

LETTRE À JEAN-PIERRE DICKÈS

par Vincent Reynouard

Docteur,

Le numéro 91 (juin 2008) de votre revue les *Cahiers Saint Raphaël* (désormais : *CSR*) a pour titre : « Eugénisme : trier les hommes... ». Un article portant votre signature est intitulé : « L'horreur nazie » (pp. 25-29). Vous y portez plusieurs accusations très graves contre des Allemands, notamment celle d'avoir, au nom de l'eugénisme, prémédité puis perpétré le meurtre systématique de plusieurs millions de personnes (en majorité des juifs).

Permettez-moi quelques remarques.

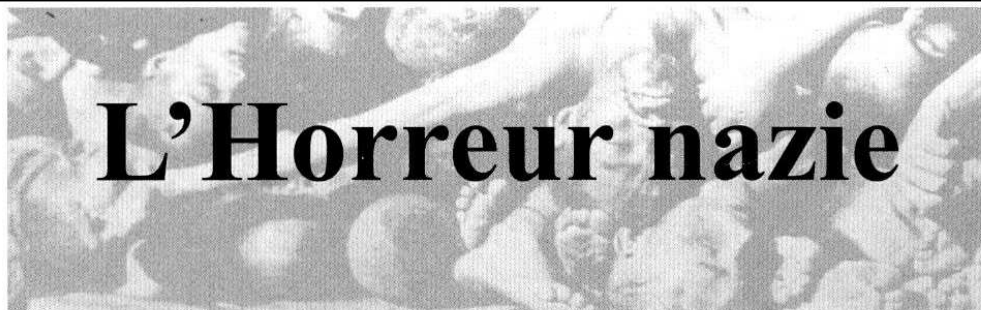
I.

UNE CITATION HORS CONTEXTE QUI FONDE VOTRE THÈSE

Après une courte introduction, vous écrivez sur Hitler :

l'affaibli et le faible contrariaient ses projets. Il avait écrit dans *Mein Kampf* (Mon combat) : « *Une génération de forts éliminera les faibles* ».

Vos lecteurs sont donc amenés à croire que dès les années 20, A. Hitler aurait, au nom de l'eugénisme, annoncé son intention d'éliminer les débiles (physiques et mentaux). Cette (prétendue) volonté cri-



par le Dr Jean-Pierre DICKÈS

“*Gens humana ruit per vetitum nefas*”

La race humaine se précipite pour commettre des infamies prohibées

Horace (65-8 avant J.C.)

minelle trouvée dans *Mein Kampf* fonde votre thèse.

Nous verrons plus loin que cette phrase de *Mein Kampf*, vous ne l'extrayez pas du livre lui-même (que vous n'avez certainement pas lu), mais de l'ouvrage de François Bayle, *Croix gammée contre caducée* (auto-édité, 1950). On la trouve mise en exergue à la page 726 (voir ci-dessous). Seulement, il faut se méfier de ce genre de citation, très courte et hors contexte (ici, sept mots d'un livre qui, dans sa traduction française, comporte 670 pages de texte). Lorsque, le 23 avril 1939, l'éditorialiste de la revue autrichienne *Schœnere Zukunft* cita Georges Clémenceau qui, au moment d'élaborer le Traité de Versailles, aurait dit : « Il y a vingt millions d'Allemands en trop ! », l'*Ami du Clergé* lui reprocha de :

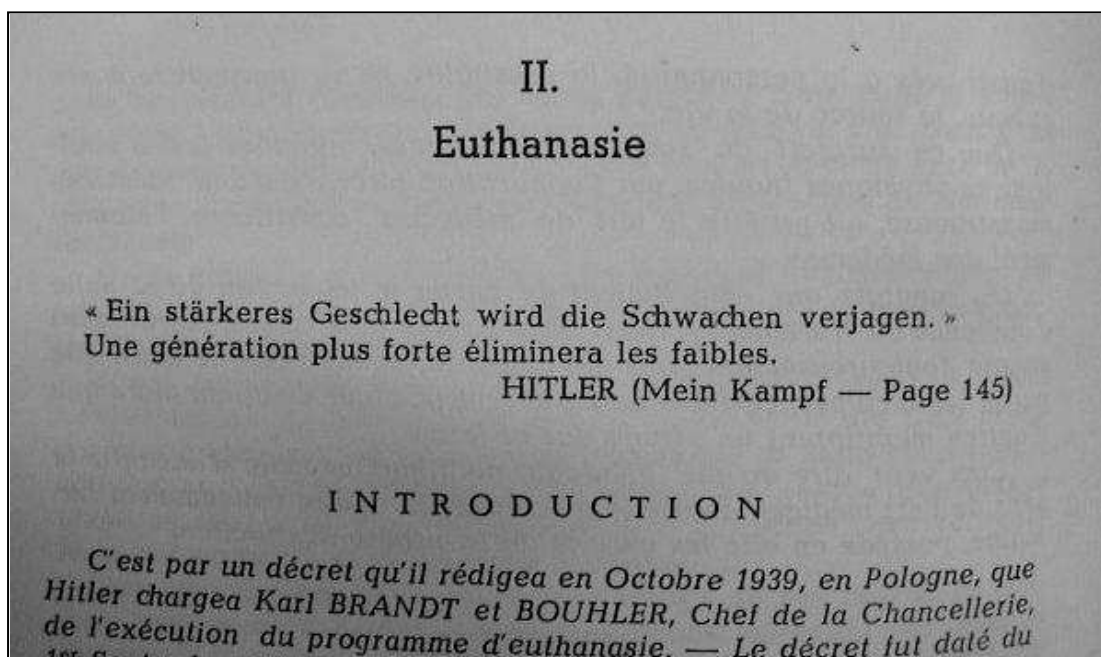
ne cherche[r] ni à savoir si le mot est authentique, ni quel sens et quelle por-

tée il pouvait avoir dans la bouche d'où il serait sorti [1].

Ce reproche, parfaitement justifié, je vous l'adresse aujourd'hui. Car si les mots prêtés à Hitler sont exacts (on les trouve à la page 145 de *Mein Kampf* et à la page 135 de la traduction française), le contexte leur ôte la portée sinistre que vous leur prêtez abusivement. Loin de prêcher une quelconque extermination, Hitler soulignait les graves conséquences, pour un pays, d'une politique individualiste qui, limitant volontairement les naissances, s'acharnait à faire vivre des enfants quel que fût leur état de santé. Il écrivait (je souligne) :

Tandis que la nature, tout en laissant les hommes libres de procréer, soumet leur descendance à une très dure épreuve, - et parmi les individus en surnombre choisit les meilleurs comme dignes de vivre, les garde seuls et les charge de conserver l'espèce - l'homme limite la procréation, mais s'obstine, par contre, à

Page 726 du livre de François Bayle, *Croix gammée contre caducée* (1950). C'est la source de J.-P. Dickès lorsqu'il cite *Mein Kampf*.



(1) : Voy. *L'Ami du Clergé*, 1^{er} juin 1939, p. 341, note 6.

conserver à tout prix tout être, une fois né. Ce correctif à la volonté divine lui semble aussi sage qu'humain, et il se réjouit, ayant sur ce nouveau point vaincu la nature, d'en avoir bien prouvé l'insuffisance. Que le nombre soit vraiment limité, mais qu'en même temps la valeur de l'individu soit amoindrie, le cher petit singe du Père éternel ne s'en apercevra qu'à contre-cœur.

Car aussitôt que la faculté procréatrice proprement dite se trouve limitée et que le chiffre des naissances se trouve diminué - à la place de la lutte naturelle pour la vie, qui ne laisse subsister que les plus forts et les plus sains - se trouve instaurée, cela va de soi, cette manie de « sauver » à tout prix les plus malingres, les plus maladifs ; noyau d'une descendance qui sera de plus en plus pitoyable, tant que la volonté de la nature sera ainsi bafouée.

L'aboutissement, c'est qu'un jour l'existence sur cette terre sera ravie à un tel peuple ; car l'homme ne peut braver qu'un certain temps la loi éternelle selon laquelle l'espèce se perpétue, et la revanche viendra tôt ou tard. **Une race plus forte chassera les races faibles**, car la ruée finale vers la vie brisera les entraves ridicules d'une prétendue humanité individualiste pour faire place à **l'humanité selon la nature, qui anéantit les faibles pour donner leur place aux forts**.

Quiconque veut donc assurer l'existence du peuple allemand, en limitant volontairement l'accroissement de sa population, lui enlève par la-même tout avenir [1].

Cette analyse fondée sur la thèse de la « sélection naturelle » très en vogue au début du XX^e siècle peut tout naturellement être contestée. Mais il n'en reste pas moins vrai que, dans ce passage, Hitler ne prônait nulle extermination physique des faibles : il se contentait de rappeler que *la Nature* éliminait les chétifs au profit des forts et avertissait ses congénères du danger mortel que représentait, pour un peu-

ple, une politique individualiste de limitation des naissances.

On ne le répétera jamais assez : quand on prétend faire de l'Histoire, il faut, autant que possible, remonter à la source. Cela évite de nombreuses erreurs...

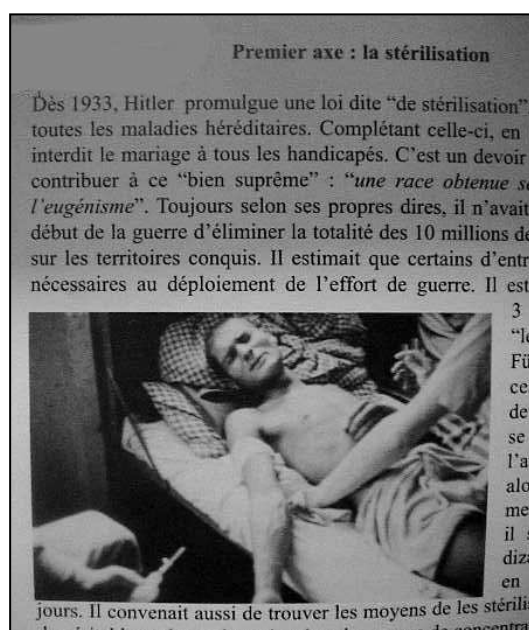
Cela dit, continuons.

II. DES MÉTHODES QUI VOUS CONDAMNENT

Suite à cette courte introduction, votre étude commence avec le titre : « Premier axe : la stérilisation ».

◆ UTILISATION ABUSIVE D'UNE PHOTOGRAPHIE

Au-dessous, une photo montre un homme torse-nu et alité sur lequel on semble pratiquer des prélèvements sanguins (voir la seringue au tout premier plan, le garrot au bras du sujet et la main qui tient trois tubes). Aucune légende ne l'accompagne, ce qui est très suspect.



CSR, n°91 (juin 2008), p. 26.

(1) : Voy. A. Hitler, *Mein Kampf*, conforme à l'édition parue en 1934 aux Nouvelles Éditions Latines, pp. 134-135.

Mais je comprends votre embarras. Car en vérité, ce cliché n'a *aucun rapport* avec la stérilisation sous Hitler. Pris à Dachau en 1944, il montre un Tzigane soumis à une expérience sur l'eau de mer. Pour une confirmation très « politiquement correcte », je vous invite, docteur, à consulter le site du Musée mémorial de l'Holocauste aux USA (www.ushmm.org). Vous y trouverez la photo avec la légende suivante : « *A Romani (Gypsy) victim of Nazi medical experiments to make seawater potable. Dachau concentration camp, Germany, 1944.* » (Un Tzigane victime d'expériences médicales nazies visant à rendre l'eau de mer potable. Camp de concentration de Dachau, Allemagne, 1944) [1].

◆ LES EXPÉRIENCES SUR L'EAU DE MER

Le choix de ce cliché est d'autant plus regrettable que l'histoire des expériences sur l'eau de mer pratiquées à Dachau en 1944 va à l'encontre de la thèse officielle présentant les « nazis » comme des barbares. Je m'explique.

■ Une nécessité due à la guerre

Plus la guerre avançait et plus il y avait de naufragés (équipages de bateaux coulés ou d'avions descendus). En attendant d'être recueillis, l'un des plus angoissants problèmes, pour eux, était l'eau potable. Voilà pourquoi à l'époque, et surtout dans

L'équipage allemand d'un avion tombé en mer tente de survivre sur un canot de sauvetage. En attendant les secours, l'un des plus angoissants problèmes était l'eau potable.



(1) : http://www.ushmm.org/wlc/media_ph.php?lang=en&ModuleId=10005168&MediaId=917.

les pays belligérants, des équipes travaillaient pour tenter d'y trouver une solution. Aux USA, des expériences furent menées sur 17 volontaires pris dans un hôpital de la Navy [1]. Une des pistes de recherches consistait à trouver un traitement simple pour rendre l'eau de mer potable. L'année 1943 vint et, en Allemagne, deux méthodes furent mises au point :

- la méthode Wofatit, due au Dr Schaefer qui avait travaillé en collaboration avec l'IG Farben. Elle consistait à dessaler l'eau de mer grâce à du nitrate d'argent (AgNO₃).

- la méthode Berkatit, de l'ingénieur Berka. Elle consistait non à dessaler l'eau, mais à y ajouter différents sucres et plusieurs vitamines afin d'en rendre le goût plus agréable et de faciliter, ensuite, l'excrétion du sel absorbé.

Dans l'absolu, la méthode Wofatit était idéale car l'eau de mer traitée devenait réellement potable. Mais à l'heure des blocus, des restrictions et des pénuries, elle présentait un désavantage évident : elle requérait de l'Argent. Les techniciens allemands estimaient que chaque mois, 2,5 à 3 tonnes de ce métal précieux seraient été nécessaires pour mettre en application cette méthode. De plus, l'eau devait être aspirée à travers un filtre spécial pour éviter l'absorption des résidus chimiques nocifs. « *Ces faits, concluaient-ils, rendent l'application de ce procédé impossible dans la pratique* » [2].

La méthode Berkatit, elle, ne rendait pas l'eau potable. Elle en facilitait seulement l'absorption (meilleur

goût) et permettait d'en consommer plus longtemps (excrétion accélérée du sel) dans l'attente des secours. Son gros avantage : les sucres et les vitamines qu'elle requerrait étaient facilement accessibles, permettant une production immédiate et sans restriction.

■ *Mise en place des expériences*

Le 19 mai 1944, une réunion préliminaire eut lieu à l'État-major de la Luftwaffe afin de comparer les problèmes et les avantages posés par les deux méthodes. On y apprit que d'après le chef du Service médical de la Luftwaffe, le docteur Schaefer, avec la Berkatit, les premiers maux surviendraient avant le sixième jour et la mort avant le douzième [3]. Toutefois, un spécialiste des maladies internes, le docteur Eppinger, et un éminent pharmacologiste, le docteur Heubner, affirmèrent que la Berkatit pouvait tout de même être appliquée à l'être humain, au moins pendant un certain temps [4]. C'est pourquoi des expériences furent tout de même décidées.

Le 20 mai 1944, une deuxième réunion eut lieu afin de mettre au point un protocole expérimental destiné à vérifier l'efficacité (et les limites) de la méthode Berkatit. Sachant que les besoins en eau du corps humain sont très spécifiques, les tests, pour être probants, ne pouvaient être réalisés que sur des humains. Il fut décidé que les sujets seraient répartis en quatre groupes suivant la qualité et la quantité de l'eau à recevoir : le premier rece-

(1) : Voy. *The Lancet*, n° 6267, octobre 1943, p. 441 : « Effects after taking small quantities of sea water. An experimental study ». (2) : Voy. la lettre du Bureau technique de l'Aviation au Bureau d'Himmler, 15 mai 1944, doc. NO-184. (3) : Voy. le compte rendu de la conférence, par Alfred Christensen, daté du 23 mai 1944, doc. NO-177. (4) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, p. 436.

vrait de l'eau traité avec la méthode Berkatit, le deuxième de l'eau potable, le troisième pas d'eau du tout et le quatrième de l'eau telle qu'il y en avait alors dans les rations de survie. Comme nourriture, tous les sujets recevraient les rations de survie. L'expérience ne durerait pas plus de six jours.

Une autre série d'expériences fut proposée, qui, cette fois, durerait douze jours. Les sujets recevraient soit de l'eau de mer, soit de l'eau Berkatit, ainsi que des rations de survie. Sachant qu'ils risquaient la mort, il fut décidé que les cobayes humains seraient choisis et mis à la disposition des expérimentateurs par le Reichsführer SS (H. Himmler) [1].

Dans un premier temps, on pensa faire les tests soit sur des aviateurs blessés et parvenus au terme de leur convalescence, soit sur des cadets aviateurs. Mais la proposition fut repoussée au motif que les uns comme les autres devaient immédiatement (re)partir au front [2]. Impossible également d'expérimenter sur de jeunes Allemands de l'âge des pilotes, car à l'époque, ils étaient tous requis soit dans l'Armée, soit dans le Civil (*Ibid.*, pp. 436-7). Quelqu'un proposa alors de tester sur des soldats allemands punis par tribunaux militaires (*Ibid.*, p. 438). Mais là encore, les autorités refusèrent. Finalement, en accord avec le Gruppenführer-SS Nebe, H. Himmler décida que les expériences seraient menées à Dachau (où la Luftwaffe avait des laboratoires de-

puis longtemps), sur des Tziganes asociaux, en bonne santé mais reconnus inaptes au travail, ainsi que sur trois autres prisonniers [3].

■ *Le docteur W. Beiglböck*

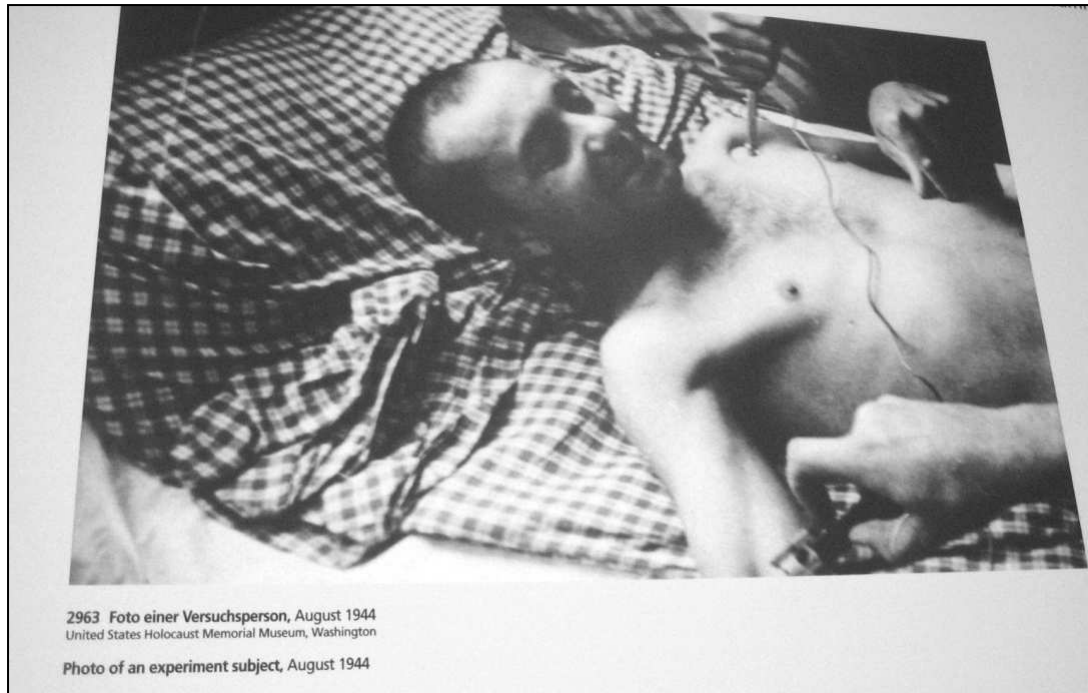
Le docteur Wilhelm Beiglböck fut désigné pour la réalisation des tests sur quarante Tziganes.



Le docteur Wilhelm Beiglböck qui mena les expériences sur l'eau de mer à Dachau en 1944.

Le protocole adopté fut le suivant : les sujets furent répartis en quatre groupes. Dans un premier temps, et pendant quelques jours, on leur donna à tous les rations normales que recevaient les pilotes en temps de guerre (avec de l'eau potable, naturellement). Puis, comme s'ils étaient désormais naufragés,

(1) : Voy. le doc. NO-177, p. 2. (2) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, p. 436. Pour le cas des convalescents, voy. aussi la déclaration sous serment du docteur Ludwig Harriehausen, 9 janvier 1947, produite à Nuremberg sous la cote : Becker-Freyseng 42, exh. 29 : « *J'ai dû refuser la conduite de ces expériences, parce que j'avais des ordres stricts d'envoyer aux troupes tous les patients et les blessés qui pouvaient sortir* ». (3) : Voy. le télétype de Rudolf Brandt à Ernst Grawitz, sd, doc. NO-183. Tout porte à croire que les trois autres prisonniers étaient destinés aux expériences de douze jours.



Une photo des expériences sur l'eau de mer visible aujourd'hui à Dachau.

tous reçurent les rations de survie [1]. Pour l'eau, ils reçurent ce qui avait été prévu suivant le groupe auquel ils appartenaient. L'urine des sujets était conservée pour contrôle et, chaque jour, des prélèvements sanguins étaient pratiqués pour analyse.

Pendant les premiers jours, tout alla bien. Mais par la suite, les « naufragés expérimentaux » commencèrent à ressentir la soif, la terrible soif qui accompagne un déficit d'eau potable. A partir de ce moment, certains Tziganes trichèrent et parvinrent, par des moyens divers, à se procurer de l'eau potable ; ils la buvaient et jetaient l'urine pour tenter de masquer la fraude (*Ibid.*, p. 445).

Malgré cela, les expériences furent poursuivies jusqu'au bout. Après la guerre, le docteur Beiglböck fut arrêté. Il comparut à Nuremberg aux côtés de K. Brandt et

des autres lors du « procès des médecins ».

■ *La thèse de l'Accusation à Nuremberg*

L'Accusation produisit plusieurs témoins ainsi qu'un médecin expert américain, le docteur Ivy. Celui-ci contesta le caractère scientifique des expériences et insista sur la détérioration de la santé des sujets au cours des tests. Un témoin (sur lequel je reviendrai), Karl Hollenreiner, parla de sujets qui déliraient tant ils avaient soif et faim. D'après ses dires, W. Beiglböck était totalement insensible face aux souffrances et menaçait de faire fusiller ceux qui s'énervaient. De son côté, Vorlicek (un infirmier) assura qu'un des sujets au moins avait souffert de crampes violentes, qu'à la fin, tous étaient très mal en point et que trois mois plus tard, il avait appris,

(1) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, pp. 444-5. Voy. également le document Beiglboeck 31, Exh 12.

par oui-dire, la mort d'un des cobayes. Tschofenig parla également d'un mort dont il aurait lu le dossier [1].

S'appuyant sur ces dires, l'Accusation conclut que le docteur W. Beiglböck avait participé à des expériences :

au cours desquelles meurtres, brutalités, cruautés, tortures, atrocités et d'autres actes inhumains furent commis [2].

■ Une autre réalité

On notera toutefois qu'un autre témoin de l'Accusation, Josef Laubinger, parla de menaces et de punitions mais uniquement sur les sujets qui trichaient ou qui se révoltaient. Il résuma ainsi le déroulement des expériences :

Du point de vue humain, il [= W. Beiglböck] ne nous a jamais fait de mal, mais il a réalisé les expériences d'une façon stricte, et a puni ceux qui refusaient, ou qui causaient quelque retard [3].

D'ailleurs, loin d'être réduite au silence par l'Accusation, la Défense sut contre-attaquer efficacement. Le 3 juin 1947, ainsi, le professeur Franz Vollhardt, médecin réputé, témoigna et déclara que les expériences avaient été menées de façon très scientifique, qu'il n'avait aucune critique à formuler sur le protocole choisi et qu'il ne voyait pas comment on aurait pu les mener autrement (Voy. *TMI*, série verte, vol. I, pp. 476-484).

La Défense produisit également plusieurs déclarations sous serment qui donnaient du docteur W. Beiglböck une image entière-



Le témoin de l'Accusation Josef Laubinger à Nuremberg. Il admit que le docteur Beiglböck n'avait « *jamais fait de mal* » aux déportés choisis pour les expériences.

ment différente de celle brossée par l'Accusation. J'appelle l'attention sur le questionnaire du docteur Karl T. Lesse (doc. Beiglboeck 14, Exh. 20). Interrogé à propos des expériences sur l'eau de mer, celui-ci déclara qu'il n'y avait pas eu de morts (question 3), que les expériences avaient toujours été arrêtées lorsque des symptômes d'intolérance étaient apparus (questions 27 et 40) et qu'aucun sujet n'avait souffert d'un dommage (irréversible) pour sa santé (question 6). A la question : « *Quelle fut son attitude [celle du Dr. Beiglböck] envers les prisonniers en général ?* », la réponse, nette, fut : « *Très humaine et bonne* » (Voy. Beiglböck 14, Exh. 20,

(1) : Pour toutes ces informations, voy. « Closing Brief for the United States of America against Wilhelm Beiglböck », 16 juin 1947. (2) : Voy. « Closing Brief... », déjà cité, conclusion, p. 23. (3) : Voy. F. Bayle, *Croix gammée contre caducée* (auto-édité, 1950), p. 558.

question 9 ; voy. aussi *TMI*, série verte, vol. I , p. 445) ;

Je mentionne également le témoignage de Walther Massion, qui assista le Dr. Beiglböck lors des expériences (doc. Beiglboeck 31, Exh. 12). Confirmant les propos de K. Lesse, il déclara que les expériences avaient duré 4 à 6 jours, qu'il n'y avait eu ni mort, ni cobaye devenu fou ou hystérique, que les sujets ayant fait des réactions d'intolérance avaient été soignés et qu'aucun n'avait gardé de ces expériences des séquelles permanentes. Rejoignant J. Laubinger, W. Massion souligna :

Dr. Beiglböck traita les prisonniers aussi humainement que des patients. Il se montrait rude seulement quand ils obtenaient à boire en violation de ses ordres. Je sais de façon certaine que pas un des cobayes fut livré aux SS pour punition à cause de ses fautes [1].

Avec une honnêteté louable (nous verrons plus loin qu'une fois n'est pas coutume), F. Bayle rapporte qu'après la guerre, plusieurs anciens détenus à Dachau témoignèrent spontanément en faveur de l'accusé :

- Ernst Mettbach : « *le Pr. Beiglböck nous traita très bien* » [2] ;

- Xaver Reinhardt : « *En général, je puis dire que le Pr. Beiglböck a été très bienveillant et humain envers tous mes camarades [...]. Et même aujourd'hui, j'aimerais lui serrer la main, et le remercier pour tout ce qu'il a fait pour moi durant ces mauvais jours* » (*Ibid.*, p. 619) ;

- le Français Jean Sénès : « *Je n'ai contre le Dr. Beiglböck aucun grief personnel et, à ma connaissance, il n'a jamais commis d'actes répréhensibles contre moi et mes ca-*



L'ancien déporté Ernst Mettbach qui fut choisi pour les expériences sur l'eau de mer : « *le Pr. Beiglboeck nous traita très bien* ».

marades. Il a été vis-à-vis de moi un professeur, et non un geôlier » (*Ibid.*, p. 622). Sur les expériences reprochées, il écrivit :

Tous les Tziganes, en arrivant dans la station, furent informés de la nature des expériences ; il reçurent pendant quelques jours une alimentation riche et abondante ; ils furent tous, au début, examinés, pour voir s'ils étaient capables de supporter les épreuves ; ils furent tous suivis médicalement par le Pr. Beiglböck pendant toute la période des épreuves ; je puis affirmer qu'il n'est mort personne pendant tout ce temps, et qu'à la fin, ils reçurent une abondante nourriture, que tous étaient en bonne santé et valides au moment où ils quittèrent la station [...].

Je puis assurer que sur le conseil de l'ophtalmologiste, lui aussi prisonnier,

(1) : Voy. le document Beiglboeck 31, Exh 12, p. 3. (2) : Voy. F. Bayle, *op. cit.*, p. 617.



Wilhelm Beiglböck à Nuremberg. Le Tribunal rejeta tous les arguments de la Défense et le condamna à 15 ans de prison.

qui examinait les fonds d'œil, le Dr. Beiglböck a terminé des expériences avant leur fin normale, évitant ainsi des souffrances et surtout des possibilités de séquelles futures et de lésions.

[...] Si le Pr. Beiglböck n'a pas voulu ces expériences, et si leur responsabilité ne lui incombe pas, il n'a jamais agi dans cette situation inhumainement, ni contre la morale [*Ibid.*, p. 623.].

De façon évidente, les expériences avaient été menées fermement mais sans aucune cruauté. Cela ne saurait surprendre : pour les Allemands, il ne s'agissait pas de faire souffrir quarante Tziganes, mais d'obtenir des résultats très importants pour la suite de la guerre.

■ *Un jugement inique*

Sans surprise, toutefois, les juges de Nuremberg retinrent l'argumen-

tation de l'Accusation. Dans leur jugement, ils écrivirent :

Selon nous, les sujets d'expérience furent traités avec brutalité. Nombre d'entre eux ont enduré beaucoup de souffrances et de douleurs, bien que les documents ne permettant pas d'apporter la preuve que des morts soient survenues parmi les sujets d'expérience.

Il apparaît d'après les documents que, par nature, ces expériences étaient avant tout criminelles et que des non-Allemands furent utilisés sans leur consentement pour être des sujets d'expérience. Dans la mesure où les crimes commis par Beiglböck ne furent pas des crimes de guerre, ils furent des crimes contre l'humanité [1].

W. Beiglböck fut finalement condamné à 15 ans de prison (*Ibid.*, p. 300).

Le cas des expériences sur l'eau de mer est très intéressant, car il

(1) : Voy. *TMI*, série verte, vol. II, p. 292.

démontre que dans une affaire de tests sur des humains, le mensonge est aisé, ayant pour conséquence l'émission d'avis et de témoignages les plus contradictoires (les juges ne retenant que ceux qui leur plaisent). Il conviendra donc de se méfier lorsque seront abordées les affaires de stérilisation et d'euthanasie.

Dans l'immédiat, cependant, l'intérêt est ailleurs : la photo du Tzigane que vous avez publiée indûment dans un chapitre consacré à la stérilisation tend à démontrer votre manque de sérieux, voire votre manque d'honnêteté intellectuelle.

◆ UNE AUTRE PHOTO UTILISÉE MALHONNÊTEMENT

■ Vous accusez les « nazis »

Sans doute me répondrez-vous que l'on peut toujours commettre

une erreur. C'est vrai, bien qu'à l'heure d'Internet (qui rend les vérifications plus faciles), cette excuse soit de moins en moins recevable. Cependant, je note que dans les *Cahiers Saint Raphaël* consacrés à l'euthanasie, les photos utilisées indûment sont au nombre de trois. J'aborderai plus loin celle de la page 31 et qui montre Margaret Sanger devant une assemblée du Ku Klux Klan. Pour l'instant, je prendrai celle de la page 53 : des personnes habillées à la mode des années 40 examinent des cadavres récemment exhumés. Votre légende porte : « *Médecins et malades juifs massacrés par les nazis dans un hôpital de Budapest* » (CSR, p. 53).

■ Les vrais responsables

Mais si je me rends sur le site très politiquement correct



Médecins et malades juifs massacrés par les nazis dans un hôpital de Budapest

Une autre photo publiée par Jean-Pierre Dickès (CSR, juin 2008, p. 53)..

La légende accuse les « nazis » d'avoir tué ces personnes récemment exhumées.

Or, le massacre a été commis par des Croix fléchées.



Médecins et malades juifs massacrés par les nazis dans un hôpital de Budapest

www.holocaust-history.org, je trouve cette même photo avec la légende suivante : « *Patients and doctors murdered in the Jewish hospital in Maros street (Budapest, 1945).* » (Patients et docteurs assassinés dans un hôpital juif rue Maros (Budapest, 1945)) [1] Vous noterez qu'il n'est plus question de « nazis ». Pourtant, dès qu'ils peuvent être mis en cause dans un massacre quelconque, personne ne se prive de le rappeler. Cette omission sur un site « politiquement correct » doit donc éveiller notre attention. Pour connaître la vérité, il suffit de se rendre sur le site hongrois *www.osaarchivum.org*. On y trouve une chronologie sommaire des événements survenus dans la région début 1945. En voici le texte (je souligne) :

14 janvier, meurtre de masse **par les Croix fléchées** dans le ghetto (Wesselinyi St.) et aussi **dans l'hôpital de la rue Maros**.

14 janvier : les Croix fléchées planifient la destruction du ghetto.

15 janvier : afin **d'empêcher** la mise à exécution du plan des Croix fléchées, **le général [allemand] Schmidhuber**, commandant général de Pest, **ordonne qu'une garnison allemande se rende dans le ghetto**.

17 janvier : libération complète du ghetto VII^{ème} district.

19 janvier : Massacre de masse perpétré par les Croix fléchées à l'hospice de la rue Alma.

21 janvier : des membres du quartier général du XII^{ème} district des Croix fléchées, emmenés par Fatheri Kun tuent tous les résidents de l'hôpital de la rue Virosmajor.

Le même cliché trouvé sur un site internet « politiquement correct ». Il n'y est pas question de « nazis »...



On ne saurait être plus net : le massacre de la rue Maros a été commis non par des « nazis » (au sens où on l'entend habituellement : Allemands adhérents à la NSDAP ou à l'une de ses organisations), mais par des excités hongrois appartenant aux Croix fléchées de Ferenc Szálasi. Les Allemands, eux, ont au contraire tenté de protéger les juifs en envoyant une garnison dans un ghetto promis à la destruction.

Vous me direz peut-être que les Croix fléchées étaient soutenus par Hitler. Oui, comme les Croisés qui, en 1204, pillèrent Constantinople, étaient soutenus par le Pape. Mais faire du Pape un responsable de ce pillage se révèle très malhonnête. On sait qu'Innocent III avait menacé d'excommunication tous ceux qui voleraient. Hitler, lui, ne pouvait

(1) : Source : <http://www.holocaust-history.org/hungarian-photos/>. (2) : Source : <http://www.osaarchivum.org/galeria/sites/siege/section2.html>.



Un autre cliché de l'identification des victimes du massacre de la rue Maros. Là encore, il n'est pas question des « nazis » (voy. note 1).

pas excommunier, et en janvier 1945, il avait bien d'autres soucis que les massacres de Budapest.

Je note d'ailleurs, que, au moins à ma connaissance, ce massacre de la rue Maros n'a jamais été imputé aux Allemands, alors que les cadavres avaient été exhumés et examinés dès avril 1945 [1].

Cette deuxième grave erreur, docteur, me convainc qu'en matière d'Histoire, votre travail ne sera pas fiable. Et c'est maintenant ce que nous allons voir en abordant l'étude proprement dite de votre article.

III. LES STÉRILISATIONS SOUS HITLER

Sous le titre : « Premier axe : la stérilisation », vous écrivez :

Dès 1933, Hitler promulgue une loi dite de « stérilisation ». Celle-ci concerne toutes les maladies héréditaires. Complétant celle-ci, en 1935, une autre loi interdit le mariage à tous les handicapés. C'est un devoir patriotique que de

contribuer à ce « bien suprême » : « *une race obtenue selon les règles de l'eugénisme* » [CSR, p. 26].

◆ LA PORTÉE RÉELLE D'UNE LOI

Je passerai rapidement sur l'erreur qui consiste à dire que la loi allemande concernait « *toutes les maladies héréditaires* ». Certes, le texte promulgué le 14 juillet 1933 (et qui entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 1934) commençait ainsi :

(§1) Quiconque est porteur de maladie héréditaire peut être stérilisé par des moyens chirurgicaux quand, d'après l'expérience médicale, il est hautement probable que la descendance de cette personne souffrira de graves maladies mentales ou de sévères malformations physiques.

Mais le deuxième paragraphe ne dressait la liste que de *huit* catégories de maladies : faiblesse d'esprit congénitale, schizophrénie, démence maniaco-dépressive, épilepsie, chorée, cécité héréditaire, surdité héréditaire, malformations congénitales graves. Un troisième paragraphe y ajoutait l'alcoolisme sévère.

Or, en 1933, il y avait bien longtemps que la médecine avait décrit diverses pathologies transmises aux enfants par les parents. En 1748, l'Académie des sciences de Dijon avait choisi pour sujet du prix de l'année : « *Comment se fait la transmission des maladies héréditaires ?* » [2]. Dans l'*Encyclopédie*, on pouvait lire à la rubrique « héréditaire » :

(1) : Voy. la photo ci-dessus. La légende porte : « *Two doctors, surrounded by family members of the victims, examine the exhumed bodies. Maros street, April 22, 1945. Photo : Sándor ik. Source : Hungarian National Museum* » (Deux docteurs entourés de membres des familles des victimes, examinent les corps exhumés. Rue Maros, 22 avril 1945, Photo : Sándor ik. Source : Musée national hongrois). (2) : Voy. Collectif, *L'Encyclopédie des sciences médicales* (Bureau de l'Encyclopédie, Paris, 1837), p. 150-151.

HEREDITAIRE, adj. (Médec.) Ce terme est employé pour désigner l'espèce de différence accidentelle d'une maladie, en tant qu'elle dépend d'un vice contracté par la qualité de la liqueur séminale & des humeurs maternelles, qui concourent à donner à l'embryon le principe de vie, & à le former.

[...]

On range parmi les maladies héréditaires, les cancers, la pierre des voies urinaires, la phthisie, qui surviennent respectivement à un certain âge marqué, dans toute une famille, jusqu'à ce qu'elle soit absolument éteinte ; desorte cependant que si quelqu'un de ceux qui la forment, peut éviter d'en être atteint au tems ordinaire, il en devient exempt pour le reste de sa vie.

[...]

Il n'est pas facile de déterminer en quoi consiste la disposition aux maladies héréditaires ; mais on peut dire en général qu'elle paroît dépendre d'une sorte de rapport entre les enfans & les peres, dans le système des solides, dans leur degré habituel d'action sur les fluides (*vis vitae*) : d'où, comme en résulte vraisemblablement une ressemblance de figure, de caractère, suit aussi celle du tempérament, de la complexion. Voyez GENERATION. En effet on observe que les enfans qui sont le plus ressemblans à leurs auteurs, sont aussi, tout étant égal, les plus sujets aux maladies héréditaires, s'il y en a dans la famille. Voilà ce semble, ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur ce sujet, qui de sa nature n'est pas susceptible d'être approfondi.

Mais pour un plus grand détail sur tout ce qui regarde les maladies considérées comme héréditaires, on peut trouver beaucoup d'instruction dans le traité qu'a donné sur ce sujet Dermutius de Meara, intitulé *Pathlogia hereditaria*, annexé à son examen de *febribus* : on peut aussi consulter fort utilement la dissertation de Zellerus de *morbis hereditariis*, & celle de Stahl de *hereditaria dispositione ad varios affectus*.

Au début du XX^{ème} siècle, de très nombreuses pathologies transmises

par les parents - on en connaît aujourd'hui plus de 4 000 [1] - étaient parfaitement décrites. La loi allemande n'en visait que huit catégories, les plus lourdes. Vous avez donc tort, docteur, de prétendre que « toutes les maladies héréditaires » était concernées. C'est totalement faux !

◆ UNE LOI QUI N'A RIEN DE « NAZI »

Mais il y a plus grave : vous omettez de rappeler qu'avec ou sans Hitler, une loi de stérilisation serait passée en Allemagne. Car depuis le début du XX^{ème} siècle :

a) sous la pression de l'économie ;

b) sous l'influence du rationalisme scientifique, des idées darwiniennes de sélection naturelle et de la génétique naissante,

un mouvement d'idées grandissait de par le monde - l'eugénisme - selon lequel les « déchets sociaux » et autres « tarés héréditaires » pourraient disparaître progressivement si on les empêchait de se reproduire.

■ Les USA, pionniers de la stérilisation forcée

C'est ainsi qu'aux USA, après deux tentatives infructueuses dans le Michigan (1897) et en Pennsylvanie (1905), l'Indiana avait été le premier État au monde à promulguer une loi prévoyant la stérilisation forcée de certaines catégories de la population. De 1909 à 1921, 17 autres lui avaient emboîté le pas [2]. Mais les textes légaux étaient souvent mal rédigés (donc reconnus inconstitutionnels comme dans l'Io-

(1) : « Plus de 4000 maladies héréditaires ont été décrites. et pour plus d'une centaine entre elles on connaît le gène ou les gènes impliqués. » (<http://www.unifr.ch/nfp37/MEDMOL/medmol.html>). (2) : En voici la liste : Californie et Washington (1909), Connecticut (1910),

wa et le New Jersey [1]) ou trop confus pour être utilisés efficacement. D'où un faible nombre de stérilisations (excepté en Californie [2]), au grand désespoir des eugénistes. Afin de remédier à cette situation, en 1922, le directeur d'un institut de recherches sur l'eugénisme situé à Cold Spring Harbor, Harry Hamilton Laughlin (1880-1943), proposa un modèle de loi clair, précis, et conforme (disait-il) à la Constitution.

■ *L'Allemagne de Weimar et la stérilisation*

A la même époque, en Allemagne, « *la cause de la stérilisation gagnait en respectabilité* » [3]. Une première tentative de légalisation avait échoué en 1914 et sept ans plus tard, un scandale avait éclaté suite à la découverte de la stérilisation illégale d'enfants par un officier de la santé à Zwickau, en saxe. Mais en 1922, les membres de la très officielle Société d'hygiène raciale recommandèrent « *la stérilisation volontaire pour l'éradication des maladies héréditaires* » (*Id.*). Michel Erlich précise :

[La stérilisation] est progressivement soutenue par une large majorité allant des socialistes aux nazis en passant par les médecins sexologues tels que Iwan Bloch, Magnus Hirshfeld et Max Marcuse [*Id.*].



Harry Hamilton Laughlin (1880-1943). Président d'un institut de recherches sur l'eugénisme aux USA. En 1922, il publia un modèle de loi sur la stérilisation forcée des « inaptes ».

■ *La Cour suprême américain défend la stérilisation*

Le 20 mars 1924, aux USA, l'État de Virginie adopta une loi qui s'inspirait du texte d'Harry Hamilton Laughlin. Un premier cas se présenta, celui d'une jeune fille de Charlottesville, Carrie Buck (1906-1983), dont la mère était internée dans un asile pour épileptiques et handicapés mentaux. Placée dans une famille d'accueil, âgée de 17 ans et sans être mariée, Carrie venait de

(1) : « *Furthermore, in many states, such as New Jersey and Iowa, sterilization laws were declared unconstitutional, judged to be "cruel and unusual punishment" or in violation of equal protection and due process.* » (source : Alexandra Minna Stern, « *Sterilized in the Name of Public Health. Race, Immigration, and Reproductive Control in Modern California* », consultable sur : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1449330/#r12>).

(2) : « [...] *California stands out when compared with the rest of the country. California carried out more than twice as many sterilizations as either of its nearest rivals, Virginia (approximately 8 000) and North Carolina (approximately 7 600).* » (*Id.*) (3) : Voy. Collectif, *Les enjeux de la stérilisation* (édité par Alain Giami et Henri Léridon, INED INSERM, 2000), p. 26.



Carrie Buck et sa mère Emma. Aux USA, Carrie fut la première stérilisée de force en vertu d'une loi calquée sur le texte de H. Laughlin (1927).

donner naissance à une petite fille, Vivian (qui mourra à l'âge de huit ans). Une procédure fut ouverte au terme de laquelle les juges décidèrent la stérilisation de la jeune mère afin d'éviter la naissance d'autres enfants susceptibles d'être atteints de diverses pathologies. L'affaire ayant été portée devant la Cour suprême des États-Unis (cas Buck v. Bell, 1927), celle-ci déclara (par huit voix contre une) la loi virginienne conforme à la Constitution. Bien plus, l'arrêt justifia la stérilisation forcée en ces termes :

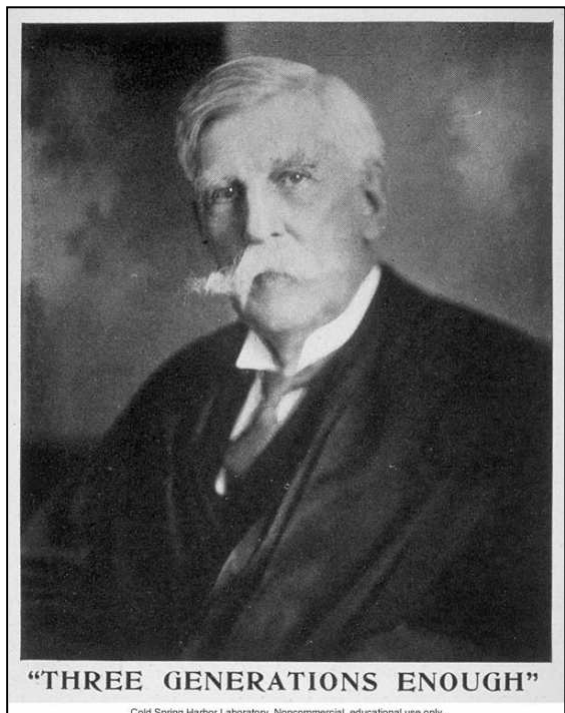
Il est mieux pour tout le monde que, au lieu d'attendre d'exécuter les enfants dégénérés pour crime ou de les laisser mourir de faim à cause de leur imbecillité, la société puisse empêcher de se reproduire ceux qui sont manifestement inadaptés. Le principe qui soutient la vaccination obligatoire est assez étendu pour couvrir la coupure des trompes de Fallope. [Voy. la jurisprudence créée par

l'affaire] Jacobson v. Massachusetts, 197 US 11. Trois générations d'imbéciles sont suffisantes [référence à Emma Buck, sa fille Carrie et sa petite fille Vivian] [1].

■ Une décision qui renforce les partisans de la stérilisation forcée

Cette décision de la très prestigieuse Cour suprême américaine renforça considérablement la position de ceux qui, dans le monde, prônaient la légalisation de la stérilisation. L'Allemagne ne fit pas exception. Une preuve par les chiffres peut être donnée : en 1921, trois

Le juge Oliver Wendell Holmes. C'est lui qui, en tant que président, signa le jugement justifiant la stérilisation forcée de Carrie Buck (1927).



(1) : « *It's better for all the world if, instead of waiting to execute degenerate offspring for crime or to let them starve for their imbecility, society can prevent those who are manifestly unfit from continuing their kind. The principle that sustains compulsory vaccination is broad enough to cover cutting the Fallopian tubes. Jacobson v. Massachusetts, 197 U. S. 11. Three generations of imbeciles are enough.* » (le texte complet de l'arrêt est consultable sur : <http://supreme.justia.com/us/274/200/case.html#207>). On affirme aujourd'hui que C. Buck n'était nullement atteinte de faiblesse mentale et que la décision de la stériliser fut obtenue à l'aide de « témoignages » et d'une expertise peu fiables. (voy., par exemple, http://en.wikipedia.org/wiki/Carrie_Buck. ; <http://www.wisegeek.com/who-is-carrie-buck.htm>....) N'ayant pas consulté le dossier, je n'émettrai aucune opinion.

professeurs allemands de renom, Erwin Baur, Eugen Fischer et Fritz Lenz, avaient publié un monumental travail en deux volumes : *L'Hérédité humaine et l'hygiène raciale (Menschliche Erblchkeitslehre und Rassenhygiene, Lehmann, München)*. Celui-ci devint un ouvrage de référence et connu par la suite quatre éditions (la cinquième n'ayant jamais été achevée). En 2006, un universitaire norvégien, le docteur Heiner Fangerau, étudia la façon dont l'ouvrage avait été accueilli en Allemagne à partir de sa publication. Les résultats sont sans appel :

[L']analyse des évaluations en allemand du BFL [comprenez : de l'ouvrage écrit par Erwin Baur, Eugen Fischer and Fritz Lenz] révèle une massive acceptation du livre parmi les critiques : 260 comptes rendus à tendance positive (87,5 %) opposés à 11 comptes rendus négatifs (3,7 %) [1].

Dans ce climat socialement très favorable, une nouvelle tentative de législation de la stérilisation fut introduite dès 1925, en vain [2]. Deux ans plus tard, toutefois, un amendement du code criminel allemand permit un nombre réduit de stérilisations (*Id.*). Bien qu'il se soit agi d'une petite victoire pour les eugénistes, la barrière était tombée, ce qui ouvrait la voie à des lois plus larges. C'est ainsi qu'en 1932, la Ligue de l'Association des Médecins Allemands, qui réglementait l'activité médicale, ainsi que le principal syndicat des médecins allemands (*Hartmannbund*) exigèrent du gou-

vernement de Weimar qu'il promulgue une loi de stérilisation eugénique.

■ **Les « nazis » n'ont fait reprendre à leur compte**

Dans l'ouvrage technique intitulé : *Les enjeux de la stérilisation*, Benoît Massin écrit :

La loi eugénique de stérilisation promulguée par le gouvernement nazi s'inspirait en bonne partie du projet de loi élaboré en 1932 par les experts du « Comité d'hygiène raciale » du Conseil de la santé de l'État de Prusse. Compte tenu de cette dénomination qui pourrait faire penser le contraire, précisons que l'État de Prusse n'était pas un fief nazi sous Weimar. Il était alors dirigé par une coalition du SPD (socialistes), *Zentrum* (centristes catholiques) et DDP (libéraux de gauche) et présidé par un socialiste. Ce Comité d'hygiène raciale prussien, fondé sous Weimar, était composé essentiellement de professeurs de médecine renommés (tel le psychiatre Bonhoeffer), de statisticiens médicaux, de hauts fonctionnaires de l'administration de la santé et de généticiens (dont Goldschmidt et Poll, qui émigrèrent après 1933 en raison de leurs origines juives). Tous ces experts scientifiques étaient des eugénistes militants [...]. Une fois émigré aux États-Unis, Goldschmidt se plaignit que les nazis « *repirent tel quel l'ensemble du projet, mais sans jamais mentionner son origine* » [3].

◆ **PAS DE TRACE DE RACISME**

J'ajoute qu'aux USA, le cas emblématique de Carry Buck concernait une jeune fille blanche, ce qui ne gêna pas les partisans de la « loi

(1) : « *This analysis of the German speaking evaluation of the BFL revealed that amongst the reviewers there was an overwhelming acceptance of the book: 260 reviews with a positive tendency (87.5%) as opposed to 11 negative (3.7%) reviews.* » (Voy. H. Fangerau, « Human reproduction and eugenics as a public issue : The contemporary reception of a German standard textbook on racial hygiene 1921-1941 », publié dans *Michael*, revue de la Société médicale norvégienne, mars 2006, pp. 7-23). (2) : Voy. *Les enjeux...*, déjà cité, p. 26. (3) : Voy. Collectif, *Les enjeux de la stérilisation*; déjà cité, p. 66.

Laughlin ». Il n'y a là rien de surprenant : si l'on excepte quelques cercles qui voyaient dans le *Birth control* un moyen de protéger la race blanche du « péril jaune » et/ou du « péril nègre », les partisans de la stérilisation volontaire ou forcée ne fondaient pas leurs projets sur le racisme. Le modèle de loi rédigé par Harry Hamilton Laughlin en offrait une preuve éclatante. Les « personnes assujetties » étaient ainsi définies (je souligne) :

Toutes les personnes dans l'État qui, en raison d'une hérédité dégénérée ou déficiente, sont les parents potentiels d'une progéniture socialement inadaptée, indépendamment du fait que ces personnes vivent au sein de la population en général ou soient détenues dans des établissements pénitentiaires, **indépendamment aussi** de la personnalité, du sexe, de l'âge, de l'état matrimonial, **de la race**, ou des biens de cette personne [1].

Loin de tout racisme, les motifs invoqués pour la stérilisation volontaire ou forcée relevaient de l'eugénisme, de l'économie et de la nécessité, pour la société, de se protéger contre les inadaptés chroniques (criminels), quelle que soit leur race.

Dans un texte résumant ses principes et ses objectifs, l'*American Birth Control League*, fondée en novembre 1921, prônait la :

Stérilisation des aliénés et des arriérés mentaux et l'encouragement de cette opération auprès de ceux qui sont affectés de maladies héréditaires ou transmissibles, étant entendu que la stérilisation ne prive pas l'individu de sa vie sexuelle, mais simplement le rend incapable de produire des enfants [2].

Un peu plus haut, elle déclarait :

Partout nous voyons la pauvreté et les grandes familles aller main dans la main. Les moins capables d'entretenir la race augmentent le plus rapidement. Les gens qui ne peuvent s'occuper de leur propre progéniture sont encouragés par l'Église et par l'État à produire de grandes familles. Bien des enfants ainsi engendrés sont maladifs ou arriérés, beaucoup deviennent des criminels. La charge de soutenir ces catégories de non-voulus a été dévolue aux éléments sains de la nation. Des fonds qui auraient pu être utilisés pour élever le niveau de vie de notre civilisation sont détournés pour entretenir ceux qui n'auraient jamais dû naître [3].

Il n'y avait là nul racisme...

(1) : « *Persons Subject. All persons in the State who, because of degenerate or defective hereditary qualities are potential parents of socially inadequate offspring, regardless of whether such persons be in the population at large or inmates of custodial institutions, regardless also of the personality, sex, age, marital condition, race, or possessions of such person.* » (Le texte intégral de ce modèle de loi peut être consulté sur : <http://www.people.fas.harvard.edu/~wellerst/laughlin/>). (2) : « *STERILIZATION of the insane and feeble-minded and the encouragement of this operation upon those afflicted with inherited or transmissible diseases, with the understanding that sterilization does not deprive the individual of his or her sex expression, but merely renders him incapable of producing children* » (voy. M. Sanger, *The Pivot of Civilization*, version électronique disponible sur : <http://www.gutenberg.org/dirs/1/6/8/1689/1689.txt>., appendice). (3) : « *Everywhere we see poverty and large families going hand in hand. Those least fit to carry on the race are increasing most rapidly. People who cannot support their own offspring are encouraged by Church and State to produce large families. Many of the children thus begotten are diseased or feeble-minded; many become criminals. The burden of supporting these unwanted types has to be borne by the healthy elements of the nation. Funds that should be used to raise the standard of our civilization are diverted to the maintenance of those who should never have been born* » (*Id.*).

Dr. Jean-Pierre DICKES

Margaret Sanger ou le chaudron du diable

Elle se nomme Margaret Sanger (1879-1966). Il s'agit probablement du plus grand monstre de l'histoire de l'Humanité. Cette américaine, imbue des théories malthusienne, considérait que les noirs étaient une sous-race qu'il fallait neutraliser. Elle prônait leur stérilisation massive au nom de la pureté raciale. D'où son adhésion dans un premier temps au Ku Klux Klan. Sa haine de l'humanité s'est étendu ensuite aux théories darwiniennes de l'élimination des plus faibles au nom de la nature. Elle

Pour J.-P. Dickès, Margaret Sanger est « *probablement le plus grand monstre de l'humanité* » (CSR, juin 2008, p. 30).

IV. VOS MENSONGES SUR MARGARET SANGER

Mais j'entends déjà votre réponse : « *L'American Birth Control League*, me direz-vous, a été créée par Margaret Sanger, une raciste notoire ! Et c'est son racisme qui a mené à l'eugénisme le plus dur ». C'est ce que vous soutenez dans les *Cahiers Saint Raphaël* où un article portant votre signature est consacré à cette femme restée jusqu'au bout chantre du Contrôle des naissances (*Birth control*). Son titre : « Margaret Sanger ou le chaudron du diable » (CSR, p. 30).

Je le précise tout de suite : si l'on se place sur le plan des principes, les idées défendues par M. Sanger ne sont pas les miennes. Mais cela ne me donne le droit ni de contester sa bonne foi, ni — infiniment plus grave — de la calomnier. Or, c'est ce que vous faites, comme je vais maintenant le démontrer.

◆ M. SANGER N'A JAMAIS ADHÉRÉ AU KU KLUX KLAN

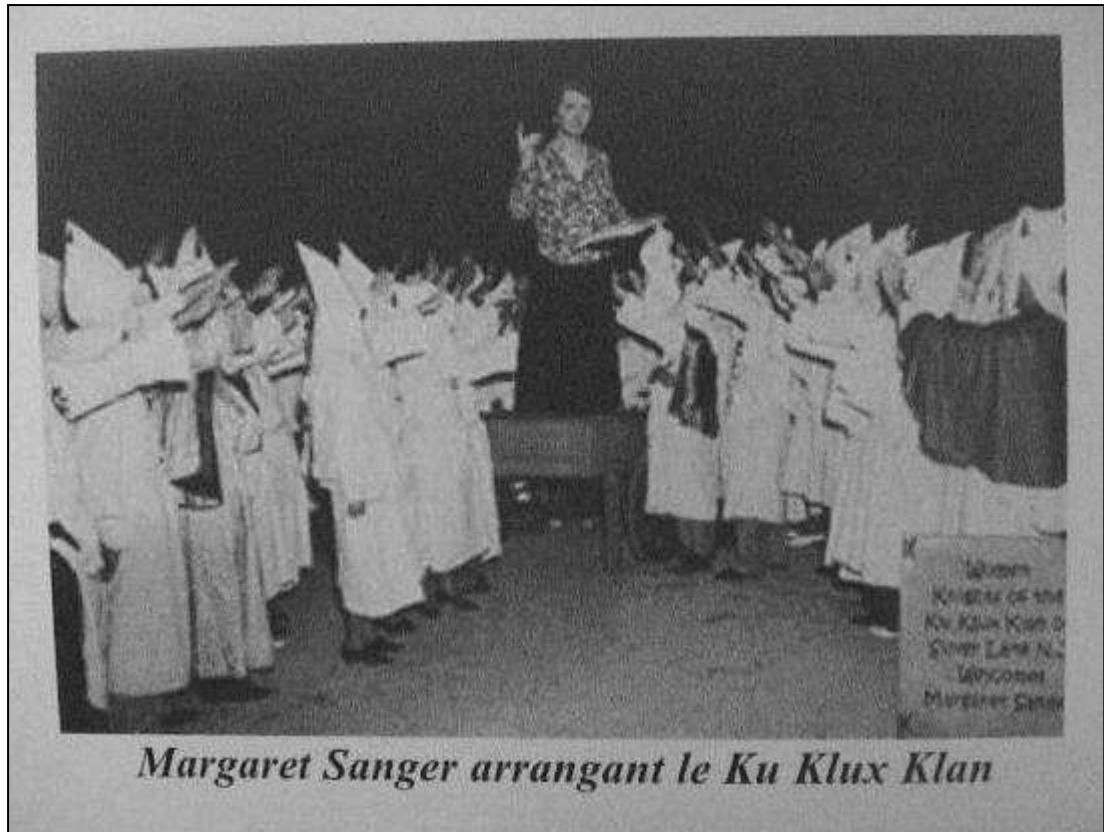
Vous commencez ainsi :

Elle se nomme Margaret Sanger (1879-1966). Il s'agit probablement du plus grand monstre de l'histoire de l'Humanité [Id.].

Diabole ! Ce n'est pas rien. Mais lisons la suite :

Cette américaine, imbue des théories malthusiennes, considérait que les Noirs étaient une sous-race qu'il fallait neutraliser. Elle prônait leur stérilisation massive au nom de la pureté raciale [Id.].

Voilà donc qui contredit ce que je viens d'écrire sur l'absence de racisme chez les partisans du *Birth control*. Mais qu'avez-vous à produire à l'appui de telles accusations ? On attend au moins une citation dans laquelle M. Sanger exposerait clairement des thèses racistes. Rien ne vient. A la place, vous invoquez



Cliché que J.-P. Dickès publie afin d'appuyer son allégation selon laquelle M. Sanger aurait adhéré au Ku Klux Klan (CSR, juin 2008, p. 31).

un fait : M. Sanger a tout d'abord adhéré au Ku Klux Klan. Vous écrivez : « *D'où son adhésion dans un premier temps au Ku Klux Klan* ». Et pour mieux impressionner vos lecteurs, vous publiez une photo qui montre « *Margaret Sanger haranguant le Ku Klux Klan* » (p. 31).

■ *Des réponses à des invitations*

L'ennui est que sur le cliché, le « *plus grand monstre de l'histoire de l'humanité* » ne porte pas, contrairement à tous ceux qui l'entourent, l'uniforme du KKK. Et pour cause, M. Sanger n'a *jamais* adhéré à cette organisation ! Elle s'est contentée de répondre à des invitations. Dans son autobiographie publiée en 1938, elle ne l'a pas caché, expliquant :

Pour moi, tout groupe intéressé [à la cause du *Birth control*] était toujours un bon groupe, et c'est pourquoi j'ai accepté une invitation à parler devant la branche féminine du Ku Klux Klan [...]. Comme quelqu'un sortait du hall, j'ai vu à travers la porte de pâles silhouettes parader avec des bannières et des croix illuminées. J'ai encore attendu vingt minutes. Il faisait plus chaud et je ne m'en suis guère inquiétée. Finalement les lumières furent allumées, l'audience s'assit d'elle-même ; je fus escortée vers la plateforme, présentée et je commençai à parler [...]. Une douzaine d'invitations à intervenir devant des groupes similaires furent lancées [1].

Le cliché que vous publiez montre une de ses causeries. Sur la petite pancarte en bas à droite, on lit : « *Les femmes chevaliers du Ku Klux Klan de Silver Lake N° 3 souhaitent la bienvenue à Margaret Sanger* ».

(1) : Voy. M. Sanger, *Margaret Sanger, An Autobiography* (éd. W. W. Norton & Co, New York, 1938), p. 366.



■ ***Un comportement normal chez un militant***

Pour un militant d'une cause quelconque, ce comportement est parfaitement justifié. Dois-je vous rappeler qu'en 1938, le très catholique docteur Le Bec répondit à l'invitation de Francs-Maçons qui voulaient l'entendre parler des miracles de Lourdes [1] ? Pour ma part, je suis intervenu devant des assemblées très diverses aux côtés d'athées, de gauchistes et de néopaiens. Si, demain, un groupe de juifs homosexuels partisans de l'avortement m'invite à exposer les thèses révisionnistes, j'irai.

Le fait qu'il existe des points de rencontre entre certaines causes

très différentes, voire opposées, est une évidence. Les marxistes et les fascistes se rejoignent dans leur lutte contre le capitalisme ; dès lors, on conçoit tout à fait qu'un marxiste puisse exposer devant une assemblée fasciste une critique du libéralisme économique. Dans le cas qui nous intéresse, des adhérentes du KKK soucieuses de mieux connaître le contrôle des naissances ont invité M. Sanger. Ce fait ne permet ni de juger les convictions politiques de cette dernière ni d'affirmer qu'elle aurait adhéré au KKK !

■ ***Votre erreur est inexcusable***

L'erreur que vous avez commise est inexcusable, car il vous aurait

(1) : Voy. Docteur R. Le Bec, *Raisons médicales de croire au miracle* (éd. Bonne Presse, 1949), p. 3.

suffi de consulter l'encyclopédie Wikipedia — que vous dites avoir consultée afin de rédiger votre article sur le Lenbensborn — pour vous en rendre compte [1].

Ce manque de vérification la plus élémentaire trahit chez vous une grave cécité intellectuelle.

◆ M. SANGER AURAIT CONDAMNÉ LA CHARITÉ

■ *Votre présentation des faits*

La suite de votre article, d'ailleurs, le confirme ; car après avoir prétendu que M. Sanger aurait adhéré au KKK, vous écrivez :

Sa haine de l'humanité s'est étendue ensuite aux théories darwiniennes de l'élimination des plus faibles au nom de la nature. Elle déclare par exemple que « *les organisations charitables sont le symptôme d'une maladie sociale maligne. Tout ce vaste complexe et d'organisations [elle vise explicitement l'église catholique - ndJPD] ont pour but de contrôler et de diminuer la diffusion de la misère et de l'indigence issues d'un sol sinistrement fertile. Tout ceci est le signal le plus certain que notre civilisation a nourri, nourrit, et augmente constamment le nombre des handicapés, délinquants, et des dépendants* » Quelle solution ? « *Les services de maternité pour les femmes des taudis sont nuisibles à la société et à la race. La charité ne fera que prolonger la misère des inaptes* » (1922) [CSR, p. 30].

Incapable, faute de références et d'informations suffisantes, de remettre ces propos dans leur contexte, votre lecteur croira que pour M. Sanger :

- secourir les handicapés, les délinquants et autres dépendants au nom de la charité aurait été une « *maladie sociale maligne* » ;

- il aurait mieux valu supprimer les maternités sociales des quartiers pauvres afin de laisser mourir les enfants, les préservant ainsi d'une longue vie misérable...

■ *M. Sanger était charitable*

Mais en vérité, ce n'est pas du tout dans ce sens que M. Sanger écrivait. Dans son ouvrage intitulé *Le Pivot de la civilisation* (The Pivot of Civilization, éd. Brentano, New York, 1922), elle soulignait nettement :

Tout comme le moraliste le plus conservateur, je me rends compte que l'humanité requiert que les individus bien portants au sein de l'espèce doivent consentir certains sacrifices pour préserver de la mort les infortunés venus au monde avec des tares héréditaires [2].

Et encore :

Nous ne croyons pas non plus que la communauté pourrait ou devrait mettre

(1) : Voici ce que l'on peut lire sur Wikipedia : « *In 1926, Sanger even gave a lecture on birth control to the women's auxiliary of the Ku Klux Klan in Silver Lake, New Jersey [11]. She described it as "one of the weirdest experiences I had in lecturing," and added that she had to use only "the most elementary terms, as though I were trying to make children understand."*[11] *Sanger's talk was well-received by the group and as a result "a dozen invitations to similar groups were proffered."*[11] » La note 11 est la suivante : « *Sanger, Margaret (1938). Margaret Sanger, An Autobiography. New York: W. W. Norton. pp. 361, 366–7.* ». (voy. http://en.wikipedia.org/wiki/Margaret_Sanger). (2) : « *I realize as well as the most conservative moralist that humanity requires that healthy members of the race should make certain sacrifices to preserve from death those unfortunates who are born with hereditary taints.* » (voy. le texte intégral de *The Pivot of Civilization*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.gutenberg.org/dirs/1/6/8/1689/1689.txt>, ch. IV, « La fertilité des mentalement faibles ».)

dans une chambre de mort les enfants malformés issus d'une union irresponsable et inintelligente [1].

◆ IL FAUT CONNAÎTRE L'HISTOIRE PERSONNELLE DE M. SANGER

■ *Votre présentation malhonnête de sa jeunesse*

Rappelons - ce que vous avez omis de faire - que M. Sanger était *avant tout* une ardente avocate du *contrôle des naissances*. Pourquoi l'était-elle devenue ? Vos lecteurs n'en sauront rien, car dans les *Cahiers Saint Raphaël*, la biographie de cette femme pour les années 1879-1914 est des plus sommaires. Le docteur Luc Perrel se contente d'écrire :

Le personnage de Margaret Sanger doit être connu. Issue d'une famille nombreuse (18 enfants, 11 vivants) catholique de New-York, elle s'oppose très tôt au modèle familial. Après son divorce en 1913, elle fonde son premier journal : « La Femme Rebelle » avec comme devise « Ni Dieu, ni maître », où elle préconise le contrôle des naissances [CSR, p. 47].

Vos lecteurs croiront donc que M. Sanger fut une enfant terrible, une anarchiste née au sein d'une famille catholique heureuse.

■ *Une mère morte précocement*

La vérité est cependant ailleurs. Si M. Sanger en vint à rejeter le modèle familial et social de l'époque, c'est - entre autres - suite à plusieurs expériences. La première avait été la mort prématurée de sa mère, Anne Higgins (une pieuse ca-



Margaret Sanger jeune

tholique), emportée par la tuberculose à l'âge de 50 ans après avoir mis au monde dix-huit enfants (dont onze vivants). Or, on savait à l'époque que les grossesses (et l'allaitement) - sources de fatigues intenses - avaient bien souvent un effet désastreux sur des femmes souffrant de tuberculoses évolutives ou seulement prédisposées à la maladie ; les tuberculoses gravidiques ou puerpérales étaient caractérisées « *par un taux très élevé de mortalité* » [2]. Dans son ouvrage *The Case of Birth Control*, M. Sanger rappela ce triste épisode en ces termes :

Quand j'avais dix-sept ans, ma mère mourut de surmenage et de tension ner-

(1) : « *Nor do we believe that the community could or should send to the lethal chamber the defective progeny resulting from irresponsible and unintelligent breeding.* » (Id.). (2) : Voy., par exemple, *Larousse Médical Illustré*, sous la direction du docteur Galtier-Boissière, éd. de 1925, pp. 1265-1266 : « Tuberculose et grossesse ».

veuse à cause de ses grossesses trop fréquentes. Je dus m'occuper des plus jeunes et partager le fardeau de tous [1].

On imagine sans peine l'état d'esprit de cette jeune-fille de dix-sept ans, qui n'a quasiment jamais vu sa mère qu'enceinte (c'est-à-dire fatiguée et surmenée), désormais orpheline et subitement en charge de cinq enfants. La cause de son rejet du modèle familial, elle est là, très compréhensible. Par conséquent, occulter cet épisode, comme le fait le docteur Perrel, se révèle très malhonnête.

■ *M. Sanger témoin des ravages des maternités répétées*

A partir de 1900, M. Sanger travailla comme infirmière. Là, elle put se rendre compte des terribles effets des maternités répétées, notamment chez les femmes issues des milieux défavorisés (pauvreté endémique, enfances abandonnées, avortement clandestin...). Plus tard, elle raconta :

Quelques années de ce travail [d'infirmière] m'amènèrent à la découverte - choquante - que la connaissance des méthodes de contrôle des naissances était accessible aux femmes bien nanties alors que les travailleuses étaient délibérément tenues dans l'ignorance !

Je découvris que les femmes des classes ouvrières souhaitaient autant que leurs sœurs bien nanties obtenir cette connaissance, mais qu'on leur opposait l'existence, dans les codes, de lois interdisant qu'on la leur apporte. Et les médecins obéissaient religieusement à ces lois quand la patiente était une femme pauvre.

Je découvris que les femmes de la classe ouvrière savaient parfaitement qu'il était criminel de mettre au monde un enfant pour qu'il meure de faim. Elles préféreraient risquer leur vie dans un

avortement plutôt que de donner naissance à des petits auxquels elles ne pourraient apporter ni soins ni nourriture.

Les lois interdisant la diffusion de cette connaissance contraignent les femmes à se mettre entre les mains de sages-femmes les plus répugnantes et d'avorteurs charlatans — à moins qu'elles n'acceptent de porter ces enfants non-voulus — avec comme conséquence une mortalité des suites d'avortements touchant presque uniquement des femmes de la classe ouvrière.

Aucun autre pays dans le monde n'a un si grand nombre d'avortements et un si grand nombre de femmes mortes à la suite de l'un deux que les États-Unis. Nos législateurs ferment leurs yeux vertueux. D'après l'estimation la plus basse, 250 000 avortements sont pratiqués chaque année dans ce pays.

Souvent, m'étant retrouvée au chevet d'une femme qui accouchait, j'ai vu ses larmes de contentement couler et je l'ai entendu soupirer « *Merci mon Dieu* » quand on lui annonçait que son bébé était mort-né [*Ibid.*, p. 6].

Jeune infirmière, Margaret Sanger vit les ravages des maternités répétées : « *Souvent, m'étant retrouvée au chevet d'une femme qui accouchait, j'ai vu ses larmes de contentement couler et je l'ai entendu soupirer « Merci mon Dieu » quand on lui annonçait que son bébé était mort-né* ».



(1) : Voy. M. Sanger, *The Case for Birth Control* (auto-édité, mai 1917), p. 5.

■ *L'expérience décisive*

En 1914 survint l'expérience décisive : une jeune mère de trois enfants, enceinte une quatrième fois, avait avorté seule. Son mari était un ouvrier qui travaillait dur pour faire (sur)vivre sa famille. Amenée à l'hôpital dans un état grave, un médecin - assisté par M. Sanger - parvint à la sauver *in-extremis* après trois semaines de soins intensifs. Au moment de sortir de l'hôpital, la femme, un peu honteuse, demanda timidement comment faire pour ne plus retomber enceinte. L'infirmière, présente à ce moment-là, crut que le médecin lui indiquerait une méthode quelconque. Mais en guise de réponse, il se contenta de rire... Et trois mois plus tard, ce qui devait fatalement arriver arriva. M. Sanger fut réveillée à minuit par l'époux de cette femme qui lui demandait de venir en urgence. Elle raconte :

J'arrivai et je la trouvais dans un état désespéré. Une nouvelle conception l'avait envoyée dans les bras d'un avorteur au rabais : elle mourut à quatre heures le même matin, laissant derrière elle trois petits enfants et un mari rendu fou [*Ibid.*, p. 9].

M. Sanger poursuit :

Je suis retournée à la maison alors que le soleil apparaissait au-dessus des toits [...], et je réalisais combien futiles avaient été mes efforts et mon travail. Moi aussi, comme les philanthropes et les assistantes sociales, j'avais traité les symptômes plutôt que la maladie. J'ai jeté mon sac d'infirmière et j'ai annoncé à ma famille que je ne m'occuperais plus jamais d'un nouveau cas tant que je ne serais pas parvenue à permettre aux ouvrières américaines de connaître le contrôle des naissances [*Id.*].

Tel fut l'origine de l'engagement de M. Sanger, une origine que le



L'expérience décisive pour la jeune M. Sanger : une femme qui meurt après avoir tenté d'avorter : « *J'arrivai et je la trouvais dans un état désespéré. Une nouvelle conception l'avait envoyée dans les bras d'un avorteur au rabais : elle mourut à quatre heures le même matin, laissant derrière elle trois petits enfants et un mari rendu fou* ».

docteur Perrel cache soigneusement. On peut certes contester les méthodes prônées (car elles violaient la morale catholique), mais toute personne honnête reconnaîtra que, *du point de vue strictement naturel*, la démarche de M. Sanger n'était pas criminelle, bien au contraire : dans une société déjà fortement déchristianisée, elle voulait, par simple charité envers ses semblables, éviter les effets désastreux des maternités répétées dont elle avait été un témoin privilégié... A ceux qui la jugeaient, elle lançait :

Brossez l'image d'une femme avec cinq ou six petits et qui doit vivre avec les 10 dollars hebdomadaires que gagne un ouvrier. La femme est brisée dans sa santé et dans son esprit, elle n'est plus que la pâle ombre de la femme qu'elle a

été. Où est l'homme ou la femme qui me reprocherait de tenter de lui apporter la connaissance qui lui évitera de donner naissance à d'autres enfants voués à une pauvreté et à une misère certaines, et peut-être à la maladie et à la mort.

Dois-je être classée comme immorale parce que je défends les petites familles pour la classe ouvrière [...] ?

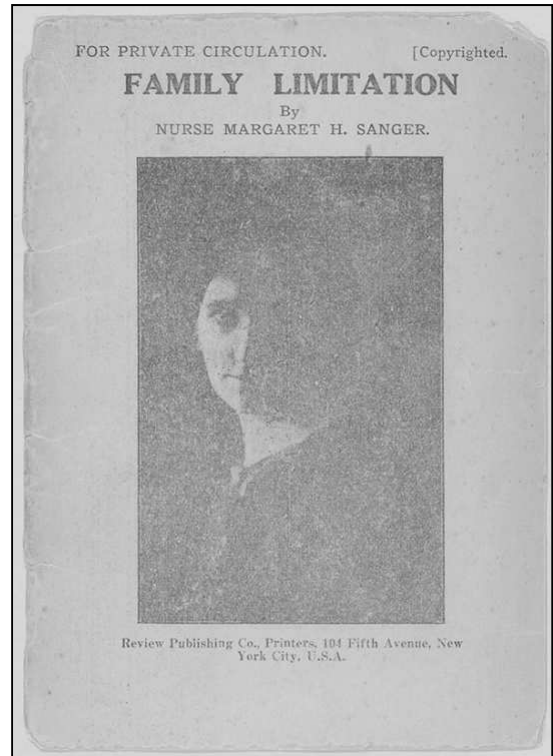
Mais je vous demande : qu'est-ce qui est plus moral — exhorter les femmes de cette classe à n'avoir que les enfants qu'elles désirent et dont elles peuvent s'occuper ou les tromper en leur disant qu'elles peuvent se reproduire insouciamment ? Quelle est la définition américaine de la moralité ? [1]

■ M. Sanger devient une militante

En mars 1914, elle lança un mensuel : *The Woman Rebel* (La femme rebelle) dont la devise était : « no gods, no masters » (*ni dieux, ni maîtres*). On y prônait l'émancipation de la Femme, la libéralisation du mariage et le droit à la contraception, ce qui violait la loi Comstock de 1873 prohibant la vente et la circulation de la « littérature obscène », notion qui englobait les textes en faveur de la « contraception » (*prevention of conception*) [2]. Pour ce motif, trois livraisons du mensuel furent interdites et, en août 1914, M. Sanger fut condamnée à une courte peine de prison.

■ Nulle trace de racisme

Sous le pseudonyme de Bertha Watson, elle s'enfuit en Angleterre. De là, elle fit diffuser 100 000 exemplaires de sa première brochure : *Family Limitation*



(Limitation de la famille). La couverture portait : « Pour diffusion privée ». On n'y trouvait ni discours raciste, ni défense des thèses malthusiennes. L'auteur, qui souhaitait s'adresser à tous (Noirs, Jaunes, Blancs, riches, pauvres...), avait pour unique objectif de faire connaître au public américain, expliquées en langage le plus simple possible (*the simplest English*), les principales méthodes contraceptives proposées par des médecins français et allemands [3], en dehors naturellement de l'abstinence pure et simple que M. Sanger estimait mauvaise [4].

Elle voulait éviter aux femmes les maternités répétées et non-voulues. Dans l'introduction, elle écrivait avec franchise :

(1) : Voy. M. Sanger, *The Case of Birth Control*, déjà cité, p. 8. (2) : Sur la loi Comstock, voy. George P. Sanger, *The Statutes at large and Proclamations of United States of America, from march 1871 to march 1873, ans treaties and postal convention*, vol. XVII (Little Brown and Company, Boston, 1873), pp. 598-599. (3) : Voy. M. Sanger, *Family Limitation* (Review Publishing Company, New York, sans date), p. 3. (4) : Voy. *The Case of Birth Control*, déjà cité, pp. 186-188. On y trouve citées plusieurs opinions de médecins opposés, pour des raisons médicales, à l'abstinence.

THE WOMAN REBEL

NO GODS NO MASTERS

VOL. I.

MARCH 1914

NO. 1.

THE AIM

This paper will not be the champion of any "ism."

All rebel women are invited to contribute to its columns.

The majority of papers usually adjust themselves to the ideas of their readers but the WOMAN REBEL will obstinately refuse to be adjusted.

The aim of this paper will be to stimulate working women to think for themselves and to build up a conscious fighting character.

An early feature will be a series of articles written by the editor for girls from fourteen to eighteen years of age. In this present chaos of sex atmosphere it is difficult for the girl of this uncertain age to know just what to do or really what constitutes clean living without prudishness. All this slushy talk about white slavery, the man painted and described as a hideous vulture pouncing down upon the young, pure and innocent girl, drugging her through the medium of grape juice and lemonade and then dragging her off to his foul den for other men equally as vicious to feed and fatten on her enforced slavery — surely this picture is enough to sicken and disgust every thinking woman and man, who has lived even a few years past the adolescent age. Could any more repulsive and foul conception of sex be given to adolescent girls as a preparation for life than this picture that is being perpetuated by the stupidly ignorant in the name of "sex education"?

If it were possible to get the truth from girls who work in prostitution to-day, I believe most of them would tell you that the first sex experience

was with a sweetheart or through the desire for a sweetheart or something impelling within themselves, the nature of which they knew not, neither could they control. Society does not forgive this act when it is based upon the natural impulses and feelings of a young girl. It prefers the other story of the grape juice procurer which makes it easy to shift the blame from its own shoulders, to cast the stone and to evade the unpleasant facts that it alone is responsible for. It sheds sympathetic tears over white slavery, holds the often mythical procurer up as a target, while in reality it is supported by the misery it engenders.

If, as reported, there are approximately 35,000 women working as prostitutes in New York City alone, is it not sane to conclude that some force, some living, powerful, social force is at play to compel these women to work at a trade which involves police persecution, social ostracism and the constant danger of exposure to venereal diseases. From my own knowledge of adolescent girls and from sincere expressions of women working as prostitutes inspired by mutual understanding and confidence I claim that the first sexual act of these so-called wayward girls is partly given, partly desired yet reluctantly so because of the fear of the consequences together with the dread of lost respect of the man. These fears interfere with mutuality of expression — the man becomes conscious of the responsibility of the act and often refuses to see her again, sometimes leaving the town and usually denouncing her as having been with "other fel-

lows." His sole aim is to throw off responsibility. The same uncertainty in these emotions is experienced by girls in marriage in as great a proportion as in the unmarried. After the first experience the life of a girl varies. All these girls do not necessarily go into prostitution. They have had an experience which has not "ruined" them, but rather given them a larger vision of life, stronger feelings and a broader understanding of human nature. The adolescent girl does not understand herself. She is full of contradictions, whims, emotions. For her emotional nature longs for carresses, to touch, to kiss. She is often as well satisfied to hold hands or to go arm in arm with a girl as in the companionship of a boy.

It is these and kindred facts upon which the WOMAN REBEL will dwell from time to time and from which it is hoped the young girl will derive some knowledge of her nature, and conduct her life upon such knowledge.

It will also be the aim of the WOMAN REBEL to advocate the prevention of conception and to impart such knowledge in the columns of this paper.

Other subjects, including the slavery through motherhood; through things, the home, public opinion and so forth, will be dealt with.

It is also the aim of this paper to circulate among those women who work in prostitution; to voice their wrongs; to expose the police persecution which hovers over them and to give free expression to their thoughts, hopes and opinions.

And at all times the WOMAN REBEL will strenuously advocate economic emancipation.

THE NEW FEMINISTS

That apologetic tone of the new American feminists which plainly says "Really, Madam Public Opinion, we are all quite harmless and perfectly respectable" was the keynote of the first and second mass meetings held at Cooper Union on the 17th and 20th of February last.

The ideas advanced were very old and time-worn even to the ordinary church-going woman who reads the magazines and comes in contact with current thought. The "right to work," the "right to ignore fashions," the "right to keep her own name," the "right to organize," the "right of the mother to work"; all these so-called rights fail to arouse enthusiasm because to-day they are all recognized by society and there exist neither laws nor strong opposition to any of them.

It is evident they represent a middle class woman's movement; an echo, but a very weak echo, of the English constitutional suffragists. Consideration of the working woman's freedom was ignored. The problems which affect the

Cela paraît peu artistique ou sordide d'insérer un pessaire ou un cachet [vaginal] avant l'acte sexuel. Mais il est beaucoup plus sordide de vous retrouver, quelques années plus tard, chargée d'une demi-douzaine d'enfants non-voulus, sans aide, affamés, mal habillés, accrochés à votre jupe, vous-même n'étant plus que l'ombre de la femme que vous étiez auparavant [*Id.*].

Venaient ensuite, minutieusement décrites, les différentes méthodes contraceptives alors en vogue : douche (pp. 7-9), condom (pp. 9-11), pessaire (pp. 11-12), éponge (pp. 12-13) et cachet vaginal (pp. 13-15).

■ *M. Sanger contre l'avortement*

Je note que, dans ces années, jamais M. Sanger ne prôna l'avortement. Dès 1917, elle le qualifia de « honte pour une communauté civilisée » [1]. En 1920, encore, dans un



(1) : Voy. M. Sanger, *The Case of Birth Control*, déjà cité, p. 8. (2) : « *While there are cases where even the law recognizes an abortion as justifiable if recommended by a physician, I assert that the hundreds of thousands of abortions performed in America each year are a disgrace to civilization.* » Voy. M. Sanger, *Woman and the New Race* (éd. Brentano, New York, 1920), ch. X : « Contraceptifs ou avortement ? », § 23 (livre consultable à l'adresse suivante : <http://www.bartleby.com/1013.html>).

texte intitulé : « Contraceptifs ou avortement ? », elle écrivit :

Alors qu'il y a des cas où même la loi [civile] reconnaît qu'un avortement est justifiable s'il est recommandé par un médecin, j'affirme que les centaines de milliers d'avortements pratiqués chaque année aux USA sont une honte pour la civilisation [2].

Le message de M. Sanger aux femmes était clair : puisque, pour des raisons personnelles et/ou sociales, il vous est impossible d'élever correctement une grande famille, que l'abstinence n'est pas une bonne méthode et que l'avortement est une honte pour la civilisation, limitez le nombre des naissances à l'aide de moyens chimiques et/ou mécaniques.

◆ POURQUOI M. SANGER A PU CRITIQUER LES ORGANISATIONS CHARITABLES

Voilà pourquoi M. Sanger critiquait les œuvres charitables qui, au nom du principe « croissez et multipliez », se préoccupaient uniquement de protéger la grossesse et l'accouchement : pour elle, c'était traiter le symptôme, pas la cause. En 1922, elle publia : *Le pivot de la civilisation*, avec une introduction de H.G. Wells. Le cinquième chapitre était intitulé : « La cruauté de la charité ». C'est de lui que vous avez

Tract annonçant un meeting des partisans de la limitation des naissances en 1917.

extrait la citation sur les « *organisations charitables [...] symptôme d'une maladie sociale maligne.* » Une remise dans le contexte démontre toutefois que l'auteur ne condamnait pas la charité en tant que telle et qu'elle ne voulait pas laisser mourir les pauvres. Voici ce qu'elle écrivait :

Même si nous acceptons la charité organisée à sa propre valeur, et accordons qu'elle fait du mieux qu'elle peut, elle reste exposée à une critique plus profonde. Elle révèle un vice fondamental et irrémédiable. Son grand succès, sa grande efficacité, sa grande nécessité à l'ordre social sont eux-mêmes des indications claires. La charité organisée est en elle-même le symptôme d'une maladie sociale maligne.

Ces organisations vastes, complexes, reliées entre elles, qui veulent contrôler et diminuer l'extension de la misère, de l'indigence et de tous les maux menaçants qui émergent d'un sol sinistrement fertile, sont le plus sûr signe que notre civilisation a nourri, nourrit et perpétue en permanence un nombre croissant d'handicapés, de délinquants et de dépendants. Voilà pourquoi ma critique ne pointe pas du doigt l'« échec » de la philanthropie, mais plutôt, son succès [1].

Donné avec les informations indispensables, le sens de ce texte apparaît clairement : M. Sanger expliquait que là où il y avait charité organisée à grande échelle, c'est qu'il y avait pléthore d'handicapés, de délinquants et de dépendants,

symptôme évident d'une société malade.

Pour l'auteur, la protection de la petite enfance au sein des familles nombreuses pauvres ne pouvait qu'aggraver le problème, puisqu'elle ne faisait qu'augmenter la disette, la promiscuité et l'enfance abandonnée. Voilà pourquoi, plus loin, elle écrivait :

[Cette charité] masque une cruauté stupide, car elle n'est pas assez courageuse pour faire face aux faits déplaisants [...]. En effet, il n'est pas dans les intentions de cette philanthropie de donner aux mamans pauvres, sous-nourries et surchargées des taudis, l'opportunité de faire elles-mêmes le choix, de décider si elles veulent mettre régulièrement des enfants au monde. Elle dit seulement : « Croissez et multipliez ; nous sommes préparés à vous aider à le faire ». Alors que la grande majorité des mères réalise les graves responsabilités auxquelles elles font face en gardant en vie et en élevant les enfants qu'elles ont déjà mis au monde, le Centre maternel veut leur apprendre comment en avoir plus. La pauvre femme est renseignée sur la façon d'avoir son septième enfant, quand ce qu'elle veut savoir, c'est comment éviter de mettre au monde son huitième [Id.].

Telle est la raison pour laquelle M. Sanger a pu critiquer les « *services de maternité pour les femmes des taudis* », en les déclarant « *nuisibles à la société et à l'espèce* [2] », et qu'elle a pu dire : « *La chari-*

(1) : « Even if we accept organized charity at its own valuation, and grant that it does the best it can, it is exposed to a more profound criticism. It reveals a fundamental and irremediable defect. Its very success, its very efficiency, its very necessity to the social order, are themselves the most unanswerable indictment. Organized charity itself is the symptom of a malignant social disease.

« Those vast, complex, interrelated organizations aiming to control and to diminish the spread of misery and destitution and all the menacing evils that spring out of this sinisterly fertile soil, are the surest sign that our civilization has bred, is breeding and is perpetuating constantly increasing numbers of defectives, delinquents and dependents. My criticism, therefore, is not directed at the "failure" of philanthropy, but rather at its success. » (voy. le texte intégral de *The Pivot of Civilization*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.gutenberg.org/dirs/1/6/8/1689/1689.txt>). (2) : Dans ce contexte, on rend mieux la pensée de l'auteur en traduisant le terme anglais « race » par « espèce ».



Première page de la *Birth Control Review*, livraison de novembre 1921.
J.-P. Dickès traduit maladroitement la phrase mise en exergue.

« *...té ne fera que prolonger la misère des inaptés* ». Il ne faut pas y voir une volonté d'abandonner les pauvres à la mort, mais un argument en faveur du contrôle des naissances : « Plutôt que de prendre soin, dans des conditions socialement impossibles, d'enfants mis au monde, agissons en amont pour qu'ils ne soient pas conçus ». Telle était, je le répète, le message de M. Sanger.

◆ M. SANGER AURAIT ÉTÉ ADEPTE DE LA PURETÉ RACIALE

■ *Votre présentation des faits*

Plus bas, vous écrivez :

dès 1921, la *Revue pour le contrôle des naissances* qu'elle a créée titre : « *Le contrôle des naissances, pour créer une race de pur sang* ». Tel sera le programme d'Hitler quand il écrit dans *Mein Kampf* : « *L'État doit placer la race au centre de toute la vie* » [CSR, p. 30].

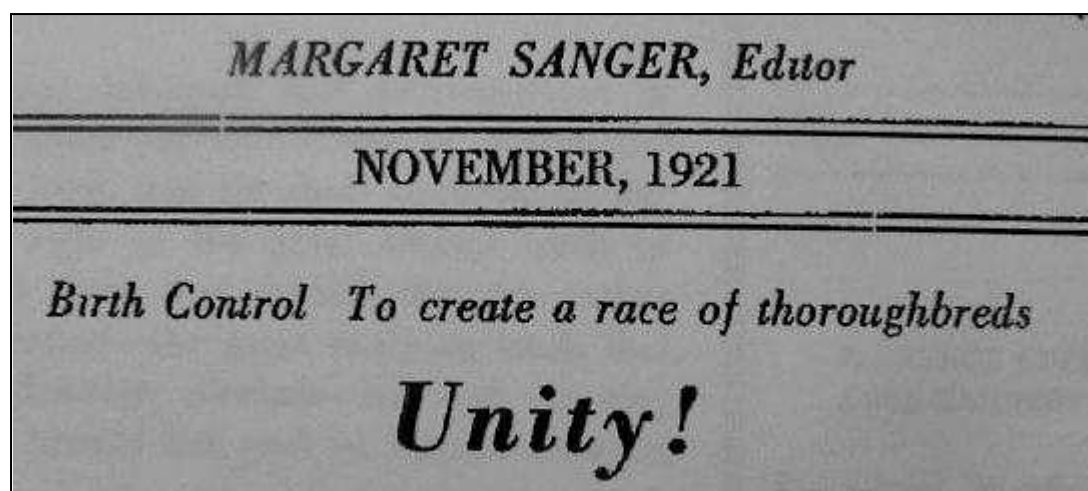
Nous y voilà ! M. Sanger devançait Hitler puisque, avant même la rédaction de *Mein Kampf*, elle prônait la pureté raciale.

■ *La citation exacte*

Seulement, l'expression « *une race de sang pur* » est surprenante. J'ai tout d'abord cru que vous aviez traduit littéralement « *a race of pure blood* ». Mais s'il s'était agi, comme vous le prétendez, de pureté raciale, l'auteur anglophone aurait tout simplement écrit : « *a pure race* » (une race pure). J'ai donc recherché la référence exacte du texte et je me suis procuré l'exemplaire en question de la *Birth Control Review* (il s'agit du n° 11, vol. V, novembre 1921). J'ai alors pu m'apercevoir :

- qu'il ne s'agissait pas d'un titre mais d'une simple phrase mise en exergue sous le titre : « *Unity !* » (*Unité !*). Loin de tout racisme, l'auteur de l'article - sans doute M. Sanger - plaidait pour qu'une unité vivante (*living unity*) existe entre les différents mouvements favorables au contrôle des naissances ;

- que la phrase exacte était : « *Birth Control. To create a race of*



throughbreds » (*Le contrôle des naissances. Pour créer une race de purs-sangs* »). Une rapide recherche m'a permis de découvrir que l'expression n'était pas de M. Sanger, mais du docteur Edward A. Kempf. Dans son livre *Le pivot de la civilisation*, M. Sanger la citait (référence à l'appui [1]) en guise de conclusion du sixième chapitre intitulé : « Facteurs négligés du problème mondial ». Veuillez, docteur, lire ce sixième chapitre. Vous n'y trouverez aucun développement sur une quelconque « pureté raciale ». M. Sanger expliquait simplement qu'une approche purement économique des problèmes mondiaux était insuffisante, parce qu'elle niait la dimension sexuelle de l'Homme avec toutes ses conséquences (maternités forcées et répétées, pauvreté, mortalité infantile, travail des enfants...). Elle déclarait que le sexe ne devait plus être considéré « *comme seulement un acte de propagation* » ou « *seulement comme une nécessité biologique pour la perpétuation de la race* » mais comme « *une voie psychi-*

que et spirituelle d'expression » [2]. Elle en profitait d'ailleurs pour critiquer les eugénistes en ces termes :

C'est cette conception limitée et inhibée du sexe qui vicie tant les pensées et les idées des eugénistes [3]

M. Sanger soulignait ensuite que ni les lois restrictives (filles des vieux tabous sexuels) ni la charité ne résoudraient les grands problèmes sociaux de l'heure. Et afin d'appuyer ses affirmations, elle citait le docteur Edward A. Kempf qui, deux ans plus tôt, à la Conférence mondiale des femmes médecins, avait déclaré :

L'homme descend d'un anthropoïde ; il a hérité de ses passions qu'il peut seulement affiner sans espérer les castrer sans quoi il tarirait les fontaines d'énergie qui maintiennent la civilisation, gardent vivante la valeur de la vie et embellissent les valeurs du monde.... Aucun problème ne sera résolu par l'élaboration et l'application de lois répressives. Rien ne sera plus désastreux. La société doit faire de la manière de vivre et de l'amélioration [de l'Homme] une valeur

(1) : « *Proceedings of the International Conference of Women Physicians. Vol. IV, pp. 66-67, New York, 1920.* » (2) : « *We can hope for no advance until we attain a new conception of sex, not as a merely propagative act, not merely as a biological necessity for the perpetuation of the race, but as a psychic and spiritual avenue of expression.* » (voy. M. Sanger, *The Pivot of Civilization*, (version électronique disponible sur : <http://www.gutenberg.org/dirs/1/6/8/1689/1689.txt>), ch. VI. (3) : « *It is the limited, inhibited conception of sex that vitiates so much of the thought and ideation of the Eugenists.* » (*Id.*).

pour la personne en la conditionnant à aimer et à rechercher ce qui est aimé de manière à ce que cela ait un effet constructif sur son congénère et que cela lui donne des opportunités convenables. La virilité du corps est détruite par la gourmandise excessive ou par la faim, par le confort excessif ou par la pauvreté, par le travail excessif ou par l'inactivité, par la débauche ou par la pudibonderie intolérante. L'art le plus noble et le plus difficile de tous est la formation de purs-sangs humains [Id.].



Un montage grossier qui montre M. Sanger auprès d'A. Hitler. La rhétorique typique des « cathos » anti-avortement.

De façon évidente, E. A. Kempf parlait d'hommes bien constitués, équilibrés et en parfaite santé (un peu comme les chevaux pur-sang), pas de gens « racialement purs ». Et c'est dans ce même sens que la *Birth Control Review* reprit l'expression, le terme « race » ayant dans ce contexte le sens d'espèce.

Il est donc très malhonnête de citer cette phrase mise en exergue dans une livraison de la *Birth Control Review* pour en déduire que, sur le plan de la race, M. Sanger aurait eu les mêmes objectifs qu'A. Hitler. Vos méthodes, docteur, sont vraiment déshonnêtes.

◆ M. SANGER AURAIT VOULU ÉLIMINER LES NOIRS

■ *Votre présentation des faits*

Mais ce n'est pas fini. Après avoir faussement allégué que M. Sanger aurait voulu purifier la race et stériliser les noirs, vous écrivez :

Ce programme terrifiant dans l'idée de Margaret Sanger va se trouver concrétisé par son Projet Negro. « *La masse des nègres particulièrement dans le Sud, continue de se reproduire sans frein* ». Que faire ? « *Chaque pays aura à décider sa propre forme de coercition, et devra*

déterminer quand et comment elle devrait être employée. A présent les moyens sont la stérilisation et l'avortement. Peut-être un jour sera-t-il possible d'imposer un contrôle des naissances »

[...]

Les convictions de Margaret Sanger ruissèlent désormais sur le monde. Partant du racisme elles aboutissent à l'eugénisme le plus dur. Mais pour réaliser son programme d'élimination de la race noire elle créa une association nommée *Planned Parenthood*. C'est cette race qui est éliminée essentiellement par les avortements aux États-Unis car se sont les Noirs qui de facto sont les victimes de l'Holocauste des enfants non-nés. 42 % des avortements sont effectués sur des Noires. Alors que les Afro-américains ne représentent que 12,7 % de l'ensemble de la population américaine [pp. 30-1].

Nous sommes donc invités à croire qu'afin d'éliminer la race noire trop fertile :

- M. Sanger a lancé, avec succès, un « Projet Negro » ;
- les moyens utilisés étaient l'avortement, la stérilisation et la contraception ;
- aujourd'hui encore, ce « programme d'élimination de la race noire » perdure puisque, aux USA, 42 % des avortements sont pratiqués sur des Noires, alors que

les Afro-américains représentent moins de 15 % de la population.

■ **Un constat nullement raciste**

Personnellement, je ne vois pas en quoi la phrase : « *La masse des nègres particulièrement dans le Sud, continue de se reproduire sans frein* », aurait une connotation raciste. Il s'agit d'un simple constat. Mais vous auriez pu en citer une autre, bien plus accusatrice, extraite de la *Birth Control Review*, livraison de juin 1932. Sous le titre : « Les Noirs et le contrôle des naissances » (*Black Folk and Birth Control*), on lisait :

La masse des nègres ignorants continue à se reproduire sans frein et de façon désastreuse, d'où le fait que l'accroissement parmi les nègres, bien plus que l'accroissement parmi les Blancs, intervient au sein de cette fraction de la population la moins intelligente, la moins capable et la moins apte à élever ses enfants correctement [1].



De qui est-elle ? De M. Sanger ? D'un chef du Ku Klux Klan ? D'un envoyé d'Hitler aux États-Unis ? Non. Elle est de William Edward Burghardt Du Bois (1868-1963), un leader noir américain, franc-maçon, prix international de la Paix en 1952, prix Lénine de la Paix en 1959, fondateur en 1909 de l'Association nationale pour l'avancement des gens de couleur (*National Association for the Advancement of Colored People* ; NAACP).

■ **Un projet qui fut soutenu par des « antiracistes » et de Noirs**

Eh ! oui, docteur. Loin d'être vu comme une tentative d'éradication de la race noire aux USA, le *Negro Project* fut au contraire accueilli, par beaucoup, et avec raison, comme une initiative charitable envers les Noirs les plus démunis, surtout dans le Sud rural, afin de les délivrer du fardeau des familles nombreuses. A ce titre, il fut soutenu non seulement par Eleanor Roosevelt, épouse du Président américain F. D. Roosevelt, mais aussi par les médecins philanthropes Albert et Mary Lasker, qui financèrent le projet, par W.E.B. Dubois, par la Noire Mary McLeod, fondatrice du *Conseil national des femmes noires*, par Adam Clayton Powell Jr, pasteur de l'église abyssinienne baptiste de Harlem et par bien d'autres, moins connus [2].

Le militant noir William Edward Burghardt Du Bois (1868-1963).

(1) : « *The mass of ignorant Negroes still breed carelessly and disastrously, so that the increase among Negroes, even more than the increase among whites, is from that portion of the population least intelligent and fit, and least able to rear their children properly.* » (voy. *The Birth Control Review*, vol. XVI, juin 1932, p. 166). (2) : « *The Negro Project served African-Americans in the rural South. Other leaders of the African-American community who*

■ Une argumentation inepte

Afin d'impressionner vos lecteurs, vous affirmez que le *Negro Project* se poursuit aujourd'hui grâce à l'organisme nommé *Planned Parenthood*. A l'appui de cette affirmation, vous citez une statistique (récente je suppose) de l'avortement des Noires aux USA. C'est inepte pour deux raisons principales :

- Sachant que le *Negro Project* a été lancé en 1939 et que, depuis les années 60, l'antiracisme d'État a pé-



nétré la société américaine, comment expliquer qu'aucun leader noir américain -pas même Martin (Luther) King - n'ait dénoncé de « *terrifiant programme* » ? Cet argument vaut encore plus aujourd'hui, avec un Barack Obama à la tête des USA. Le 17 juillet 2007, encore simple candidat, il avait clairement déclaré : « *le Planned Parenthood ne sera pas abandonné* » [1]. Et aujourd'hui, même si toutes les attentes des partisans du contrôle des naissances ne sont pas satisfaites, il est manifeste que le nouveau Président soutient activement le *Planned Parenthood* [2]. A supposer que le *Negro Project* soit un « *programme d'élimination de la race noire* », comment expliquer que le premier Noir à la tête des USA le soutienne ? C'est absurde.

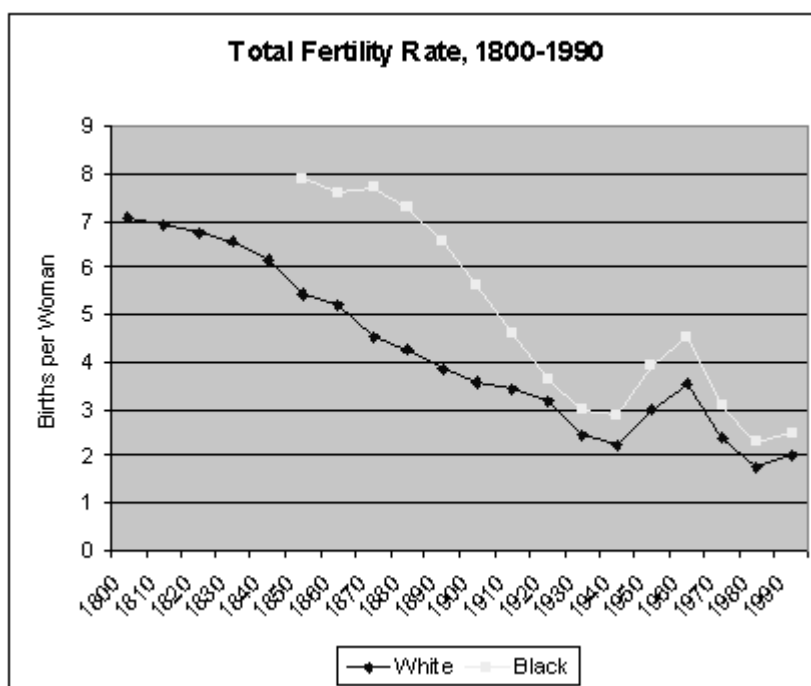
- vous affirmez qu'aux USA, 42 % des avortements sont pratiqués sur des Noires. Un document paru en 2008 avance un taux de 37 % [3]. Je ne vous chercherai pas querelle pour la différence ; nous sommes

B. Obama ne plaît pas, donc B. Obama est comme Hitler. La rhétorique stupide n'épargne personne...

were involved in the project included Mary McLeod Bethune, founder of the National Council of Negro Women, and Adam Clayton Powell Jr., pastor of the Abyssinian Baptist Church in Harlem.

« *The Negro Project was also endorsed by prominent white Americans who were involved in social justice efforts at this time, including Eleanor Roosevelt, the most visible and compassionate supporter of racial equality in her era; and the medical philanthropists, Albert and Mary Lasker, whose financial support made the project possible.* » (voy. « The thurh about M. Sanger, consultable à l'adresse suivante : http://www.plannedparenthoodnj.org/library/topic/contraception/margaret_sanger).

(1) : « *There will always be people, many of goodwill, who do not share my view on the issue of choice. On this fundamental issue, I will not yield and Planned Parenthood will not yield.* » (voy. <http://www.catholicnewsagency.com/new.php?n=11918>). (2) : Voy. par exemple, le communiqué du Planned Parenthood suite à la présentation du budget américain pour 2010 (<http://www.plannedparenthood.org/about-us/newsroom/press-releases/planned-parenthood-statement-president-obamas-2010-budget-26882.htm>). (3) : Voy. « Facts on Induced Abortion in the United States », consultable sur http://www.guttmacher.org/pubs/fb_inducend_abortion.html).



L'évolution de la fertilité des Noirs et des Blancs aux USA. Les chiffres démontrent qu'il n'existe aucun plan d'éradication de la race noire.

dans l'ordre de 4 sur 10. Mais cette simple statistique ne sert nullement votre cause. Pour la servir, il vous faudrait démontrer que ces avortements font chuter le taux de natalité des Noirs à presque zéro. Vous pourriez alors parler d'un « *programme d'élimination de la race noire* ». Si vous ne le faites pas, c'est que, sur ce point, les chiffres vous donnent tort. Le diagramme ci-dessus démontre qu'à partir des années 30 notamment, la fertilité des Blancs et celle des Noirs aux USA sont restées très voisines (avec un avantage pour les Noirs de 0,4 à 1 environ) et ont subi les mêmes évolutions. Preuve qu'il n'existe aucun plan d'éradication des Noirs.

Le taux d'avortements plus grand chez les Noires a plusieurs explications très simples. Des recherches menées aux USA ont démontré que :

- l'absence de contraception est plus grande chez les pauvres, les jeunes, *les Noirs*, les portoricains et les moins instruits [1] ;

- pour cause de pauvreté, de manque d'instruction ou de contexte social, 19 % des femmes noires connaissent des ratés dans leur contraception (contre 15 % chez les Portoricaines et 10 % chez les femmes blanches) [2].

Il en résulte que 69 % des grossesses chez les Noires sont inattendues, contre 54 % chez les Portoricaines et 40 % chez les Blanches [3]. D'où la plus grande proportion d'avortements chez les premières, afin d'arriver à un taux moyen de 2,4 enfants par femmes. C'est ce plus grand taux d'avortements qui permet aux Noirs d'avoir des familles de grandeur « normale » (comme

(1) : Voy. « Facts on Induced... », déjà cité. (2) : Voy. « Conceptive failures rates : new estimated from the 1995 National Survey of Family Growth ». *Fam. Plann. Perspect.*, 1999, mars-avril. (3) : Voy. « Facts on Induced... », déjà cité.

les Blancs). On peut donc dire que chez eux, l'interruption de grossesse reste une méthode de contraception au même titre que les autres.

◆ CONCLUSION SUR M. SANGER

Au terme de ces développements, que reste-t-il de la M. Sanger « *plus grand monstre de l'histoire de l'Humanité* » ? Rien. Car pour prétendre décrire cette femme, vous n'avez reculé devant aucune vilénie : fausses affirmations, citations erronées et/ou hors contexte, invocation abusive de statistiques... Je le répète, les idées de M. Sanger ne sont pas les miennes. Mais cela ne me donne pas le droit de la calomnier. Je reste au contraire persuadé que cette femme était très charitable et qu'elle a cru bien faire, de façon totalement désintéressée. Son erreur est d'avoir voulu proposer de remèdes immé-



Margaret Sanger dans les années 40. Petit infirmière, elle a vu les problèmes de ce point de vue.

diats alors qu'il eut mieux valu agir pour changer la société. Mais tout le monde n'a pas l'âme d'un réformateur. Petite infirmière, M. Sanger vu les problèmes sous l'angle d'une petite infirmière dans une société déjà fortement déchristianisée. Je ne saurais lui en faire grief et, du fond du cœur, j'espère que Dieu lui fera miséricorde à la vue de ses grands mérites...

◆ L'EUGÉNISME CHEZ LES ANTIRACISTES

Avant d'en finir sur le sujet, permettez-moi une dernière citation :

Les, couches inférieures de la population, théoriquement moins douées génétiquement, se reproduisent, elles, relativement trop vite. Il faut ici leur enseigner le contrôle des naissances ; elles ne doivent pas trop facilement bénéficier de secours ou de traitements hospitaliers, car l'élimination de ce dernier élément de sélection naturelle risquerait de trop multiplier les naissances et les chances de survie de leur progéniture. Un chômage prolongé devrait pouvoir justifier la stérilisation, ou du moins l'attribution de secours devrait-elle être conditionnée à l'interdiction d'avoir encore des enfants. Et ainsi de suite. Le gros de notre programme eugénique, autrement dit, devra n'être composé que de palliatifs et de remèdes, au lieu d'être préventif et constructif [1].

Qui a écrit cela ? La « raciste » M. Sanger ? Le raciste Hitler ? Non, il s'agit du très antiraciste sir Julian Huxley, qui, de 1946 à 1949, fut le premier secrétaire général de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ce texte, il l'a écrit dans les années 60. On le trouve dans l'encyclopédie *Planète. Bilans scientifiques* (directeur : Louis Pauwels),

(1) : Voy. le paragraphe suivant pour la référence.

et plus précisément dans le tome intitulé : *Le dossier de l'hérédité. La science au bord des secrets de la vie* [1]. Dans ce même tome, J. Huxley déclare :

Il apparaît clairement que l'idée même de race, quand il s'agit de l'homme, est, dans les conditions actuelles, fallacieuse [...].

La plupart des prétendus traits raciaux ne sont, en fait, que des traits nationaux ; ils n'ont aucune importance génétique ou eugénique [...]. C'est une grossière erreur de méthodologie scientifique que d'affirmer, comme on le fait souvent, que le statut barbare actuel, disons, des Bantous, prouve leur infériorité génétique.

L'Allemagne hitlérienne illustre les dangers d'une parodie de science dans ce domaine. Les théories raciales nazies ne sont qu'une rationalisation du nationalisme germanique, d'une part, de l'antisémitisme, de l'autre [...]. La théorie de la suprématie et de la primauté des Nordiques eux-mêmes est fautive, elle n'est qu'un mythe comme les autres, sur lequel les nazis ont édifié une pseudo-religion du nationalisme [*Ibid.*, p. 151, col. B.].

Nouvelle preuve que l'eugénisme sur fond de sélection naturelle pouvait être défendu par des antiracistes notoires. Comme je l'écrivais avant de digresser sur M. Sanger, ses partisans se fondaient alors surtout des considérations socio-économiques.

V. LES STÉRILISATIONS SOUS LE III^{ÈME} REICH (SUITE)

◆ DES CONSIDÉRATIONS AVANT TOUT ÉCONOMIQUES

Ce souci lié à l'argent était naturellement présent dans une Allema-



Sir Julian Huxley, antiraciste affiché, premier secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de 1946 à 1949. Il était partisan d'un eugénisme palliatif, jugeant qu'un « *chômage prolongé devrait pouvoir justifier la stérilisation* ».

gne qui, au début des années 30, était exsangue. Dans l'ouvrage déjà cité, B. Massin rappelle :

Depuis la crise économique mondiale de 1929, le budget public de l'assistance sociale et de la santé en Allemagne avait subi des réductions drastiques. La situation était véritablement dramatique. Fin 1932, 44 % de la population active, soit près d'un Allemand sur deux, était au chômage. Autant de cotisations sociales qui ne rentraient plus dans les caisses de l'État. En conséquence, la durée de l'allocation chômage avait été réduite à six semaines et moins d'un chômeur sur cinq recevait encore une telle allocation. Dans un tel contexte, la logique comptable du « capital humain » propagée par

(1) : éd. Planète, Paris, sd, p. 160, col. B. Bien qu'il n'y ait pas de date, l'abondante bibliographie en fin de volume s'arrête en 1965. L'ouvrage a donc dû paraître cette année-là, ou peu après...

les eugénistes rencontrait un écho de plus en plus favorable. Alors qu'un chômeur recevait 500 RM par an de la ville où il habitait et un « petit retraité social » encore moins (240 RM), un handicapé mental profond, « *qui est un membre totalement sans valeur du peuple* », représentait - avec une dépense de 1950 RM par an - « *une somme avec laquelle près de huit retraités sont obligés de vivre* ». L'hospitalisation des malades mentaux coûtait à elle seule 112 millions de RM par an à l'Allemagne. L'un des arguments majeurs des eugénistes portait justement sur le coût des « malades héréditaires » et des « inférieurs héréditaires » pour une collectivité qui n'avait même plus les moyens de nourrir et de loger correctement ses citoyens productifs [1].

Quelques jours avant la mise en application de la loi et répondant aux directives de l'État national-socialiste, la presse allemande justifia le texte auprès du peuple. Parla-t-elle d'éliminer les faibles pour bâtir une race de surhommes nietzschéens ? Nullement ! L'argument économique fut le seul avancé (parce qu'il était effectivement le principal). Dans sa livraison du 21 décembre 1933, par exemple, le *Dresdner Neueste Nachrichten* expliqua que les 400 000 stérilisations projetées coûteraient 14 millions de marks. Il continuait ainsi :

Mais l'investissement produit un intérêt tel qu'aucun autre capital n'a jamais pu rapporter. Le professeur Lenz a calculé que les maladies héréditaires coûtent annuellement 350 millions de marks au minimum [...]. Considéré à l'aune de ces estimations, la dépense de 14 millions de marks est totalement insignifiante. Après 10, 20 ou 30 ans, il est certain que

les dépenses annuelles de millions de marks pour les maladies héréditaires baisseront sensiblement [2].

Lorsque, en mars 1934, l'*American Journal of Public Health* évoqua la loi allemande, il écrivit :

Pour un étranger, de nombreuses raisons expliquent pourquoi, soudainement, ce gouvernement a lancé un tel programme de stérilisations. Un point de vue prévaut, selon lequel les Allemands ne peuvent compter que sur eux-mêmes à l'intérieur de leurs propres frontières pour le futur immédiat, et qu'ils dépendent plus que jamais de leurs propres ressources. Ces ressources sont très appauvries. D'où le fait que l'actuel poids des irresponsables sociaux forme un passif qui représente une grande quantité de gâchis [3].

◆ UNE LOI « NAZIE » PAR ACCIDENT

Voilà pourquoi, dans son analyse de la loi allemande publiée en 1934 par la prestigieuse revue américaine *Journal of Heredity*, l'eugéniste P. Popenhoe écrivit ces propos capitaux :

La loi allemande de stérilisation eugénique [...] n'est pas une improvisation hâtive du régime nazi. Elle a émergé graduellement pendant des années, dans les discussions des eugénistes. D'un point de vue, c'est simplement un accident qu'il soit revenu à l'administration d'Hitler de mettre en pratique les recommandations des spécialistes [4].

Quand on sait que ladite loi s'inspirait d'un projet rédigé sous Weimar, une telle appréciation n'étonne guère. A l'époque, personne ne vit

(1) : Voy. *Les enjeux...*, déjà cité, p. 69. (2) : Voy. le *Dresdner Neueste Nachrichten*, 21 décembre 1933. (3) : Voy. l'*American Journal of Public Health*, mars 1934, pp. 189-190. (4) : « *Germany's eugenic sterilization law, which went into effect on January 1, 1934, is no hasty improvisation of the Nazi regime. It has been taking shape gradually during many years, in the discussions of eugenicists. From one point of view, it is merely an accident that it happened to be the Hitler administration which was ready to put into effect the recommendations of specialists.* » (*Journal of Heredity*, vol. 25, 1934, pp. 257).

THE GERMAN STERILIZATION LAW

PAUL POPENOE

Human Betterment Foundation, Pasadena

GERMANY'S eugenic sterilization law, which went into effect on January 1, 1934, is no hasty improvisation of the Nazi regime. It has been taking shape gradually during many years, in the discussions of eugenicists. From one point of view, it is merely an accident that it happened to be the Hitler administration which was ready to put into effect the recommendations of specialists.

But Hitler himself—though a bachelor—has long been a convinced advocate of race betterment through eugenic measures. Probably his earlier thinking was colored by Nietzsche, but he studied the subject more thoroughly during his years in prison, following the abortive revolutionary movement of 1923. Here, it is said, he came into possession of the two-volume text on heredity and eugenics, by E. Baur, E. Fischer, and F. Lenz, which is the best-known statement of eugenics in the German language, and evidently studied it to good purpose. In his book, *Mein Kampf*, most of which was written during these prison years, and which outlines most of the policies since adopted by the Nazis as a political party, he bases his hopes of national regeneration solidly on the application of biological principles to human society.

"He who is not sound and worthy in body and mind, should not perpetuate his handicaps in the bodies of his children," Hitler declares in this book.

"The state must take care that only he who is sound shall be a parent.

"To prevent defective persons from producing equally defective offspring, is an act dictated by the clearest light of reason. Its carrying out is the most human act of mankind. It would prevent the unmerited suffer-

ing of millions of persons, and above all would, in the end, result in a steady increase in human welfare."

That he has no illusions about producing immediate and miraculous results, but is taking the long time view, is evidenced by his remark that, "If for only 600 years the reproduction of the physically defective and mentally diseased were prevented, not only would mankind be freed from an unmeasurable misery, but it would reach a vigor which today is hardly dreamed of.

"In an age when races are poisoning themselves," he concludes, "any state which devotes itself to the care of its best racial elements must some day dominate the earth."

He recognizes, however, that negative measures are not enough to safeguard the racial values of a people. There must be an encouragement of sound parenthood, and he declares that "the fertility of sound women must not be limited by the disgusting materialism which transforms the blessing of children into a curse for their parents." While he points clearly to the need for financial reforms, such as the family wage, he seems to lay the greatest stress on educational changes and reforms in public opinion, that will promote earlier marriage and larger families among the fit.

Since the Nazis came into full power, changes have been so frequent that it has been difficult to keep track of them. The sterilization law was one of the first eugenic measures to be adopted. Its text, in full, is as follows:

SECTION 1

(1) Anyone with hereditary disease may be rendered sterile by surgical means, when, according to medical experience, it is highly probable that the offspring of such person will suffer from severe inherited mental or bodily disorders.

(2) The law applies to all who suffer

dans la loi du 14 juillet 1933 l'expression d'une quelconque spécificité « nazie » criminelle.

◆ UNE LOI PRUDENTE

Il faut dire que, dans ses termes, le texte promulgué dans le Reich ne laissait que peu de place à l'arbitraire. La deuxième section précisait les démarches à suivre pour demander une stérilisation. On lisait :

(§1) Quiconque souhaite une stérilisation pourra demander volontairement l'opération. Si le sujet est incompetent ou mentalement faible, ou s'il n'a pas 18 ans révolus, son représentant légal doit intervenir pour obtenir l'approbation de la Cour [...].

(§2) Dans le cadre de la procédure, un certificat d'un médecin habilité à pratiquer en Allemagne devra être fourni, attestant qu'on aura expliqué à la personne à stériliser les objectifs et les conséquences de la stérilisation.

La troisième section précisait qu'une stérilisation pouvait également être demandée par un médecin diplômé ou par le directeur d'un établissement hospitalier ou pénitentiaire en charge d'un interné.

La section suivante déclarait notamment :

La proposition doit être introduite auprès des Cours eugéniques (Erbgesundheitsgericht) ; elle doit être écrite ou dictée à un clerc. Les faits qui fondent la proposition doivent être certifiés par un rapport médical, ou vérifiés d'une quelconque manière.

La section 6 établissait la composition de la Cour eugénique : un magistrat pour président, assisté de deux médecins (versés dans les questions d'eugénisme). Afin d'éviter d'être juge et partie, la loi interdisait au magistrat et au médecin qui aurait introduit ou approuvé

une proposition de stérilisation d'être ensuite membre de la Cour chargée de juger ladite proposition.

La section 7 prévoyait que les débats seraient menés à huis-clos (§1), que des témoins et des médecins experts pourraient être entendus, qui témoigneraient sous serment selon les règles des procédures civiles et qui, le temps de leur déposition, seraient déliés du secret professionnel (§2). La section 8 exigeait de la Cour une décision claire et motivée, adoptée à la majorité et consignée par écrit. Une copie du document devrait alors être remis à la personne ayant demandé la stérilisation ou à son représentant légal. La section 9 prévoyait un délai d'un mois pour faire appel de la décision. L'appel devait alors être examiné par une Cour eugénique supérieure. La section 11 stipulait qu'en cas de feu vert définitif, la stérilisation devrait être pratiquée dans un hôpital par un médecin ayant reçu l'autorisation d'exercer en Allemagne. Ce médecin ne devrait avoir pris part ni à la demande de stérilisation, ni à son examen. La section 12 autorisait la Cour eugénique à rouvrir, sous certaines circonstances, un dossier et à revenir sur une autorisation de stérilisation. A l'inverse, un refus de stérilisation pouvait être réétudié si de nouveaux faits étaient apportés.

◆ UNE LOI QUI S'INSCRIVAIT DANS UN MOUVEMENT GÉNÉRAL DES NATIONS

Loin, donc, d'être la preuve d'une prétendue « horreur nazie » bien spécifique, la loi allemande s'inscrivait dans un mouvement général qui, dans les années 20 et 30, convainquait un nombre croissant d'États dits « civilisés » de stériliser,

autorisé à condition qu'ils se fassent soigner (si la maladie était guérissable) ou qu'ils acceptent de se faire stériliser (si la maladie était considérée comme incurable) [1].

◆ PAS UNE SPÉCIFICITÉ « NAZIE »

■ *L'Église et le mariage*

La encore, s'agit-il d'une spécificité « nazie » ? Absolument pas. Je rappelle que l'Église, qui a charge d'âmes, ne laisse pas à ses ouailles l'entière liberté dans le mariage. Sachant tout d'abord que le consentement entre futurs époux est « *l'élément essentiel du mariage en tant que contrat* » et que ce consentement doit être « *donné en toute liberté et avec la connaissance requise* » [2], les débiles mentaux sont *de facto* interdits d'union, puisqu'ils ne peuvent donner un consentement « *en connaissance de cause* » [3].

J'ajoute que, au moins par le passé, l'Église interdisait « *avec rigueur et dans tous les pays, les mariages mixtes* », c'est-à-dire les mariages « *entre deux baptisés : l'un catholique et l'autre non-catholique adhérent d'une secte schismatique ou hérétique* » [*Ibid.*, § 90, pp. 83-84].

Sauf dispense exceptionnelle accordée aux futurs époux, un « mariage mixte » était considéré comme valide mais illicite.

L'Église considérait en outre comme invalide (c'est-à-dire comme nul) :

- le mariage entre un(e) catholique et un(e) infidèle (c'est-à-dire une personne qui n'avait jamais reçu le baptême chrétien) [4] ;

- le mariage avec une personne souffrant d'impuissance antécédente et perpétuelle (c'est-à-dire une personne qui, avant même le mariage, ne pouvait accomplir l'acte conjugal) [5].

Vous me répondrez que les interdits posés par l'Église n'avaient pas pour fondement l'eugénisme. Je vous l'accorde. Mais ce que je veux démontrer, c'est que des interdits quelconques ne sont pas, *en eux-mêmes*, le symptôme d'une idéologie criminelle.

■ *La médecine et le mariage*

Je note d'ailleurs qu'à l'époque, le monde médical s'opposait lui aussi au mariage de certaines catégories d'individus. Dans le *Larousse médical* (éd. de 1925), on lisait :

(1) : « The third and last racial law passed by the German government was the Law for the Protection of the Genetic Health of the German People, promulgated in October 1935. This law required couples wishing to marry to submit themselves to a medical examination before marrying to see if any genetically undesirable traits might be passed on to children born of such a union: the law forbade marriage between individuals suffering from venereal disease, feeble mindedness, epilepsy, or any of the diseases encompassed in the Sterilization Law. Those who were classed as bearing such genetically undesirable traits, were only allowed to marry if they agreed to be sterilized, so that no children would be born of the marriage.» (voy. <http://www.white-history.com/hwr64ii.htm>). (2) : Voy. Père Noël Barbara, *Catéchèse du mariage catholique* (éd. Forts dans la Foi, Tours, 1994), §§7 et 10, pp. 16-18. (3) : Il en est de même chez les laïques. L'article 146 du *Code civil* français déclare : « *Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement* ». C'est donc interdire d'union tous les citoyens incapables de donner un consentement éclairé. (4) : *Ibid.*, § 100, pp. 92-93. Certes, dans ce cas, des dispenses pouvaient être obtenues, surtout dans des régions non catholiques. (5) : *Ibid.*, § 96, pp. 89-90. Là, aucune dispense ne pouvait être accordée, puisque l'impuissance rendait l'objet premier du contrat (la procréation d'enfants) impossible.

Le mariage doit être interdit aux épileptiques et paralytiques généraux, aux phtisiques, aux syphilitiques, aux individus atteints de blennorrhagie chronique, pendant la période où ils peuvent provoquer des affections de l'utérus [1].

Pour un homme atteint de blennorrhagie, les auteurs écrivaient :

Un candidat au mariage doit donc se faire examiner par un spécialiste, afin de savoir s'il est encore contagieux. Un léger suintement, persistant malgré tout traitement, n'est de nature à empêcher le mariage que si l'on découvre encore des gonocoques.

Mais le futur époux ne devra pas avoir de lésions de l'urètre décelables par l'urétroscopie, ne pas présenter de gonocoques à l'examen direct de la sécrétion après épreuves de réactivation [...], ne pas en présenter dans les cultures de son exsudat et de son sperme [*Ibid.*, p. 711, col. B.].

Pour un syphilitique, le mariage était déclaré possible mais après une période plus ou moins longue de traitement (2 à 6 ans) et à condition que les examens soient positifs (*Ibid.*, p. 1182). En revanche, un syphilitique qui présentait « *un signe quelconque du système nerveux* » ne devait pas se marier (*Ibid.*, p. 1182, col. B). Les auteurs préconisaient l'exigence d'un certificat médical attestant que le fiancé ne présentait aucun risque de contamination (*Id.*).

Les auteurs expliquaient encore :

La jeune fille ne devra pas songer au mariage, si elle présente des signes même légers d'insuffisance cardiaque (œdèmes passagers, difficulté de respirer à l'occasion d'un effort, albuminurie) ; si elle est atteinte d'un rétrécissement mitral très serré, d'une aortite avec double lésion orificielle, d'une maladie de cœur coexistant avec une néphrite ou une tuberculose pulmonaire ; si sa tension artérielle est notablement trop forte (hypertension) ou trop faible (hypotension) d'une façon constante ; si les lésions sont héréditaires et familiales. La situation sociale devra naturellement être prise en considération, car une femme exposée à des fatigues, à de violents efforts supportera difficilement la coexistence d'une grossesse et d'une affection du cœur.

Si une cardiaque ou une brightique est autorisée à se marier, il conviendra de prendre des précautions en cas de grossesse. On doit surveiller l'alimentation, faire fréquemment l'examen des urines.

1925 : la médecine interdisait le mariage à certaines catégories de la population (extrait du *Larousse médical illustré* de l'époque)...

MARIAGE

sayer avant l'autorisation l'effet du régime (abstention de tabac, de café et de l'alimentation carnée).

La jeune fille ne devra pas songer au mariage, si elle présente des signes même légers d'insuffisance cardiaque (œdèmes passagers, difficulté de respirer à l'occasion d'un effort, albuminurie) ; si elle est atteinte d'un rétrécissement mitral très serré, d'une aortite avec double lésion orificielle, d'une maladie de cœur coexistant avec une néphrite ou une tuberculose pulmonaire ; si sa tension artérielle est notablement trop forte (hypertension) ou trop faible (hypotension) d'une façon constante ; si les lésions sont héréditaires et familiales. La situation sociale devra naturellement être prise en considération, car une femme exposée à des fatigues, à de violents efforts supportera difficilement la coexistence d'une grossesse et d'une affection du cœur.

Si une cardiaque ou une brightique est autorisée à se marier, il conviendra de prendre des précautions en cas de grossesse. On doit surveiller l'alimentation, faire fréquemment l'examen des urines.

(1) : Voy. le *Larousse médical illustré*, déjà cité, p. 711, col. A.

que par les liens du respect et de la reconnaissance. En d'autres termes, par les lois de la morale, le mariage n'est pas permis à ceux qui ne sont pas en état de nourrir leurs enfants, de les élever, de leur donner un certain degré d'instruction et d'éducation et une profession capable d'en faire des membres utiles et honnêtes de la société.

Fragment d'un traité de morale laïque paru en 1881 : la dialectique « nazie » sur le mariage n'était pas nouvelle...

double lésion orificielle, d'une maladie de cœur coexistant avec une néphrite ou une tuberculose pulmonaire ; si sa tension artérielle est notablement trop forte (hypertension) ou trop faible (hypotension) d'une façon constante ; si les lésions sont héréditaires et familiales [*Ibid.*, p. 711, col. B].

■ *La morale républicaine et le mariage*

Mais il y a plus. Ouvrons le manuel d'Adolphe Franck paru en 1881 et intitulé : *Éléments de morale. Ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels pour l'enseignement secondaire spécial*. A. Franck était membre de l'Institut et professeur au Collège de France. Il écrivait :

par les lois de la morale, le mariage n'est pas permis à ceux qui ne sont pas en état de nourrir leurs enfants, de les élever, de leur donner un certain degré d'instruction et d'éducation et une profession capable d'en faire des membres utiles et honnêtes à la société [1].

Ce principe englobait naturellement les personnes qui allaient mettre au monde des enfants gravement tarés, donc incapables de de-

venir des « membres utiles à la société ». D'ailleurs, dans un autre manuel paru un an plus tard et intitulé : *Leçons de morale*, Henri Marmion - alors professeur de philosophie au Lycée Henri IV (Paris) et membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique - précisait nettement :

c'est un crime véritable, (ou du moins c'en serait un s'il n'était en partie imputable à l'ignorance), de s'exposer à transmettre à ses enfants et à perpétuer dans l'espèce humaine de terribles maladies héréditaires [2].

■ *Hitler en accord avec l'ancienne morale républicaine*

Comparez cela au passage de *Mein Kampf* où Hitler défendait l'eugénisme social (passage dont vous ne citez que la conclusion ultime : « *une race obtenue selon les règles de l'eugénisme* ».) :

Celui qui n'est pas sain, physiquement et moralement, et par conséquent n'a pas de valeur au point de vue social, ne doit pas perpétuer ses maux dans le corps de ses enfants. L'État raciste a une tâche énorme à accomplir au point de vue de l'éducation. Mais cette tâche

(1) : Voy. Ad. Franck, *Éléments de morale. Ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels pour l'enseignement secondaire spécial* (Librairie Hachette, Paris, 1881), p. 78.

(2) : Voy. H. Marmion, *Leçons de Morale* (Librairie Classique Armand Colin et Cie, Paris, 1882), p. 304.

Mot de Franklin*. — Parmi les conditions temporelles auxquelles le mariage est subordonné, il faut bien avouer que celles qui importent le plus, sont trop souvent traitées comme choses de peu d'importance. La première peut-être est d'avoir une bonne santé; c'est un crime véritable, (ou du moins c'en serait un s'il n'était en partie imputable à l'ignorance), de s'exposer à transmettre à ses enfants et à perpétuer dans l'espèce humaine de terribles maladies héréditaires*. La seconde est d'être à même de subvenir aux besoins d'une famille. Mais cela

Fragment de *Mein Kampf* ? Non, fragment d'un manuel français de morale laïque publié en 1882 (voir page précédente, note 2).

paraîtra plus tard quelque chose de plus grand que les guerres victorieuses de notre époque bourgeoise actuelle. L'État doit faire comprendre à l'individu, par l'éducation, que ce n'est pas une honte, mais un malheur digne de pitié, d'être maladif et faible, mais que c'est un crime par contre, et une honte, de déshonorer ce malheur par son égoïsme en le faisant retomber sur un être innocent : que, par ailleurs, c'est témoigner d'une disposition d'esprit vraiment noble et des sentiments humains les plus admirables quand l'individu, souffrant d'une maladie dont il n'est pas responsable, renonce à avoir des enfants et reporte son affection et sa tendresse sur un jeune rejeton indigent de sa race, dont l'état de santé fait prévoir qu'il sera un jour un membre robuste d'une communauté vigoureuse. En accomplissant cette tâche éducatrice, l'État prolonge, au point de vue moral, son activité pratique. Il ne s'inquiètera pas de savoir s'il est compris ou non, approuvé ou blâmé, pour agir suivant ces principes.

Si, pendant six cent ans, les individus dégénérés physiquement ou souffrant de maladies mentales étaient mis hors d'état d'engendrer, l'humanité serait ainsi délivrée de maux d'une gravité incommensurable ; elle jouirait d'une santé dont on peut aujourd'hui se faire difficilement une idée. En favorisant consciemment et systématiquement la fé-

condité des éléments le plus robustes de notre peuple, on obtiendra une race dont le rôle sera, du moins tout d'abord, d'éliminer les germes de décadence physique et, par suite, morale, dont nous souffrons aujourd'hui.

Car lorsqu'un peuple et un État seront engagés dans cette voie, on se préoccupera tout naturellement de développer la valeur de ce qui constitue la moelle la plus précieuse de la race et d'augmenter sa fécondité pour qu'enfin toute la nation participe à ce bien suprême : une race obtenue selon les règles de l'eugénisme [1].

Dans ses premiers développements, le message d'A. Hitler reprenait ceux des moralistes républicains émis quarante ans plus tôt. On ne sera donc pas surpris de constater que, bien avant le III^{ème} Reich, des pays « bien pensants » avaient adopté des lois restreignant le droit d'union. Je rappelle par exemple que l'interdiction du mariage pour les aliénés et les handicapés mentaux existait en Norvège depuis 1918, en Suède et au Danemark depuis 1922, et en Finlande depuis 1929 [2]. Là aussi, donc, Hitler et les « nazis » n'avaient rien inventé.

(1) : Voy. A. Hitler, *Mein Kampf*, déjà cité, pp. 402-403. (2) : Voy. P. Zylberman, « Eugénique à la scandinave... », déjà cité, p. 917.

◆ **LES VÉRITABLES FONDEMENTS
DE L'EUGÉNISME D'HITLER**

Une lecture objective de *Mein Kampf* démontre que, chez Hitler, l'eugénisme n'avait pas pour cause une prétendue haine du faible. Bien au contraire, Hitler prenait en pitié les maladifs. Et sachant que, dans la société, il y aurait toujours des enfants (sains) victimes de l'indigence, il souhaitait accorder à ceux qui ne pourraient se reproduire le droit de reporter leur affection sur l'enfance malheureuse. Le chef de la NSDAP pensait peut-être à l'adoption (dans le cas d'orphelins) ou au parrainage (dans le cas d'enfants issus de milieux pauvres). Car dans l'Allemagne des années 20, les enfants abandonnés étaient nombreux. Mais à partir de 1933, le rapide relèvement économique changea la donne...

Quoi qu'il en soit, la conclusion est toujours la même : l'eugénisme hitlérien n'avait nul fondement criminel.

**VII
LE LIVRE DOUTEUX
QUI VOUS SERT
DE RÉFÉRENCE PRINCIPALE**

Afin de persuader vos lecteurs du contraire, vous assénez :

Toujours selon ses propres dires [vous parlez ici d'Hitler], il n'avait pas l'intention au début de la guerre d'éliminer la totalité des 10 millions de Juifs qui vivaient dans les territoires conquis. Il estimait que certains d'entre eux allaient être nécessaires au déploiement de l'effort de guerre. Il estimait ce chiffre à 3 millions. C'étaient les « bons Juifs » du Führer. En revanche, ces personnes ne devaient plus jamais se reproduire à l'avenir [CSR, p. 26].

Aucune référence ne vient à l'appui de cette affirmation. Il faut se reporter à la page 31 pour lire, sous votre plume :

La totalité des données du précédent article [= celui que j'étudie présentement] est issue de l'ouvrage d'un médecin de la marine le Dr François Bayle qui a publié en 1950 un énorme ouvrage intitulé *Croix gammée contre caducée*. Cet ouvrage rarissime n'a pas d'éditeur. Mais sa parution a été rendue possible par l'aide de Alain Poher alors commissaire général aux Affaires Allemandes. Avec des commentaires plus que modestes, a été présenté le compte rendu sténographique du procès des « médecins de la mort ». De cette publication de 1 500 pages (en petites lettres) découle la totalité des livres écrits ensuite. Et notamment les quatre titres suivants rédigés par Philippe Aziz : *Karl Brandt, l'homme en blanc du Reich*. *Joseph Mengele ou l'incarnation du mal*. *Des cobayes par millions*. *Au commencement était la race* (éd. Famot, Genève 1975) [CSR, p. 31.].

Ces explications n'ont qu'un objectif : impressionner vos lecteurs afin qu'ils croient le livre de F. Bayle objectif, complet et définitif, ce qui justifiera, à leurs yeux, l'emploi de cette seule source pour rédiger votre article.

Mais moi, je ne marche pas !

◆ **UNE PRÉSENTATION PARTIELLE
ET PARTIALE DU « PROCÈS DES
MÉDECINS »**

Je le dis tout de suite : si, vraiment, cet ouvrage était incontournable (pour la thèse officielle), il ne serait pas « rarissime ». Il aurait été réédité plusieurs fois depuis 1950.

Vous osez affirmer que dans ce livre de « 1 500 pages (en petites lettres) » est « présenté le compte rendu sténographique du procès des "médecins de la mort" ». D'abord, les

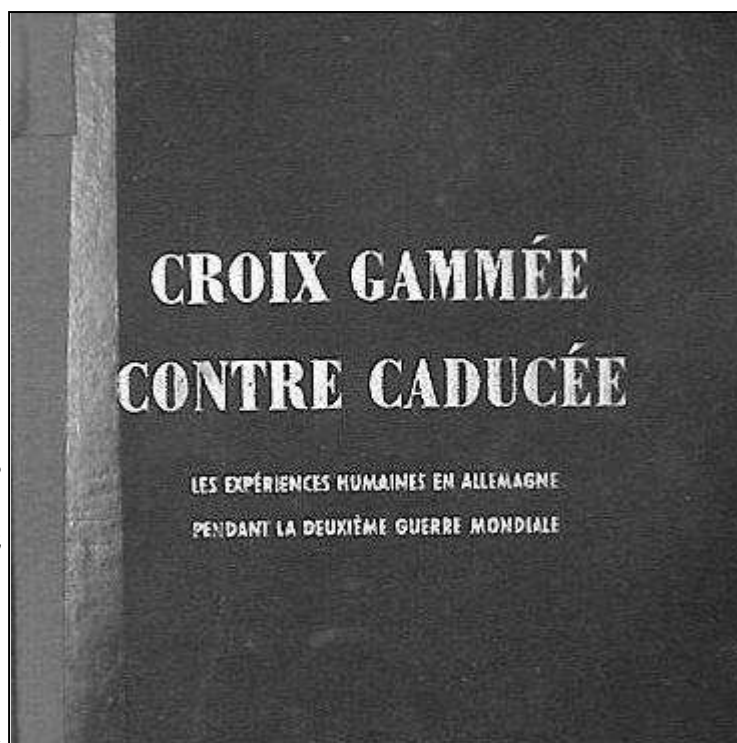
caractères utilisés ne sont pas petits, ils sont de grandeur normale pour de telles publications. Ensuite, il faut savoir que les comptes rendus sténographiques du dit procès, actuellement conservés dans les archives américaines, font... 11 538 pages (version anglaise) et 11 756 pages (version allemande) [1]. F. Bayle en a donc fait une présentation très, très résumée.

Que vaut-elle ? Pas grand-chose en vérité. L'auteur nous donne un aperçu « toiletté » du procès, c'est-à-dire un aperçu qui masque toutes les malhonnêtetés de l'Accusation et du Tribunal. Il omet ainsi d'évoquer cet ancien interné appelé à déposer contre les prévenus dans le cadre des expériences de haute altitude. L'Accusation le présenta tout naturellement comme un honnête citoyen persécuté et mis en camp par les « nazis » pour des raisons politiques. Mais la Défense parvint à démontrer que, loin d'être un « pur », l'individu avait en fait été condamné pour fraudes diverses après plusieurs récidives [2].

◆ F. BAYLE ET LES « AVEUX » DE K. GERSTEIN

■ *Des accusateurs bien discrets*

F. Bayle passe également sous silence tous les problèmes soulevés par le recours au témoignage de Kurt Gerstein. Rappelons qu'en



Couverture du livre de F. Bayle. LA référence principale de J.-P. Dickès. Mais que vaut cet ouvrage ? Pas grand-chose...

avril 1945, ce citoyen allemand engagé comme ingénieur technicien dans la Waffen-SS (service de la désinfection) s'était rendu aux Alliés. Il avait alors rédigé des « aveux » sur la prétendue extermination des juifs, prétendant avoir visité Treblinka et vu de ses propres yeux un gazage homicide à Belzec (c'était en août 1942). Son témoignage daté du 26 avril 1945 fut enregistré sous la cote PS-1553. K. Gerstein y joint quelques factures relatives à des commandes de Zyklon-B. Nous étions en pleine instruction du « grand » procès de Nuremberg qui devait commencer six mois plus tard. En toute logique, l'Accusation devait utiliser ce témoignage capital, puisqu'il émanait d'un « bourreau » qui avait tout vu de ses

(1) : Voy. « National Archives Microfilm Publications, Pamphlet describing M887 », p. 6.

(2) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, le « procès des médecins » (USA vs Karl Brandt and al.), pp. 116-117.

yeux, qui décrivait les méthodes de gazage et qui soulignait l'ampleur des massacres (15 000 tués par jour à Belzec, 20 000 à Sobibor et 25 000 à Treblinka) [1]. Or, de façon révélatrice, l'Accusation s'en garda bien. Dans son réquisitoire introductif prononcé le 30 janvier 1946, le procureur général adjoint français Charles Dubost se contenta de verser les factures de Zyklon B données par K. Gerstein (*TMI*, VI, 345-6). Peu après, il précisa :

Au document PS-1553 est jointe la déposition de Gerstein et les explications du chef de service américain qui a recueilli ce document [*Ibid.*, p. 377].

Mais ce fut tout, car personne ne demanda ce que contenait cette déposition et personne ne se proposa

de la lire. Pendant toute la suite du procès, c'est-à-dire pendant huit mois, il ne fut plus jamais question de K. Gerstein. Dans le jugement, enfin, son nom n'est mentionné nulle part.

■ *La raison d'une étonnante discrétion*

Pourquoi ce silence ? La raison se trouvait très probablement expliquée dans l'analyse des « aveux » faite par une équipe d'instructeurs chargés de faciliter le travail de l'Accusation à Nuremberg. Le 28 septembre 1945, elle rendit son rapport concernant le « témoin » K. Gerstein [2]. Hélas, seule la première page subsiste, les autres ayant disparu on ne sait comment,

Fragment de *TMI*, VI, 377, audience du 30 janvier 1946. L'Accusation française mentionne les « aveux » de Kurt Gerstein mais se garde bien de les lire...

M. DUBOST. — Bien volontiers, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Pour que l'on puisse l'enregistrer sténographiquement.

M. DUBOST. — 14 février 1944, poids brut: 832 kilos; poids net: 555 kilos (à destination d'Auschwitz); 16 février 1944, poids brut: 832 kilos; poids net: 555 kilos (à destination d'Oranienbourg); 13 mars 1944, poids brut: 896 kilos; poids net: 598 kilos (à destination d'Auschwitz); 13 mars 1944, poids brut: 896 kilos; poids net: 598 kilos (à destination d'Oranienbourg); 30 avril 1944, poids brut: 832 kilos; poids net: 555 kilos (à destination d'Auschwitz); 30 avril 1944, poids brut: 832 kilos; poids net: 555 kilos (à destination d'Oranienbourg); 18 mai 1944, poids brut: 832 kilos; poids net: 555 kilos (à destination d'Oranienbourg); 31 mai 1944, poids brut: 832 kilos; poids net: 555 kilos (à destination d'Auschwitz).

Cela me paraît être tout.

Au document PS-1553 est jointe la déposition de Gerstein et les explications du chef du service américain qui a recueilli ce document.

Avec la permission du Tribunal, je poursuivrai l'exposé de crimes que nous reprochons aux accusés sur la personne des prisonniers de guerre alliés internés en Allemagne. Un document PS-735,

(1) : Voy. la reproduction du document original, tapé à la machine, dans André Chelain, *La thèse de Nantes et l'affaire Roques* (éd. Polémiques, Paris, 1988), pp. 362-368. (2) : Voy. « Secret Report from CIOS Consolidated Advance Field Team (VII) of Interrogation of Engineer Kurt Gerstein re Gas Chambers and Other Atrocities in Concentration Camps ».

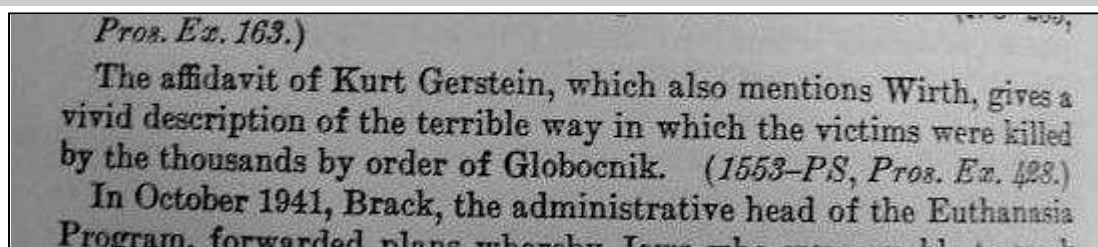
ce qui empêche toute conclusion [1]. Dès lors, nous en sommes réduits aux conjectures. Mais à mon avis, la raison de la discrétion observée par l'Accusation est la suivante : les aveux de K. Gerstein étaient bourrés d'invéraisemblances nettes. A Treblinka, par exemple, il aurait vu des « *montagnes de vêtements et de linge, [mesurant] 35-40 m environ* » de haut, soit plus qu'un immeuble de dix étages. Ailleurs, il parlait de « *25 000 000* » d'exterminés, « *Pas juifs, seulement, mais en préférence des Polonais et Tchèque[s] biologiquement sans valeur selon opinion des Nazis* » [2]. Mais surtout, il prétendait qu'à Belzec, dans les chambres à gaz, 700 à 800 personnes étaient entassées sur... 25 m² (« *Les hommes nus sont debout aux pieds des autres, 700-800 à 25 mètres carrés, à 45 m cube !* » [Ibid., p. 364]). C'était si invraisemblable que dans son ouvrage intitulé *Bréviaire de la haine*, Léon Poliakov, qui cite K. Gerstein, n'a pas hésité à tricher en remplaçant d'autorité ces 25 m² par « 93 m² » (« *700-800 sur 93 m² !* ») [3]. Telles est, à mon avis, la raison pour laquelle le document PS-1553 en lui-même resta dans les

tiroirs, seules quelques factures annexées ayant été prises en compte.

■ Des « aveux » recyclés

Au terme du « grand » procès de Nuremberg, on aurait donc pu croire que les « aveux » ébouriffants du déséquilibré mental K. Gerstein étaient définitivement enterrés. Mais non ! Quelques mois plus tard, au « procès des médecins » (décembre 1946-août 1947), ils ressortirent. Dans son réquisitoire définitif contre K. Brandt, l'Accusation eut le toupet de déclarer : « *L'affidavit de Kurt Gerstein [...] donne une description vivante de la façon terrible avec laquelle des victimes par milliers étaient tuées sur ordre de Globocnik. (1553-PS, Pros. Ex. 428)* » [4]. Dans les comptes rendus du procès, le document PS-1553 fut reproduit *in extenso*, avec toutes les invraisemblances flagrantes (montagnes de 35-40 m, 25 millions de morts, 7 à 800 personnes sur 25 m² ; voy. *TMI*, série verte, vol. I, pp. 865-870). Malgré cela, F. Bayle n'émet aucune critique sur cette pièce - il n'en parle même pas ! - comme si le témoignage de K. Gerstein était parfaitement acceptable.

TMI, série verte, vol. I, p. 804 : les « aveux » de K. Gerstein sont recyclés...



(1) : La *Harvard Law School Library* permet au public de consulter de très nombreux documents rédigés lors de l'instruction des procès de Nuremberg (voy. <http://nuremberg.law.harvard.edu>). L'analyse du document PS-1553 y est répertoriée, mais on n'en trouve que la première page. Les conservateurs se contentent d'écrire : « *Seule la première page est présente ; le reste manque* ». (2) : Voy. PS-1553 in A. Chelain, *La thèse de Nantes...*, déjà cité, p. 365. (3) : Voy. L. Poliakov, *Bréviaire de la haine* (éd. Complexe, 1986), p. 223. (4) : Voy. « Closing Brief against the defendant Karl Brandt », p. 40. Le passage se trouve également dans *TMI*, série verte, vol. I, p. 804.

117
1553 P.S
3 Kurt Gerstein 26 avril 1945.

Après dix minutes le premier train arrivera!-Vraiment, après quelques minutes le premier train arriva de Lemberg. 45 wagons, contenant 6.700 personnes, 1450 déjà morts à leur arrivée. Derrière les petites lucarnes aux fils barbelés des enfants, jaunes, pleins de peur, femmes, hommes. Le train arrive: 200 Ukrainiens, contraints à ce service, arrachent les portes et, avec caraches de cuir, ils chassent les personnes en dehors des voitures. Alors un grand parleur -haut donne les instructions: Au plein vent, quelques dans la baraque, se déshabiller de tout vêtement, aussi prothèse et lunettes. Avec petit morceau de ficelle, offert par un petit garçon juif de 4 ans, joindre ensemble les chaussures. Rendre tout valeur, tout argent au guichet "Valeurs" sans bon, sans reçu. Alors les femmes, les jeunes filles au coiffeur-faire couper à un ou deux coups les cheveux, qui disparaissent dans des grands sacs de pomme de terre " pour en faire quelques choses spéciales pour les sous-marins, épaisseurs etc".-- me dit le SS-Unterscharführer du service.-- Alors, la marche commence: A droite, à gauche le fil barbelé, en derrière deux douzaines Ukrainiens avec fusil, Guidé d'une jeune fille extraordinairement belle, ils s'approchent. Moi même avec le Hauptmann Wirth, police, nous nous trouvons avant les chambres de la mort. Totalement nus, les hommes, les femmes, les jeunes filles, les enfants, les bébés, les à une seule jambe, tous nus, passent. Au coin, un SS fort, qui à haute voix pastorale dit aux pauvres: Il vous n'arrivera ni le moindre! Il ne vous faudra rien que vivement respirer, c'est la fait forts les poumons, cette inhalation, c'est nécessaire contre les maladies contagieuses, c'est une belle désinfection!-- Demandé, quelle serait leur sort il leur dit: Vraiment, les hommes doivent travailler, bâtir des rues et des maisons. Mais les femmes ne sont pas obligés. Seulement si elles veulent elles peuvent aider au ménage ou dans la cuisine.-- Pour quelques de ces pauvres gens petit espoir encore une fois, assez pour les faire marcher sans résistance aux chambres de la mort,-- la majorité sait tout, ~~xxx~~ l'odeur leur indique le sort!-- Alors ils montent le petit escalier et--voient la vérité! Mères, nourrices, les bébés à la poitrine, nus, beaucoup d'enfants de tout âge - nus- ils hésitent, mais ils entrent dans les chambres de la mort, la plupart sans mot dire, poussés des autres derrière eux, agités par les caraches de SS.-- Une juive, 40 ans environ, les yeux comme des flambeaux, oite le sang de leur enfants sur leurs meurtriers. Recevant 5 coups de carache au visage de part de hautmann de police Wirth lui même, elle disparaît dans la chambre de gaz. Beaucoup font leurs prières, d'autres disent: Qui est ce qui nous donne de l'eau pour la mort?(Rite israëlitique?)-- Dans les chambres, la SS presse les hommes. "Bien remplir"-- le hautmann Wirth a ordonné. Les hommes nus sont debout aux pieds des autres, 700-800 à 25 mètres carrés, à 45 m cube!-- Les portes se ferment. Cependant, le reste du train, nus, attendent. On me dit: aussi en hiver nus!--Mais ils se peuvent emporter la mort!-- C'est pour cela, donc, qu'ils sont ici!--était la réponse!-- à ce moment, je comprends pourquoi "Fondation Heckenholt".--Heckenholt, c'est le chauffeur du "Diesel", dont les échappements sont destinés à tuer les pauvres! SS-Unterscharführer Heckenholt se donne quelque peine pour faire en marche le moteur Diesel. Mais il ne marche pas! Le hautmann Wirth arrive. On voit, il a peur, parceque moi, je vois le désastre. Oui, je vois tout, et j'attends. Mon chronomètre "stop" a fixé tout. 50 minutes, 70 minutes,--le Diesel ne marche pas!--Les hommes attendent dans leurs chambres de gaz. En vain. On les écoute pleurer. "Comme à la synagogue"--dit le SS-Sturmbannführer Professor Dr. Pfannenstiel, ordinaris de l'hygiène de l'université de Marbourg/Lahn, l'ordre à la porte de bois. Le Hauptmann Wirth, furieux, fait 11, 12 coups de carache au visage de l'Ucrain, qui est en aide de Heckenholt.-- Après deux heures 49 minutes-- le montre stop a tout enregistré-- le Diesel commence. jusqu'à ce moment les hommes dans les 4 chambres déjà remplis vivent, vivent, 4 fois 750 personnes à 4 fois 45 mètres cube!--De nouveau

Une page du document PS-1553 utilisé lors du « procès des médecins », les « aveux de Kurt Gerstein ». L'auteur y parle de « 700-800 [personnes] à 25 mètres carrés ».

4. Kurt Gerstein 26 avril 1945.

25 minutes passent: Beaucoup, c'est vrai, sont morts. C'est ce qu'on voit par la petite fenêtre, par laquelle la lampe électrique fait voir pour un moment l'intérieur de la chambre. Après 28 minutes, encore peu qui survivent. Après 32 minutes, enfin, tout est mort! - De l'autre côté, des travailleurs juifs ouvrent les portes de bois. On leur a promis - pour leur service terrible - la liberté et quelques procents du résultat des valeurs et de l'argent trouvé. Comme des colonnes de Basalte les morts sont encore debout, étant pas la moindre place de tomber ou de s'incliner. Même morts, on connaît encore les familles, qui se serrent encore les mains. On a peine de les séparer, pour faire vides les chambres pour prochains charge. On jête les corps, bleus, humides de soudre et de l'arin, les jambes pleins de crotte et de sang périodique. Parmi tous, les bûbes, les cadavres des enfants. - Mais on n'a pas de temps! Deux douzaines de travailleurs s'occupent de contrôler les bouches, qu'ils ouvrent par moyen des crochets de fer. "Or à gauche, sans or à droite!" - D'autres contrôlent auus et gônitaux pour monnaie, brillants, or etc. - Des dentistes arrachent par moyen de martels les dents d'or, ponts, couronnes. Parmi tous, le hauptmann Wirth. Il est à son élément, me pretant une grande boîte de conserves, remplie de dents, il me dit: Eprouvez vous même le poids de l'or! C'est seulement d'hier et d'avant-hier! - Et vous ne croyez pas ce que nous trouvons par jour! Les dollars, les brillants, l'or!! - Mais voyez vous même! - Alors il me guida à un bijoutier, qui avait x la responsabilité de tous ces valeurs. - On me fit voir encore un des kkk kkk chefs du grand magasin de l'ouest, Berlin, Kaufhaus des Westens et un petit homme, qu'on faisait jouer le violon, chefs du commando travailleurs juifs. "C'est un capitaine de l'armée K et K Autriche, chevalier du Croix de fer Allemand I Klasse - me dit le Hauptsturmführer Obermeyer. - Alors les corps nus furent jetés dans des grandes fossées de 100 x 20 x 12 mètres environ, situés auprès des chambres de la mort. - Après quelques jours, les corps se gonflaient et le tout s'élevait de 2-3 mètres par moyen de gaz, qui se formaient dans les cadavres. Après quelques jours, le gonflement fini, les corps tombaient ensemble. Autre jour les fossées furent remplies de nouveau et couvertes de 10 cm de sable. - Quelque temps plus tard, j'ai écouté - on a fait des grilles de rail de chemin de fer et a brûlé les cadavres par moyen de l'huile Diesel et de l'essence, pour faire disparaître les cadavres. A Belzec et à Tréblinca, on n'est pas se donné la peine de compter d'une manière quelquement exacte le nombre des hommes tués. Les nombres, faits connu par British Broadcasting Co - Radio sans fil sont pas justes, en vérité il s'agira oca ensemble de 25.000000 hommes! Pas juifs, seulement, mais en préférence des Polonais et Tchèques biologiquement sans valeurs selon opinion des Nazis. La plupart et morte anonyme. Des commissions de Pseudo-médecins, simples jeunes SS à manteaux blancs et limousines, parcouraient les villages et villes de Pologne et Tchécoslovaquie pour désigner les vieux, phthisistes, malades pour quelque temps plus tard, les faire disparaître aux chambres de gaz. C'étaient les Polonais, les Tchèques de la NO. III, qui n'étaient pas encore dignes de vivre pour ne pouvoir pas encore travailler. - Le hauptmann de police Wirth me pria de pas proposer à Berlin quelconque autre méthode des chambres de gaz et de laisser tout comme qu'il était. - Je mentis - ce que j'avais fait à tout cas - que l'acide prussique était déjà détruite par le transport et devenue très dangereuse. Alors je serai forcé de l'enterrer - que se fit aussitôt. - Autre jour nous allions à par l'auto de hauptmann Wirth à Tréblinca. 120 km environ NNE de Warsava. L'institution de ce lieu de la mort était presque la même comme à Belzec, mais plus grande encore. 8 chambres de gaz et vrais montagnes de vêtements et de linge, 35 -40 m environ d'altitude. Alors, à notre "honneur" on fit un banquet avec tous les employés de l'institut. Le obersturmbannführer professor Dr. méd. Pfannenstiel, ordinaris d'hygiène de l'université de Marbourg Lahn, fit un sermon: Votre oeuvre c'est un grand devoir et un devoir si util et si

Une page du document PS-1553 utilisé lors du « procès des médecins », les « aveux de Kurt Gerstein ». L'auteur y parle de « montages de vêtements et de linge, 35-40 m environ d'altitude » et de « 25.000000 hommes » (exterminés).

◆ **F. BAYLE ET LES « AVEUX »
DE VIKTOR BRACK**

Allons plus loin et supposons que, comme tant d'autres (Alain Decaux, Raul Hilberg...), F. Bayle ait considéré les « aveux » de l'ancien technicien de la Waffen SS globalement acceptables, toutes les extravagances étant excusées au motif que K. Gerstein était une personne très impressionnable, très impressionnée et sujette aux exagérations [1].

■ **Un échange capital**

Ses dires sont cependant à comparer à ceux de Viktor Brack. Cet *Oberführer* SS avait dirigé l'Amt 2 à la Chancellerie du Reich à Berlin. A partir de 1939, il s'était occupé de l'euthanasie et des questions afférentes, telles que la stérilisation. Au « procès des médecins », il figura parmi les principaux accusés. Sans surprise, F. Bayle cite longuement ses interrogatoires, soit à l'instruction, soit aux audiences. Mais il ne dit rien sur cet échange capital entre l'accusé et le juge Harold L. Sebring :

Juge Sebring. — Accusé [...] par quelles méthodes la mort miséricordieuse était-elle donnée ?

Accusé Brack. — [...] les patients étaient introduits dans une chambre à gaz et là, ils étaient tués par les docteurs avec du monoxyde de carbone à l'état gazeux.

Q. — Où était obtenu le monoxyde de carbone, et par quel procédé ?

R. — Il était comprimé dans une bouteille de gaz, pareille à une bouteille d'oxygène en acier, comme celles qui sont utilisées pour souder — un container creux en acier.



Viktor Brack. Il participa au programme d'euthanasie des handicapés mentaux. A Nuremberg, il décrit les prétendues chambre à gaz dans lesquelles les handicapés auraient été gazés.

Q. — Et ces personnes étaient placées dans la chambre à gaz par groupes, je suppose, et alors le monoxyde était envoyé dans les chambres ?

R. — Peut-être aurais-je dû mieux décrire cela en détail. L'exigence première de Bouhler [homme qu'Hitler avait nommé responsable du programme d'euthanasie] était que la mise à mort soit non seulement sans douleur, mais aussi imperceptible. Pour cette raison, la prise de photo des patients, qui était faite seulement pour des raisons scientifiques, avait lieu avant l'entrée dans la chambre à gaz, ce qui permettait de détourner complètement l'attention des patients. Ils étaient alors introduits dans la

(1) : Sur l'opinion de R. Hilberg concernant les « aveux » de K. Gerstein, voy. Barbara Kulaszka, *Did Six Millions Really Die ?* (Samisdat Publishers Ltd, Toronto, 1992), pp. 31-37. Sur l'opinion d'A. Decaux, voy. A. Decaux, *La guerre absolue, 1940-1945* (éd. Perrin, 1998), pp. 142, 150, 153-155.



La prétendue chambre à gaz du centre d'euthanasie de Sonnestein

chambre à gaz qui leur était décrite comme une salle de douche. Ils étaient alors par groupe de 20 ou 30 peut-être. Ils étaient gazés par le docteur de service.

Q. — N'avez-vous jamais été présent quand une mort miséricordieuse était accordée à ces gens par ce procédé ?

R. — Oui. Je devais être présent car Bouhler voulait un rapport afin de savoir si les choses étaient bien conduites selon ses ordres, d'une manière digne et non brutale.

Q. — Et d'après votre inspection et après avoir regardé ces cérémonies, vous avez trouvé qu'elles étaient faites en accord avec les ordres de Bouhler, d'une manière digne et sans douleur ?

R. — Oui. Mais laissez-moi dire que j'étais déjà convaincu que cette méthode était sans douleur. Et j'ai également vu qu'avec cette méthode, le patient ne réalisait pas qu'il allait être tué. Il y avait des bancs et des chaises dans la chambre. Quelques minutes après l'introduction du gaz, le patient devenait somnolent et fatigué et il mourait après quelques minutes. Ils s'endormaient simple-

ment sans même savoir qu'ils allaient s'endormir, et c'était l'une des exigences les plus essentielles.

Q. — Quand avez-vous pour la première fois vu une de ces procédures ?

R. — La première fois, c'était à l'occasion d'une expérience faite sur quatre patients. Je pense que cela a dû être en décembre 1939 ou en janvier 1940 [...]. Sur le fondement de cette expérience, Hitler décida que seul le monoxyde de carbone serait utilisé pour tuer les patients.

Q. — Bien, maintenant, avant et après cette époque, avez-vous essayé d'autres gaz ou d'autres moyens d'euthanasier ces gens ?

R. — Non, nous — et par là je veux dire l'administration Bouhler — n'avons jamais utilisé ni d'autres gaz ni d'autres méthodes.

[...].

Q. — Maintenant, quels étaient les matériaux utilisés pour bâtir ces chambres à gaz ? [...]

R. — Aucune chambre à gaz spéciale ne fut bâtie. Une pièce adéquate dans l'hôpital était utilisée, une pièce forcément

attenante à la salle de réception et à la pièce où les fous étaient gardés. Cette pièce était convertie en chambre à gaz. Elle était rendue hermétique, on y plaçait des portes et des fenêtres spéciales et alors quelques mètres de canalisation de gaz étaient posées, ou une sorte de canalisation avec des trous dedans. Hors de cette pièce était un container, un container de gaz comprimé avec l'appareillage nécessaire, c'est-à-dire un manomètre, etc.

[...]

Q. — Quelle était la grandeur de ces chambres à gaz ?

R. — Il y avait différentes tailles. C'était seulement une pièce attenante. Je ne peux plus me rappeler si elles faisaient 4 x 5 mètres, ou 5 x 6 mètres [...]. C'était peut-être 4 x 5 mètres, ou 5 x 6 mètres, ou 3,5 x 4,5, mais je ne sais vraiment pas. Je n'ai pas fait attention à cela [1].

Cet interrogatoire appelle une première remarque.

■ *Un mode opératoire qui aurait provoqué des accidents*

D'après Viktor Brack, l'euthanasie au monoxyde de carbone contenu dans des bouteilles de gaz comprimé avait été retenue parce qu'il s'agissait de la méthode la plus douce pour une efficacité acceptable, la mort survenant en « *quelques minutes* ». Seulement, il faut savoir que pour agir avec une telle rapidité, le monoxyde de carbone (CO) doit être présent en forte concentration : 20 000 ppm, c'est-à-dire 20 L de gaz pour 1 000 L d'air. Dans ce cas, le coma et la mort surviennent en quatre minutes [2]. A une concentration trois fois moins élevée, le décès surviendra en quinze minutes, après l'apparition de maux de têtes et de



Des bouteilles de CO montrées dans l'ancien centre d'euthanasie de Bernburg.

vertiges dans les deux premières minutes [3]. Dans ce cas, la mort ne pourra plus être considérée comme « douce » puisque, toujours d'après la littérature, les premiers maux de têtes et vertiges pourront être associés à « *des difficultés respiratoires, des douleurs thoraciques [...], des vomissements, des convulsions* », tout cela avant que ne surviennent « *une perte de conscience, un coma et possiblement la mort* » (Id).

On en déduit que pour obtenir une mort « douce », il faut introduire très rapidement le CO, afin qu'en une ou deux minutes, la concentration atteigne les 20 000 ppm. Sachant que, d'après V. Brack, les (prétendues) chambres à gaz auraient mesuré entre 15 et 30 m², on peut raisonnablement leur associer un volume d'environ 50 m³ (50 000 L). Pour parvenir à la concentration voulue (0,02 %), il aurait donc fallu insuffler (0,02 x 50 000 =) 1 000 L de CO en deux ou trois minutes. Mais outre les problè-

(1) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, pp. 876-7 et 881-2. (2) : « 20 000 ppm : Coma et mort en 4 minutes » (voy. la fiche « Monoxyde de carbone » du CCST, Service du répertoire toxicologique. Consultable à l'adresse suivante : http://www.reptox.csst.qc.ca/Produit.asp?no_produit=1172&nom=Monoxyde+de+carbone). (3) : « 6 400 ppm : Maux de tête, vertiges en 1 à 2 minutes, coma et risque de mort en 15 minutes » (Id.).



La prétendue chambre à gaz du centre d'euthanasie de Bernburg

mes de débit [1], une telle rapidité empêche le gaz de se répartir uniformément dans la pièce. Pendant quelques minutes, ainsi, la concentration en CO variera énormément suivant les points de la pièce, très forte près des tuyaux d'admission, très faible loin de ces tuyaux. D'où la forte possibilité de trouver, en certains endroits, des concentrations en CO égales ou supérieures à 12,5 % (125 000 ppm). Sachant qu'à partir de cette concentration, le mélange air/CO devient explosible [2] et que les (prétendues) chambres à gaz devaient être munies de circuits électriques (puisqu'il s'agissait de pièces banales), chaque gazage aurait présenté un risque non négligeable d'accident grave par explosion. D'après l'histoire officielle,

70 273 malades mentaux auraient été euthanasiés [3]. En considérant des groupes de 25, cela représente environ 2 800 gazages. Comment croire qu'aucun accident ne serait survenu ? C'est impossible. V. Brack représente le cas typique du non-spécialiste qui, improvisant un faux témoignage, commet de très graves bévues lorsqu'il prétend décrire un mode opératoire technique.

■ F. Bayle « toilette » l'interrogatoire de V. Brack pour en gommer les incohérences

Dans l'ouvrage de F. Bayle, cependant, on ne trouve aucune critique des « aveux » de V. Brack. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il les a « tolettés ». L'interrogatoire

(1) : Un petit calcul démontre que si cinq admissions circulaires, d'un diamètre de 6 cm chacune, sont pratiquées, introduire 1 000 L de gaz en 3 minutes dans une pièce nécessite qu'à chaque orifice, le gaz pénètre dans la pièce à une vitesse de 35 cm/s, ce qui provoquera du bruit et des courants d'air détectables sans appareillage. Dès lors, comment parler de méthode « imperceptible » ? (2) : « Le monoxyde de carbone est un gaz inflammable dont le mélange avec l'air est explosif à partir de 12,5 %. Il faut donc prendre toutes les précautions pour prévenir la formation de mélange explosif avec l'air » (Id.). (3) : Voy. A. Decaux, *op. cit.*, p. 134.

que je viens de citer d'après les comptes rendus britanniques se trouve dans Bayle aux pages 834-835. On y constate de nombreuses coupures que l'auteur s'est bien gardé de signaler au lecteur. F. Bayle a notamment omis :

- le passage capital suivant, extrait d'une réponse de V. Brack : « *Quelques minutes après l'introduction du gaz, le patient devenait somnolent et fatigué et il mourrait après quelques minutes. Ils s'endormaient*

simplement sans même savoir qu'ils allaient s'endormir, et c'était l'une des exigences les plus essentielles. » ;

- les passages relatifs aux dimensions des (prétendues) chambres à gaz (voy. ci-dessous).

Ainsi peut-il éviter toute critique des « aveux » à l'aide d'arguments d'ordre chimique, ce qui lui permet de les accepter sans sourciller. Et c'est ici qu'intervient la deuxième remarque.

Pages 834-5 du livre de F. Bayle. L'auteur a supprimé plusieurs passages très importants de l'interrogatoire de V. Brack. Ainsi peut-il éviter toute critique des « aveux » à l'aide d'arguments d'ordre chimique, ce qui lui permet de les accepter sans sourciller.

questions précises du procureur, que le témoin a répondu en détail :

« **Juge Sebring** : Témoin, lorsque les adultes étaient sélectionnés et envoyés à des stations d'euthanasie, quelle était la méthode employée pour accorder la mort de grâce ?

B : Le désir de Bouhler était que l'extermination fut non seulement indolore, mais imperceptible. — Les malades étaient conduits dans la chambre à gaz, qu'on leur disait être la chambre à douche. — Ils étaient par groupes de vingt ou trente. — Ils étaient gazés par le médecin de service, avec du monoxyde de carbone.

S : Avez-vous assisté à l'extermination de malades de cette façon ?

B : Oui, car Bouhler désirait qu'on lui rendit compte de la façon digne et dépourvue de brutalité dont ces ordres avaient été exécutés.

S : Vous avez trouvé que cela se passait d'une façon digne et indolore ?

B : Oui ; je savais déjà que la méthode était indolore, mais je pus voir qu'elle était aussi imperceptible au malade.

C'est à la suite d'une expérience à laquelle j'assistai avec Bouhler, Conti et, je pense, Karl Brandt, pendant laquelle on tua quatre malades, que Hitler décida que seul, le monoxyde de carbone serait utilisé ! Je m'assurai personnellement, pendant l'année 1940, que l'euthanasie était correctement mise en pratique dans tous les établissements existant à cette époque. — La première station fut

834

Brandenburg à 7 kms de Berlin, puis Grafeneck dans le Wurtemberg, puis Sonnenstein, près de Dresde, Hartheim en Autriche sur le Danube, près de Linz, Bernburg, près de Dessau, et l'Institut de Hadamar dans la Hesse.

S : A combien estimez-vous en gros la population de l'Allemagne, y compris l'Autriche et les Sudètes ?

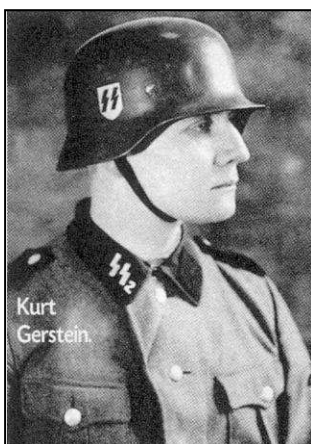
B : Environ quatre vingt-cinq millions d'habitants.

S : Sur ces quatre vingt-cinq millions, combien y avait-il, croyez-

◆ **DES « AVEUX »
QUI SE CONTREDISENT**

■ ***Une régression inexplicable
dans le mode opératoire***

Si l'on en croit V. Brack, les hommes chargés de l'euthanasie avaient trouvé une méthode très au point pour tuer par groupes : le gazage au monoxyde de carbone stocké à haute pression dans des bouteilles en acier. La mort survenait en « quelques minutes », sans bavure, sans douleur et très proprement. Toujours d'après V. Brack, ce sont ces hommes qui, après l'arrêt du programme d'euthanasie, auraient été envoyés dans les camps d'extermination pour y « assister » les personnes chargées de d'assassiner les juifs en masse



[1]. En toute logique, leur première tâche aurait été de transmettre leur savoir en matière d'asphyxie, puisqu'ils avaient mis au point une méthode très efficace. C'est d'ailleurs ce que déclara l'Accusation à Nuremberg. Dans le réquisitoire final contre V. Brack, on lit : « *Le même système, avec quelques améliorations, fut employé pour l'extermination des juifs* » [2]. Or, si l'on en croit K. Gerstein, à Belzec, le mode de gazage était sensiblement différent : le CO ne venait plus de bouteilles de gaz comprimé, il était produit par un moteur Diesel [3]. C'était une ré-

gression pour deux raisons principales :

- contrairement à une croyance répandue, un moteur Diesel libère bien moins de CO qu'un moteur à essence : 300 à 10 000 ppm pour un Diesel contre 10 000 à 70 000 ppm pour un Essence [4] ;

- à supposer qu'un gazage homicide soit réalisable avec un tel moteur, le processus aurait été beaucoup plus long et, ainsi, bien moins efficace. K. Gerstein parle de 32 minutes nécessaires pour que tout le mode soit mort [5]. Voilà pourquoi, dit-il, une de ses missions était de réaménager les (prétendues) chambres à gaz afin qu'elles utilisent un produit « plus toxique et fonctionnant plus vite », l'« acide prussique » (*Ibid.*, p. 363).

■ ***F. Bayle ne s'interroge pas***

Peut-être... Mais si l'on tient pour authentiques les « aveux » de MM. Brack et Gerstein, comment expliquer une telle régression dans le mode opératoire alors que c'était les mêmes équipes qui avaient euthanasié et qui, maintenant, exterminaient ? Et surtout, comment expliquer que pour parvenir à des rendements plus élevés, les Allemands ne soient pas revenus au CO sous pression dans des bouteilles, ce qui leur aurait permis d'utiliser un produit moins toxique que l'acide cyan-

(1) : Voy. la déclaration sous serment de V. Brack, 14 octobre 1946, doc. NO-426, § 14.

(2) : Voy. « Closing brief for the United States of America against Viktor Brack », p. 24.

(3) : « Heckenholt, c'est le chauffeur du "Diesel", dont les échappements sont destinés à tuer les pauvres ! » (voy. doc. PS-1553, in A. Chelain, *op. cit.*, p. 364). (4) : Voy. Bruno Courtois, Alain Le Brech, François Diebold et Dominique Lafon, « Moteur Diesel et pollution en espace confiné », publié dans *Hygiène et sécurité du travail – cahiers de notes documentaires*, n° 201, 4^{ème} trimestre 2005, pp. 45-62, tableau I, p. 46). (5) : voy. doc. PS-1553, in A. Chelain, *op. cit.*, p. 365.

Les atrocités nazies**Un témoignage accablant
à propos des chambres à gaz**

Nuremberg, 17 janvier. — La Haute-Cour américaine des crimes de guerre a entendu jeudi un long récit des exterminations massives de juifs au camp de Belzec, près de Lublin, en Pologne occupée. Il s'agissait de la déposition émise d'un ingénieur westphalien nommé Kurt Gerstein, qui entra, dit-il, dans les Waffen S. S. afin de pénétrer à l'intérieur des camps de concentration les plus fermés « et de crier au monde entier le résultat de ses observations ».

Vers la mi-août 1942, Gerstein put inspecter ce camp, où l'on gazait 15.000 Israélites par jour. Il assista à l'arrivée d'un train de 6.700 victimes, « dont 1.450 étaient déjà mortes quand le convoi pénétra dans la gare ». Complètement nues, femmes et jeunes filles eurent les cheveux coupés « d'un coup de ciseaux ou deux dans un vaste salon de coiffure muni de cent fauteuils ». Les malheureuses avaient préalablement remis tous leurs objets de valeur aux gardiens S. S., ce qui ne devait pas exclure pour autant les fouilles les plus indiscrettes sur leur personne.

« Les alentours des chambres à gaz étaient fleuris de géraniums, poursuit Gerstein, mais il régnait une odeur pesti-

lentielle émanant des charniers où se décomposaient des dizaines de milliers de cadavres.

« Les chambres avaient une capacité d'environ 45 mètres cubes. Une seule servit pour les survivants du train tout entier, auxquels on avait dit : « Les hommes construiront des routes et des maisons ; les femmes ne feront rien, mais les volontaires pourront vaquer aux soins du ménage. En attendant, nous vous offrons une bonne douche désinfectante. Tâchez de respirer profondément. »

L'opération dura trente-deux minutes. « Telles des statues de pierre, les cadavres restaient debout, dans l'attitude où la mort les avait figés. Ils n'avaient pas eu la place de tomber ou simplement de se baisser.

« Des équipes d'Ukrainiens, menés à coups de fouet, déblayaient ensuite la salle, car d'autres juifs attendaient leur tour dehors. Des dentistes arrachaient les dents d'or, et les corps étaient lancés pile-mêlée dans les fosses béantes qui débordaient bientôt. »

Selon son témoignage, le nombre de juifs et de déportés d'Europe centrale massacrés par les nazis dans les camps d'extermination s'élève à 25 millions.

FRANÇAI**ETATS-UNIS****Vers l'unification
des forces armées**

La Maison Blanche a annoncé, jeudi soir, que les départements de la marine et de la guerre se sont mis d'accord sur le projet d'unification des forces armées des Etats-Unis.

Dans une lettre adressée au président Truman, MM. Patterson, secrétaire à la guerre, et Forrestal, secrétaire à la marine, font connaître leur accord sur le projet qui comporte essentiellement la création d'un secrétariat de la défense nationale dont dépendront les départements de la guerre, de la marine et de l'air, qui conservent chacun un secrétaire propre.

Le projet représente un compromis entre les vues opposées de l'armée et de la marine, celle-ci étant revenue sur son hostilité primitive. Bien que les militaires soient favorables à la nomination du général Eisenhower comme secré-

**Hitler avait approuvé
les massacres de Lublin**

Selon le témoignage de Gerstein, Hitler avait inspecté personnellement les camps de concentration nazis en Pologne et a donné son approbation aux massacres de prisonniers.

Lorsque le Führer visita le camp de Lublin, la seule critique qu'il en fit fut que les exécutions ne s'y faisaient pas assez rapidement.

Lorsqu'une personnalité allemande fit remarquer « qu'une autre génération pourrait avoir sur le sujet une opinion différente », un S. S. Gruppenführer nommé Globonick dit à Hitler :

« Si après notre génération il devait y avoir une génération assez lâche et assez pourrie pour ne pas comprendre la bonne et nécessaire besogne que nous avons entreprise, le national-socialisme n'aurait servi de rien. A mon avis on devrait enterrer des plaques de bronze sur lesquelles il serait inscrit que c'est nous qui avons eu le courage d'entreprendre cette tâche gigantesque. »

« Oui, mon bon Globonick, c'est aussi mon opinion », aurait répondu Hitler.

Le même Globonick avait toutefois averti Kurt Gerstein que le plan d'extermination était « ultra-secret » et que « quiconque en parlerait serait immédiatement exécuté ».

Quand les vainqueurs « ressuscitaient » Kurt Gerstein
(Le Monde, 18 janvier 1947, p. 2)

hydrique, donc moins dangereux à manipuler ?

Jamais, dans son ouvrage, F. Bayle ne se pose ces questions pourtant évidentes. Il accepte tout sans rechigner et présente les différents documents de façon à ce qu'aucune question gênante ne puisse naître dans l'esprit du lecteur.

◆ L'OPINION DE P. RASSINIER SUR F. BAYLE

Paul Rassinier avait donc parfaitement raison lorsque, dès 1964, il écrivait :

[F. Bayle] est un militaire : il ne se pose pas de question quant à la valeur probante des documents au contact desquels il est mis par les autorités dont il relève. Dans l'armée plus que partout ailleurs, le principe fondamental sur lequel repose la hiérarchie est que « tout subordonné doit à son supérieur une obéissance entière et une soumission de tous les instants » et il repose lui-même sur un postulat qu'un supérieur ne peut pas abuser son subordonné. Dans cette disposition d'esprit, le Dr. François Bayle ne pouvait pas se poser de ces questions et, s'en fût-il posé que, n'ayant pas été préparé au travail vers lequel on le laissa s'orienter et l'y encourageant, il n'aurait pas été à même d'y répondre correctement. Il est donc excusable [1].

◆ F. BAYLE EST MALHONNÊTE

■ *Sa présentation du document NO-891*

Je serai cependant moins indulgent que P. Rassinier pour la raison suivante : outre le fait de ne pas s'être posé de question, F. Bayle a été jusqu'à tromper ses lecteurs afin de noircir les accusés et plus générale-

ment l'Allemagne vaincue. En voici un exemple flagrant :

L'auteur accuse les Allemands d'avoir « *appliqu[é] l'euthanasie à des travailleurs Russes et Polonais* ». En guise de « preuve », il cite une directive du Ministre de l'Intérieur allemand. Datée du 6 septembre 1944, on lit :

1. - En raison de l'augmentation considérable de Russes et de Polonais amenés en Allemagne pour y travailler, le nombre de cas mentaux adressés aux asiles allemands s'accroît constamment.

En raison du manque de place dans les établissements allemands, il n'est pas juste de conserver en permanence les malades susceptibles de guérir et de travailler de nouveau dans un laps de temps assez court.

2. - Dans la liste suivante, j'ai établi pour chaque province d'Allemagne, une liste collective destinée aux Russes et aux Polonais malades de l'esprit, qui devront être envoyés à ces établissements, immédiatement si possible :

[Suit la liste] [2].

Confiants dans les allégations de F. Bayle, les lecteurs croiront que ces établissements étaient des centres d'euthanasie réservés aux travailleurs de l'Est. Ils en déduiront que les Russes et les Polonais ne devaient plus être admis dans les hôpitaux psychiatriques, même si les troubles qu'ils présentaient étaient passagers. A la moindre défaillance constatée, c'était la mort !

■ *Le vrai sens du document NO-891*

Mais voici la circulaire dans une version non tronquée (je souligne les passages supprimés ou mal rapportés par F. Bayle) :

(1) : Voy. P. Rassinier, *Le drame des juifs européens* (Éd. des Sept Couleurs, 1964), p. 20.

(2) : Voy. F. Bayle, *op. cit.*, p. 740.

au Président de l'Administration Provinciale, aux Chefs de l'Administration Provinciale, aux Chefs de la Police de Berlin, et au Maire de Berlin :

« Berlin, le 6 Septembre 1944

1 — En raison du nombre considérable de Russes et de Polonais amenés en Allemagne pour y travailler, le nombre de cas mentaux adressés aux asiles allemands s'accroît constamment.

En raison du manque de place dans les établissements allemands, il n'est pas juste de conserver en permanence les malades susceptibles de guérir et de travailler de nouveau dans un laps de temps assez court.

2 — Dans la liste suivante, j'ai établi pour chaque province d'Allemagne, une liste collective destinée aux Russes et aux Polonais malades de l'esprit, qui devront être envoyés à ces établissements, immédiatement si possible :

Tigenhof, Lüben, Landsberg-Warthe, Schleswig, Lüneburg, Bonn, Schussenried, Kaufbeuren, Hadamar, Pfaffentode, Mauer-Oehling. »

F. Bayle tronque gravement une circulaire allemande pour les besoins d'une thèse mensongère (p. 740 de son livre).

Directive du Ministre de l'Intérieur, 6 septembre 1944, [NO-891] :

1. En raison du nombre considérable de travailleurs de l'Est et de Polonais amenés à l'intérieur du Reich pour y être employés, le placement des cas mentaux dans des asiles allemands s'accroît constamment. **L'objectif d'un tel placement doit être dans tous les cas le recouvrement le plus rapide possible des aptitudes au travail. En conséquence, toutes les méthodes modernes de traitement doivent être appliquées à ces personnes mentalement malades.** Mais à cause du manque de place dans les établissements allemands, il ne peut y avoir aucune justification à ce que des patients **considérés incurables** et, ainsi, **incapables de [re]travailler avant une période courte**, restent de façon permanente ou pour un temps long dans les institutions allemandes. Afin d'éviter cela, ce qui suit est ordonné :

2. Dans la liste suivante, j'ai établi pour chaque province d'Allemagne une liste d'accueil pour les travailleurs de l'Est et les Polonais malades mentaux **incurables**. Ils devront être placés dans ces

institutions immédiatement si possible. Si c'est impossible à cause de l'urgence ou des difficultés de transport, les établissements en question devront envoyer leurs patients de l'Est ou polonais à des institutions d'accueil endéans un mois maximum. **Il n'est pas nécessaire de procéder au transfert si le patient est considéré comme capable de quitter l'institution** endéans six semaines au plus tard.

3. C'est aux institutions d'accueil de décider si le recouvrement des aptitudes au travail peut être escompté dans un délai raisonnable.

4.... [1].

Suivait la liste de onze établissements répartis dans tout le Reich.

La citation exacte de la directive démontre que les travailleurs Russes et Polonais victimes de troubles mentaux devaient avant tout être soignés, avec les méthodes les plus modernes, afin qu'ils puissent reprendre leur poste le plus rapidement possible. Quand on connaît la grave pénurie de main-d'œuvre que

(1) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, pp. 863-4.

connaissait l'Allemagne en 1944, cette décision ne surprend pas. Elle n'était pas dictée par une quelconque philanthropie, mais par les nécessités de l'heure : pour les Allemands, il n'était pas question de perdre un seul travailleur et, en conséquence, il aurait été inepte de les tuer.



Quant aux incurables, ils devaient être transportés vers onze asiles psychiatriques sélectionnés. Mais là non plus, il n'était question d'euthanasie. La circulaire était muette quant au sort à leur réserver. Jusqu'à preuve du contraire - et cette preuve, F. Bayle ne la donne pas - on doit admettre que ces incurables devaient être gardés dans ces établissements en attendant la fin de la guerre...

◆ CONCLUSION SUR LE LIVRE DE F. BAYLE

Ce seul exemple de falsification démontre que l'ouvrage de F. Bayle n'est absolument pas digne de confiance. L'auteur n'a pas accompli un travail objectif ; son seul but était de rendre public les résultats obtenus par les vainqueurs à Nuremberg, des vainqueurs qui cherchaient à occulter leurs propres crimes en condamnant les vaincus pour de (prétendus) crimes bien plus terribles. Dans une ultime déclaration faite avant d'être pendu, le principal accusé du « procès des médecins », Karl Brandt, lança :

Le « médecin nazi » Karl Brandt quelques minutes avant d'être pendu. Dans une dernière déclaration, il lancera : « *Ce prétendu jugement d'un tribunal militaire américain est l'expression formelle d'un acte de vengeance politique.* »

Ce prétendu jugement d'un tribunal militaire américain est l'expression formelle d'un acte de vengeance politique. [...] il ne sert ni la Vérité, ni le Droit.

[...] Il n'est pas étonnant que cette Nation [les USA], qui portera toujours dans l'histoire de l'humanité le signe de Caïn, après Hiroshima et Nagasaki, essaye de se cacher dans la brume de superlatifs moraux.

Le droit n'a jamais existé ici, mais la dictature de la force. La force exige des victimes, et j'en suis une [1].

K. Brandt avait raison et l'on peut dire que, tout comme le « procès » sur lequel il s'appuie, l'ouvrage prétentieux de F. Bayle « ne sert ni la Vérité, ni le Droit ». Il n'est donc pas étonnant qu'un auteur qui, à son tour, s'appuie sur F. Bayle en vienne à adopter les mêmes méthodes et, au final, à préférer des énormités sur le plan historique.

(1) : Voy. F. Bayle, *op. cit.*, p. 70.

VIII
**HITLER ET LA (PRÉTENDUE)
 EXTERMINATION DES JUIFS**

◆ **VOTRE PRÉSENTATION DES FAITS**

Ainsi en est-il, docteur Dickès, lorsque vous parlez d'un Hitler qui « *au début de la guerre* », aurait dit ne pas avoir l'intention « *d'éliminer la totalité des 10 millions de Juifs qui vivaient dans les territoires conquis* », mais vouloir en préserver « *3 millions* » pour l'effort militaire, tout en prenant la précaution de les stériliser (CSR, p. 26). Vos lecteurs en déduiront que dès le début des hostilités, Hitler voulait tout de même anéantir 7 millions de juifs.

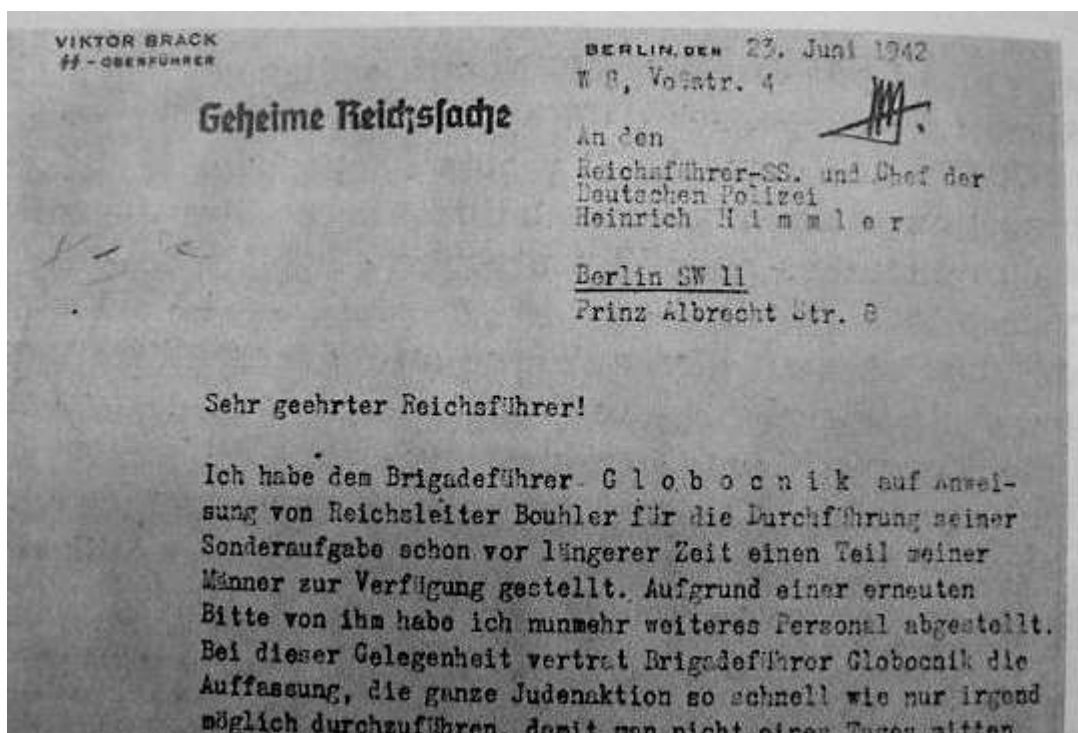
◆ **LA SOURCE SUR LAQUELLE VOUS VOUS APPUYEZ**

Mais en vérité, jamais Hitler n'a proféré de tels propos. Le document

sur lequel vous vous appuyez - sans le dire aux lecteurs - est le NO-205. Il s'agit d'une lettre de Viktor Brack (qui travaillait à la Chancellerie du Reich) à Heinrich Himmler. F. Bayle la reproduit *in extenso* dans son ouvrage (p. 670). Datée du 23 juin 1942 - nous n'étions donc plus « *au début de la guerre* » -, l'auteur n'y parlait pas d'une extermination des Juifs mais d'une « *mission spéciale* » confiée au Brigadeführer [Odilo] Globocnik. Il expliquait que lors d'un récent entretien avec lui, O. Globocnik avait « *émis l'opinion que toute l'action Juive devrait être achevée le plus vite possible* » [1].

Sans surprise, les exterminationnistes voient dans cette « *mission spéciale* » l'anéantissement physique des juifs. F. Bayle leur emboîte le pas ; il prétend que V. Brack écrivit à « *l'occasion du programme d'extermination des juifs* » [2]. Mais rien ne vient le prouver et en vérité, comme

La lettre de V. Brack à Himmler en date du 23 juin 1942



(1) : Voy. TMI, serie verte, vol. I, le « procès des médecins » (USA vs Karl Brandt and al.), p. 721. (2) : Voy. F. Bayle, *op. cit.*, p. 669.

les révisionnistes l'ont amplement démontré, cette « *mission spéciale* » consistait à refouler les Juifs (y compris les enfants et les vieillards) dans les territoires récemment conquis à l'Est.

■ **Une proposition de V. Brack lui-même**

V. Brack continuait ainsi :

Parmi les 10 millions de Juifs en Europe, j'estime qu'il y a au moins 2-3 millions d'hommes et de femmes suffisamment capables de travailler. Considérant les difficultés extrêmes de main d'œuvre qui se présentent à nous, je suggère que ces 2-3 millions des juifs soient sélectionnés et préservés. Naturellement, cela peut être fait seulement si, en même temps, ils sont rendus incapables de procréer [*Id.*].

A supposer que V. Brack ait transmis une proposition du Führer, il n'aurait pas écrit « j'estime » et « je suggère » mais « le Führer estime », « le Führer suggère »... De façon évidente, l'auteur ne faisait que soumettre à H. Himmler une proposition personnelle. Dans son ouvrage, d'ailleurs, jamais F. Bayle n'insinue que Hitler aurait été derrière V. Brack. Il faut en effet savoir que pendant le conflit, Hitler se désintéressa du problème juif ; son objectif était avant tout de gagner la guerre ; une solution définitive de la question juive viendrait ensuite, dont les modalités dépendraient de la paix obtenue. Telle est la raison pour laquelle la fameuse conférence de Wannsee (20 janvier 1942) se déroula en son absence. Hitler avait chargé quelques subordonnés de trouver des solutions provisoires au

problème juif le temps de la bataille. Lui-même verrait après...

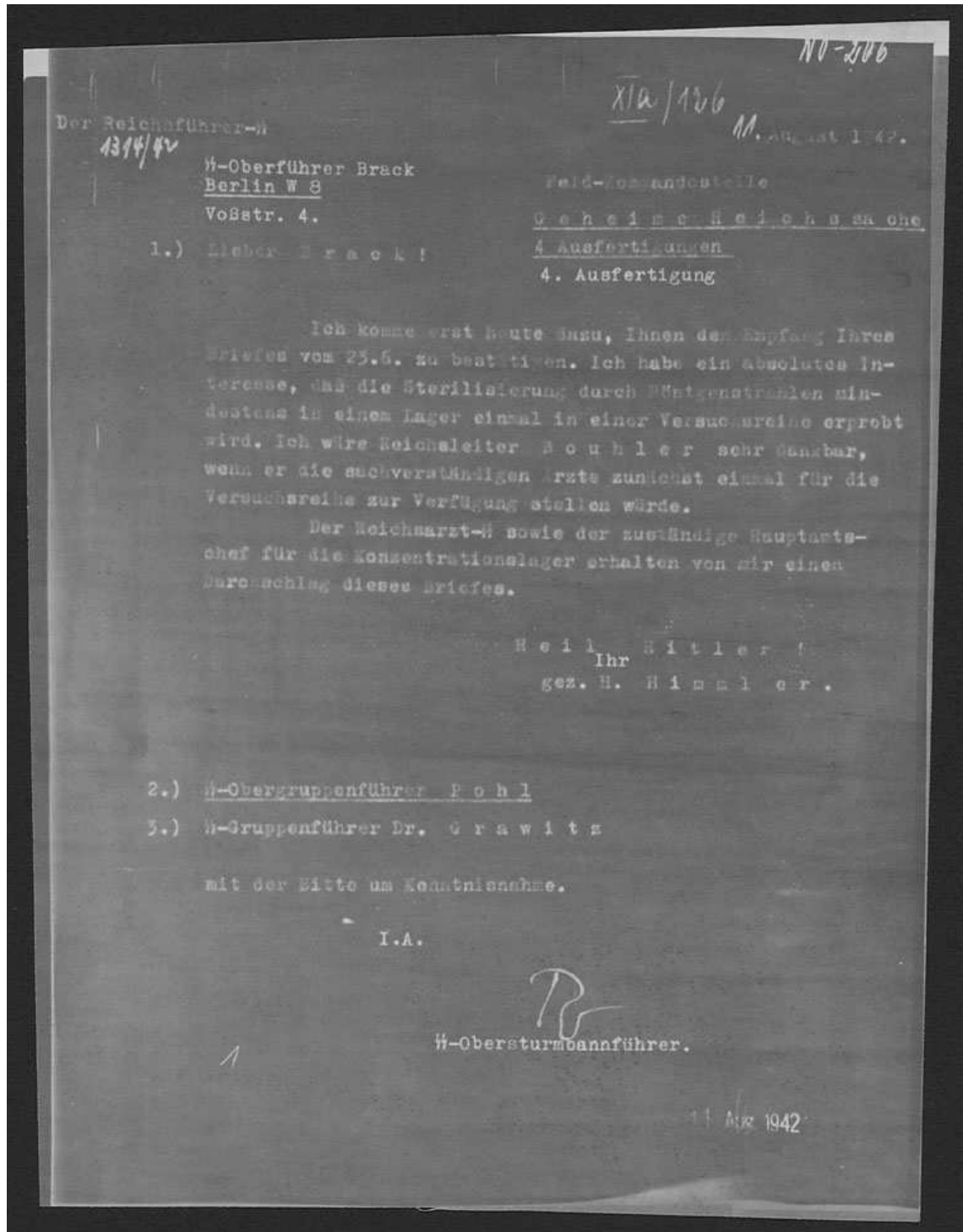
■ **H. Himmler pas intéressé**

J'ajoute que si V. Brack avait transmis une suggestion du Führer, H. Himmler y aurait répondu en priorité. Or, il fallut attendre le 11 août 1942 - c'est-à-dire près de deux mois - pour le Reichsführer y répondre. Fit-il part de son enthousiasme ? Demanda-t-il à rencontrer V. Brack pour parler des modalités de cette action ? Nullement. Dans une courte lettre d'une dizaine de lignes, il demanda que des expériences de stérilisation aux rayons X soient entreprises « *sans délai dans un camp* » [1] (voy. page suivante). Tout, dans la réponse de Himmler, donne l'impression d'un simple intérêt courtois uniquement manifesté pour ne pas froisser l'interlocuteur. Dans son dernier ouvrage, d'ailleurs, l'exterminionniste Saul Friedlander écrit :

En guise de réponse [à V. Brack], Himmler l'encouragea à entreprendre des expériences de stérilisation dans un camp, mais pas plus [2].

Sur 930 pages de textes et de notes, l'auteur ne consacre que... sept lignes à la proposition de V. Brack. Preuve qu'elle n'eut aucun impact sur les événements, absolument aucun. Mais vous, docteur Dickès, vous la présentez de façon à faire croire que, dès le début de la guerre, Hitler aurait exprimé sa volonté de massacrer 7 millions de juifs et d'en stériliser trois millions afin de pouvoir les utiliser comme travailleurs sans qu'ils se reproduisent. C'est de la vile calomnie.

(1) : Voy. la lettre de H. Himmler à V. Brack, 11 août 1942, NO-206. (2) : Voy. S. Friedlander, *op. cit.*, p. 504.



La lettre de H. Himmler à V. Brack, 11 août 1942, NO-206. H. Himmler n'accorde qu'un intérêt poli à la suggestion de V. Brack de stériliser 2 à 3 millions de juifs.

IX LES EXPÉRIENCES DE STÉRILISATIONS MASSIVES PENDANT LA GUERRE

◆ VOTRE PRÉSENTATION DES FAITS

Vous me répondrez sans doute que, malgré son peu d'enthousiasme, H. Himmler ordonna tout de même l'organisation d'expériences de stérilisation aux rayons X. Ces expériences, vous les décrivez ainsi :

Il s'agissait d'être en mesure d'effectuer des castrations massives. Des tentatives furent effectuées chez les hommes par les rayons X ; ce qui entraînait des brûlures épouvantables et inguérissables des parties génitales. Chez les femmes étaient injectées directement par le col utérin des préparations corrosives extraordinairement douloureuses, des sortes de ciment ; lesquelles entraînèrent la mort d'un certain nombre de femmes notamment par péritonite. Quand les conséquences étaient trop graves et entraînaient des complications, ces cobayes humains étaient immédiatement exécutés. Bien sûr il y avait aussi les ovariectomies effectuées dans des conditions sommaires notamment au niveau de la sédation douloureuse. Mais pour créer « *un nouvel équilibre racial* » il est envisagé la stérilisation de populations entières pour éviter la reproduction des « races inférieures » [CSR, p. 26].

◆ DES ACCUSATIONS INFONDÉES

Dans un premier temps, je soulignerai que la réalité de ces expériences ne me paraît pas pouvoir être mise en doute. De nombreux documents *d'époque, clairs et précis*, existent qui forment un faisceau convergent de preuves (voy les documents NO-035, NO-036, NO-038, NO-046b, NO-208, NO-211, NO-213...).

Les problèmes commencent toute-fois quand il s'agit de juger ces expé-

riences. A vous lire, les scientifiques allemands qui les menaient n'étaient pas des médecins mais des bouchers (soit par incompetence, soit par aveuglement idéologique, soit par cruauté). C'est en effet l'image que l'on donne d'eux depuis 1945. A l'appui de cette thèse, on cite un certain nombre de « témoignages » de « survivants » de ces expériences. Mais à ma connaissance, aucun document d'époque, clair et précis, ne vient les confirmer. J'ai en ma possession une copie de l'index du sixième livre de documents produit par l'Accusation au « procès des médecins ». Une liste est donnée, qui décrit sommairement tous les documents que les procureurs allaient produire contre les prévenus au sujet des expériences de stérilisation. On y trouve certes des lettres entre des médecins et des membres du gouvernement du Reich, mais aucun rapport d'expérience n'est mentionné. Aucun ! Or, toute expérimentation fait l'objet d'un compte rendu, même sommaire. Dès lors, il n'y a que trois possibilités :

- connaissant le caractère criminel de leurs expériences, les Allemands ont tout détruit.

- poursuivie par la malchance, l'Accusation n'a découvert aucun de ces rapports ;

- l'Accusation a bien découvert des comptes rendus mais ne les a pas publiés.

J'écarterais les deux premières possibilités qui ne me paraissent pas crédibles :

- si les Allemands avaient voulu et pu détruire tous les rapports d'expériences, ils auraient également détruit les correspondances qui les accompagnaient ;

- sachant que dans l'Allemagne vaincue, les Alliés ont saisi des milliers de tonnes d'archives, retrouvant même celles qui étaient cachées dans des grottes, ils ont nécessairement découvert ces rapports d'expériences.

Je suis donc persuadé que des comptes rendus existent, mais qu'ils dorment dans des cartons ; tout simplement parce qu'ils ne cadrent pas avec la thèse de l'Accusation devenue la thèse officielle.

◆ D'INÉVITABLES « BAVURES » : QUELQUES EXEMPLES RÉCENTS

Allons plus loin et supposons que je trompe. Oui, supposons que plusieurs rapports authentiques me soient soumis, qui relatent des expériences tragiques, avec des cobayes

humains ayant atrocement souffert, certains étant morts ensuite. Encore faudra-t-il établir *la représentativité* de ces rapports. Car il va de soi que dans une série d'expériences, surtout dans un domaine peu ou pas exploré, n'importe quel scientifique va tâtonner, ce qui peut parfois provoquer des catastrophes. Les cas sont nombreux. En voici quelques-uns, assez récents :

- Septembre 1999, Philadelphie : Jesse Gelsinger, 18 ans, décède en quatre jours suite à un essai visant à tester une nouvelle thérapie génique. Le jeune homme était le dix-huitième cobaye participant à une série d'expériences destinées à évaluer les effets de l'injection de doses croissantes d'adénovirus recombinant [1].

(1) : « Après le décès d'un patient qui participait à un essai de phase I de thérapie génique à l'Université de Pennsylvanie (Philadelphie), la Food and Drug Administration a décidé l'interruption temporaire de deux autres essais de thérapie génique basés sur un protocole similaire.

« C'est la première fois qu'un malade inclus dans une étude de thérapie génique décède des suites directes de l'administration du vecteur viral porteur d'un gène d'intérêt.

Jesse Gelsinger, âgé de 18 ans, est mort quatre jours après avoir reçu dans le foie un adénovirus recombinant. Il était atteint d'un déficit en ornithine transcarbamylase (OTC) [...].

« Ce jeune patient participait à une étude de phase I évaluant l'administration [...] d'un adénovirus porteur du gène OTC. Les patients étaient des hommes post-adolescents et des femmes adultes porteuses du défaut génétique.

Cet essai clinique a été conduit, sous la direction du Pr James Wilson, à l'Institute for Gene Therapy de l'Université de Pennsylvanie (Philadelphie).

Essai de phase I à dose croissantes

« Le patient décédé était le 18e participant volontaire d'une étude évaluant des doses croissantes de l'adénovirus recombinant. Il a donc reçu une quantité de virus génétiquement modifié plus importante que d'autres patients inclus dans cet essai.

« Il avait reçu l'adénovirus recombinant le 13 septembre et avait rapidement fait un ictère avec défaillance multiviscérale. Il fut alors mis sous hémodialyse et ECMO (extra corporeal membrane oxygenation), une technique sophistiquée expérimentale permettant le support ventilatoire de sujets ne pouvant plus bénéficier des techniques habituelles. Les examens ayant montré une diminution de la perfusion cérébrale, l'équipe soignante, a arrêté toute intervention médicale chez le patient comateux, avec l'accord de la famille.

« Les résultats de l'autopsie devraient être disponibles dans deux semaines, l'ensemble des conclusions sur cet accident thérapeutique étant attendu pour le mois prochain.

Réaction inflammatoire

« Il est fort probable que le patient décédé a développé une violente réaction inflammatoire au vecteur viral utilisé. On sait en effet, notamment depuis les premiers essais d'adénovirus recombinants chez des patients atteints de mucoviscidose (contenant le gène de la protéine CFTR), que l'administration de vecteurs adénoviraux entraînent une réponse locale inflammatoire cellulaire dose-dépendante, légère et transitoire [...].

- mars 2006, Londres. L'essai clinique d'un nouveau médicament contre la leucémie et la sclérose en plaques tourne au cauchemar. Six jeunes Britanniques qui avaient pris le produit hurlent de douleur. Aujourd'hui encore, ils sont dans le coma [1].

- décembre 2006 : les laboratoires Pfizer cessent les essais cliniques

d'un nouveau médicament contre le cholestérol (le *Torcetrapib*) suite à des décès et à des accidents cardiovasculaires au sein de la population-test [2].

- juillet 2008 : la presse mondiale révèle qu'en Argentine, douze bébés seraient morts suite à l'injection d'un vaccin expérimental contre la pneumonie. Le laboratoire en cause

« Aucun des 17 autres patients participants à ce même essai n'ont connu de problème clinique suite à l'administration intra-artérielle du vecteur viral recombinant.

« En particulier, Jesse avait reçu la même dose que la personne qui le précédait sur la liste des patients, en l'occurrence une jeune fille de 19 ans qui, elle, n'a pas développé de symptômes et chez laquelle une diminution de 50% de sa capacité à excréter l'ammoniac a été observée, précise l'Université de Pennsylvanie dans un communiqué adressé aux familles de patients atteints de déficit en OTC. » (source : <http://www.caducee.net/brevets/breve.asp?idb=68&mots=all>).

(1) : *« Six jeunes britanniques sont toujours en soins intensifs à Londres à la suite d'un essai clinique raté. Deux autres cobayes avaient reçu des placebos. Cet étudiant de 23 ans a été traumatisé par cette expérience et il avoue volontiers qu'il n'est pas près de recommencer malgré le salaire perçu. Ce rescapé raconte ce qu'il a vécu : "Quand le monsieur sur ma gauche a commencé à crier disant que sa tête lui faisait mal, qu'il avait chaud, qu'il ne pouvait plus respirer et qu'il hyper ventilait, ils lui ont mis un masque à oxygène. C'était comme si quelqu'un le poignardait dans le dos parce qu'il criait que son dos le faisait souffrir et il n'arrêtait pas de répéter « docteur mon dos, qu'est-ce qui se passe, mon dos, mon dos ». C'était comme si quelqu'un lui donnait des coups dans le dos, il était voûté, c'était vraiment horrible..."*

« Les victimes se sont prêtées lundi à un essai thérapeutique réalisé pour la première fois sur des humains pour un médicament contre la leucémie et la sclérose en plaque. L'avocate de l'une des victimes a demandé l'ouverture d'une enquête : "La signature d'une décharge n'exclut pas la compagnie pharmaceutique de prendre l'entière responsabilité si s'est opportun".

« Les médecins chargés de sauver la vie des six victimes ont avoué jeudi se trouver face à un cas unique, obligés de trouver un remède sans encore comprendre pourquoi le test à mal tourné. Deux des cobayes se trouvent toujours dans un état critique » (source : <http://fr.euronews.net/2006/03/17/essais-cliniques-rates-temoignage-d-un-rescape-traumatise/>).

(2) : **Pfizer cesse les essais cliniques du Torcetrapib.** 04/12/2006

« Le premier groupe pharmaceutique mondial a annoncé samedi 2 décembre qu'il cessait tous les essais cliniques de son médicament destiné à lutter contre le cholestérol.

« Coup dur pour Pfizer. Le laboratoire pharmaceutique américain renonce à son médicament prometteur, le Torcetrapib. "Dans l'intérêt des patients et pour leur sécurité", tous les essais cliniques du Torcetrapib, médicament de régulation du cholestérol en cours d'essais de phase III, ont été arrêtés, indique la société dans un communiqué publié samedi dernier.

« En cause : "un nombre anormalement élevé de décès et d'événements cardiovasculaires" au sein de la population de patients-tests. De fait, le Data safety Monitoring Board (DSMB), organisme indépendant chargé de surveiller les statistiques concernant les patients soumis au Torcetrapib, a recommandé à Pfizer de mettre un terme à ses essais. "Lorsque nous avons reçu le rapport de la DSMB, notre réaction a été à la fois la surprise et la déception. Mais notre préoccupation première est que soient défendus au mieux les intérêts des patients et de nous assurer que toute les informations nécessaires soient transmises le plus vite possible aux autorités médicales et de régulation concernées", a affirmé Jeffrey Kindler, le PDG de Pfizer. » (source : <http://www.lapharmacie.be/vb/showthread.php?t=6466>).

porte le nom très connu : Glaxo-Smith-Kline [1].

- août 2008 : la presse indienne révèle la mort de 49 nourrissons qui suivaient des tests thérapeutiques par divers laboratoires étrangers (laboratoires accusés : Novartis, Sankyo Pharma et Roche) [2].

◆ ATTENTION AUX PRÉSENTATIONS PARTIELLES ET PARTIALES

A l'aide de telles informations soigneusement sélectionnées, il serait très facile de discréditer la science médicale moderne et de la présenter comme l'œuvre de charlatans cruels. Mais cette « démonstration » n'aurait en vérité aucune valeur : bien des essais cliniques ont une fin heureuse et même si, parfois, des morts sont à déplorer, il ne faut pas généraliser. Ainsi, dans l'affaire survenue en Argentine, il faut savoir que, toujours selon la presse, « *des milliers d'enfants* » avaient reçu le vaccin expérimental contre la pneumonie [1]. Même constat en Inde où « *4 142 bébés - dont 2 728 de moins d'un an* » avaient participé aux tests réalisés par des laboratoires étrangers [2]. Dans ces deux cas, donc, le taux de mort est minime, ce qui, *peut-être*, exclut tout lien avec les essais réalisés.

Enfin, dans l'affaire J. Gelsinger, on pourrait abusivement prétendre qu'une fois le cobaye humain rendu malade par l'adénovirus injecté, le pauvre ne bénéficia d'aucun secours et fut laissé à son triste sort. Or, c'est le contraire qui advint : « *Il fut alors mis sous hémodialyse et ECMO (extra corporeal membrane oxy-*

genation), une technique sophistiquée expérimentale permettant le support ventilatoire de sujets ne pouvant plus bénéficier des techniques habituelles. Les examens ayant montré une diminution de la perfusion cérébrale, l'équipe soignante, a arrêté toute intervention médicale chez le patient comateux, avec l'accord de la famille. » [3]. C'est clair : l'équipe médicale a tout fait pour le sauver...

Ces quelques exemples démontrent que rien n'est plus facile, lorsqu'il s'agit d'expériences sur les humains, de tromper le public. Quelques focalisations sur des cas malheureux, quelques généralisations abusives, quelques mensonges par omission et le tour est joué. Vous comprendrez donc, docteur, pourquoi votre texte très vague sur les expériences de stérilisation dans les camps ne m'impressionne guère. Sans références précises et sans pièces originales à l'appui, vos allégations n'ont aucune valeur.

◆ LA STÉRILISATION MASSIVE : UNE ARME DE GUERRE

Mais il y a plus grave. Vous prétendez que ces essais de « *castrations massives* » ont été menés « *pour créer "un nouvel équilibre racial"* », équilibre qui nécessitait « *la stérilisation de populations entières pour éviter la reproduction des "races inférieures"* » (CSR, p. 26). C'est entièrement faux. A l'époque où ces essais furent décidés, l'Allemagne était en guerre. Et dans cette guerre à mort, la stérilisation était considérée non plus comme un instrument eugénique, mais comme

(1) : Source : <http://blogue.educationquebec.com/2008/08/18/plus-de-12-bebes-morts-suite-aux-essais-cliniques-dun-vaccin/>. (2) : Source : <http://www.cpdh.info/nlds/article.php?sid=1073>. (3) : Source : <http://www.caducee.net/brevess/breve.asp?idb=68&mots=all>.

une arme permettant de détruire, *in fine*, un ennemi dangereux. C'est ainsi que dans une lettre à non datée mais très probablement écrite en octobre 1941, le docteur Adolf Pokorny proposa à Himmler de stériliser des millions de « bolcheviks ». Après s'être déclaré : « *Mû par l'idée que l'ennemi doit être non seulement conquis, mais aussi détruit* », le docteur informait Himmler qu'un biologiste, le professeur Gerhard Madaus (travaillant en collaboration avec le professeur Ernst Koch), était parvenu à stériliser des rats en leur injectant de l'extrait d'une plante tropicale, le *caladium seguinum*. A. Pokorny continuait ainsi :

Si, sur les fondements de cette recherche, il était possible de produire une drogue qui, après un laps de temps relativement court, aurait pour effet de stériliser la personne sans qu'elle s'en aperçoive, alors nous disposerions d'une nouvelle arme très puissante. La seule pensée que les 3 millions de bolcheviks, à présent prisonniers des Allemands, puissent être stérilisés pour qu'ils puissent être utilisés comme travailleurs sans pour autant pouvoir se reproduire ouvre les plus lointaines perspectives [1].

Le 19 octobre 1946, dans une déclaration sous serment, Rudolf Brandt déclara :

Himmler était extrêmement intéressé par le développement d'une méthode de stérilisation rapide et bon marché qui pourrait être utilisée contre les ennemis de l'Allemagne, comme les Russes, les Polonais et les Juifs [2].

Lors du « procès des médecins », V. Brack expliqua que durant l'hiver

A. Pokorny : en octobre 1941, il proposa à H. Himmler de stériliser 3 millions de bolcheviks considérés comme des ennemis.

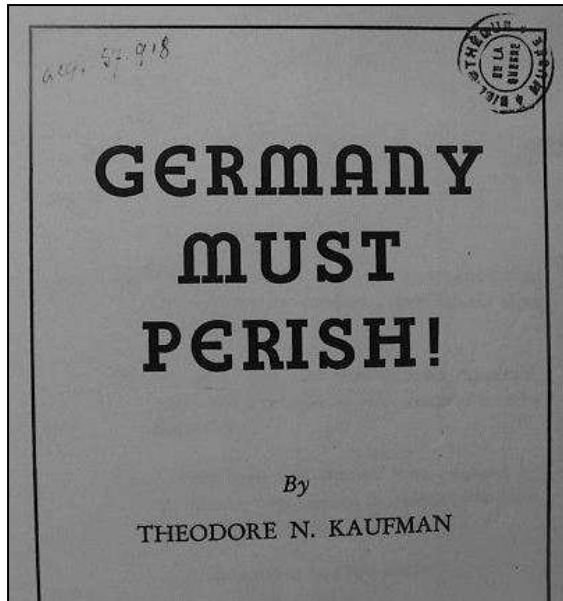


1940-1941, H. Himmler craignait que le mélange des sangs entre juifs polonais et juifs de l'Europe de l'Ouest ne fasse courir à l'Allemagne « *un plus grand danger que celui connu avant la guerre* » [3]. Afin de le conjurer, il aurait proposé de stériliser les juifs avec une méthode qui permettrait « *une stérilisation de masse* », peut-être les rayons X (*Id.*). H. Himmler aurait alors chargé V. Brack « *d'enquêter auprès de quelques médecins participant au programme d'euthanasie sur une possibilité de stérilisation qui laisserait les victimes dans l'ignorance de leur terrible destin* » [3].

C'est clair : il n'était plus question d'eugénisme, mais de destruction de l'ennemi.

J'ajoute qu'en face, l'idée avait également germé dans certains esprits. C'est ainsi qu'en 1941, aux USA, Theodore N. Kaufman publia un petit livre intitulé : *Germany must perish ! (L'Allemagne doit périr)* [4]. L'auteur y défendait l'idée qu'après cette nouvelle guerre, une « *peine définitive* » devrait être appliquée à la nation germanique : la stérilisation. Il expliquait ensuite que 48 millions d'Allemands de-

(1) : Voy. la lettre d'A. Pokorny à Himmler, sans date, NO-035. (2) : Voy. le doc. NO-440, § 3. (3) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, p. 732. (3) : *Ibid.*, p. 701. En guise de référence, on lit : « *Tr., p. 7484* ». Ce qui signifie : « transcription des débats, p. 7484 ». On en déduit que pas un seul document ne vient prouver cette allégation ; V. Brack aurait reçu d'Himmler un simple « ordre oral ». (4) : Éd. Argyle Press, Newark, New Jersey, 103 p.



Couverture du livre *L'Allemagne doit périr* (1941). L'auteur, un Américain, préconisait, la stérilisation des Allemands pour qu'en l'espace de deux générations, ce peuple disparaisse.

vraient être stérilisés (les hommes au-dessous de 60 ans, les femmes au-dessous de 45 ans), que cela pourrait être réalisé en un mois au maximum et qu'avec un taux de mortalité annuelle de 2 %, l'espace de deux générations suffirait pour réaliser « *l'élimination du germanisme* » (pp. 94-95).

Naturellement, je n'accorde pas à cet ouvrage plus d'importance qu'il n'en a. En rappelant son existence, je souhaite simplement démontrer que l'idée de stériliser une population ennemie n'était pas une « spécificité nazie ».

C'est donc par erreur, docteur Dickès, que vous attribuez à l'eugénisme ce qui était en réalité la conséquence fatale d'une guerre à mort entre deux blocs. Comme je l'ai souvent écrit : avec la mondialisation progressive de la guerre, l'Alle-

magne n'agit plus conformément à une doctrine cohérente, elle vécut au jour-le-jour pour tenter d'abord de vaincre puis, à partir de 1942, pour espérer survivre en obtenant une « paix blanche ».

Je pourrais donc m'arrêter là, mais j'irai un peu plus loin.

◆ DES PROJETS MARGINAUX ET QUI FIRENT FIASCO

■ *Hitler reste en dehors*

Du côté allemand, ces projets de stérilisations massives furent-ils considérés comme des objectifs idéologiques ultra-prioritaires ? Nullement. Tout d'abord, il est à souligner que parmi tous les documents d'époque produits par l'Accusation, **aucun** ne porte la signature d'Hitler, même par délégation. Preuve que le Führer se désintéressait de ces affaires.

Ensuite, je remarque que les trois projets restèrent, au mieux, au stade des essais cliniques.

■ *Peu de moyens, fiascos généraux*

Cas du Caladium

Prenons le cas du *caladium seguinum*. Nous avons vu que le docteur Pokorny soumit le projet à H. Himmler en octobre 1941. Le Reichsfürer répondit-il immédiatement ? Non. Il fallut attendre cinq mois, c'est-à-dire le 10 mars 1942, pour que, enfin, H. Himmler transmette à O. Pohl le memorandum du docteur Pokorny [1]. H. Himmler lui demandait de se mettre en contact avec le docteur G. Madaus afin de

(1) : Voy. la lettre de H. Himmler à O. Pohl, 10 mars 1942, doc. NO-036.

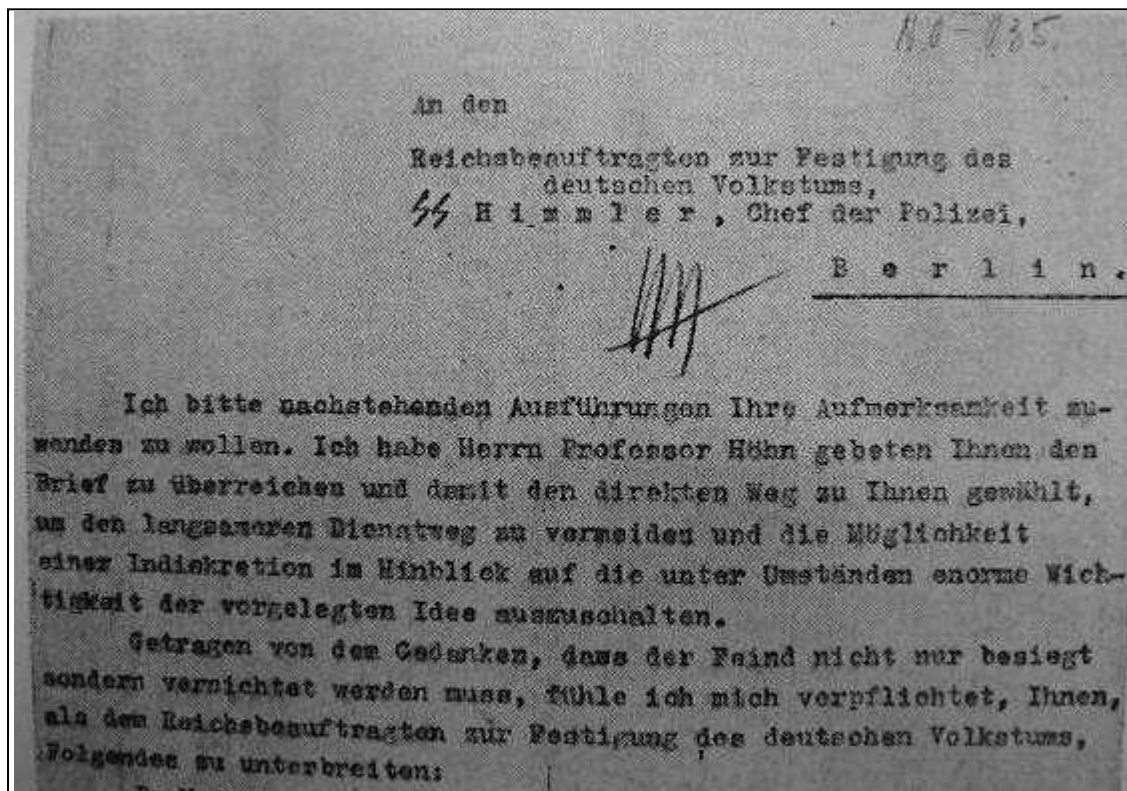
lui permettre « *de mener ses recherches, en coopération avec les médecins SS, sur des criminels qui devraient être stérilisés de toute façon* ».

On se rappelle en effet que depuis 1927, le Code allemand permettait de stériliser de force certains criminels. A Nuremberg, la Défense rappela ce fait pour soutenir, avec raison, que les expériences autorisées par Himmler ne violaient pas la loi [1].

Trois mois passèrent encore et en juin 1942, agissant au nom d'Himmler, R. Brandt demanda comment les choses se présentaient [2]. Le 3 juin, O. Pohl rapporta que, faute

de *caladium seguinum* (la plante ne poussait qu'en Amérique du Nord et la guerre empêchait l'importation en quantités suffisantes), les expériences étaient « *au point mort* » [3]. Le professeur Ernst Koch était bien parvenu à faire pousser du *caladium seguinum* sous serre, mais le processus était « *très lent* » et les quantités obtenues insuffisantes « *pour poursuivre les expériences à grande échelle* » (*Id.*). E. Koch demandait donc l'autorisation de faire construire des « *serres plus grandes* » (*Id.*). Huit jours plus tard, Himmler donna l'autorisation en précisant que les « *expériences [étaient] très importantes* » [4].

Original de la lettre d'A. Pokorny à H. Himmler. L'auteur soumettait un projet ambitieux : la stérilisation de 3 millions de bolcheviks. H. Himmler attendit cinq mois avant de lui répondre, preuve qu'il ne considéra pas ce projet comme ultra-prioritaire...



(1) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, p. 703. (2) : Voy. la lettre de Rudolf Brandt à O. Pohl, juin 1942, doc. NO-038. (3) : Voy. la lettre de Pohl à Himmler, 3 juin 1932, doc. NO-046a. (4) : Voy. la lettre de R. Brandt à O. Pohl, 11 juin 1942, doc. NO-046b. Voy. également la déclaration sous serment d'O. Pohl, 23 juin 1946, doc. NO-65, § 6.

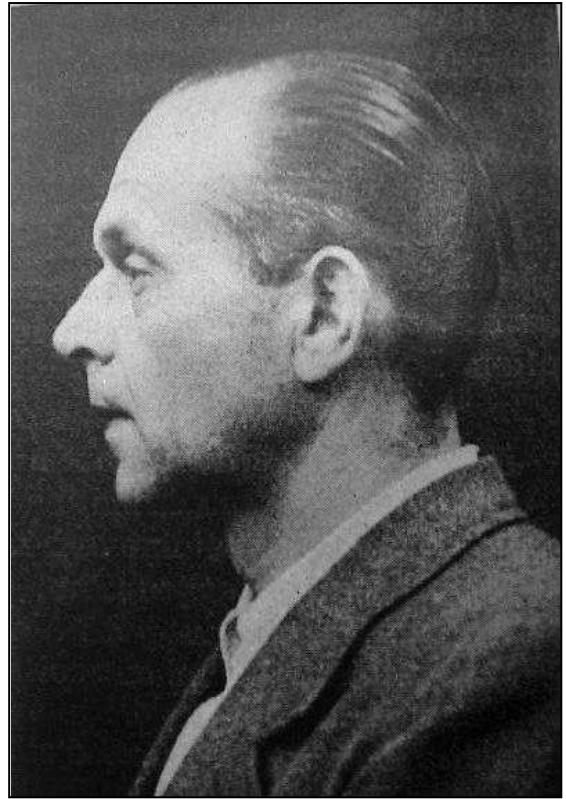
Mais aucune serre ne fut construite [1]. Dans une déclaration notariée faite le 2 janvier 1947, celui qui dirigeait l'Institut G. Madaus (où travaillait E. Koch), le docteur Robert Thren, certifia que si des SS avaient effectivement inspecté les lieux, la visite n'avait finalement rien donné [2]. Bref, après un semblant d'agitation au printemps et à l'été 1942, le projet fit fiasco, faute de moyens mis en œuvre. Mais ça, le lecteur du livre de F. Bayle ne le saura pas, car l'auteur a tout simplement caché le fait qu'aucune serre n'avait finalement été construite [3].

Malgré cet indéniable fiasco, l'Accusation à Nuremberg alléguait :

On ne peut raisonnablement douter que des expériences avec le *caladium seguinum* ont été, dans les faits, menées sur des prisonniers de camps de concentration [4].

Des serres furent utilisées, avec un certain degré de succès, pour cultiver cette plante, et les expériences furent poursuivies [*Ibid.*, p. 699.].

Elle s'appuyait sur un rapport du 22 juin 1942 rédigé par R. Brandt et produit à Nuremberg sous la cote NO-044. Or, dans ce rapport, il n'était nullement question de serres construites ou utilisées. Bien au contraire : R. Brandt exposait que dans un récent entretien avec O. Pohl, il avait appelé l'attention sur le fait qu'Himmler souhaitait savoir si le produit stérilisateur contenu dans le *caladium seguinum* pouvait se trouver dans d'autres plantes poussant dans le Reich ou



A. Pokorny. Faute de moyens, son projet de stériliser 3 millions de bolcheviks fut un lamentable fiasco.

dans d'autres endroits accessibles en Europe. Preuve que l'obtention à grande échelle du produit recherché n'était pas encore un problème résolu.

La seule phrase « suspecte » était la suivante (toujours sous la plume de R. Brandt) :

Le Reichsführer-SS demande aussi qu'avec les ingrédients de cette plante en main, les expériences de stérilisation soient maintenant, et dans tous les cas, conduites dans les camps de concentration.

Bien qu'il se soit agi d'une demande impérieuse, rien ne venait prouver un quelconque commence-

(1) : Voy. Maître Karl Hoffmann, « Closing-Brief for the defendant Dr. Med. Adolf Pokorny », pp. 7-8. L'avocat de s'appuie sur le témoignage de Koch au « procès des médecins », le 26 juillet 1947 (transcriptions, p. 10 293) et sur le document Pokorny-26. (2) : Voy. la déclaration de Robert Thren devant notaire, produite sous la cote : Pokorny-26. (3) : Voy. F. Bayle, op. cit., pp. 682 et 715-6. (4) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, p. 698.

ment de mise à exécution. Ce qu'il aurait fallu à l'Accusation, c'était un compte rendu d'expérience ou le témoignage d'une quelconque « victime ». Mais elle n'en avait pas. Elle l'avoua elle-même en ces termes :

L'Accusation admet ouvertement qu'elle ne peut pas prouver que la stérilisation fut effectivement obtenue avec cette substance. Nous n'avons pas été capables de trouver une seule personne qui aurait été ainsi stérilisée [*Ibid.*, p. 707].

La Défense, quant à elle, se contenta de souligner que d'après les documents fournis par l'Accusation, « *les plans de stérilisation à l'aide du caladium seguinum furent abandonnés* », puisqu'il apparut que la « *culture de cette plante, ou seulement d'une quantité adéquate pour les besoins expérimentaux, était impossible* » (*Ibid.*, p. 703).

C'était si évident que le Tribunal acquitta Pokorny en ces termes :

Dans le cas de Pokorny l'Accusation a échoué à soutenir les charges. [...] il n'y a pas la moindre preuve qu'un quelconque pas ait été franchi pour mettre à exécution [le « projet Pokorny »] avec l'expérimentation humaine [1].

On ne sera pas surpris d'apprendre que dans son ouvrage, F. Bayle a soigneusement caché l'aveu capital de l'Accusation, l'argumentation évidente de la Défense et le jugement concernant Pokorny [2].

Cela dit, venons-en aux stérilisations par injection dans le col de l'utérus.

Cas des stérilisations par injection

Le 30 mai 1942, le gynécologue Carl Clauberg écrivit à Himmler afin qu'il lui apporte son soutien dans deux projets



C. Clauberg

relatifs à la population. Le premier se proposait d'étudier l'influence de la nourriture sur la fécondité des femmes [3]. Pour le deuxième, C. Clauberg expliquait que des expériences conduites sur des

animaux avaient démontré la possibilité d'obtenir des stérilisations sans opération. La méthode consistait à injecter directement dans l'utérus une solution irritante. Dès lors, il fallait « *procéder aux premières expériences sur des humains* », de préférence à Auschwitz (*Id.*). Pour cela, il réclamait l'aménagement de pièces pour 5 à 10 femmes, un appareil spécial à rayons X (pour suivre les expériences *in vivo*) et d'autres instruments de recherches (*Id.*).

Le 4 juin, une liste officielle de quatre médecins autorisés à pratiquer des stérilisations avec « *la méthode du Professeur Clauberg* » fut publiée, sur laquelle figurait naturellement C. Clauberg (NO-214). Ce document démontre qu'au sein du Reich, il n'était pas question d'employer n'importe qui pour faire n'importe quoi. Des limites étaient tra-

(1) : *TMI*, série verte, vol. II, p. 294. (2) : Voy. F. Bayle, *op. cit.*, pp. 682-683. (3) : voy. la lettre de C. Clauberg à H. Himmler, 30 mai 1942, doc. NO-211.

11/41-3/12/41
X1A/61

Der Reichsführer-SS
Reichsarzt SS
Az.: IV/102/41

Berlin, den 30. Mai 1941.
Abel

Betr.: Behandlung weiblicher Unfruchtbarkeit.
Bezug: Vortrag beim Reichsführer-SS am 27.5.41.

An den
Reichsführer-SS - Persönlicher Stab -
B e r l i n SW 11

Prinz Albrechtstr.8

Nachstehend überreiche ich eine Aufstellung der mit der Behandlung weiblicher Unfruchtbarkeit nach der Methode Prof. Clauberg beauftragten Fachärzte:

- 1.) Prof. Clauberg, Königshütte /O.S.,
Knappschafts-Krankenhaus,
- 2.) SS-Standartenführer Prof. Dr. von Wolff,
Berlin W 15, Meineckestr.4.
- 3.) SS-Sturmbannführer Prof. Dr. Erhardt,
Graz, Universitäts-Frauenklinik,
- 4.) SS-Hauptsturmführer Prof. Dr. Günther K.F. Schultze,
Greifswald, Universitäts-Frauenklinik.

Der Reichsarzt-SS

Y. J. J.
SS-Brigadeführer.

M/5-11.

Original du doc. NO-214, autorisant quatre médecins, seulement, à pratiquer des stérilisations expérimentales avec la méthode Clauberg. Il ne pouvait être question que n'importe qui fasse n'importe quoi...

cées, afin d'éviter, dans la mesure du possible, les abus.

Le 7 juillet 1942 eut lieu une réunion au cours de laquelle H. Himmler promit à C. Clauberg qu'Auschwitz serait utilisé pour les expériences de stérilisation sur des animaux et sur des femmes juives. La méthode à mettre au point devait permettre de stériliser sans que la personne s'en aperçoive. H. Himmler demanda en outre :

- « *un autre rapport aussitôt que le résultat des expériences sera[it] connu, afin que la stérilisation des juives puisse devenir d'actualité* » ;

- que le docteur Hohlfelder, spécialiste allemand des rayons X, soit consulté sur les possibilités de stériliser des hommes par cette méthode.

Enfin, il réclama le secret autour de ces expériences [1].

Trois jours plus tard, agissant pour H. Himmler, R. Brandt écrivit à C. Clauberg. Il lui demanda de se mettre en contact avec le médecin de Ravensbrück « *afin d'obtenir la stérilisation des juives selon [sa] méthode* » [2]. Himmler demandait en outre quel serait le temps nécessaire pour stériliser 1 000 juives. Il insistait sur le fait qu'elles ne devraient se douter de rien, suggérant que l'injection du produit pourrait être réalisée lors d'un examen médical général (*Id.*). Le Reichsführer demandait également que les expériences soient conduites afin de connaître les éventuels changements corporels induits par les manœuvres de stérilisation. Enfin, il proposait que les juives stérilisées



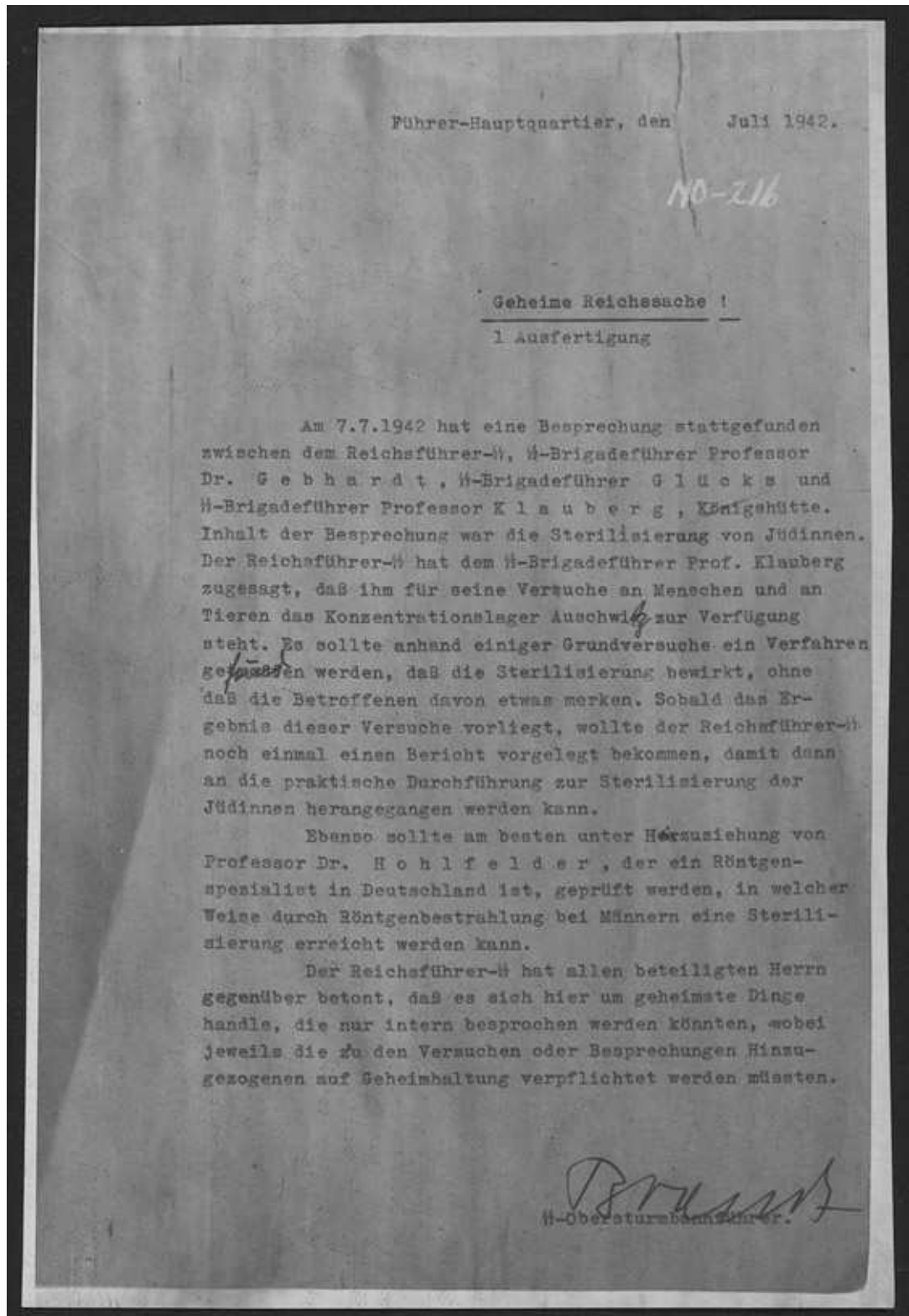
H. Himmler. En 1942, rendu inquiet par le fait que les juifs pourraient se multiplier et devenir, en tant qu'ennemis, un danger pour l'Allemagne, il s'intéressa à la « méthode Clauberg » qui devait permettre de stériliser rapidement les femmes.

soient ensuite mises, « *pour une certaine période* », en contact avec des juifs afin de « *voir les résultats obtenus* » (*Id.*) [3]

On le voit, le « cahier des charges » imposé au professeur Clauberg était relativement lourd : il devait trouver une méthode fiable et indolore, afin que la personne soit stérilisée à son insu.

Aujourd'hui, l'histoire officielle présente C. Clauberg comme un criminel qui fit atrocement souffrir (et

(1) : Voy. le Mémoire de Rudolf Brandt, juillet 1942, NO-216. (2) : Voy. la lettre de R. Brandt à C. Clauberg, 10 juillet 1942, NO-213. (3) : Dans son ouvrage intitulé : *Auschwitz* (éd. René Julliard, 1964), Léon Poliakov date cette lettre du 10 juillet 1944 (p. 125). C'est une erreur. Le document original porte bien l'année 1942.



L'original du doc. NO-216. Himmler montre un intérêt pour la « méthode Clauber » qui permettrait de stériliser rapidement et sans douleur des femmes.

mourir) plusieurs centaines de ses cobayes humains, sa méthode relevant du charlatanisme.

Pourtant, le 7 juin 1943, il envoya un rapport à H. Himmler. Très enthousiaste, il déclarait sa méthode « *aussi bonne que parfaite* » (seuls quelques « *perfectionnements mineurs* » devraient être apportés [1]) et prête à remplacer les anciennes méthodes de « *stérilisation eugénique* ». Il affirmait que si ses recherches continuaient à donner les mêmes résultats, on pourrait bientôt dire qu'un praticien entraîné et entouré de dix assistants pourrait stériliser « *plusieurs centaines, voire 1 000 femmes par jour* » [2].

Dans l'encyclopédie *Wikipedia*, l'auteur de l'article sur C. Clauberg déclare :

En juin 1943, malgré ses échecs et la mort d'environ 300 femmes, Clauberg fait un rapport élogieux de ses travaux auprès de Himmler, assurant qu'il est proche d'atteindre son but. En réalité, il en est très loin, ses sujets d'expérience survivant de plus en plus rarement à ses méthodes [3].

Mais aucun document ne vient prouver cette allégation.

De votre côté, docteur, vous écrivez :

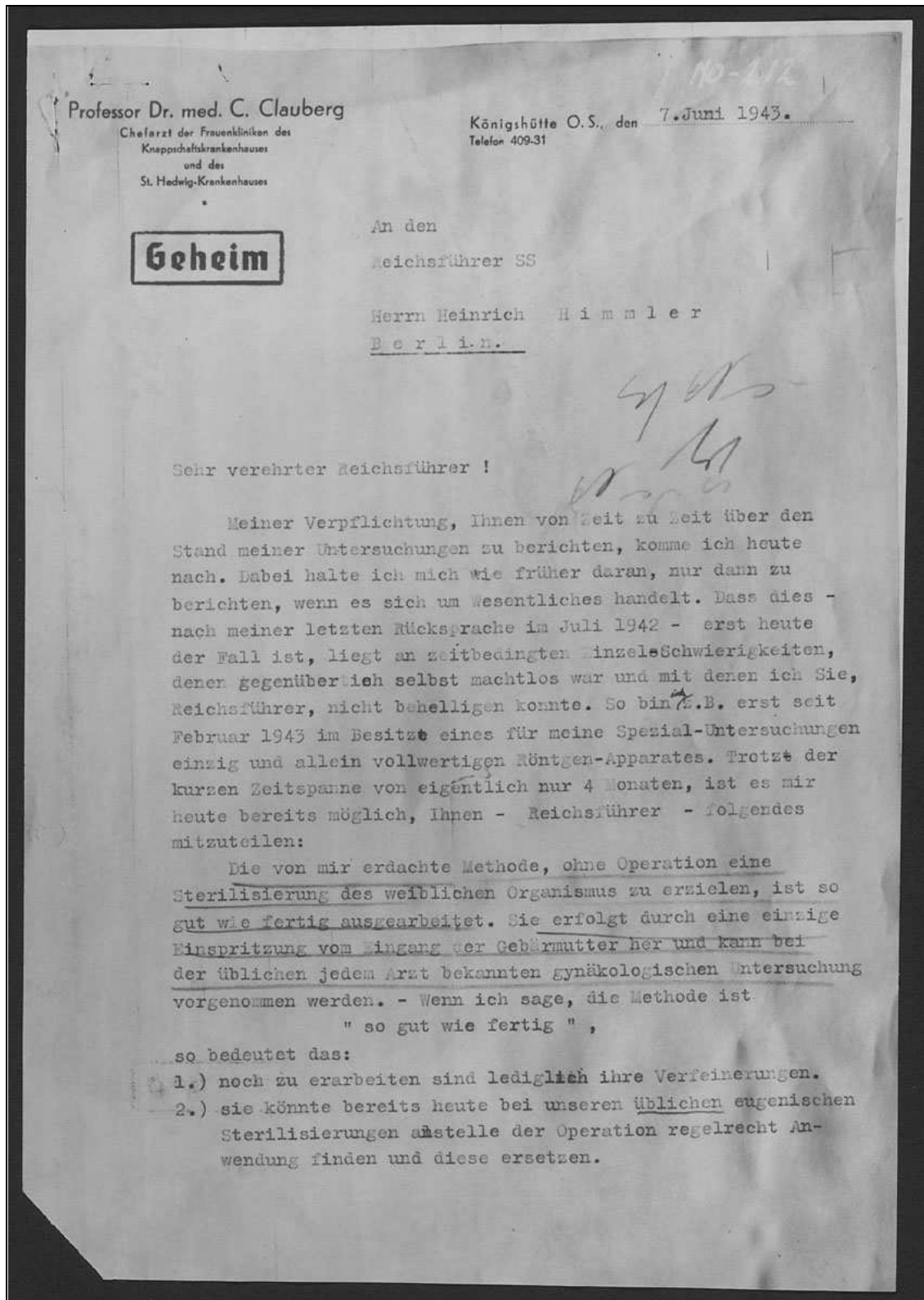
Chez les femmes étaient injectées directement par le col utérin des préparations corrosives extraordinairement douloureuses, des sortes de ciment ; lesquelles entraînaient la mort d'un certain nombre de femmes notamment par péritonite.

C. Clauberg (à gauche)



Sur quoi vous fondez-vous ? Sur quelques « témoignages » publiés par F. Bayle. On les trouve aux pages 685-711 de son ouvrage. Tous les éléments de votre phrase y figurent : « [Clauberg] *introduisait également un liquide dans l'utérus, qui, selon les déclarations des patientes, brûlait horriblement* » (p. 696) ; « *une expérience de stérilisation par introduction dans l'utérus d'un liquide caustique destiné à provoquer l'obturation des trompes. [...] beaucoup d'opérées souffrirent atrocement* » (p. 701) ; « *au moyen d'une pompe électrique, un ciment épais sous forme de liquide blanc, était introduit dans l'utérus, sous contrôle radiologique permanent* » (p. 698) ; « *J'ai vu personnellement à Auschwitz des centaines de femmes stérilisées, dont plusieurs sont mortes de péritonite* » (p. 695).

(1) : Dans son ouvrage déjà cité, L. Poliakov a supprimé l'adjectif « *mineurs* » (voy. L. Polikov, *op. cit.*, p. 124). (2) : Voy. la lettre du professeur Clauberg à H. Himmler, 7 juin 1943, NO-212. (3) : http://fr.wikipedia.org/wiki/Carl_Clauberg.



Ci-dessus et page suivante : lettre de C. Clauberg à H. Himmler en date du 7 juin 1943. Le gynécologue vante sa méthode qu'il qualifie d' « aussi bonne que parfaite ».

Blatt 2.

Was die Frage anlangt, die Sie, Reichsführer, mir vor fast Jahresfrist stellten, nämlich in welcher Zeit es etwa möglich sein würde, 1 000 Frauen auf diese Weise zu sterilisieren, so kann ich diese heute voraussehend beantworten. Nämlich:

Wenn die von mir durchgeführten Untersuchungen so weiter ausgehen wie bisher - und es besteht kein Grund anzunehmen, dass sie es nicht tun - so ist der Augenblick nicht mehr sehr fern, wo ich sagen kann

" von einem entsprechend eingeübten Arzt an einer entsprechend eingerichteten Stelle mit vielleicht 10 Mann Hilfspersonal (die Zahl des Hilfspersonals der gewünschten Beschleunigung entsprechend) höchstwahrscheinlich mehrere hundert - wenn nicht gar 1 000 - an einem Tage " .

Auf den andern Teil meiner Untersuchungen (positive Bevölkerungspolitik) heute einzugehen, bitte ich aufzuschieben zu dürfen, da es dort noch dauern wird, bis wesentliches zu sagen ist.

Reichsführer! - Den Hauptgrund dafür, Ihnen gerade heute zu berichten (d.h. kurz vor der Möglichkeit noch endgültigerer Feststellungen), wollen Sie bitte in Folgendem suchen:

Ich weiss, dass die erledigung des letzten Restes für dieses eine Tragengebiet - im Gegensatz zu den äusseren Einflüssen beim bisherigen Verlaufe - zeitlich fast ausschliesslich von mir selbst abhängig ist. Dazu wären einige an sich geringfügige, jedoch grundsätzliche Änderungen erforderlich, die nur Sie, sehr verehrter Reichsführer, persönlich entscheidend lenken und anordnen könnten. Ich hatte gehofft, Ihnen bei einem eventuellen Besuch Oberschlesiens diese Notwendigkeiten kurz persönlich schildern zu können. Da sich mir diese Möglichkeit bisher nicht ergeben hat, bitte ich heute auf diesem Wege um Ihren Bescheid.

Zusätzlich möchte ich mir noch eine Bitte erlauben. - SS-Brigadeführer Dr. Blumenreuter war es, der mir schliesslich den einzig geeigneten Röntgen-Apparat besorgte. Ich würde

dringend einen zweiten gleichen Apparat benötigen, wovon er im Februar nach seinen Angaben noch einen in Berlin im Depot hatte. Er wollte ihn ~~mir~~ unter der Voraussetzung Ihres Einverständnisses, das ich einholen sollte, liefern. Darf ich Sie, Reichsführer, um dieses Einverständnis bitten?

Heil Hitler!



Vous en avez déduit, docteur, que les « préparations corrosives » du Dr. Clauberg étaient « *des sortes de ciment* ». Vraiment ? Les juges de Nuremberg en étaient moins sûrs. Dans leur jugement, ils reconnurent :

Aucun exemple précis d'un quelconque produit qui aurait été réellement utilisé [pour stériliser] n'a été clairement donné par les témoignages oraux ou par les déclarations soumis comme preuves [1].

En vérité, votre conviction, docteur, est erronée. Car le témoin qui a parlé de « *ciment épais sous forme d'un liquide blanc* » précisait ensuite : « *L'expérience n'était pas destinée à amener la stérilité* » (voy. F. Bayle, p. 698). Pour stériliser, C. Clauberg utilisait un « *liquide opaque* » ; c'est en tout cas ce que nous dit un autre témoin : « *[Clauberg] injecta dans l'utérus de ces femmes, un liquide opaque dont je ne connais pas la composition, afin d'obstruer les trompes* » (p. 705). Faut-il en déduire que C. Clauberg menait deux types d'expériences dif-

férentes avec des produits différents ? L'affaire se complique encore lorsqu'un troisième témoin déclare : « *[Clauberg] introduisait également un liquide dans l'utérus qui [...] brûlait horriblement. [...] Il s'agissait probablement d'une injection avec le bacille du cancer, car [l'] abdomen [des femmes] commençait à gonfler comme si elles étaient enceintes* » (p. 696). Faut-il conclure en l'existence d'un troisième type d'expérience ? Pourtant, dans un livre paru en Pologne en 1970, il n'est question que d'un seul type d'expérience avec un seul produit : « *Clauberg fit transférer 800 juives à Auschwitz en automne 1942. On essaya sur elle la stérilisation par injection d'un liquide chimique* » [2].

Vous admettez, docteur, que tout cela est passablement embrouillé. C'est toujours le problème lorsqu'on recourt à des « témoignages » non vérifiés, c'est-à-dire dont les auteurs n'ont pas été contre-interrogés. Car seul devant sa feuille ou devant un micro, il est facile de mentir ou d'exagérer (ce qui souvent revient

Les quatre magistrats américains chargés de juger les « médecins nazis ». Dans leur jugement, ils ont admis que le produit utilisé par C. Clauberg pour stériliser n'avait pu être déterminé.



(1) : Voy. *TMI*, série verte, vol. II, p. 238, jugement concernant Rudolf Brandt. (2) : Voy. *Au-delà de l'endurance humaine. Souvenirs de victimes de Ravensbrück* (éd. Interpress, Varsovie, 1970), p. 17.



A Nuremberg, le témoin de l'Accusation K. Hoellenrainer, entouré par quatre MP, présente ses excuses au Tribunal : quelques minutes auparavant, il s'était jeté sur l'un des accusés qu'il venait de reconnaître, le Dr. Beiglböck, et avait tenté de le frapper. Comment croire qu'un tel témoin ait pu être objectif ?

au même), surtout si l'on éprouve du ressentiment. Or, personne ne peut nier qu'à l'époque des procès de Nuremberg, les anciens déportés éprouvaient du ressentiment, voire de la haine. Je rappelle par exemple que le 27 juin 1947, au moment de juger les expériences sur l'eau de mer, un témoin de l'Accusation, Karl Hoellenrainer, tenta de frapper le docteur Beiglböck qu'il venait de reconnaître parmi les accusés [1]. Vous trouverez cette anecdote, docteur, dans l'ouvrage de F. Bayle, à la page 559. Personnellement, je ne juge pas ; je constate. Je n'ai jamais rejeté *a priori* le témoignage d'un

ancien déporté, mais j'ai appris à me méfier et à ne pas accepter sans étude minutieuse tout ce qui n'a pas subi un contre-interrogatoire. Car cette épreuve permet de démasquer bien des menteurs.

Dans le cas de K. Hoellenrainer, ainsi, l'individu prétendait que, suites aux expériences sur l'eau de mer, le docteur Beiglböck lui avait ponctionné le foie - sans anesthésie, bien sûr ! - pour en faire sortir du... sel [2]. Naturellement, le procureur qui l'interrogeait n'avait pas relevé cette absurdité. Mais peu après, un avocat de la Défense se leva et voici ce que l'on put entendre :

(1) : Voy. *Trials of War Criminals...*, déjà cité, p. 457. (2) : « *J'étais couché sur le lit. J'étais très faible à cause de cette eau et du fait que je n'avais rien à manger. [Le docteur] dit, "Maintenant, couchez vous sur votre côté gauche et enlevez vos habits de votre côté droit" [...]. J'ai dit, "Docteur, que faites-vous ?" Le docteur dit, "Je dois faire une ponction du foie pour que le sel sorte de votre foie".* » (*Ibid.*, p. 461). Dans son ouvrage, F. Bayle cite également ce passage, mais avec des coupures (voy. F. Bayle, *op. cit.*, pp. 560-1).

- Q. Votre foie fut ponctionné ?
 R. Oui.
 Q. Avez-vous une cicatrice ?
 R. Une cicatrice ? Je ne sais pas.
 Q. Ne regardez-vous jamais votre corps ?
 R. Si. Vous voulez le voir ?
 Q. Non, je vous demande juste si vous avez une cicatrice ?
 R. Vous voulez dire une petite marque ?
 Q. Avez-vous une petite cicatrice ronde ici ?
 R. Je n'ai pas regardé de si près que ça.
 Q. Bon, pensez-vous que vous en avez une ou pas ?
 R. Je ne sais pas. Je me fiche de toutes ces histoires des camps, sans quoi je deviendrais fou. Je ne veux pas en entendre davantage sur les camps. Nous avons assez souffert [*Ibid.*, p. 467].

Les pitoyables dérobades du « témoin » prouvaient qu'il avait menti. Mais sans le contre-interrogatoire, ce fait ne serait jamais apparu en pleine lumière.

Il est vrai, docteur, que vous ne pouviez pas connaître ce fait. Car fidèle à sa méthode, F. Bayle a tout simplement tronqué le contre-interrogatoire de Karl Hoellenrainer afin de le rendre inoffensif pour le « témoin ». Voici ce que devient, dans son ouvrage, le passage relatif à la cicatrice invisible :

En haut : le contre-interrogatoire de K. Hoellenrainer par la Défense à Nuremberg. Les pitoyables dérobade du « témoin » le discréditent (*TMI*, vert, I, 467).
 En bas : le contre-interrogatoire tronqué par F. Bayle. Les pitoyables dérobades du « témoin » ont disparu (F. Bayle, p. 562).

A. I don't remember.
 Q. Your liver was punctured?
 A. Yes.
 Q. Do you have a scar?
 A. A scar? I don't know.
 Q. Don't you ever look at your body?
 A. Yes. You want to see it?
 Q. No. I am just asking you if you have a scar?
 A. You mean a little mark?
 Q. Have you a little round scar there?
 A. I did not look as carefully as that.
 Q. Well, do you think you have one or not?
 A. I don't know. I didn't bother with these camp matters any more, otherwise I would go crazy. I don't want to hear anything more about the camp. We suffered long enough.
 Q. Witness, do you think you are mad or mentally retarded?
 A. No. I don't think I am mad. I said, I'd very soon go mad if I thought about these things at the camp.
 Q. Do you think that...

n'avions aucune valeur.
 S : Avez-vous une cicatrice ?
 H : Je ne sais pas, je ne suis plus intéressé par ces histoires, j'en deviendrais fou. Je ne veux plus entendre parler de ces choses, nous avons assez souffert.
 S : Croyez-vous que vous êtes fou ou mentalement déficient ?
 H : Non.
 S : Pensez-vous que quelque chose ne va pas dans votre mentalité?
 H : Non.

S[teinbauer (avocat)] : Avez-vous une cicatrice ?

H[oellenrainer] : Je ne sais pas, je ne suis plus intéressé par ces histoires, j'en deviendrais fou. Je ne veux plus entendre parler de ces choses, nous avons assez souffert [Voy. F. Bayle, *op. cit.*, p. 562.]

Il va de soi que sans référence à la ponction du foie et sans les dérobades du « témoins », ce petit échange n'a plus guère de sens (pourquoi, soudainement, demander à un déporté s'il a une cicatrice ?).

Maintenant, docteur, je peux vous dire que parmi les témoins invoqués par F. Bayle au sujet des expériences du Dr. Clauberg, deux sont à rejeter sans l'ombre d'un doute :

- celui de Jane Salomon Ingwer d'après lequel les femmes cobayes affaiblies par les expériences « *étaient finalement envoyées à Birkenau pour être gazées* » (p. 696) ;

- celui du médecin hollandais Eliazar de Wind selon lequel les opérées souffrant d'hémorragies et se plaignant de faiblesse « *étaient envoyées à la chambre à gaz* » (p. 697).

A l'époque, ils pouvaient le prétendre sans crainte d'être contredits, mais le *Rapport Leuchter* en 1989 et le *Rapport Rudolf* en 1993 ont apporté la preuve scientifique de l'inexistence des chambres à gaz homicides à Auschwitz-Birkenau. De façon évidente, ces « témoins » reprenaient à leur compte les bobards qui circulaient à l'époque (et dont certains circulent encore). S'ils étaient contre-interrogés aujourd'hui, ils apparaîtraient comme de vulgaires menteurs...

Vous comprendrez donc, docteur, pourquoi vos allégations sur la prétendue faillite des expériences de C. Clauberg ne m'impressionnent pas. Fondées sur des témoignages non-vérifiés, on peut dire qu'elles ne reposent sur rien...

Cela dit, j'en reviens au rapport enthousiaste rédigé par C. Clauberg le 7 juin 1943. Quand on sait à quel point Himmler était impatient de mettre en application la « méthode Clauberg », un tel rapport, s'il avait été contraire à la réalité, aurait été très dangereux. L'imposteur courait le risque d'être démasqué très vite.

Je signale en outre que C. Clauberg avait invité Oswald Pohl, le chef de l'Office central de l'administration économique des SS, à assister à ses travaux [1]. Là encore, si, vraiment, les expériences avaient toujours tourné à la catastrophe, provoquant douleurs atroces et morts, une telle initiative aurait été très dangereuse.

Sachant que C. Clauberg poursuivait ses travaux jusqu'en 1945, à Auschwitz puis à Ravensbrück, des documents postérieurs à juin 1943 permettraient de mieux juger la valeur de son travail. Mais dans toutes les études que j'ai consultées - y compris dans celle de F. Bayle -, le NO-212 (du 7 juin 1943) est toujours le dernier publié. Après, c'est le vide total.

On pourra prétendre qu'à partir du moment où l'extermination des juifs fut décidée, les projets de stérilisations massives n'avaient plus guère d'intérêt. Seulement, d'après la thèse officielle, cette décision aurait été prise fin 1941 [2]. Dès lors, on ne voit pas pourquoi, le 10 juillet

(1) : Voy. la déclaration d'O. Pohl, 14 juillet 1946, doc. NO-65 in *TMI*, XXXVIII, 225.

(2) : Voy. S. Friedlander, *op. cit.*, pp. 360...

1942 encore, Himmler aurait encouragé C. Clauberg à poursuivre ses travaux.

On pourra également prétendre que C. Clauberg ayant été livré aux Soviétiques qui le jugèrent en 1948, son dossier dort dans les archives russes. Sans doute, mais je ne puis croire qu'aucune copie n'existe en Allemagne ou ailleurs. Cette existence est d'autant plus probable que, bénéficiant d'un accord est-ouest sur l'échange de prisonniers, C. Clauberg revint en Allemagne en 1955 et s'installa à Kiel. Or, en novembre de la même année, des anciens déportés portèrent plainte contre lui. De nouveau poursuivi, mais malade, il mourut en 1957, quelques semaines avant le début de son procès. Telle est la raison pour laquelle je pense qu'un dossier complet existe quelque-part en Allemagne.

Tant qu'il n'aura pas été ouvert (après avoir été complété si nécessaire), les travaux de C. Clauberg ne pourront être jugés. Et cela même si l'on produit cinq, dix, vingt voire cinquante témoignages (vérifiés) de femmes déclarant avoir atrocement souffert pendant les expériences. Car je le répète : quand il s'agit de terrains peu explorés, certains essais cliniques peuvent tourner à la catastrophe... L'important n'est pas de prouver qu'il y a eu des victimes, l'important est de savoir combien il y en a eu, quel fut leur sort - les a-t-on laissées mourir ? les a-t-on soignées ? -, et quel taux cela représente au regard de *tous* les cobayes humains utilisés.

Pour terminer, je souligne que d'après les documents publiés, le « projet Clauberg » resta au stade des essais cliniques. Il ne reçut aucun début d'application à grande échelle.

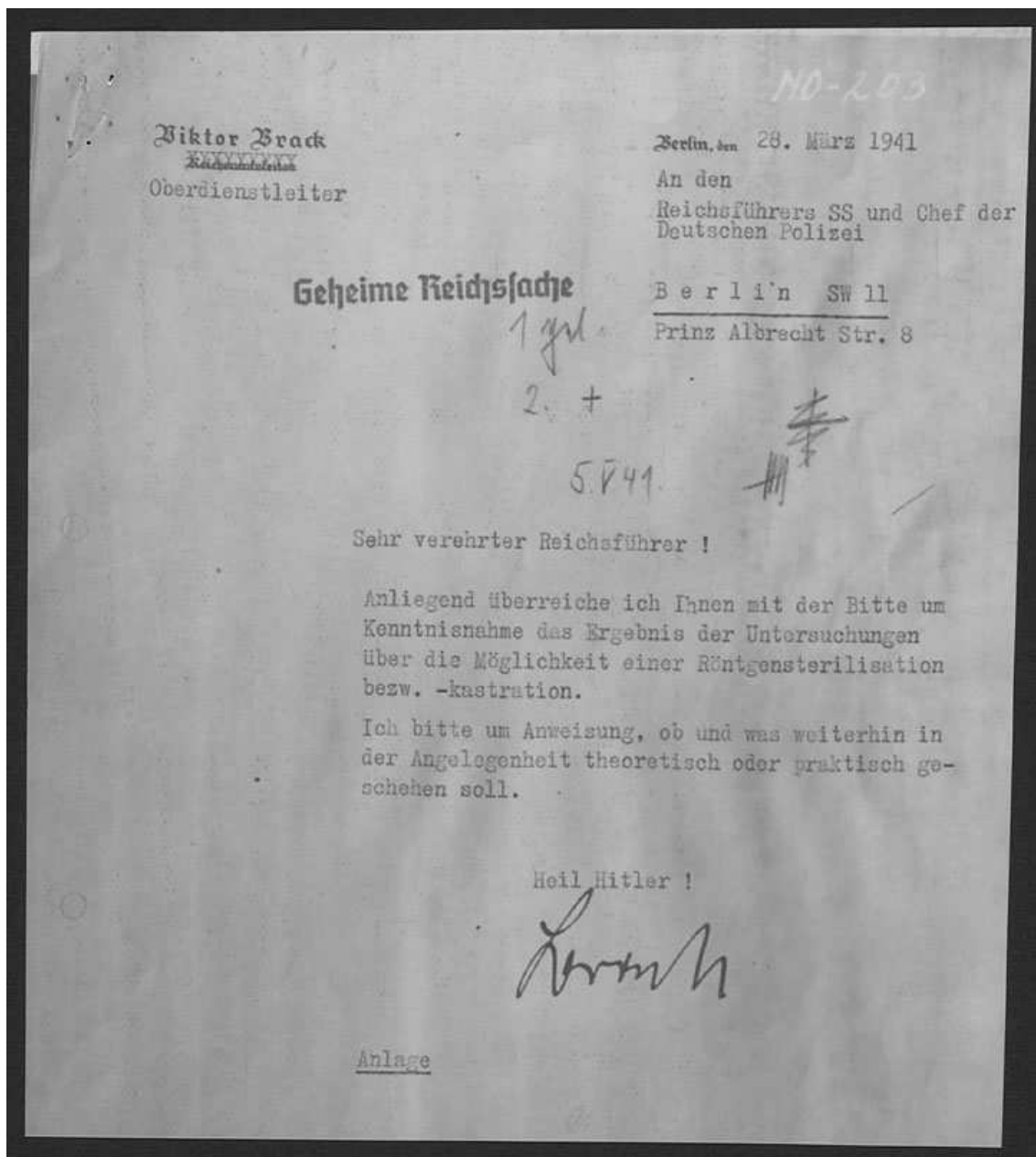
Cas des stérilisations par rayons X

Aujourd'hui encore, c'est le projet qui marque le plus les esprits. Sans doute à cause de la peur que véhicule, dans les masses, tout ce qui touche la radioactivité, et notamment les rayons X.

Tout semble avoir vraiment commencé le 28 mars 1941, lorsque Viktor Brack envoya à Himmler un rapport sur des expériences de stérilisation aux rayons X (voir-ci-contre) [1]. Il y affirmait que des expériences avaient été conduites avec succès [2], qu'une irradiation de 2 minutes pour les hommes et de trois pour les femmes apparaissait suffisante, qu'une intensité trop forte provoquait des brûlures variables suivant les sujets et que, sans protection, d'autres parties du corps étaient fatalement touchées (*Id.*). Il proposait la fabrication d'une installation pourrait stériliser « 150 à 200 personnes par jour », pour approximativement 20 à 30 000 RM (*Id.*). Mais pour l'heure, il attendait les directives du Reichsführer afin de connaître « *les prochaines étapes théoriques et pratiques, s'il devait y en avoir dans cette affaire* ».

A son procès, l'accusé déclara que ce rapport était mensonger, qu'au-

(1) : Voy. l'envoi de V. Brack à Himmler, 28 mars 1941, doc. NO-203. (2) : Il le rappellera dans une autre lettre à Himmler le 23 juin 1942 : « *Voilà approximativement un an, je vous ai rapporté que certains de mes agents avaient mené à bien des expériences nécessaires pour [des stérilisations massives]* » (voy. le doc. NO-205).

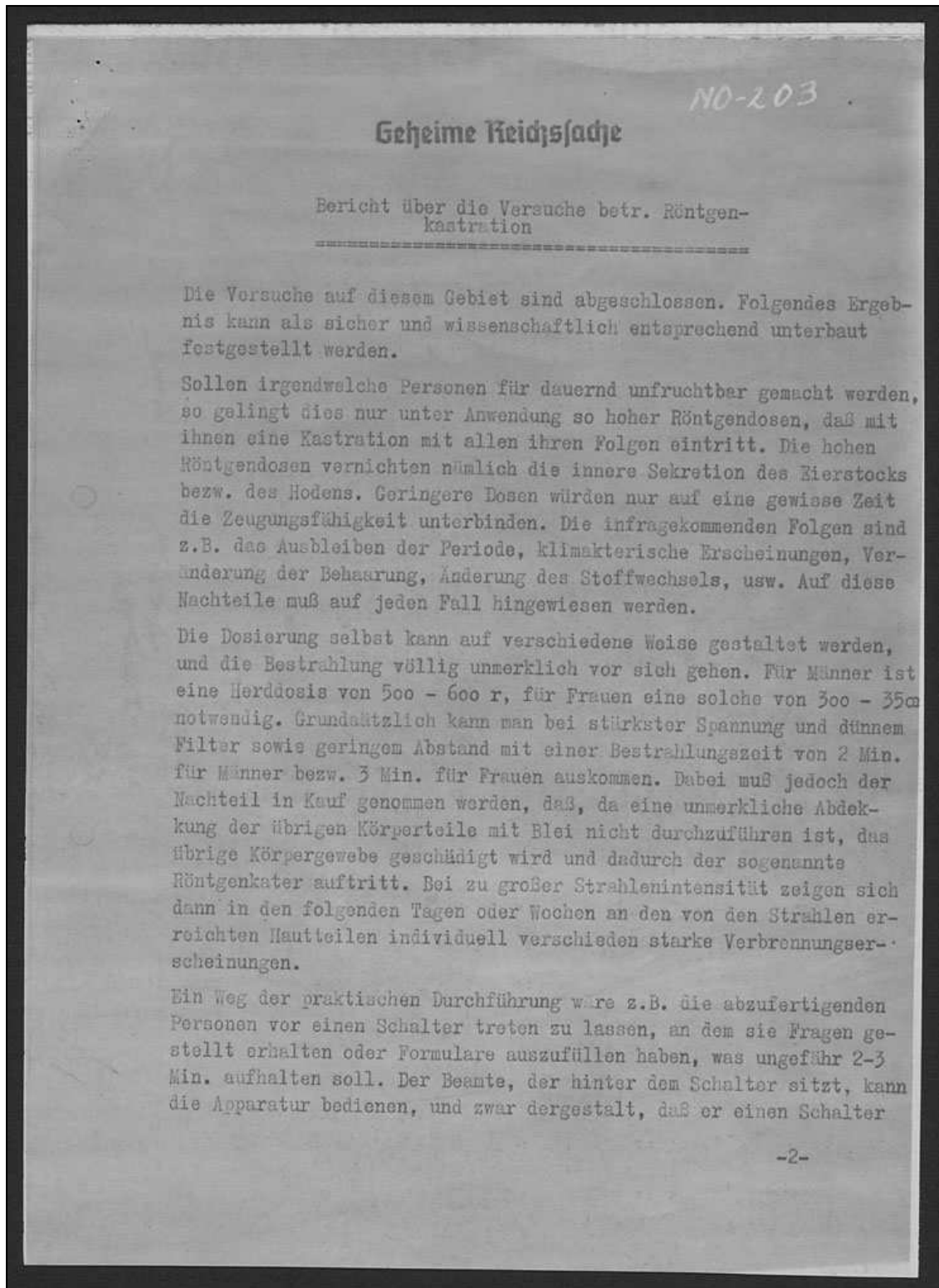


Original de la lettre de Viktor Brack à Himmler en date du 28 mars 1941. Y était annexé un rapport (flou) de prétendues expériences de stérilisation aux rayons X (voir pages suivantes).

cune expérience n'avait été menée [1] et que les détails chiffrés fournis étaient fantaisistes [2]. S'il l'avait envoyé à Himmler, c'était pour que le Reichsführer « abandonne cette idée » (*Ibid.*, p 736). Et même s'il l'acceptait, V. Brack savait que la

mise en place des installations de stérilisation serait longue ; or, à l'époque, il était « persuadé que la guerre finirait très vite » (*Ibid.*, p. 737) et qu'une fois la paix revenue, « le plan Madagascar, qui avait

(1) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, p. 736. (2) : « Comment nous sommes arrivés à cette estimation de 500-600 r - ou 350 r. - je ne sais pas si nous l'avons juste inventée ou si c'était fondé sur quelque chose » (*Ibid.*, p. 737).

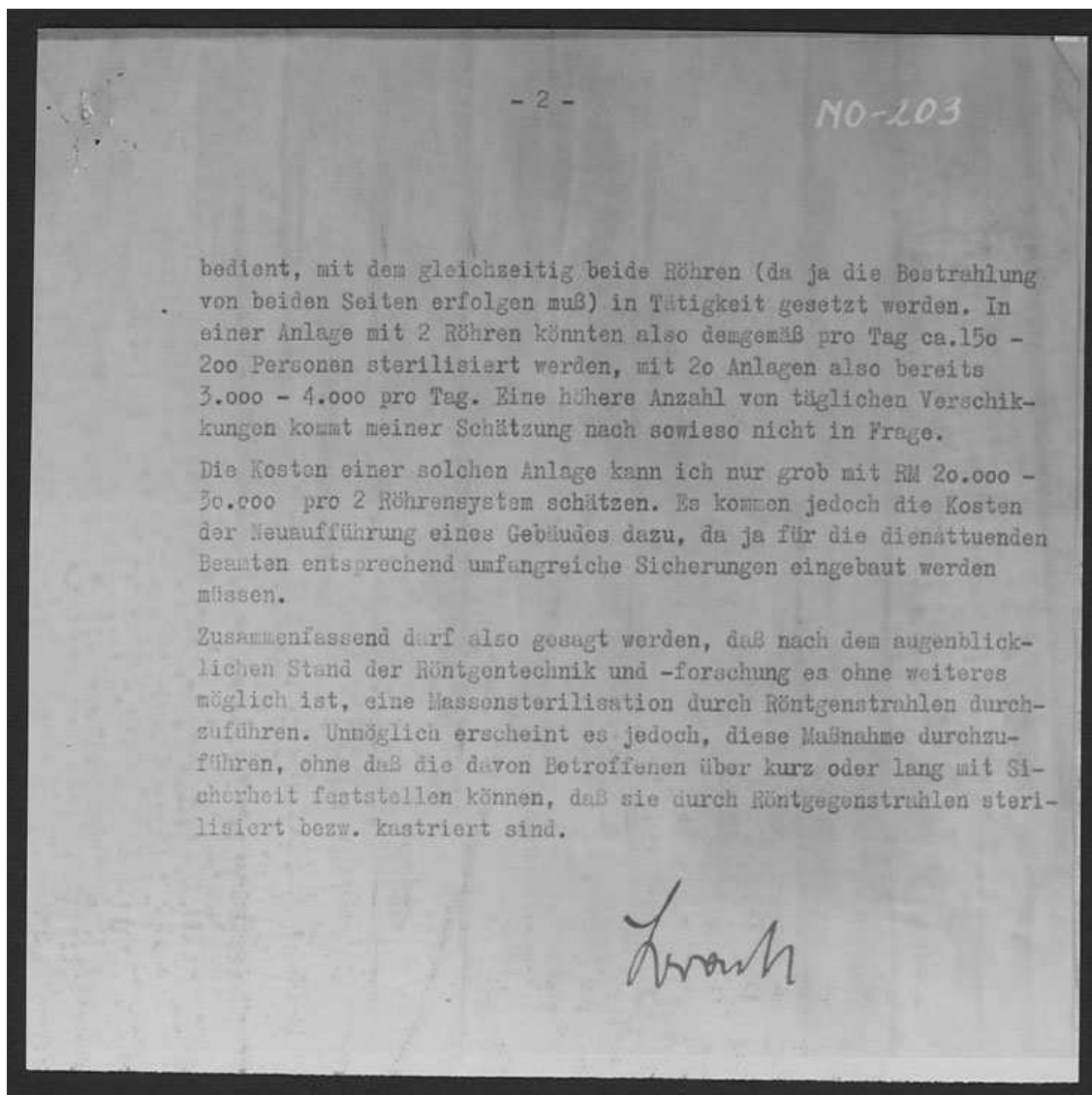


été rejeté, pourrait à nouveau être mis sur pieds » (Id.).

Que valaient ces explications données après coup ? On dira que V. Brack cherchait tout simplement à dégager sa responsabilité pour tenter de sauver sa tête. Sans doute.

Mais je suis persuadé qu'au sujet des expériences décrites à Himmler, il ne mentait pas lorsqu'il affirmait qu'aucune n'avait été réalisée. Ma conviction se fonde sur trois raisons aussi simples qu'évidente :

- son rapport à Himmler était extrêmement vague ; on n'y trouvait



ni nom d'expérimentateur, ni lieu d'expérience, ni date, ni bibliographie. A supposer que les expériences décrites aient été réalisées, un compte rendu aurait été rédigé que V. Brack aurait joint à la lettre. C'est toujours ainsi que l'on procède en la matière [1] ;

- lorsque, plus tard, H. Himmler demandera l'organisation d'expériences, V. Brack se gardera bien de

lui dire qu'elles avaient - ou auraient - déjà été réalisées (voy. plus bas) ;

- les expériences véritablement menées ensuite contrediront les allégations de V. Brack (voy. plus bas).

Je ne puis croire que ces trois raisons - évidentes - ne soient pas venues à l'esprit de F. Bayle. Sans doute est-ce la raison pour laquelle,

(1) : Des expériences de castration par rayons-X avaient certes été réalisées, mais sur des femmes. Car chez elles, et contrairement aux hommes dont les organes génitaux sont externes, la castration chirurgicale était une opération invasive. Les scientifiques espéraient donc trouver un moyen de castration qui aurait évité l'ouverture du corps (voy. Friedrich Scheiffarth, « Experimental studies of animals concerning sterilization by drugs », 14 avril 1947, doc. NO-3347. L'auteur se référait aux travaux de H. Eymer, publiés en 1936 dans un ouvrage sur la prévention des maladies héréditaires). De façon évidente, V. Brack ne se référait pas à ces expériences.

dans son ouvrage, il a tout simplement omis de parler des dénégations de V. Brack [1]. Car pour noircir encore plus l'Allemagne, il fallait convaincre le lecteur qu'avant même 1941, les « nazis » avaient déjà expérimenté des méthodes de castrations aux rayons X sur les femmes et sur les hommes.

Quoi qu'il en soit, le 12 mai, H. Himmler fit écrire à V. Brack qu'il le remerciait pour le rapport, qu'il était intéressé par la question et qu'ils en reparleraient ensemble « à la première opportunité » [2]. Toutefois, la lettre, très courte, semblait révéler plus un intérêt poli qu'un réel enthousiasme. D'ailleurs, l'affaire en resta là. L'exterminationniste Christopher R. Browning écrit : « Himmler va vite s'en désintéresser » [3]. C'est incontestablement vrai, car jamais H. Himmler ne recontacta V. Brack.

Ce fait gêne beaucoup F. Bayle. Aussi tente-t-il d'expliquer le silence du Reichsführer en invoquant l'« invasion de la Russie, pendant l'été de 1941 » [4]. Il est vrai que cet événement aurait pu occasionner un retard. Mais je le répète : *jamais* H. Himmler ne recontacta V. Brack. Il fallu attendre plus d'un an pour que V. Brack « relance » le Reichsführer. Le 23 juin 1942 il lui proposa de faire stériliser « 2-3 millions de juifs » (voy. le doc. NO-205, dont il a déjà été question plus haut). Mais là encore, Himmler ne marqua qu'un intérêt poli, demandant simplement à V. Brack d'entreprendre des expé-

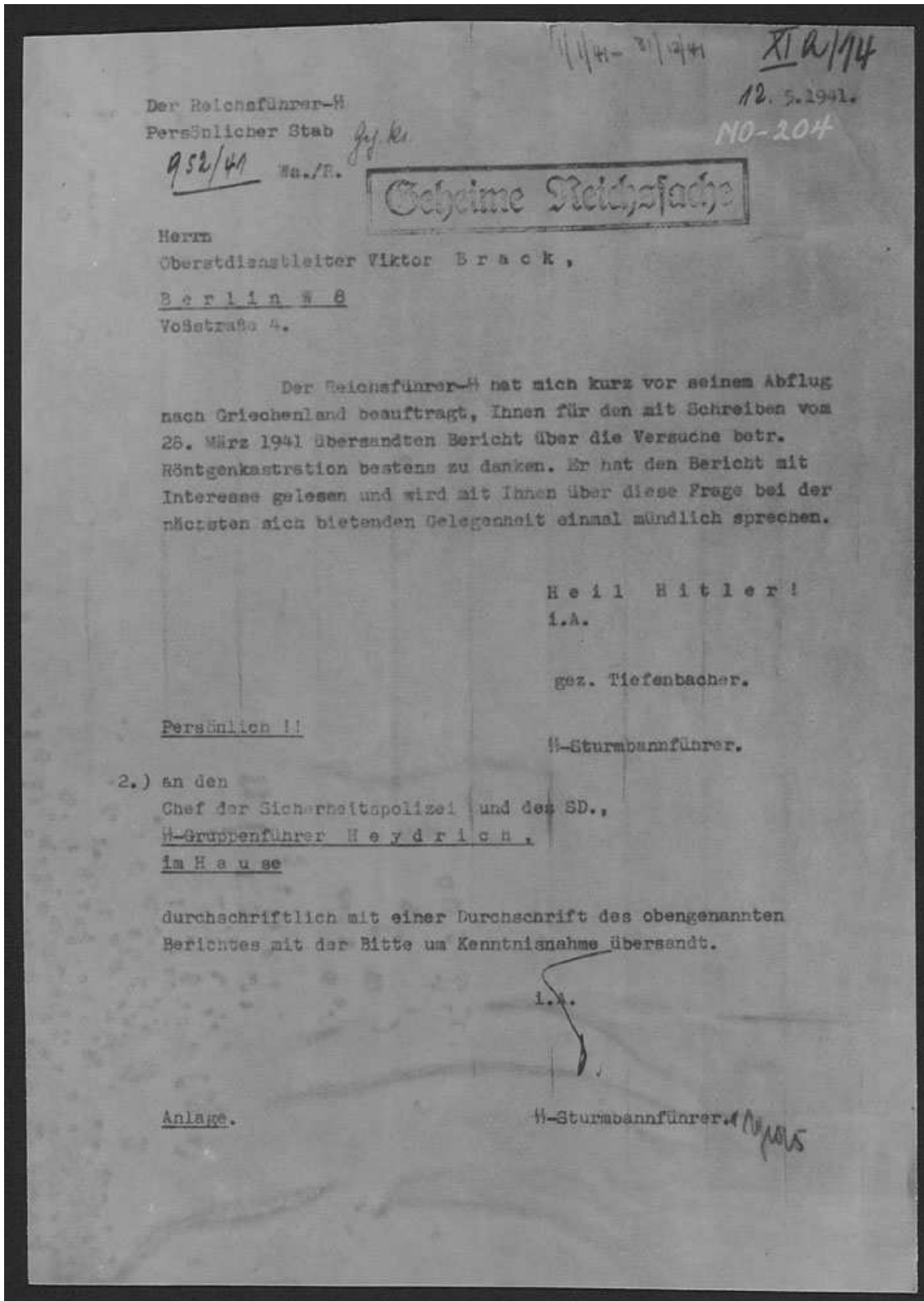
riences dans un camp et l'assurant qu'il mettrait à sa disposition un médecin expert [5]. Pourtant, le 28 mars 1941, V. Brack lui-même lui avait envoyé un rapport selon lequel des expériences avaient été menées grâce auxquelles la technique était au point (voy. plus haut, doc. NO-203). Himmler l'avait-il oublié ? C'est possible et cela montrerait à quel point il se moquait de ce projet. Quant à V. Brack, il se gardera bien de lui rappeler son rapport du 28 mars 1941.

Le camp choisi fut Auschwitz et les expériences furent menées par le Dr. Horst Schumann. D'après l'Accusation à Nuremberg, 100 cobayes humains furent sélectionnés, des Polonais, des Russes, des Français et des prisonniers de guerre [6]. Sans surprise, elles contredirent les conclusions du rapport fantaisiste soumis par V. Brack à H. Himmler fin mars 1941 (ce qui tendrait à prouver qu'elles furent menées avec sérieux). Le 29 avril 1944, le professeur Blankenburg écrivit à Himmler une très courte lettre dont la conclusion était la suivante :

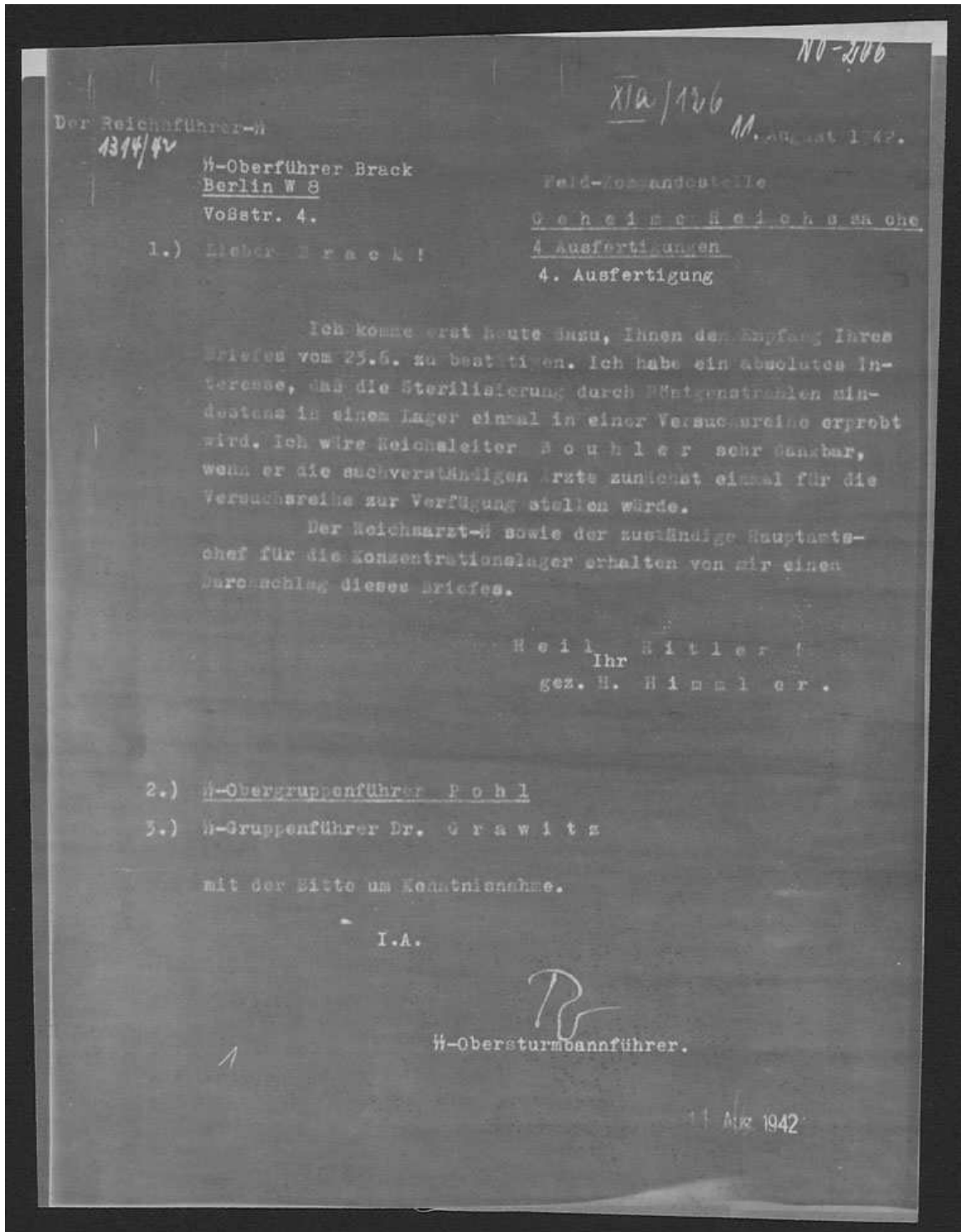
la castration des hommes par ces moyens [les rayons X] est quasiment impossible ou requiert un effort qui ne paie pas. Comme j'en étais persuadé, une castration chirurgicale ne requiert pas plus de 6 ou 7 minutes, et peut ainsi être réalisée plus sûrement et plus rapidement que la castration par rayons-X [Voy. la lettre de Blankenburg à Himmler, 29 avril 1944, NO-208.].

Là encore, donc, le projet fit fiasco.

(1) : Voy. F. Bayle, *op. cit.*, p. 714-715. (2) : Voy. la lettre de Tiefenbacher à V. Brack, 12 mai 1941, doc. NO-204. (3) : Voy. Christopher R. Browning, *Les origines de la Solution finale. L'évolution de la politique antijuive des nazis, septembre 1939-mars 1942* (éd. Les belles lettres, 2007), p. 228. (4) : Voy. F. Bayle, *op. cit.*, p. 669. (5) : Voy. la lettre de H. Himmler à V. Brack, 11 août 1942, NO-206. (6) : Voy. « Closing brief for the United States of America against Viktor Brack », p. 5. F. Bayle est plus flou, il évoque « *de nombreuses stérilisations* », mais sans donner de chiffre (voy. F. Bayle, *op. cit.*, p. 672).



Réponse d'H. Himmler à V. Brack. Le Reichsführer fait écrire qu'il recontactera V. Brack « à la première opportunité », mais cette opportunité... ne vint jamais. Ce fut à V. Brack de relancer H. Himmler... plus d'un an plus tard.



Réponse de d'Himmler à la lettre de V. Brack du 23 juin 1942. Le Reichsführer SS se contente d'ordonner la mise en place d'expériences de stérilisations aux rayons X. Pourtant, V. Brack lui avait écrit qu'elles avaient déjà été réalisées et qu'une méthode était au point. H. Himmler semblait l'avoir oublié. Et V. Brack se gardera bien de lui rappeler l'existence de ces prétendues expériences. Nous étions en place farce !

Dans votre article, docteur, vous déclarez : « *Des tentatives furent effectuées chez les hommes par les rayons X ; ce qui entraînait des brûlures épouvantables et inguérissables des parties génitales.* » Bien que vous ne l'écriviez pas, vous vous appuyez ici sur le témoignage de Robert Lévy, juif déporté à Auschwitz le 2 septembre 1943. Ayant travaillé à l'infirmierie centrale, il déclara avoir pu examiner « *plusieurs* » hommes castrés :

L[évy]. - J'ai vu des stérilisés à Birkenau [...]. En décembre [1943] ou en janvier [1944], plusieurs d'entre eux se présentèrent à ma consultation. En les interrogeant et en les examinant, je m'aperçus qu'ils avaient été traités en septembre 1943 par les rayons X, et que la plupart d'entre eux avaient été opérés quatre semaines plus tard. On leur avait enlevé un, ou les deux testicules. Ils présentaient des ulcérations qui avaient l'aspect typique des radiodermites, et ne montraient aucune tendance à l'amélioration.

Nous nous occupâmes d'eux, mais la plupart d'entre eux disparurent au cours des exterminations [*sic*]. Ils présentaient des ulcérations étendues, et de la radiodermite.

Mc H[aney]. - Ce genre de brûlures, d'ulcères, peut-il guérir ?

L. - Je ne le pense pas ; il n'existe aucun moyen de guérir ce genre de blessures ; au contraire, ces ulcérations se transforment souvent en cancers des rayons [Voy. F. Bayle, *op. cit.*, pp. 709-10.].

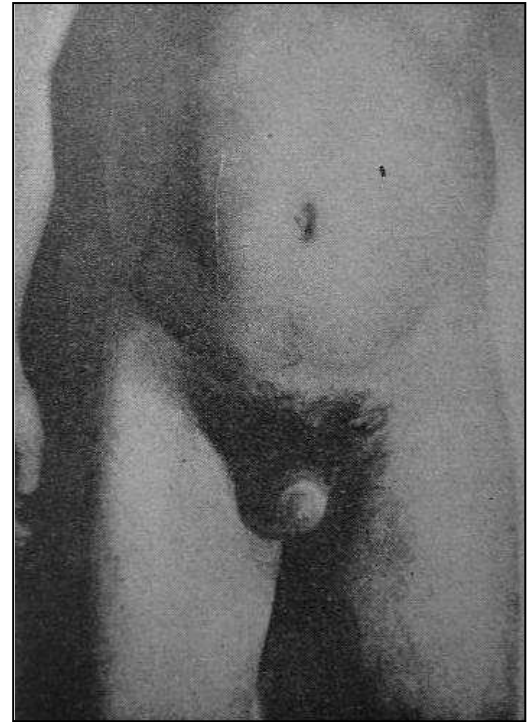
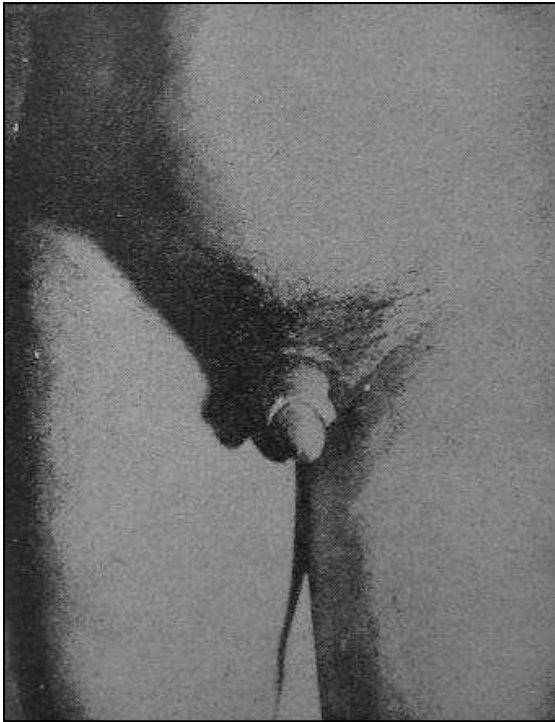
Je ne vous reprocherai pas l'utilisation de ce témoignage, docteur. Mais vous auriez dû l'utiliser complètement. Car peu après, à la question : « *Pouvez-vous dire au Tribunal pourquoi on a castré ces hommes après les avoir stérilisés ?* », R. Lévy répondit avec franchise :

Je suppose que le testicule était enlevé pour permettre un examen microscopique destiné à contrôler le résultat du traitement par les rayons. Je suppose qu'ils soumettaient les sujets à des rayons de densité variable, afin de découvrir la dose convenable [*Ibid.*, p. 710].

Bien que très prudent, le témoin laissait entendre que les expériences avaient été menées avec une méthode banale, essais-corrections, afin d'arriver à des résultats *optimum*. Et en effet, à la page 707, F. Bayle publie la photo d'un jeune juif castré qui ne présente ni ulcère, ni radiodermite (ci-dessous). Il put d'ailleurs témoigner au « procès des médecins ». De même, dans les comptes rendus du « grand » procès de Nuremberg, les photos de deux

Jeune juif ayant subi une expérience de castration aux rayons X à Auschwitz. Il ne présente ni brûlure, ni ulcère, ni radiodermite (Bayle, p. 707).





Deux hommes ayant subi des expériences de castration aux rayons X à Auschwitz. Eux non plus ne présentent ni brûlure, ni ulcère, ni radiodermite (*TMI*, XXX, 389-390).

hommes castrés sont publiées (*TMI*, XXX, 389-390). Ayant été sélectionnées par l'Accusation, je suppose qu'il s'agit des plus terribles. Or, je n'y constate aucune brûlure. Cela ne me surprend pas : dans ce genre de processus expérimental fondé sur le tâtonnement, certains sujets vont peut-être souffrir et mourir. Mais d'autres survivront sans trop de dommages dits collatéraux... Il ne faut pas y voir la preuve d'une quelconque « barbarie », mais le simple résultat d'une démarche scientifique.

Quoi qu'il en soit, on s'aperçoit que dans cette affaire de castrations au rayons X, *trois ans furent nécessaires* pour qu'une centaine d'expériences soient menées. Personne ne pourra donc prétendre qu'il s'agissait, pour les Allemands, d'un projet prioritaire, pour lequel tout devait être mis en œuvre. Et en effet, nous

avons vu que tout au long, H. Himmler n'y accorda qu'un intérêt poli, très probablement afin de ne pas froisser V. Brack qui était un proche d'Hitler.

◆ CONCLUSION SUR LES EXPÉRIENCES DE STÉRILISATIONS MASSIVES

Naturellement, vous me répondrez que, prioritaires ou pas, ces différents projets de stérilisation virent le jour et, excepté le premier, furent l'objet d'essais cliniques. Je n'en disconviens pas. Mais la seule question qui se pose est la suivante : étaient-ils *essentiels* à la mise en pratique du national-socialisme ? Évidemment non ! Ces projets sont apparus à partir de 1941, c'est-à-dire huit ans après la création du III^{ème} Reich. Dans *Mein Kampf*, Hitler n'a jamais évoqué des choses pareilles. Ils n'ont ni permis aux nationaux-socialistes d'arriver au

pouvoir (leur principal slogan était : libérons-nous de Versailles), ni contribué au miracle économique allemand (jusqu'en août 1939).

Ils sont apparus *en pleine guerre*, à l'heure où, en Amérique comme en Allemagne, certains voyaient dans la stérilisation une arme pour abattre définitivement un ennemi. Mais ils n'ont jamais acquis le rang de projets prioritaires et ont finalement fait fiasco par manque de moyens.

Telle est la raison pour laquelle j'affirme que les expériences de stérilisations massives ne sont ni un aspect essentiel, ni une conséquence logique du national-socialisme. Elles doivent être considérées comme un simple *accident*, limité dans l'espace et dans le temps.

Naturellement, cela ne diminue en rien les souffrances que des cobayes humains ont pu vivre. Mais ces cas personnels résultant d'un accident ne peuvent servir à juger une idéologie dans son ensemble.

X. LES EXPÉRIENCES MÉDICALES SOUS HITLER

De façon plus générale, je note que *toutes* les expériences reprochées aux « médecins nazis » furent réalisées *pendant la guerre* et qu'à deux ou trois exceptions près (collection de squelettes, Polonais tuberculeux, euthanasie), elles touchaient des questions militaires (même si, plus tard, elles pourraient avoir des applications civiles).

◆ LES EXPÉRIENCES JUGÉES À NUREMBERG

En voici la liste, tirée du sommaire du « procès des médecins » :

Expériences sur les hautes altitudes : mars-août 1942. Conduites pour la Luftwaffe afin de connaître les effets des hautes altitudes sur les pilotes ;

Expériences sur le froid : août 1942-mai 1943. Conduites pour la Luftwaffe afin de soigner les personnes qui avaient subi des froids intenses (pilotes tombés en mer notamment) ;

Expériences sur la malaria : février 1942-avril 1945. Conduites pour tester des méthodes d'immunisation et de traitement de la malaria ;

Expériences sur le gaz moutarde : septembre 1939-avril 1945. Conduites pour l'Armée afin de découvrir le traitement des blessures causées par le gaz moutarde ;

Expériences sur les sulfanilamides : juillet 1942-septembre 1943. Conduites pour l'Armée afin de tester l'efficacité des sulfanilamides dans le traitement des plaies infectées ;

Expériences sur la transplantation d'os et la régénération d'os, de muscles et de nerfs : septembre 1942-décembre 1943. Conduites pour l'Armée.

Expériences sur l'eau de mer : juillet-septembre 1943. Conduites pour la Luftwaffe et la Navale afin de rendre potable l'eau de mer.

Expérience sur la jaunisse : juin 1943-janvier 1945. Conduites pour l'Armée afin de connaître les vecteurs de la maladie et les traitements possibles ;

Expériences sur des vaccins contre le typhus et autres maladies : décembre 1941-février 1945. Conduites pour l'Armée afin de tester l'efficacité de vaccins contre le typhus, la variole, le choléra et d'autres maladies ;



Les « médecins nazis » dans le box des accusés à Nuremberg.

Expériences sur les poisons : décembre 1943 et septembre-octobre 1944. Conduites pour connaître l'effet de certains poisons parmi lesquels des poisons mis dans la nourriture ou sur des balles ;

Expériences sur les bombes incendiaires : novembre 1943-janvier 1944. Conduites pour découvrir des traitements pharmaceutiques des brûlures au phosphore (note : tous les inculpés furent acquittés) ;

Expériences de stérilisations : mars 1941-janvier 1945. Conduites pour tester des méthodes de castrations massives applicables aux ennemis de l'Allemagne ;

Collection de squelettes : juin 1943-septembre 1944. Déportés juifs tués pour compléter une collection de squelettes destinée à la recherche anatomique.

Polonais tuberculeux : mai 1942-janvier 1944. Des Polonais souffrant, disait-on, de tuberculose incurable ont été emprisonnés ou tués pour protéger la santé des Allemands (note : tous les inculpés furent acquittés) ;

Euthanasie : septembre 1939-avril 1945.

Expériences sur le phénol : 1942-1944. Conduites pour savoir si le taux de phénol présent dans le sérum utilisé pour soigner des soldats victimes d'œdèmes pouvait causer des accidents fatals.

Expériences sur les phlegmons : 1942. Conduites pour tester des traitements de la septicémie et d'autres maladies connexes (note : tous les accusés furent acquittés) ;

Expériences sur le Polygal : 1943-1944. Conduites pour tester l'efficacité d'un nouveau coagulant, le Polygal.

◆ DES EXPÉRIENCES NÉCESSITÉES PAR LA GUERRE

C'est clair : à supposer que la médecine allemande soit devenue « criminelle », ce fut surtout à partir de 1942 (sur 18 séries d'expériences reprochées aux médecins, 14 ont commencé après 1942). Pourquoi ? Dans son édition du 27 juillet 1943, *Der Adler* écrivit :

Nous sommes de nouveau dans une guerre à vie et à mort qui donnera son empreinte à la physionomie de la nouvelle Europe et à la future économie mondiale. Il est donc tout naturel que les recherches scientifiques soient poussées au plus haut point et que l'on cherche à résoudre des problèmes qui réclament plus impérieusement une solution que ce ne serait le cas en temps de paix [1].

Cette remarque s'appliquait en premier lieu au domaine militaire. Confrontée à une immense coalition de pays qui voulaient sa mort, *limitée bien plus que ses ennemis dans son potentiel humain et matériel* (c'est une donnée capitale du problème), l'Allemagne devait impérativement trouver des solutions rapides afin, en premier lieu, de préserver la vie de ses soldats (découverte de traitements préventifs ou curatifs). D'où toutes ces expériences à caractère militaire menées de front et dans l'urgence, avec la volonté d'obtenir des résultats le plus rapidement possible.

Il va de soi qu'en temps de paix, les médecins militaires auraient eu le loisir d'élaborer des protocoles expérimentaux meilleurs et de privilégier d'abord la recherche sur l'animal. Quand rien ne presse, il est possible d'agir avec toute la prudence nécessaire. Mais avec la mondialisation de la guerre à partir de la fin 1941, ce n'était plus possible : il fallait agir, et vite, afin de trouver les solutions recherchées. Car l'ennemi, lui, ne relâchait pas la pression, bien au contraire.

◆ DES BLESSÉS DE GUERRE QUI NE POUVAIENT SERVIR DE COBAYES

Vous me répondrez sans doute qu'avec la guerre, il y avait suffi-

samment de blessés pour tenter sur eux tous les remèdes expérimentaux. Cet argument est certes très fort, mais dans le domaine théorique seulement. Car vous savez comme moi que la médecine expérimentale moderne ne se pratique pas n'importe où, c'est-à-dire dans n'importe quel hôpital de campagne. Elle a besoin, pour être efficace, de laboratoires suffisamment équipés, afin de suivre des procédures préparées à l'avance (ce qu'on appelle les « plans d'expérience »). Par conséquent, il aurait fallu trier les blessés, reconnaître ceux qui pouvaient être utilisés et les acheminer au plus vite vers ces laboratoires disséminés dans toutes l'Allemagne. Était-ce possible dans la pratique ? Je ne le pense pas. D'autant plus que de nombreux blessés souffraient parfois de plusieurs atteintes, ce qui nécessitait un traitement immédiat. Enfin, un blessé trop grave (ou trop léger) ne permet pas de mener des expériences fiables. Bien que cela puisse choquer, il faut reconnaître qu'en médecine expérimentale, un « bon » cobaye doit obéir à certains critères bien définis. Simple exemple parmi tant d'autres : lors d'un tournoi organisé le 30 juin 1559, Henri II fut gravement blessé à l'œil gauche par la lance du comte Gabriel de Montgomery. Appelés à la rescousse, les chirurgiens s'aperçurent qu'il leur faudrait retirer plusieurs éclats de bois restés dans l'œil royal. Ignorant comment faire, ils choisirent de s'exercer d'abord sur des cobayes humains. Mais où trouver des blessés à l'œil ? Afin de pallier la difficulté, quatre condamnés à mort furent décapités plus tôt que prévu et une blessure identique à celle du roi fut pratiquée sur chacu-

(1) : Voy. *Der Adler*, 27 juillet 1943, p. 463, col. A.

ne des têtes afin que les chirurgiens puissent s'entraîner [1]. Cette anecdote macabre de l'Histoire démontre que le meilleur des cobayes est celui qui a été préparé spécialement pour l'expérience. On comprend donc qu'aux blessés de guerre qui seraient arrivés dans des états très divers, les médecins allemands *chargés, par ordre, de mener les expériences*, aient préféré des déportés qu'ils pouvaient choisir selon certains critères bien définis.

◆ LA QUESTION MORALE QUI SE POSAIT

Vous me rétorquerez que je cherche à justifier l'injustifiable. Non. Comme dans le cas de Margaret Sanger, je cherche à comprendre pour ne pas commettre d'erreur de jugement. Il est facile, quand on est assis bien confortablement sur sa chaise, de juger et condamner au nom de principes rigides. Je sais, par exemple, que la morale défend de tuer ou de blesser quelqu'un (sauf cas de légitime défense) et qu'elle interdit au médecin d'effec-

tuer une opération sans le consentement du patient [2]. Dans l'absolu, donc, les expériences médicales effectuées sans le consentement éclairé du cobaye et laissant des séquelles plus ou moins graves sont prohibées. Mais que se passe-t-il lorsque, la technique évoluant :

- la Science (par le biais de la chimie, de la physique) participe à l'élaboration de nouvelles armes destructrices ?

- l'adversaire peut perpétrer des « bombardements de terreur », faisant que les femmes, les vieillards et les enfants subissent la guerre comme le soldat au front ?

Dans ce cas, l'État n'est-il pas fondé à dire : « Puisque la Science participe à la guerre, je vais aussi l'utiliser soit pour améliorer l'armement, soit pour trouver des parades. Sachant qu'il faudra conduire des expériences urgentes et que l'ennemi tue nos civils par centaines de milliers, sans considération ni de l'âge ni du sexe, je vais prendre des cobayes humains parmi les populations ennemies » ? Je ne prétends pas répondre à cette question qui

Jeunes enfants tués dans le bombardement de Cologne (1942). Les Alliés firent la guerre aux civils. Les Allemands n'étaient-ils alors pas en droit d'utiliser, pour les besoins de la guerre, des cobayes humains pris chez les ennemis ?



(1) : Voy. « Portraits de médecins. Ambroise Paré, 1510-1590 », consultable à l'adresse suivante : <http://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/pare.html>. (2) : Voy. *l'Ami du Clergé*, 8 août 1929, p. 525.

dépasse très probablement mes compétences. Mais on admettra qu'elle se posait et que, dans le fracas d'une guerre à mort, les passions étant déchaînées, des personnes exemptes de toute pulsion sadique ou criminelle ont pu y répondre positivement.

◆ **L'ALLEMAGNE N'A FAIT QUE RÉPONDRE À DES SITUATIONS QUI LUI ÉTAIENT IMPOSÉES**

Telle est la raison pour laquelle je dénonce cette propagande officielle qui, depuis 1945, prétend voir dans les expériences médicales allemandes conduites entre 1942 et 1945 une preuve éclatante de la « barbarie nazie ». C'est inepte. Je le répète encore une fois : plus la guerre à mort s'est mondialisée et moins l'Allemagne agit selon une doctrine cohérente ; à partir de 1942, le Reich vécut d'expédients afin de tenter sur survivre contre une terrifiante coalition qui avait juré sa perte. Beaucoup de ses actes lui furent alors imposés par les circonstances. Ainsi, lorsque, à partir de novembre 1943, les professeurs Gebhardt, Genzken, Mrugowsky et Poppendick conduisirent des expériences sur les brûlures au phosphore, ils ne faisaient que réagir aux effroyables bombardements alliés et à l'utilisation généralisée, par les Anglo-américains, de bombes incendiaires.

Mais depuis 1945, on cache ces réalités évidentes. La médecine allemande est jugée comme si, de 1941 à 1945, le Reich avait vécu une période de paix et d'amitié au sein des autres nations. Autant dire que seule la moitié de la scène est éclairée. C'est ce « *savant éclairage de scène* » que Maurice Bardèche dénonçait



Victimes du bombardement de terreur de Hambourg. En violation des lois de la guerre, les Alliés utilisaient des bombes au phosphore. C'est ce qui poussa les Allemands à pratiquer des expériences médicales pour tenter de trouver un traitement des brûlures au phosphore.

dès 1948 dans *Nuremberg ou la terre promise*. Tant qu'il subsistera, aucun jugement honnête du national-socialisme ne pourra être énoncé.

◆ « **DEUX-POIDS-DEUX-MESURES** »

■ ***Les cobayes humains aux USA***

Ce savant éclairage de scène est d'autant plus cynique que, peu après la fin de la guerre, lorsqu'il apparut que l'URSS allait disposer elle aussi de l'arme atomique, les USA utilisèrent de très nombreux cobayes humains afin de mieux connaître les effets de la radioactivité sur le corps. Des expériences furent menées, qui consistaient à contaminer l'air d'une région et à observer les effets sur les habitants,

à donner des pilules radioactives à des femmes enceintes, à injecter du Plutonium à des blessés... Lorsque, dans les années 90, ce « *scandale des cobayes humains* » fut révélé, un quotidien local écrivit :

Cette frénésie de recherche [qui amena des expériences sur des êtres vivants] était motivée par la guerre froide et la course à l'armement atomique. « *Nous étions en pleine lutte de survie* » face à la menace de l'URSS et il fallait en savoir plus sur la radioactivité, résume Hazel O'Leary, première femme et première Noire à diriger le secrétariat à l'Énergie [1].

Moralité : les « bons » peuvent invoquer la guerre et la « *lutte de survie* » pour justifier les plus terribles expériences sur des cobayes humains. Mais les « méchants », eux, ne le peuvent pas. Leurs expériences sur des humains resteront à jamais la preuve de leur « barbarie »...

■ *L'utilisation de cobayes humains ailleurs que dans le III^{ème} Reich*

Ce deux-poids-deux-mesures était déjà visible à Nuremberg. S'appuyant sur le document Becker-Freyseng-60a, Exh. 59 (un volumineux rapport sur les expériences humaines pratiquées à l'étranger d'après la littérature médicale mondiale), la défense de K. Brandt appela l'attention sur les recherches médicales menées un peu partout dans le monde depuis des décennies et qui nécessitaient des cobayes humains.



Le Dr. Beiglböck à Nuremberg. Les expériences sur l'eau de mer qu'il avait menées dans l'urgence étaient nécessitées par l'état de guerre.

54 séries d'expériences étaient mentionnées qui impliquaient des recherches sur :

- la prophylaxie de la malaria (1945) : expériences comparatives sur 800 détenus américains qui reçurent la même nourriture, bénéficièrent des mêmes conditions de vie, etc. ;

- l'efficacité comparée de différents traitements du choléra (1946) : expériences sur un nombre inconnu de patients (plusieurs centaines probablement) d'un hôpital de Calcutta. Apparemment, aucun n'était volontaire. Les sujets furent répartis en plusieurs groupes, suivant le traitement qu'on leur donnait (ou l'absence de traitement). Résultats : groupe traité avec du plasma et des molécules chimiques, 0 %, de mort ; groupe traité avec des molécules chimiques seulement : 1,1 % de morts ; groupe non traité (ou insuffisamment traité) : 38,3 % de morts. Pour les besoins de l'expé-

(1) : Voy. *La Haute-Marne Libérée*, 29 décembre 1993, p. 12.

rience, les patients qui arrivaient dans un état grave furent également répartis dans les trois groupes, sans considération de leur état, certains ne recevant donc aucun traitement suffisant. Parmi eux, les taux de mortalité furent les suivants : traités avec du plasma et des molécules chimiques, 0 %, de mort ; traités avec des molécules chimiques seulement : 15,8 % de morts ; non traités (ou insuffisamment traités) : 95,8 % de morts. Autant dire que pour les besoins de l'expérience, les médecins condamnaient à une mort quasi-certaine des malades graves (ceux qui étaient placés dans le troisième groupe)...

- les effets des basses températures sur la respiration et le métabolisme, en lien avec un traitement expérimental de la schizophrénie par refroidissement (1942) : observation de 9 schizophrènes anesthésiés et dénudés dont on réduit la température corporelle jusqu'à 34, voire 26°C ;

- les effets des basses températures sur les cancers (1942) : 8 cancéreux condamnés par la science sont réfrigérés ; 5 jusqu'à obtenir une température rectale de 31°C environ, 3 jusqu'à 27°C environ. Bilan : 6 morts suite à l'expérience, méthode considérée comme « *trop dangereuse* » pour être appliquée ;

- les dégâts causés au foie par le tétrachlorure de carbone (CCl₄, un solvant très utilisé en chimie ; 1936) : expériences menées sur 7 condamnés à mort [1] auxquels on donne des doses croissantes (et bien supérieures à la limite admise) de tétrachlorure de carbone. La toxicité du produit est mesurée après l'exécution, lors de l'autopsie ;

- l'innocuité d'un vaccin possible contre la pneumonie (1912) : à Manille, 42 condamnés (dont certains à mort) reçoivent des doses croissantes du vaccin. Pas d'accident, mais, malheureusement, pas de preuve non plus que le vaccin immunise vraiment ;

- le mode de transmission de la fièvre jaune (1881-1898) : expériences sur 102 personnes. Résultats : 4 morts, 45 malades qui en réchappent, 57 sujets qui restent indemnes de tout mal ;

- le mode de transmission de la fièvre jaune (1902) : expériences sur quatre personnes auxquelles on injecte du sang de malade. Trois sur les quatre développent la maladie ;

- la responsabilité du moustique, et de lui seul, dans la transmission de la fièvre jaune (1930) : à la Havane, douze personnes sont isolées et soumises à des piqûres de moustiques qui ont été préalablement mis en contact avec des personnes souffrant de la fièvre jaune. Résultat : sur les douze sujets, dix développent la maladie. D'autres personnes sont isolées des moustiques et mises en contact régulier avec des tissus (draps et vêtements parfois souillés de sang) ayant appartenu à des gens malades. Aucun sujet ne développe la fièvre jaune ;

- le caractère contagieux de la lèpre : des bacilles de la lèpre sont injectés à un condamné à mort, Keanu. Résultat : reste en bonne santé pendant près de deux ans mais, quatre ans après l'injection, développe une forme sévère de lèpre dont il meurt. En 1925, la même expérience est réalisée sur un Italien d'environ 60 ans souffrant d'un épithéliome incurable. Là aussi, aucu-

(1) : Le document dit « 11 » mais je crois qu'il s'agit d'une erreur, car des noms reviennent deux ou trois fois, certains condamnés ayant d'abord pris du CCl₄ avec un laxatif.

ne conclusion certaine ne peut être donnée...

- le taux d'oxygène et de dioxyde de carbone du sang arrivant dans le côté droit du cœur (1941) : expérience conduite sur trois cancéreux et un malade du cœur. Par l'aorte, un cathéter est introduit jusque dans le cœur pour y recueillir le sang à analyser. Note : expérience purement scientifique et théorique, sans aucun rapport avec la maladie dont souffraient les cobayes humains. On ignore si les quatre sujets étaient volontaires ou si on leur avait faussement présenté l'expérience comme une méthode de traitement du mal dont ils souffraient ;

- le débit sanguin du cœur (1947) : expérience conduite sur plus de 500 personnes souffrant de troubles cardiaques ou circulatoires. Un cathéter introduit directement dans le cœur permet de mesurer le débit sanguin. Aucun accident à déplorer. On ignore si les patients étaient volontaires ;

- un vaccin contre le typhus (1916) : expériences sur 153 personnes, au départ des condamnés à mort. Efficacité du vaccin prouvée ;

- l'efficacité de la sulfaguinidine et de la sulfadiazine contre la dysenterie bacillaire (1946) : expériences sur 334 soldats chinois hospitalisés. Résultat : aucune amélioration mais aucune aggravation non plus ;

- l'efficacité de la cuti réaction contre la tuberculose : expérience sur 939 enfants issus de famille tuberculeuses et ne montrant aucune cuti réaction. 463 reçoivent une injection de BCG, les autres ne reçoivent rien. 251 vaccinés et 231 non-vaccinés sont mis en contact avec des tuberculeux. Les autres vivent parmi des gens sains. Résultats : 9

morts de tuberculose parmi les enfants ;

- la pellagra, afin de prouver qu'il s'agit d'une maladie liée à une nourriture déficiente (1944) : expériences sur douze prisonniers volontaires auxquels on promet la liberté s'ils survivent. Tous sont soumis à un régime alimentaire médiocre (en qualité). Sept développent la pellagra. Tous survivent et sont libérés ;

- un vaccin contre le streptocoque et les rhumatismes articulaires (avril 1946) : expériences sur 25 condamnés de la prison de Saint-Quentin qui, pendant trois à six semaines, se verront inoculer des streptocoques afin de savoir si un vaccin peut être utilisé contre eux et aussi contre les rhumatismes articulaires. Résultats : pas encore publiés à l'époque ;

- le mode de transmission de la dengue (1903, 1907, 1925, 1926, 1928...) : expériences de contaminations diverses conduites sur de nombreuses personnes ; pour les expériences de 1928, 140 personnes dont 29 recrues Philippines volontairement exposées aux piqûres de moustiques ;

- la nocivité du haschich (1945) : expériences sur 77 condamnés. Aucune conclusion possible.

- les effets causés par la prise de petites quantités d'eau de mer (1943) : expériences sur 17 volontaires d'un hôpital naval. Aucune séquelle ;

- la transmission de la leishmania cutanée par le phlébotome (1921, 1925, 1926, 1930 1935 et 1938) : expériences sur « quelques volontaires » (1921), un volontaire (1925), 22 volontaires (1926), de « nombreuses » personnes (1930), deux volontaires (1935) et un volontaire (1938) ;

- la transmission de la leishmania cutanée canine à l'homme (1930) : expérience sur un volontaire ;
- l'efficacité d'un nouveau vaccin contre la leishmania cutanée (1937) : expérience sur 87 personnes ;
- le vecteur d'une hépatite infectieuse (1944, 1945) : 73 sujets pour une première série d'expériences, 25 pour une deuxième, 19 pour une troisième, 7 pour une quatrième ;
- le mode de transmission du typhus exanthématique (1907, 1918, 1923...) : expériences d'inoculations diverses sur plus de cent personnes ;
- le mode de transmission de la fièvre pappataci (1908, 1927, 1930) : expériences sur 35 personnes ;
- l'identité présumée entre la « fièvre de l'été » (summer fever) et la fièvre pappataci (1911) : expériences sur au moins douze personnes volontairement infectées ;
- la résistance du virus de la fièvre pappataci à l'hiver (1923) : au moins une personne volontairement infectée ;

Face à ce document très gênant, l'Accusation tenta de minimiser et prétendit que les expériences sur l'homme conduites dans le monde concernaient 2 000 cobayes tout au plus. La Défense répondit que d'après les données recueillies - données non exhaustives - le nombre approchait plutôt les 11 000 [1].

S'appuyant de plus sur la thèse présentée en 1937 par un étudiant allemand en médecine, Alfred Heilbrunn, et intitulée : « Expériences d'infections sur des êtres humains » (voy. doc. Karl Brandt-117 Exh. 103), elle souligna que parmi les sujets d'expériences choisis, très peu étaient volontaires. L'auteur

avait recensé plus de 90 séries d'expériences pratiquées depuis un siècle sur le typhus, la malaria, le choléra, la diphtérie, la syphilis, la maladie du sommeil, la gonorrhée, la fièvre de Malte, etc. 32 expériences étaient plus précisément décrites, qui concernaient 1 580 personnes. La Défense lança :

il y a des expériences sur des personnes condamnées à mort, des prisonniers et des soldats, des femmes et des filles ; les expériences sont souvent menées d'une façon telle que l'accord des sujets ne peut pas être présumé.

Le fait que les cobayes humains auraient été des volontaires n'est pas prétendu non plus ; dans deux cas seulement cela a été souligné. Dans l'une de ces expériences, les volontaires étaient des étudiants en médecine. Ailleurs dans ce document sont décrites 13 expériences sur au moins 223 enfants. Personne ne peut prétendre que les parents avaient donné leur consentement [2].

L'avocat disait vrai : ayant moi-même consulté le document, j'ai appris, par exemple, que des expériences sur la malaria avaient été menées sur des personnes souffrant de troubles nerveux (voy. doc. Karl Brandt-117 Exh. 103, p. 4, § 4), ce qui évitait tout demande préalable. Dans d'autres cas, des malades incurables avaient été choisis, comme cette femme de 40 ans, souffrant d'un cancer de la poitrine, et qui, dans le cadre d'une expérience sur la vaccination contre l'érysipèle (une infection de la peau provoquée par le streptocoque b-hémolytique), fut volontairement infectée, au niveau de son cancer. En deux jours, un érysipèle très douloureux s'étendit sur la poitrine, les bras, le cou et le dos, provoquant une accélération du pouls (à 120-140) et une montée de

(1) : Voy. *TMI*, série verte, vol. II, p. 91. (2) : Voy. *TMI*, série verte, vol. II, p. 92.

la température au-delà de 41°C. Quatre jours après, malgré tous les stimulants, la femme décédait... C'était en mai 1884 (*Ibid.*, p. 23, § 67). Mentionnons également cette expérience menée pendant la première guerre mondiale sur 310 soldats turcs qui reçurent un vaccin contre le typhus : 174 contractèrent la maladie et 49 en moururent (*Ibid.*, p. 19). En tout, 150 soldats turcs moururent suite à des expériences d'immunisation contre le typhus (*Ibid.*, p. 17). Qui pourra prétendre que ces soldats avaient préalablement donné leur accord à ces expériences ?

◆ CYNISME ÉHONTÉ DES VAINQUEURS

De façon évidente, les « nazis » n'avaient rien inventé. Mais le Tribunal écarta tout ce matériel produit par la Défense. C'était d'autant plus cynique qu'à l'heure où les « médecins nazis » étaient jugés, une circulaire datée du 22 juin 1946 et publiée par les autorités d'occupation en Allemagne (région du Rhin, Nord) au nom d'un Comité de recherche médicale (*Medical Research Committee*), déclarait que le professeur McCance voulait connaître les cas de naissances d'enfants gravement malformés, donc ayant une espérance de vie très courte, afin de se livrer sur eux à des expériences qui ne leur occasionneraient « aucune douleur » mais qui ne pouvaient pas être menées sur des « enfants sains ». Si une telle naissance survenait, le professeur devait être « immédiatement informé » au numéro de téléphone indiqué [1]. A Nuremberg, la Défense appela l'at-



Le procureur général au « procès des médecins »; Telford Taylor. Il incarna le cynisme le plus éhonté...

tention du Tribunal sur cette circulaire [2]. En vain...

◆ UNE EXCUSE ABSOLUTOIRE ACCEPTÉE POUR LES USA DEPUIS 1945 MAIS REFUSÉE AUX ALLEMANDS

J'ajoute qu'à partir d'août 1945, les médecins allemands auraient disposé d'une excuse absolutoire : « Même si nous avons sacrifié des centaines, voire des milliers de vie, c'était dans l'espoir ferme d'en sauver davantage ». En effet, ce fut l'« argument » invoqué par les Américains pour justifier l'atomisation d'Hiroshima et de Nagasaki : « En détruisant ces deux villes, on espérait mettre fin à une guerre qui se promettait d'être longue et difficile, sauvant par là-même la vie de millions de soldats ». Mais il est vrai qu'un des premiers droits du vainqueur, c'est d'accepter pour lui-même ce qu'il refuse au vaincu...

(1) : Voy. le doc. Karl Brandt-93 Exh. 29. (2) : Voy. *TMI*, série verte, vol. II, p. 92.

Document Karl Brandt No.:K.B. 93

Translation of Copy!

Duesseldorf, June 29th 1946

The President
of the Northern-Rhine-Province
M 632 - III - C III/3

To the
Presidents of the
Governmental Districts
in Aix-la-Chapelle, Duesseldorf and Cologne.

Subject: Medical Research Committee

Enclosed you will find the text and translation of a writing of the Military Government of June 22, 1946 - NR/PH/ 2457.

As I hear the Regional Research Department wants to make experiments of the functioning of the kidneys, I ask therefore the hospitals concerned, to make the reports.

As representative
signed: Dr. Gerfeldt

Copy!
Translation.

Headquarters Military Government North Rhine Region

Subject: Medical Research Committee NR/PH/2457

June 22, 1946

To the President of the
Northern Rhine Province

- 1.) Professor McCance and the members of his Medical Research Department wants to be informed, if and when children are born in lying-in homes or women's wards in hospitals affected with Meningocoele or similar abnormalities, which will make it unlikely or impossible that the children will survive longer than a short time.
- 2.) Professor McCance and his department wish to make some experiments on those children, which will give them no sort of pains, but they feel not entitled to make these experiments on normal,

- 250 -

Alors que les « médecins nazis » étaient jugés, un médecin des forces d'occupation réclamait officiellement des cobayes humains...

Document Karl Brandt No.:K.B. 93

(Page 2 of original)

healthy children. When the birth of these children comes to be known Professor McCance is to be informed at once by telephone, Wuppertal No. 36665.

signed: signature

for

Deputy Regional Commissioner

North Rhine Region

(Lt.Col.E.J.G. Wallace RAMC)

The President

of the

Governmental District

Cologne, July 9, 1946

I G Med 500 B 907/46

To the

Health Office at

I send the copy with the request to inform the birthwards of the hospitals in your district.

By order:

signed Dr. Savels

certified:

Klaster, Governmental Clerk

I, Dr. Robert Servatius, Defense Counsel, hereby certify that I am conversant with the English and German languages and that the above is a true and correct translation of the above document.

Dr. Robert Servatius

Lawyer.

◆ UN « SAVANT ÉCLAIRAGE
DE SCÈNE »

■ *Peu d'accusés*

Je termine en soulignant ce qui suit : depuis des pages et des pages, je parle de l'utilisation de cobayes humains sous Hitler dans le cadre d'expériences douloureuses. Certains, victimes de « l'effet de loupe », croiront qu'un peu partout, en Allemagne, des expériences cruelles sur l'Homme étaient menées. C'est entièrement faux. La meilleure preuve est qu'au « procès des médecins », 23 prévenus, seulement, siégeaient sur le banc des accusés. Si l'on y ajoute les morts et ceux qui n'avaient pas été retrouvés (Bouhler, Rascher, Schumann...), on arrive peut-être à 50 accusés, ce qui est très peu pour un pays de plusieurs dizaines de millions d'habitants.

■ *Une science allemande très riche*

Intervenant comme témoin au « grand » procès de Nuremberg, W. Sievers expliqua que jusqu'à la fin, des animaux de laboratoire furent utilisés, la guerre et ses restrictions provoquant une pénurie dont certains chercheurs s'émurent (*TMI*, XX, 566). Il expliqua qu'en Allemagne, depuis 1935, la recherche scientifique était coordonnée par l'Ahnenerbe (Héritage des ancêtres), dont il était le secrétaire général ; cette société chapeautait plus de cent missions de recherches (*Ibid.*, p. 592), dont l'immense majorité restait dans le domaine civil et ne donnait lieu à aucune expérimentation sur l'Homme. L'utilisation de cobayes humains fut le fait de l'Insti-



Wolfram Sievers. Ancien président de l'Ahnenerbe, qui chapeautait la recherche scientifique sous Hitler. A Nuremberg, il expliqua que l'utilisation de cobayes humains avait été un phénomène très marginal.

tut de recherches militaires scientifiques qui fut rattaché à l'Ahnenerbe pendant la guerre (*TMI*, XXII, 547).

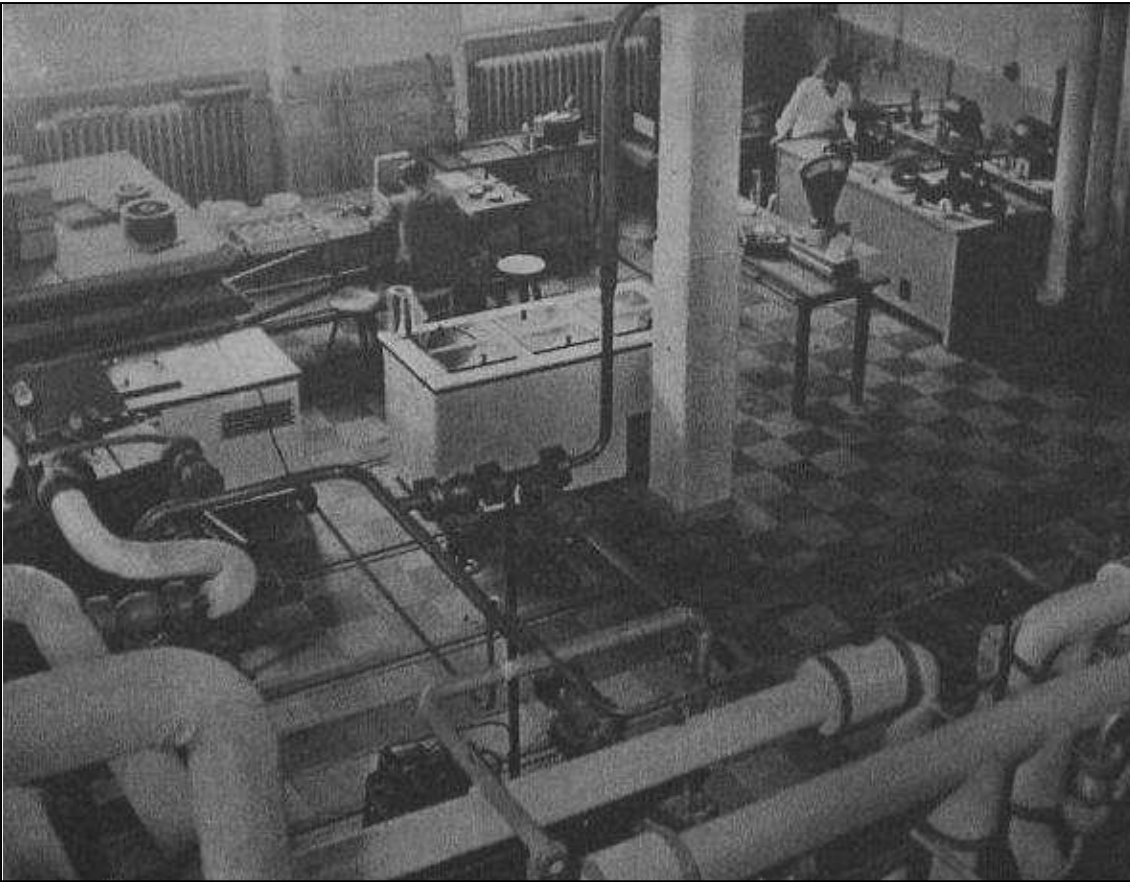
■ *Des expériences sans danger*

Dans de nombreux cas, il s'agissait d'expériences sans graves dangers. En 1942, ainsi, des vêtements spéciaux pour le front de l'Est furent mis à l'étude. Afin d'éprouver leur résistance au froid, des cobayes humains qui les avaient revêtus furent introduit dans une chambre frigorifique où la température descendit jusqu'à -52 °C. Pour éprouver leur résistance aux grands vents, les cobayes humains furent placés dans le canal d'un gigantesque soufflant destiné à tester l'aérodynamisme des avions [1]. Aucun accident ne fut à déplorer (voir page suivante).

(1) : Voy. *Der Adler*, éd. française, 9 février 1943, pp. 68-9.



Des « cobayes humains » sont utilisés pour tester la résistance au froid et aux vents d'un nouvel uniforme pour le front de l'Est. Ils ont été introduits dans une chambre frigorifique (-52°C) et dans un immense ventilateur destiné à tester l'aérodynamisme des avions. Aucun accident n'est survenu. A Nuremberg, toutes ces expériences à l'issue heureuse ont été ignorées



Sous Hitler, un laboratoire de recherches sur la cryogénie (conservation des aliments frais par les grands froids). La Science fut très riche et très féconde sous le III^e Reich.

■ *L'« effet de loupe » utilisé à Nuremberg*

Et même à oublier ces nombreuses expériences sans danger, rappelons que les recherches de cet institut militaire ne représentèrent « *qu'une fraction infime du travail de l'Ahnenerbe* » (*TMI*, XX, 594), c'est-à-dire 2 à 3 % seulement (*TMI*, XLII, 79). Pour donner l'impression du contraire et créer un « effet de loupe », l'Accusation à Nuremberg utilisa très malhonnêtement les notes de W. Sievers qu'elle avait saisies. Sur les 330 pages, elle n'en reuint que... trois (soit moins de 1 %) qui évoquaient les travaux de l'Institut de recherches militaires scientifiques. Toutes les autres furent

laissées de côté (*TMI*, XX, 594), comme si elles n'existaient pas. Oubliées les expériences pour élaborer des matériaux synthétiques si utiles (faux cuir, fibranne, fibre Pé-Cé, perlon...), oubliées les importantes recherches de l'Institut pour la conservation à l'état frais des produits alimentaires (étude sur la conservation par cryogénie), oubliés les travaux de la Commission allemande scientifique de recherches océanographiques (étude du déplacement des poissons afin de rationaliser la pêche)... Là comme ailleurs, la vision est faussée par un « *savant éclairage de scène* ».

Il est dommage, docteur, que vous tombiez dans ce piège.

◆ CONCLUSION SUR LES EXPÉRIENCES MÉDICALES

Tout ce que je lis depuis des années m'a convaincu que, sous Hitler, la Science (médicale) est restée la même, avec son cortège de réussites techniques et, aussi, de ratés. Certes, il y a eu, dans le III^{ème} Reich, des scientifiques vrais ou autoproclamés avec des idées folles. Mais les savants fous n'ont jamais été l'apanage ni d'un pays ni d'une époque.

Quant aux expériences médicales aujourd'hui si complaisamment décrites, elles n'ont eu aucune part dans le redressement de l'Allemagne entre 1933 et 1939. Il s'agit au pis d'une excroissance maligne due à la guerre à mort. Le national-socialisme a réussi sans elles et, sans la guerre, il aurait poursuivi sa mission sans elles.

XI L'EUTHANASIE DANS LE III^{ÈME} REICH

◆ VOTRE PRÉSENTATION DES FAITS

Ces précisions effectuée, j'en viens à ce que vous appelez le « deuxième axe » de l'eugénisme : l'euthanasie.

Vous écrivez :

C'est en partie pour des raisons économiques, mais aussi eugénistes, que fut mis en application le programme d'euthanasie. L'idée en revient à Viktor Brack [...]. Le décret d'euthanasie écrit [et signé] de la main d'Hitler, le 1^{er} septembre 1939 - jour de la déclaration de la guerre - était rédigé de la manière suivante : « *Le Reichsleiter [Phillip] Bouhler et le docteur en médecine [Karl] Brandt sont sous leur responsabilité, chargés d'étendre l'autorité de certains médecins, à désigner personnel-*

lement, à l'effet d'accorder la délivrance par la mort, aux personnes qui, dans les limites du jugement humain et à la suite d'un examen médical approfondi, auront été déclarées incurables. » Ce sera la fameuse action 14 F 13 [CSR, p. 27].

Et, plus bas :

La SS raflera des hôpitaux psychiatriques entiers pour en envoyer les occupants vers les camps d'extermination où ils seront gazés. [Karl] Brandt reconnaît être responsable de l'élimination de 60 000 personnes, surtout des enfants handicapés [...]. L'action 14 F 13 fera 275 000 morts [*Id.*]

J'examinerai d'abord ces trois dernières phrases. La rédaction est habile : le lecteur croira qu'au sein du Reich, l'euthanasie se transforma en un vaste massacre de masse totalement arbitraire (patients raflés sans distinction), et que ce massacre fit 275 000 victimes, dont 60 000 sur l'ordre du seul K. Brandt.

◆ DES VICTIMES SÉLECTIONNÉES

La vérité est cependant tout autre. Une fois le programme d'euthanasie mis en place, et pour des raisons d'efficacité, des fiches individuelles furent envoyées aux asiles afin de classifier chaque malade. Très précises, elles permettaient de donner de multiples informations sur le patient : âge, état matrimonial, profession exercée auparavant, service militaire, qui le visite régulièrement, durée de la maladie, qui paye les frais, depuis quand dans l'institution, diagnostic, description clinique, alité ou non, présence ou non d'un handicap physique incurable, s'il est schizophrène : depuis quand et comment récupère-t-il, s'il est débile mental : est-il faible d'esprit ou imbécile ou idiot, s'il est épi-



Un bus qui servait à amener les handicapés mentaux dans les centres d'euthanasie. Les fenêtres étaient couvertes...

leptique : présente-t-il des altérations physiologiques et quelle est la fréquence des attaques, suit-il une thérapie : si oui avec quel médicament et depuis quand, s'agit-il d'un criminel : si oui qu'a-t-il commis, comment est-il employé (détail du travail), l'est-il de façon temporaire ou permanente, est-il indépendant comme travailleur, quelle est la valeur de son travail (en comparaison, si possible, avec une personne saine) [1].

Ces fiches étaient retournées puis centralisées. Un jury de médecins décidait alors s'il fallait, ou non euthanasier le malade. En cas de réponse positive, il était envoyé dans l'un des six centres d'euthanasie (Grafeneck, Brandenburg, Hartheim, Sonnenstein, Hadamar et Bernberg). Mais une fois arrivé à destination, le patient était encore examiné par un docteur qui, sur la base de ses observations directes, pouvait annuler la décision d'euthanasie. Dans une déclaration sous serment rédigée le 2 avril 1947, une

ancienne secrétaire de V. Brack, Gertrud Kallmayer, écrit :

Il arrivait même que des malades mentaux soient reconduits dans leur asile, si le docteur de l'institut d'euthanasie arrivait à la conclusion, sur le fondement de ses observations personnelles, que le cas n'était pas pour l'euthanasie. Tant de précautions étaient prises que, dans les limites de la prévoyance humaine et médicale, aucune erreur ne pouvait être commise [2].

Voilà pourquoi il apparaît impossible que des hôpitaux entiers aient pu être raflés par des SS.

◆ DES ÉVACUATIONS QUI ONT PU ÊTRE MAL INTERPRÉTÉES

Il est vrai qu'à partir de 1942, de nombreux asiles furent vidés, partiellement ou totalement. En juillet 1943, ainsi, 150 patientes de l'asile de Warstein furent transférées à... Hadamar (voy. le doc. NO-892). Faut-il y voir une euthanasie collective ? Non, car à l'époque, il y avait deux ans que, suite aux protesta-

(1) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, p. 850. (2) : Voy. la déclaration de G. Kallmayer, 2 avril 1947, doc. Brack-39, Exh. 23.

TRANSLATION OF DOCUMENT No. NO-892
OFFICE OF U.S. CHIEF OF COUNSEL
CONTINUED

C O P Y

Charitable Patients Transport Company
(Gemeinnützige Krankentransport GmbH.)
Dept. Z

Kr. Schr.

20 July 1943

To the
Mental Asylum

Hadamar, near Limburg/Lahn

In connection with the evacuation of institutes from the territories of Western Germany threatened with aerial attacks, I have to transfer, according to an order of the Commissioner - General of the Fuehrer for Medical and Health Matters, Professor Brandt, mental patients to your institution too.

Provided that the Reichsbahn puts at my disposal the cars according to my requisition, you will receive on 26 July 1943, in the course of the day, 150 female mental patients from the mental asylum Warstein. This convoy will be accompanied by about 12 nurses. I beg you, if this accompanying personnel can leave your institution for the mother institution only the next day, to provide lodgings and food.

Concerning all problems of costs and accounting which might arise in connection with the transfer of the individual patients, I beg you to address yourself, stating that this transfer is being carried out by the Charitable Patients Transport Company, to the Central Clearing Office for Mental Asylums, Berlin W 25, Tiergartenstrasse 4.

Heil Hitler

Signature:

2 n

CERTIFICATE OF TRANSLATION
OF DOCUMENT No. NO - 892

Munich, 17 Jan. 1947

I, Leo Ratzersdorfer 423, herewith certify that I am thoroughly conversant with the English and German languages; and that the above is a true and correct translation of the document No. NO - 892

signed: Leo Ratzersdorfer
423

Transcription du doc. NO-892. Un asile va être évacué et les patientes amenées à Hadamar. Euthanasie collective ? Non : mise en sécurité des handicapées mentales suite aux bombardements aériens alliés.



Karl Brandt prête serment à Nuremberg

tions, l'euthanasie était suspendue. En vérité, cette évacuation fut décidée afin de... protéger les malades des bombardements alliés. Le document NO-892 en apporte la preuve incontestable. Adressé au directeur d'Hadamar, il commençait ainsi :

En rapport avec l'évacuation des instituts situés sur les territoires de l'Ouest de l'Allemagne menacés par les attaques aériennes, j'ai à transférer, en accord avec l'ordre [...] [du] professeur Brandt, des malades mentaux dans votre établissement aussi.

La Reichsbahn ayant mis à ma disposition les véhicules que j'avais réquisitionnés, le 26 juillet 1943, vous recevrez, dans le courant de la journée, 150 patientes de l'asile de Warstein. Ce convoi sera accompagné de douze infirmières [doc. NO-892].

C'est clair : il ne s'agissait pas d'euthanasier les malades mentaux, mais de... protéger leur vie. Cet ordre d'évacuer les asiles situés dans

les régions menacées par les attaques aériennes avait été donné en 1942, suite au terrible bombardement de Cologne et de sa région [1]. Peut-être qu'après-coup, certains citoyens ayant assisté à l'évacuation d'un asile ont-ils cru avoir vu une rafle pour cause d'euthanasie. Mais ils se trompaient...

◆ K. BRANDT ET L'EUTHANASIE

Cela dit, j'en viens aux prétendus aveux de K. Brandt concernant 60 000 tués dont il porterait la responsabilité. Là encore, vous trompez votre lecteur. Au « procès des médecins », la défense de K. Brandt s'attacha à démontrer que, dans les faits, le prévenu n'avait pas pris part à la mise en application du programme d'euthanasie. Phillip Buhler seul avait dirigé l'action ; aidé par quelques collaborateurs. La démonstration de la Défense s'ap-

(1) : Voy. le texte de la plaidoirie rédigée par Maître Servatius pour Karl Brandt, p. 197.

puyait sur de très nombreux documents, notamment des lettres sur les questions d'euthanasie dans lesquelles le nom du prévenu n'était même pas mentionné [1].

Par conséquent, jamais K. Brandt n'a pu se reconnaître « *responsable de l'élimination de 60 000 personnes* ». S'il a bien parlé de 50 à 60 000 tués *en tout* [2], c'est parce que cette estimation circulait dans les hautes sphères allemandes. Dans une déclaration faite lors de l'instruction, V. Brack l'avait également citée, soulignant :

Dans ces instituts [d'euthanasie], le médecin affecté tuait le malade au moyen des gaz. D'après ce que je sais, cinquante à soixante mille malades environ furent tués de cette façon de l'automne de 1939 à l'été de 1941 [3].

A l'audience, il donna les précisions suivantes :

Deux cent à deux cent cinquante mille questionnaires ont dû être remplis avant l'arrêt de l'euthanasie. A ma connaissance, cinquante ou soixante mille malades incurables au maximum, ont été réellement soumis à l'euthanasie. Ce chiffre ne peut être examiné concurremment avec les chiffres des millions de personnes innocentes qui tombèrent victimes des raids de terreur. Mais ce n'est ni le lieu ni l'époque d'en parler [Cité par F. Bayle, *op. cit.*, p. 833]

◆ LE CHIFFRE DE 275 000 TUÉS : UNE IMPOSTURE

■ *Le document PS-1556*

Mais alors, d'où vient le chiffre de 275 000 tués que vous avancez, docteur, comme une vérité incontestable ? Je pense que vous-même ne le

savez pas ou que si vous le savez, vous n'avez pas eu la curiosité de remonter à la source. Cette estimation provient du document PS-1556. S'agit-il d'une minutieuse étude réalisée à partir des différentes listes de malades mentaux présents dans les hôpitaux et/ou transférés vers les centres d'euthanasie entre 1939 et 1941 ? Pas du tout. Il s'agit d'un très court rapport (2 pages) rédigé par Théo Lang, un psychiatre qui avait travaillé en Allemagne jusqu'en 1941 (à l'Institut de recherche sur la psychiatrie de la ville de Munich) et qui, en 1945, occupait le poste de médecin en chef à l'asile psychiatrique de Herisau (en Suisse). Opposant à Hitler, le 2 janvier 1942, il avait rencontré, à Berne, un membre des Services secrets anglais, M. Farrel, afin de lui révéler les « horreurs nazies ». Hélas, un peu comme K. Gerstein, ses dires ne semblaient pas avoir retenu l'attention. Pendant trois ans, le psychiatre se tut. Mais le 10 mai 1945, il adressa à l'ambassadeur de la Tchécoslovaquie à Berne un courrier dans lequel était annexé le texte de son rapport rédigé en décembre 1941. Il demandait que le document soit transmis à la Commission des Nations-Unies chargée d'enquêter sur les crimes de guerre. L'ambassadeur accepta et l'envoya au représentant de la Tchécoslovaquie à la dite commission.

Dans ce rapport, T. Lang expliquait que, depuis l'été 1940, les « nazis » exterminaient les malades et... les personnes âgées (*ill and aged people*). Aux points 3 et 4, on lisait :

(1) : Voy. le texte de la plaidoirie rédigée par Maître Servatius pour Karl Brandt, pp. 194-198. (2) : Voy. les transcriptions du procès, version anglaise, p. 2465. (3) : Voy. la déclaration de V. Brack, 14 octobre 1946, doc. NO-426, § 10.

- 4 -

Document No. 1556-PS(cont.)

the erection of institutions for gasification. The indications which are enclosed hereby in copies were given by me personally during my interview to a gentleman of the English secret service. /Mr. Farrel of Geneva/ and were completed by verbal statements. This indicated interview took place on the 2nd of January 1942 at Bern in the domicile of the family Climençon, Bubengartenplatz 10. It may be that my statements were not forwarded to the services interested or that such found no faith even though the indications were very clear and precise and the regularity of which can now be easily proven. In order to prevent that my statements should again be directed to the wrong parties or find no attention, I now make the aforesaid indications by two separate ways /each time in German and English/ and direct them to you and I surmise that according to my experiences you will be fully interested.

Concluding I would like to state that all German doctors, first of all those working at clinics of a psychiatric nature and those working at lunatic-asylums, were aware at least at the end of 1940/41 of the gasifications of insane and nervously ill, as well as of the executions of the healthy ones but unagreeable according to race in Germany and Poland. This has also been confirmed to me quite especially by Professor Dr. M.H. Goring /a cousin of the Marshal of the Empire/ Director of the German-Institute for psychotherapy at Berlin, at that time Oberfeldarzt of the Luftwaffe and with whom, in order to start a counter-action, a conversation was held by me with him on the 20th of January 1941 in his institute at Berlin. Naturally he declined on account of the general lack of civil-courage, to sign a statement planned by me against these gasifications and which should have circulated in the medical circles and laid before the Government, and this although he had pronounced himself against such gasifications before me.

Most respectfully,

/sgd./ Dr. Th. Lang

ANNEX B

TRANSLATION:

Details Statement

on the murdering of ill and aged people in Germany.

- 1./ The murdering can be traced back to a secret law which was released sometime in Summer 1940.
- 2./ Besides the Chief Physician of the Reich Dr. L. Conti, the Reichsfuehrer SS Himmler, the Reichs Minister of the Interior Dr. Frick as well as other men, the following participate on the introduction of this secret law:

Ci-dessus et pages suivantes : l'annexe B du document PS-1556. L'auteur, T. Lang, donne des estimations totalement infondées et commet des erreurs qui le discréditent. Mais ce document sera accepté comme « preuve authentique » au grand procès de Nuremberg et, donc, à tous ceux qui vont suivre.

- 5 -

Document No. 133-104

- a./ The Councillor of the Ministry Dr. Herbert Linden of the Reich's Ministry of the Interior.
- b./ Dr. Staehle-Nagold, the Chief Physician of Wuerttemberg.
- c./ Councillor of Medicine /Obermedizinalrat/ Dr. Hermann Pfannmueller, Director of the Sanatorium and Nursing Institution Egling-Haar near Munich.
- d./ Professor Dr. Werner Heyde, Director of the Psychiatric and Neurological Clinic in Wuertzburg.

To characterize Dr. Conti, who was born in Tessin, it may be added that he changes his name from Leonhard to Leonardo, according to the change in the German people's feelings, the friendship of the Axis or to the change of feelings in the European community/.

3./ As I have already stated, there were /after careful calculation/ at least 200,000 mainly mentally deficient, imbeciles, besides neurological cases and medically unfit people /these were not only incurable cases/, and at least 75,000 aged people.

4./ The murders were mainly accomplished in Muenzigen /Wuerttemberg and in the o/Danube; several gas-chambers with cremation chambers directly attached were constructed there. As the gas-chambers are next to the training grounds of the troops in Muenzigen, it is believed that the mentally deficient who were murdered there, were used for experimenting with new poison-gases.

5./ The transport from the institutions to the gas-chambers is carried out by SS Kommandos. These call themselves "Gemeinnuetzig Transport A.G., Berlin, Lustzwaifer. This limited Company also stores the individual medical case histories of the murdered inmates of the institutions.

6a./ The inmates of the many smaller and middle-sized institutions were murdered almost without exception. The larger institutions are partly - to keep up the pretence to the outside world - still at hand, but they now only have a fraction of the original number of their inmates; for example there are now only some 500 inmates instead of 2500 in Berlin-Buch; in Stadtraud/Thueringen only about 150 instead of 500; in Kauffbohren/Bayern only 200 instead of 1000, etc. Of the larger Sanatoriums and Nursing Institutions the following were already closed down completely some time ago; Illonau/Berlin 800 inmates; Berlin/Forzberge 2500 inmates; Kreuzburg/Oberschlesien 1500 inmates; Sonnenstein/Sachsen 800 inmates; Wernack/Unterfranken- 1111 inmates; Steinhof/Wien 3000 inmates, and others. Most probably now also Schleswig with 1000 beds. Guanzburg with 400 etc, etc.

7./ The following procedure is popular with old people, who are still perfectly healthy and who possess their own flat: the competent "political leader" reports them for welfare purposes; then a physician /usually an SS doctor/ who establishes "the fact" that the old people

-6-

Document No. 1556-PS(cont)

are mentally deficient, appears; he suggests in Court that they are to be put under tutelage and that they are to be sent to a nursing home. This suggestion is naturally put into force. The old people are then sent from the nursing home to the gas-chambers.

8. Partly a very indirect procedure for killing these old people is used. For example a quite sudden transfer of a home for aged people in a very short period is very popular, this being often ordered and carried out in only a few hours, in the hope that through the excitement already a part of the old people will be killed by an apoplectic fit. The home for aged people is also frequently transferred into premises which are absolutely insufficient as far as sanitary conditions are concerned; another way is that suddenly all the nursing staff are called up for work in the Red Cross or in a munitions factory and the helpless patients are left to look after themselves.

Written in December 1941,

/sg/ Dr. T. Lang.

CERTIFIED A TRUE COPY

3/ Comme je l'ai déjà dit, il y avait /après calcul minutieux/ au moins 200 000 déficient mentaux complets, imbéciles, sans compter les cas neurologiques et les personnes inaptes médicalement parlant/ il ne s'agissait pas seulement d'incurables/, et au moins 75 000 gens âgés.

4/ Les meurtres étaient principalement perpétrés à Münsingen/Württemberg et Linz s/Danube ; plusieurs chambres à gaz avec des chambres de crémations attenantes furent construites là. Comme les chambres à gaz sont à côté des terrains d'entraînement des troupes à Münsingen, on croit que les déficients mentaux assassinés là ont été utilisés pour expérimenter de nouveaux gaz-poisons [1].

Au point 6, l'auteur donnait un fait et quelques chiffres :

- tous les malades des asiles de moyenne ou de petite taille ont été « assassinés pratiquement sans exception » ;

- pour des raisons de camouflage, une partie des malades des grands instituts ont été gardés en vie. Suivait une liste d'asiles avec le nombre de « rescapés » : 500 sur 1 500 à Berlin, 150 sur 600 à Stadtroda, 200 sur 1 000 à Kaufbouren...

Au point 7, l'auteur expliquait la procédure utilisée pour tuer les personnes âgées, y compris celles qui étaient encore parfaitement saines d'esprit et qui vivaient dans un appartement. Les autorités les décrivaient comme mentalement déficientes et donc comme devant être mise sous tutelle dans une maison de retraite. Une fois le placement réalisé, les vieux étaient « *alors envoyés des maisons de retraite aux chambres à gaz* ».

(1) : Voy. PS-1556, annexe B, §§ 3 et 4.

■ ***Un rapport notoirement faux***

Bien que ce rapport aient été fondé sur une vérité (l'euthanasie), sa fausseté apparaissait à plusieurs reprises :

- jamais les personnes âgées n'avaient été tuées ;

- les deux prétendus centres d'euthanasie mentionnés ne figuraient même pas dans la liste des six vrais centres d'euthanasie ;

- aucune chambre à gaz homicide n'avait été construite pour gazer les handicapés ; ceux-ci étaient tués par injection ou par prise de médicament.

■ ***Des estimations non prouvées et fantaisistes***

Quant aux estimations données, elles ne reposaient sur rien. Pas la moindre petite documentation ne venait fonder les chiffres avancés au point 6. Et même à les admettre, ils ne permettaient pas - et de loin - d'arriver aux 200 000 handicapés et aux 75 000 vieillards mentionnés au point 3.

◆ **COMMENT LE PS-1556 DEVINT UNE « PREUVE »**

■ ***L'immense toupet de l'Accusation***

Le rapport de Théo Lang aurait dû être considéré au mieux comme un document de départ pour une enquête approfondie. Mais non ! Transmis le 1^{er} août 1945 à la Com-

mission des Nations-Unies sur les crimes de guerre, il fut enregistré sous le numéro PS-1556. Au « grand » procès de Nuremberg (audience du 16 janvier 1946), l'Accusation américaine le déposa comme « preuve ». Alors qu'il s'agissait d'un simple rapport rédigé par une personne privée, sans aucun mandat, le substitut du procureur eut l'immense toupet de le présenter comme « *un rapport officiel, daté de décembre 1941, de la commission tchécoslovaque des crimes de guerre* » [1]. Comme on pouvait s'y attendre, le Tribunal l'accepta tel quel, si bien que T. Lang ne fut pas convoqué comme témoin et qu'aucune réelle enquête ne fut ordonnée. D'ailleurs, le document ne fut même pas discuté pendant tout le procès. La seule fois où il fut à nouveau cité, ce fut le 27 juillet 1946, par le procureur général britannique dans son réquisitoire définitif. Voilà comment fut considéré comme « prouvé » le chiffre des 275 000 tués.

■ ***Une « preuve » invoquée au procès des médecins allemands***

Sachant qu'au « procès des médecins », les faits « prouvés » à Nuremberg pouvaient être repris sans discussion, le Tribunal déclara que les estimations des accusés (50 à 60 000 tués) n'étaient pas conformes à la réalité et qu'en vérité, il fallait parler de 275 000 assassinés. Sans surprise, F. Bayle reprit l'estimation et cinquante ans plus tard, vous la présentez à votre tour comme une

(1) : « [Dr. KEMPNER.] *Je dépose maintenant comme preuve le document PS-1556 (USA-716), qui est un rapport officiel, daté de décembre 1941, de la commission tchécoslovaque des crimes de guerre, intitulé : "Déclarations détaillées sur l'assassinat des malades et des vieillards en Allemagne"* » (TMI, V, 367). Je note que, dans la version française au moins, la traduction du point 3 est fautive ; il y est question de 200 000 handicapés mentaux tués, « *chiffre [qui] comprenait 75 000 vieillards* ». Mais dans les versions anglaise et allemande, l'auteur parle bien de 200 000 malades mentaux **et** (*and, und*) de 75 000 vieillards.



Viktor Brack

vérité incontestable. Telles sont, docteur Dickès, les erreurs auxquelles on s'expose quand on ne remonte pas à la source.

◆ L'EUTHANASIE NE FUT PAS DÉCIDÉE POUR DES RAISONS EUGÉNISTES

■ Erreur sur V. Brack

Ces précisions effectuées, j'en viens à la première partie de votre exposé.

« *L'idée [d'euthanasier] revient à Viktor Brack* », dites-vous. Faux ! Dans sa longue déclaration écrite du

14 octobre 1946 (doc. NO-426), V. Brack ne l'a jamais prétendu. Et dans son réquisitoire définitif contre le prévenu, l'Accusation ne l'a pas prétendu non plus. [1]. Elle s'est contentée de rappeler : « *Brack admit, durant sa déposition [à l'audience], avoir été actif dans le programme d'euthanasie depuis son tout début (from its very beginning)* » (*Ibid.*, p. 8). Si les mots ont encore un sens, on doit en déduire que V. Brack intervint *juste après* la prise de décision (une fois, donc, le programme mis en place), mais pas *dans* la prise de décision.

En vérité, les témoignages que je citerai plus loin démontrent que peu après le début de la guerre, Hitler lui-même choisit de légiférer sur l'euthanasie.

■ Aucune référence à l'eugénisme

Cependant, passons, car il y a plus grave. Vous prétendez que l'euthanasie fut décidée « *en partie pour des raisons économiques, mais aussi eugénistes* ». Sachant que vous souhaitez démontrer le caractère criminel de l'eugénisme, j'attendais une telle affirmation de votre part. Seulement, rien ne vient l'étayer. En premier lieu, le décret d'Hitler daté du 1^{er} septembre 1939 n'invoque que des motifs d'ordre médicaux ; rien ne permet d'y discerner d'éventuelles raisons cachées. De plus, dans tout ce que j'ai lu sur la « mort miséricordieuse », l'eugénisme n'est jamais invoqué sérieusement [2]. Il n'y a là rien de surprenant : l'eutha-

(1) : Voy. « Closing brief for the United States of America against Viktor Brack », ch. III, pp. 7 à 10. (2) : A ma connaissance, la seule fois où il fut évoqué, ce fut très rapidement lors du contre-interrogatoire du témoin de la Défense Walter Schmidt au « procès des médecins ». Celui-ci déclara que le décret d'euthanasie avait été pris à cause de la guerre et aussi pour des raisons de « *nature eugénique* » (voy. *TMI*, série verte, vol. I, p. 890). Mais il n'en dit pas plus sur la question ; en particulier, il ne dit rien de ces raisons liées à l'eugénisme. Voilà pourquoi je n'en tiens guère compte.

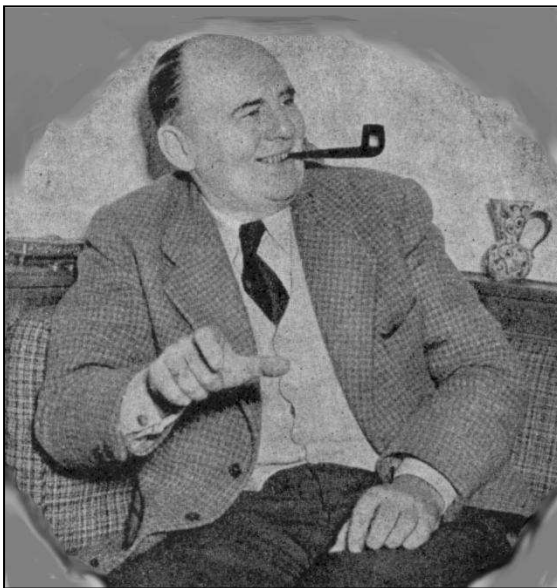
nasie concernait des personnes souffrant d'horribles déformations physiques ou de très graves maladies mentales, autant de handicaps qui rendent toute reproduction impossible *dans les faits*. Créature misérables confinées dans des asiles, elles n'offraient aucun danger de « pollution » pour la race.

◆ PAS DE RAISONS ÉCONOMIQUES

■ *Les allégations de V. Brack...*

Quant aux raisons économiques, il est vrai que dans sa déclaration faite au cours de l'instruction, V. Brack prétendit :

La raison principale qui amena Hitler à établir un programme d'euthanasie en Allemagne, était l'élimination des personnes qui, confinées dans les asiles d'aliénés et les institutions sanitaires, ne pouvaient plus être d'aucune utilité pour le Reich. Elles étaient considérées comme des bouches inutiles et Hitler pensait qu'en exterminant ces mangeurs inutiles, il serait possible de libérer plus de médecins, d'infirmiers et d'infirmières,



res, d'autre personnel, des lits d'hôpitaux et d'autres possibilités encore, à l'intention des forces armées [1].

Cependant quel crédit accorder à cet individu qui, en 1941, trompa H. Himmler sur la stérilisation par les rayons X et qui, à son procès, mentit en décrivant de prétendues « chambres à gaz » homicides au monoxyde de carbone ? [2]

■ *... contredites par plusieurs témoins*

Je note d'ailleurs qu'au « procès des médecins », lors du contre-interrogatoire du témoin Walter Schmidt, le dialogue suivant put être entendu :

Q. Quelles étaient les personnes concernées par le programme d'euthanasie ?

R. Les malades incurables. Malgré cela, il ne m'apparaissait pas clairement où la limite devait être tracée. Pour moi personnellement, une telle mesure ne pouvait être envisagée que pour des personnes qui allaient de toute façon mourir.

Q. A-t-on fait mention à cette époque aux « bouches inutiles » et à d'autres aspects économiques ?

R. Vraiment, je n'ai jamais entendu prononcer les mots « bouches inutiles » pendant la guerre [3].

Dans une déclaration déjà citée, l'ancienne secrétaire de V. Brack, Gertrud Kallmayer, qui avait assis-

Walter Schmidt. En tant qu'interprète de Hitler, il entendit de nombreuses conversations à la Chancellerie. A Nuremberg, il certifia n'avoir jamais entendu quiconque justifier l'euthanasie en invoquant la nécessité de tuer les « bouches inutiles ».

(1) : Voy. la déclaration de Viktor Brack, 14 octobre 1946, doc. NO-426, § 12. (2) : J'accorde encore moins d'importance au « témoignage » de Ludwig Sprauer selon lequel l'euthanasie avait été décidée « pour créer de la place », une partie des asiles ainsi libérés ayant été réclamés par les SS pour en faire des écoles (voy. la déclaration de L. Sprauer, 23 avril 1946, doc PS-3896). (3) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, p. 890.

té à de nombreuses discussions sur l'euthanasie, écrivit :

Dans les nombreuses discussions avec ses collaborateurs et docteurs, les questions relatives à l'euthanasie furent traitées complètement et dans le détail. Je n'ai jamais entendu l'expression « bouches inutiles » [1].

Deux mois auparavant, une autre employé à la Chancellerie, Irmgard Grube, avait parlé dans le même sens :

Je n'ai jamais entendu Brack utiliser les mots « bouches inutiles ». Je ne peux réellement pas me rappeler avoir jamais entendu ces mots [2].

■ *Les confirmations de K. Brandt*

A son procès, questionné par la Défense, K. Brandt confirma :

Q. Et quelle idée se faisait Hitler de l'euthanasie ? Qu'est-ce qu'il entendait par ça ?

R. La chose décisive pour lui était aussi exprimée en toutes lettres dans le décret [daté du 1^{er} septembre 1939], à savoir que les malades incurables - en fait, on devrait lire : les personnes folles - les autres personnes ne devant être que de très rares exceptions - pourraient se voir accorder une mort miséricordieuse. Il s'agit donc d'une mesure dictée par des considérations purement humanitaires ; rien d'autre ne pouvait être déduit des circonstances et rien d'autre ne me fut jamais dit [...]. Dans son livre *Mein Kampf*, Hitler l'avait déjà évoquée [l'euthanasie] au cours de certains chapitres, et la loi pour la « *prévention des naissances d'enfants souffrant de maladies héréditaires* » apporte la preuve qu'Hitler s'était lui-même intéressé à ces problèmes auparavant [3].

Contre-interrogé par le procureur James McHaney, il persista :

J. McHaney. Je pense que ce programme a été inauguré en temps de guerre afin d'éliminer les vies soi-disant inutiles, débarrasser les hôpitaux à l'intention des blessés, libérer davantage de médecins et d'infirmiers, faire disparaître la nécessité de soigner et de nourrir ces vies inutiles. N'est-ce pas la raison qui fit instaurer ce programme au début de la guerre ?

K. Brandt. En ce qui concerne la nourriture, soixante millions d'habitants auraient été privés d'environ six à huit calories par personne et par jour, pour la nourriture de ces bouches inutiles ; ce facteur n'aurait pas été un facteur décisif.

La question des soixante mille lits disponibles, n'a pas joué non plus un rôle important. Pendant la guerre, nous avons eu jusqu'à un million de blessés, en plus des malades ordinaires [4].

◆ LA RAISON PREMIÈRE RESTE « HUMANITAIRE »

■ *Les déclarations de Hans Lammers*

Certains pourront répondre que dans une guerre, soixante mille lits, ça compte tout de même. Cette remarque est à rapprocher du fait que le décret d'euthanasie fut rédigé non le 1^{er} septembre 1939, mais vers la fin du mois d'octobre [5]. Or, on sait qu'à cette date, après l'échec de l'offre de paix allemande du 6 octobre [6], le Führer redoutait l'éventualité d'une guerre longue à laquelle l'Allemagne n'était guère préparée (elle manquait de bombardiers et de bombes lourdes, le programme de

(1) : Voy. la déclaration de G. Kallmayer, 2 avril 1947, doc. Brack-39, Exh. 23. (2) : Voy. la déclaration d'I. Grube, 4 février 1947, doc. Brack-7, Exh. 27. (3) : Voy. *TMI*, série verte, vol. I, p. 893. Dans son ouvrage, F. Bayle cite ses réponses, mais dans le désordre et avec des coupures non signalées (voy. F. Bayle, *op. cit.*, pp. 800-1). (4) : Voy. F. Bayle, *op. cit.*, p. 809. (5) : Voy. l'interrogatoire de K. Brandt par l'avocat Maître Servatius, in *TMI*, série verte, vol. I, p. 893. Voy. également F. Bayle, *op. cit.*, p. 726. (6) : Le 6 octobre 1939, dans

Après les Etats baltes, l'ours soviétique va-t-il avaler la Finlande ? Jamais trois sans quatre...	EDITION DE 5 HEURES LE JOURNAL N° 17157 PARIS, 100, RUE DE RICHELIEU 4 2 2 8 RC + 11-54 4 2 2 8 MERCREDI 11 OCTOBRE 1939 0.50	4.000 lignes de texte... et quel texte ? 50 dessins inédits... et quels dessins ? RIC ET RAC EST PARU
“ PAS DE PAIX AVANT QUE L'EUROPE NE SOIT DÉLIVRÉE DE TOUTE MENACE D'AGRESSION ”		
“Guerre au mensonge hitlérien” proclame M. DALADIER dans son discours radiodiffusé Après l'occupation de l'Autriche, après Munich, après la prise de la Tchécoslovaquie, Hitler a affirmé qu'il ne demandait plus rien IL A MENTI	L'amiral Raeder en conflit avec von Ribbentrop? A QUI LE CHEF DE LA FLOTTE REPROCHE SA “FAUTE BALTE”	LES OPÉRATIONS MILITAIRES Coups de main repoussés DONT CERTAINS COMPORTAIENT DES EFFETIVES ASSEZ IMPORTANTS

7 octobre 1939 : l'Angleterre et la France repoussent avec mépris les offres de paix d'Adolf Hitler. Le Führer sait désormais que la guerre sera longue...

construction des sous-marins devait être terminé en 1945...). Il est donc possible que des raisons plus prosaïques aient convaincu Hitler de ne pas différer la mise en pratique de l'euthanasie. Dans sa déclaration du 30 janvier 1947, Hans Lammers évoqua en ces termes la première conférence sur le sujet :



Hans Lammers

[Hitler] dit qu'il considérait comme un bien de pratiquer la mort miséricordieuse sur certains handicapés mentaux impropres à la vie, de les libérer de leur misère. Cela aurait aussi comme résultat pratique de pouvoir utiliser des bâtiments, des médecins, du personnel, etc., pour d'autres tâches [1].

Convoqué comme témoin au « procès des médecins », il confirma ainsi :

A l'automne de 1939, le Secrétaire d'Etat Conti fut convoqué avec moi par le Führer. A cette occasion, ce dernier discuta pour la première fois devant moi du

problème de l'euthanasie. Il déclara qu'il envisageait d'interrompre l'existence des aliénés gravement atteints. Autant que je me souvienne, il cita l'exemple de maladies mentales graves, au cours desquelles les malades ne peuvent être conservés propres et mangent leurs excréments ; il ajouta également que cela amènerait une certaine économie d'hôpitaux, de médecins et d'infirmiers. En ma présence, il donna l'ordre au Secrétaire d'Etat Conti de s'occuper de cette question, et d'utiliser mon aide pour l'aspect légal [2].

Ces propos témoignent que si la menace d'une guerre longue a pu encourager Hitler à mettre en pratique un programme d'euthanasie, la principale raison qui fondait sa décision était purement humanitaire.

■... et Allemands impliqués dans le programme

Il en allait de même chez ses collaborateurs impliqués dans le programme de « mort miséricordieuse »,

un discours radiodiffusé, A. Hitler proposa à la France et à l'Angleterre de conclure la paix et d'organiser une conférence internationale afin de résoudre les problèmes européens qui se posaient. L'Angleterre refusa et, à sa remorque, la France quelques hésitations de la part d'Édouard Daladier (V. Reynouard, *6 octobre 1939, la furie des bellicistes* ; éd. VHO).

(1) : Voy. la déclaration de Hans Lammers, 30 juin 1947, doc. Karl Brandt-17. (2) : Voy. F. Bayle, *op. cit.*, p. 819.

et en particulier V. Brack. Lui et ses collaborateurs n'ont jamais prétendu justifier l'euthanasie en invoquant la dialectique eugéniste ou en affirmant qu'une génération de forts devrait éliminer les faibles. Dans sa déclaration déjà mentionnée, G. Kallmayer expliqua :

En ce qui le concerne, [V. Brack] invoqua uniquement des points de vue éthiques. Comme justification de l'euthanasie, il déclara entre autres que, considérant l'absence totale de vie intellectuelle, l'existence de ces créatures pitoyables ne pouvait pas être distinguée d'une existence animale, et que la mort signifierait la libération d'un horrible état végétatif [1].

De son côté, un ancien directeur de cabinet au ministère de la Justice, Karl Engert, déclara :

Comme justification morale de l'euthanasie, Brack cita des exemples et souligna l'inutilité de la vie des fous incurables. Des raisons éthiques, au-delà de toute compassion, demandaient que ces individus soient délivrés de leurs souffrances. Nul aspect de la politique ou de la guerre ne fut mentionné d'aucune façon pour l'application de l'euthanasie [2].

A son procès, V. Brack confirma en ces termes :

[V. Brack]. — La vie d'un aliéné a perdu tout objet pour lui et pour ses parents. Elle est seulement faite de souffrances et de misères. De même que l'âme appartient au prêtre, le corps appartient au médecin : ce dernier, particulièrement en ce qui concerne l'état spirituel du malade, doit libérer l'aliéné de sa condition indigne, de sa prison.

[Dr. Fröschmann]. — Après avoir reçu les protestations de l'Eglise, n'avez-vous pas eu des scrupules religieux ?

B. — Du point de vue religieux, le fait de tuer n'est pas mauvais en soi ; cela dépend pour quelle raison on le fait. Le fait de tuer injustement n'aurait pas l'approbation de Dieu. Il a donné la vie, et Il peut aussi la reprendre par le moyen de l'homme. Le cinquième commandement ne dit pas : « Tu ne tueras jamais », il dit « Tu ne tueras point ». Dans certains cas comme la guerre, l'exécution d'une peine capitale, la suppression d'enfant pour sauver la vie de la mère, le fait de tuer peut être justifié.

Après avoir vu les malades incurables des asiles, je pense qu'il est inhumain de les laisser pendant des années derrière des murs, quand ils n'ont plus la volonté de vivre ; si le malade était en état de se rendre compte de la situation dans laquelle il se trouve, il demanderait lui-même à la faire supprimer, mais la nature de la maladie l'empêche de le demander. C'est pourquoi je suis arrivé à la conclusion de libérer ces gens de leurs tourments [3].

De son côté, K. Brandt expliqua :

J'ai été au courant des plaintes et des protestations, en 1940, par le Dr. Böhm et le pasteur Bodelschwing, avec qui j'eus plusieurs discussions. Nous discutâmes ensemble la question de la légalité de l'euthanasie ; nous observâmes que le document n'était pas clair là-dessus, et sans doute parce que l'Eglise chrétienne y était opposée. Nous parlâmes de l'opinion de Luther, qui pensait qu'on devait noyer les enfants difformes. Je rendis visite au pasteur Bodelschwing à [l'asile de] Béthel [dont il était le directeur], et nous vîmes des enfants. Nous eûmes des discussions, non pas tellement à propos de l'euthanasie elle-même, mais sur la question de savoir si de telles créatures sont encore des êtres vivants. Nous vîmes des enfants dont la tête était énorme sur un corps grêle. Le pasteur Bodelschwing pensait également que c'était une bénédiction si d'aussi misérables créatures... (pause) ...si une fin était mise à leur existence. Nous n'étions pas toujours du même avis, mais nous pouvions nous compren-

(1) : Voy. la déclaration de G. Kallmayer, 2 avril 1947, doc. Brack-39, Exh. 23. (2) : Voy. la déclaration de K. Engert, 7 février 1947, doc. Brack-37, Exh. 37. (3) : Cité par F. Bayle, *op. cit.*, pp. 833-4.

dre. Le pasteur pensait qu'une loi publique réglerait cette question, et que la décision de l'Etat serait ainsi valable.

Lors de l'arrêt de l'euthanasie, mes conversations avec le pasteur Boldelschwing ne furent peut-être pas décisives ; plusieurs autres considérations intervinrent, mais l'Eglise joua un rôle important [...].

L'euthanasie peut paraître horrible, inhumaine, mais les êtres humains qui ne peuvent plus prendre soin d'eux-mêmes doivent être aidés ; cette considération n'est pas inhumaine. Je n'ai jamais pensé que c'était contraire à l'éthique ou à la morale. Les difficultés qui se produisirent dans l'exécution, et les incidents regrettables, n'affectent pas le principe.

Le Pr Leibrandt a cité ici le serment d'Hippocrate, et en particulier la défense du médecin de donner du poison à un malade, même si ce dernier le réclame. C'est un dogme qui ne peut être maintenu sous cette forme aujourd'hui, avec notre science du diagnostic, et notre connaissance du pronostic et de la thérapeutique. Je suis convaincu que si cet Hippocrate vivait aujourd'hui, il s'exprimerait différemment. Aujourd'hui, on cite le serment d'Hippocrate, mais si on dit qu'on ne doit pas donner de poison aux malades, c'est un mensonge ou une hypocrisie, car il n'y a pas de médecin aujourd'hui, qui ne donnerait à un malade qui souffre, un anesthésique, et qui ne rendrait la mort plus facile ; ceci est contraire au serment d'Hippocrate. On commence par ne pas donner au malade qui va mourir de tonicardiaques, ensuite on lui donne des anesthésiques. [...]. Le malade attend que le médecin l'aide, et ses parents l'attendent aussi. Cela n'a rien à voir avec un ordre diabolique dont Leibrandt a parlé. [...]

Du côté de l'Eglise, je voudrais encore citer Luther ; il a souvent dit que l'existence d'un idiot n'est certainement pas voulue par Dieu, qu'elle est contraire à la nature. Celui qui veut juger la question de l'euthanasie, doit se rendre dans un asile d'aliénés, et y séjourner quelques jours avec les malades ; je lui poserai alors deux questions :

D'abord, aimerait-il vivre comme cela, et ensuite, voudrait-il qu'un de ses parents, ou son enfant, vive de cette façon. La réponse n'a rien à voir avec un « ordre démoniaque ». A ce propos, je puis citer le cas d'un enfant atteint d'une maladie



Karl Brandt. Principal accusé au « procès des médecins », il expliqua pourquoi, selon lui, l'euthanasie telle qu'elle avait été pratiquée sous Hitler était morale.

Certes, ses raisons ne sont pas catholiques, mais il n'en reste pas loin que, sur le plan humain, K. Brandt n'a pas agi comme un criminel.

cérébrale héréditaire, et qui a vécu trois ans et demi en hurlant ; je ne vois là rien de particulièrement humain [...].

Je suis convaincu que ce que j'ai fait dans le domaine de l'euthanasie, je puis en porter la responsabilité devant ma conscience. Je n'ai été guidé que par des sentiments humains. Toute ce que je regrette, c'est que les parents, par la faute des circonstances, aient souvent été plongés dans l'affliction [Cité par F. Bayle, pp. 802-4].

◆ VOS ALLÉGATIONS, DOCTEUR DICKÈS, SONT TOTALEMENT CONTREDITES

L'équipe de *Sans Concession* ayant déjà traité le problème de l'euthanasie (voy. *S.C.* n° 37-39,

mars-mai 2008, pp. 159 et ss), je ne discuterai pas ici la valeur intrinsèque des arguments développés par les prévenus. Je me contenterai juste de souligner, docteur Dickès, que contrairement à vos allégations :

- aucun d'eux ne se fonde sur l'eugénisme ;

- jamais les « médecins nazis » n'ont tenté de justifier l'euthanasie en déclarant qu'une « *génération de forts éminera[it] les faibles* ».

Preuve, docteur, de la fausseté de votre thèse selon laquelle, au sein du Reich, l'euthanasie aurait été le « deuxième axe » de l'eugénisme hitlérien théorisé dans *Mein Kampf*.

◆ L'EUTHANASIE DÉBORDE LES IDÉOLOGIES RACISTES ET EUGÉNISTES

■ *Un document capital bien oublié aujourd'hui*

Alors certes, les arguments invoqués par les prévenus étaient en désaccord avec la morale chrétienne et, parfois aussi, avec la philosophie. Seulement, cela suffit-il pour prétendre que les « médecins nazis » auraient été des criminels ? Absolument pas ! Dans un document capital apporté par la Défense à Nuremberg et aujourd'hui bien oublié, un juriste allemand, le professeur Karl English, étudiait minutieusement la légalité de l'euthanasie. Se fondant sur une abondante documentation, il démontrait que bien avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir, en Allemagne et ailleurs, de nombreux écrivains très

« politiquement corrects », défendaient le droit d'écourter la vie de certaines personnes.

■ *Ceux qui, bien avant Hitler, défendaient l'euthanasie*

L'auteur citait entre autres :

- le « *très humain philosophe des lois et criminologiste M.E. Mayer* » qui, en 1915, avait estimé qu'un médecin administrant du poison à un moribond afin d'écourter ses souffrances devait être considéré comme ayant sauvegardé des intérêts légitimes [1] ;

- le juriste Lobe selon lequel les articles du Code pénal relatifs à l'homicide ne concernaient pas l'euthanasie, celle-ci étant régulée par des lois non-écrites et par la coutume (opinion émise en 1929) ;

- le juriste Lisstaschmidt selon lequel l'euthanasie devait être admise dans des limites très strictes (opinion émise en 1932).

L'auteur précisait : « *Il ne serait pas difficile de citer plus d'opinions* » (*Id.*).

Le château de Harteim. De 1940 à 1941, il servit de centre d'euthanasie.



(1) : Voy. doc Brack II-34, p. 4.



Irmgard Huber, infirmière en chef à Hadamar. Elle pratiqua l'euthanasie sur des enfants.

Un « sondage » effectué en 1920 avait révélé que 73 % des parents ou gardiens d'enfants gravement handicapés étaient d'accord avec l'euthanasie.

Il citait ensuite :

- le Code pénal prussien dont un article stipulait qu'un justiciable ayant, avec de bonnes intentions apparentes, écourté la vie d'une personne mortellement blessée ou d'un malade sans espoir, ne devait recevoir qu'une peine mitigée (Code pénal prussien, part. II, titre 20, art. 833) ;

- le Code pénal norvégien de 1902 dont l'article 235 excusait dans une grande mesure le justiciable qui, pris de pitié, abrégait la vie d'un invalide chronique (*Ibid.*, p. 5).

Concernant l'assassinat des enfants gravement malformés, K. English rappelait que si, dans l'Europe chrétienne des temps passés, beaucoup avaient posé que tout ce qui naissait d'une femme était humain, d'autres auteurs avaient estimé le contraire. Il citait Steubel qui, dans un ouvrage paru en 1805, arguait du fait que l'humain se distinguant de l'animal par la faculté de raisonner, les enfants auxquels les organes de l'intelligence faisaient défaut ne pouvaient être considérés comme des êtres humains (*Ibid.*, p. 9). D'où la possibili-

té de les supprimer comme on supprimerait un animal. Deux autres écrivains avaient défendu la même opinion : Waechter en 1825 et Heffter en 1854. L'auteur citait enfin le Code pénal de Brunswick qui, dans son édition de 1840, stipulait (art. 150) : « *Quiconque aura arbitrairement tué un enfant né vivant, parce qu'il n'avait pas forme humaine, peut être condamné à un emprisonnement de six semaines au maximum ou à une peine correspondante* » (*Id.*). Certes, concluait K. English, les enfants nés idiots ne pouvaient être mis sur le même plan que les monstres, mais la transition n'était pas impossible (*Id.*).

Ailleurs, Karl English écrivait :

Il est évident que la propagande pour la destruction des vies inutiles a certains liens avec l'idéologie raciste. Cependant, il serait erroné de prétendre que cette propagande émane uniquement de l'idéologie raciste. Des aspirations spécifiquement humanitaires peuvent être décisives : le monstre, l'idiot, la personne mentalement et spirituellement dérangée, sont considérés comme une insulte à la conception d'humanité, comme perturbant l'harmonie de l'existence [...] [*Ibid.*, p. 7.].

Et après avoir souligné son opposition radicale à l'euthanasie - une opposition fondée sur des principes chrétiens - il déclarait :

C'est mon point de vue personnel [...], un point de vue qui n'exclut pas la possibilité d'être contesté avec conviction par l'opinion selon laquelle la destruction des vies inutiles est une demande positive de l'« humanité ». Dans quelle mesure cette opinion est honnête et fondée sur une délibération consciencieuse ? Cette question doit être discutée au cas-par-cas. La preuve que cette opinion peut être honnête et peut être fondée sur des arguments plausibles est apportée, selon moi, par le fait que, complètement en dehors du national-socialisme, la destruction des vies inutiles a été discutée et soutenue par des personnes dont les principes humains et libéraux ne souffrent pas le moindre doute [*Ibid.*, p. 16].

Parmi ces personnes, K. English citait le plus grand professeur de Droit criminel de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, Karl Binding, l'éminent psychiatre « *absolument libéral et humain* », Alfred Hoche, les juristes Klee et Borchardt, les médecins Kaup, Haenel et Braun... Même des théologiens protestants s'étaient déclarés en faveur de l'euthanasie : les professeurs Thraendorf, Lemme et Titius. Le deuxième estimait qu'il n'était pas contraire aux principes chrétiens d'écourter la vie d'un taré mental, que c'était à l'État seul de décider mais que les parents ou les gardiens devraient avoir droit de veto (*Ibid.*, p. 21). Le troisième déclarait que la volonté divine de création pouvait être regardée uniquement comme une source de perfection, donc qu'elle ne pouvait être identifiée à tout ce que la nature créait [de raté] (*Id.*).

Tournant ses yeux vers l'étranger, K. English rappelait :

- qu'en 1923, en Suisse, arguant du manque de locaux, le bourgmestre de la ville de Berne avait présenté une loi d'euthanasie ;

- qu'au Danemark, le ministre de la Justice Steinecker avait présenté un texte dépénalisant l'homicide commis « *afin de soulager de graves et inévitables souffrances à un patient sans espoir et prostré* » ;

- qu'en 1931, l'Association médicale de l'État de l'Illinois avait envoyé au Gouvernement une pétition demandant l'autorisation de soulager les malades incurables de leurs souffrances par l'administration d'une overdose de sédatif, avec le consentement de la famille, et, *dans certaines circonstances*, celui du malade. La formule « *dans certaines circonstances* » laissait entrevoir que la loi serait aussi applicable aux vies qualifiées d'inutiles (*Ibid.*, p. 22).

■ **La question du consentement des parents**

Sur le consentement des parents (ou des représentants légaux), l'auteur affirmait dans un premier temps qu'il était utile afin de rassurer les parents placés dans la nécessité de confier leur enfant à une institution médicale. Mais d'un autre côté, « *le problème risquait d'être seulement compliqué si l'on chargeait les parents ou la famille du fardeau de la décision de la vie et de la mort. Il serait plus humain de ne pas contacter la famille et d'agir en présumant leur accord* » (*Id.*). K. English rappelait qu'en effet, d'après un sondage effectué en 1920 auprès de 200 parents ou gardiens d'enfants handicapés mentaux et inaptes à tout apprentissage, 73 % des interrogés s'étaient déclarés en faveur d'un abrègement de la vie

(*Id.*). Dans la plupart des cas, les personnes favorables avaient invoqué des raisons « humanitaires ». Mais de là à franchir le pas... « *De façon manifeste, il doit être immensément difficile pour des parents de signer eux-mêmes la sentence de mort de leur enfant* » (*Ibid.*, p. 23). L'auteur citait une ancienne infirmière chrétienne interrogée dans les années 20 et selon laquelle en cas d'euthanasie, mieux valait tuer d'abord et avertir la famille ensuite (*Id.*).

■ *La conclusion capitale de K. English*

Enfin, K. English déclarait que quiconque souhaitait trancher le problème de l'euthanasie des handicapés mentaux devait d'abord aller visiter un asile de fous. « *Naturellement, poursuivait-il, on ne doit pas juger seulement sur l'impression ressentie à ce contact* » mais :

Si l'on considère les aveux, les opinions et les témoignages sur la destruction des vies inutiles, il apparaîtra que même ceux qui ont de bonnes raisons de s'opposer à [l'euthanasie] ne peuvent ignorer le fait que de nombreuses personnes animées par des principes libéraux, légalistes, humanitaires, oui, et même chrétiens, recommandent en vertu d'une honnête conviction que ces vies soient abrégées [*Ibid.*, p. 25].

Et voici la conclusion capitale ; K. English déclarait :

Cela ne doit pas détourner les opposants de leur point de vue, mais seulement les forcer à se poser la question de savoir si ceux qui ont appliqué le décret d'Hitler pris en septembre 1939 l'ont fait en étant persuadés qu'ils n'appliquaient pas seulement un décret légal, ou l'ordre d'un supérieur, pas plus qu'ils ne montraient de l'indulgence envers le fanatisme racial comme dans le cas de l'extermination des Juifs [*sic*], mais qu'ils agis-

saient en accord avec les lois de l'« humanité ». On ne doit pas oublier que le concept d'« humanité » est interprété différemment suivant les points de vue différents. La conception chrétienne de l'humanité diffère de celle des disciples modernes du progrès ou des partisans de Nietzsche [*Id.*].

■ *Du point de vue subjectif, la question se pose*

Cette conclusion, je la fais mienne à 100 %. Certes, en tant que catholique, je désapprouve Hitler et ceux qui, comme lui, ont défendu l'euthanasie. Mais j'affirme qu'on peut être un partisan de la « mort miséricordieuse » sans pour autant être un criminel (au moins subjectivement). L'Histoire fournit de nombreux noms. Dans le cas présent, tous les témoignages démontrent que ni Hitler, ni V. Brack, ni K. Brandt n'ont cherché à justifier l'euthanasie au nom d'un principe barbare selon lequel les « forts » auraient dû, sans pitié, « éliminer les faibles ». Ils l'ont fait au nom de principes qu'ils croyaient profondément humains, pour soulager des souffrances réelles ou supposées. Certes, du point de vue catholique, ils se sont trompés : c'est par *accident* qu'un homme naît (ou devient) handicapé mental lourd. *Essentiellement*, cela reste un homme, car il reste pourvu d'une âme, même si, suite à des lésions physiques perceptibles ou non, elle est mise dans l'incapacité de développer ses potentialités (notamment la faculté du raisonnement). Dès lors, on ne saurait le tuer sans commettre un homicide. J'en parle d'autant plus à mon aise que jeune étudiant, j'ai eu l'occasion de travailler comme garde-malade dans un asile psychiatrique (le « Bon Sauveur », à Caen). J'ai connu deux services : le premier

traitait surtout des dépressifs (donc des malades guérissables), le deuxième des handicapés lourds sans espoir de guérison. J'ai toujours eu la conviction de garder des hommes, pas des bêtes...

◆ **CONCLUSION**
POUR L'EUTHANASIE SOUS HITLER

Mais encore une fois, qu'importe, finalement, Hitler, Brack ou Brandt. Même si ange venait me certifier qu'ils sont en enfer pour avoir euthanasié, cela ne changerait rien pour moi car l'important est ceci : tout comme les expériences médicales menées pendant la guerre, l'euthanasie n'est pas un aspect *essentiel* du national-socialisme. Ce n'en est pas non plus un développement nécessaire ou inéluctable. Le III^{ème} Reich a vécu six ans sans euthanasie et pendant ces six ans, il a

montré ses aspects positifs. Un national-socialisme revu et corrigé de ses erreurs (parmi lesquelles l'euthanasie) est donc parfaitement concevable.

XII
SUR LE PRÉTENDU
« HOLOCAUSTE »

◆ **VOTRE PRÉSENTATION DES FAITS**

J'en termine, docteur, avec ce que vous appelez le « *troisième axe* » de l'eugénisme : « *la purification ethnique* ».

Vous écrivez :

L'Ahne[n]erbe ou « L'Héritage des Ancêtres » fut constituée en 1933.

Le 1^{er} juin 1935 elle reçoit d'Hitler la responsabilité de « *rechercher la localisation, l'esprit, les actes et l'héritage de la race indo-germanique [...]* ». Le prési-

CSR, juin 2008, p. 28

Dr. Jean-Pierre DICKES

Troisième axe : la purification ethnique

L'Ahneerbe ou "L'Héritage des Ancêtres" fut constituée en 1933.

Le 1^{er} Juillet 1935 elle reçoit d'Hitler la responsabilité de "rechercher la localisation, l'esprit, les actes et l'héritage de la race indo-germanique, et de communiquer au peuple les résultats de ces recherches, sous une forme intéressante". Le président en était un dénommé Heinrich Himmler. C'est sous le couvert de cette organisation que sera diligenté un programme de recherches qui va pratiquer les expériences sur ceux "dont le sang n'est pas allemand". Il monte, dès 1936, trois camps de concentration. Au nord Sachsenhausen, au centre Buchenwald, au sud Dachau. Il déclarera plus tard à Höss qui dirigea le camp d'Auschwitz "Désormais la solution finale du problème juif c'est l'extermination physique...". Il déclarera à son masseur "l'extermination des Juifs est décidée". Ce sera le début de l'extermination massive des Juifs et des Tziganes considérés comme des races dégénérées des ancêtres indo-européens. Il s'agit donc d'épurer la race, de "normaliser"

afin de développer le type racial des "grands ancêtres", les Aryens, cette race de géants

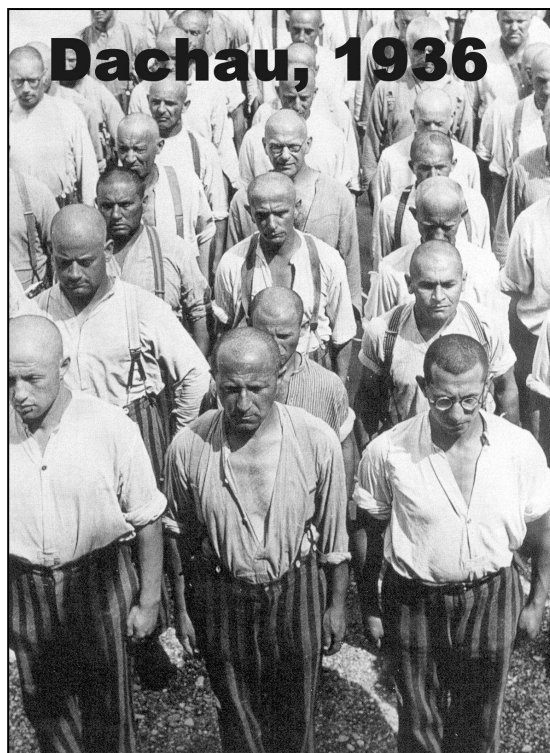


dent en était un dénommé Heinrich Himmler. C'est sous couvert de cette organisation que sera diligenté un programme de recherches qui va pratiquer des expériences sur ceux « dont le sang n'est pas pur ». Il monte, dès 1936, trois camps de concentration. Au nord Sachsenhausen, au centre Buchenwald, au sud Dachau [CSR, p. 28].

◆ LES CAMPS N'ONT PAS ÉTÉ
ÉTABLIS POUR TROUVER
DES COBAYES HUMAINS

Votre lecteur sera donc amené à croire que les camps de concentration en Allemagne ont été construits pour que les chercheurs de l'Ahnenrbe puissent y trouver des cobayes humains. C'est entièrement faux ! Dachau fut officiellement établi le 10 mars 1933 suite à l'Ordonnance du Président du Reich visant à protéger le peuple et l'État (*Verordnung des Reichspräsidenten zum Schutz von Volk und Staat*). L'ouverture d'Oranienburg suivit peu après (le 20 mars). Ces deux camps servirent à enfermer des militants communistes considérés comme dangereux pour la sûreté de l'État. A Nuremberg, Hermann Göring s'est longuement expliqué sur la question (voy. *TMI*, IX, 280-1). J'ai déjà publié ses explications et je n'y reviendrai pas. Je me contenterai de souligner que même un organe aussi partisan - sans jeu de mot- que *Le Patriote Résistant* déclare :

A partir de janvier 1933, Hitler et ses amis politiques vont établir la dictature à un rythme accéléré [...]. Les SA font régner la terreur. Toutes les personnes estimées dangereuses pour la sécurité de l'État peuvent être arrêtées à tout moment. Des lieux de détention arbitrai-



res, contrôlés par les SA, apparaissent dans des usines désaffectées, des anciennes casernes, des caves d'immeubles... On les appelle des « camps sauvages ». Cependant en Bavière, tout près de Munich, ce sont les SS qui vont prendre en charge un camp dont le nom seul fera bientôt frémir : Dachau. Il a été ouvert dès la fin du mois de mars 1933. Il servira de modèle à tous les camps du système concentrationnaire [1].

Afin de rétablir un peu la vérité, je rappellerai que, dans un ouvrage publié en 1938, le journaliste britannique G. Ward Price eut l'honnêteté d'écrire :

Lorsque les chefs nazis entreprirent la tâche de remettre l'Allemagne sur pied, ils décidèrent de réduire les éléments hostiles du pays qui autrement auraient pu constituer une menace dans leur dos. Les méthodes dont ils usèrent furent énergiques parce que leurs adversaires étaient aussi traîtres qu'impitoyables [2].

(1) : Voy. *Le Patriote Résistant*, supplément au numéro 722 de décembre 1999, « L'univers concentrationnaire dans le système nazi », p. IV, col. D. (2) : Voy. G. Ward Price, *Je connais ces dictateurs* (Les éditions de France, sd [1938]), p. 148.

Il apparaît donc nettement que le système concentrationnaire fut établi dans un contexte de lutte politique et de consolidation du pouvoir, pas pour des expériences sur des individus. Ce fait ne saurait surprendre : à l'époque, Hitler avait bien d'autres soucis que l'héritage des ancêtres ou la pureté du sang. La tâche la plus urgente était de mettre un terme au désordre afin de donner du travail et du pain à un peuple qui avait faim...

Par la suite, l'expérience de Dachau et d'Oranienburg ayant été positive, d'autres camps furent établis afin de recevoir et de rééduquer des adversaires politiques, des asociaux, des criminels de droit commun, etc. Sachsenhausen fut établi le 23 septembre 1936 et Buchenwald le 15 juillet 1937, lorsque 150 prisonniers de Sachsenhausen y furent transférés. Le camp s'appelait alors Etterberg et il était considéré comme un simple commando de travail. Il prit le nom de Buchenwald le 29 juillet 1939 [1].

Poursuivons cependant.

◆ **VOTRE THÈSE : L'EUGÉNISME
AURAIT PROVOQUÉ
L'« HOLOCAUSTE »**

Immédiatement après avoir parlé de la création des camps, vous écrivez :

[Himmler] déclarera plus tard à Höss qui dirigea le camp d'Auschwitz : « Désormais la solution finale du problème juif c'est l'extermination physique... ». Il déclarera à son masseur « l'extermination des Juifs est décidée ».

Ce sera le début de l'extermination massive des Juifs et des Tziganes considérés comme des races dégénérées des ancêtres indo-européens. Il s'agit donc d'épurer la race, de « normaliser » afin de développer le type racial des « grands ancêtres », les Aryens, cette race de géants qu'Hitler tentera de retrouver au sein des montagnes du Haut Tibet [CSR, p. 28].

Encore une fois, donc, l'eugénisme dans sa volonté normative est à la base des plus terribles crimes. Telle est votre analyse, une analyse à laquelle il ne manque rien... sinon qu'il soit vrai que « l'extermination massive des Juifs et des Tziganes » ait eu lieu.

◆ **DES CONFIDENCES SANS VALEUR**

Je ne m'attarderai pas sur les prétendues confidences d'Himmler à son masseur. Quand il s'agit d'écrire la « petite histoire », on peut, à la rigueur, accepter ce genre de référence ; mais quand il s'agit d'accuser des personnes du plus grand massacre planifié de toute l'Histoire, vous avouerez, docteur, que ce genre de propos prétendument chuchotés dans l'intimité d'une chambre ou d'un cabinet ne sauraient être considérés comme une preuve quelconque. C'est bien trop léger...

◆ **LES « AVEUX » DE R. HÖSS**

■ **Accepteriez-vous docteur, ce témoignage ?**

Sans le dire expressément, vous invoquez les « aveux » du premier commandant d'Auschwitz : Rudolf Höss. H. Himmler lui aurait dit que

(1) : Voy. le *Catalogue alphabétique des camps de concentration et de travaux forcés et de leurs commandos et sous-commandos ayant existé en Allemagne pendant la guerre 1940-1945* (éd. par le Ministère [belge] de la Santé publique, 1951), p. 65.

désormais, la « Solution finale », c'était l'anéantissement physique des juifs. A ce propos, permettez-moi, docteur, de vous poser une question. Je connais une personne qui, soucieuse de garder l'anonymat, déclare : « Le 2 septembre 1992, je me trouvais au Centre hospitalier de Mende lorsque j'ai vu arriver des militants anti-avortement. J'ai voulu leur empêcher l'accès à la salle d'opération en leur disant que la loi française prévoyait un délit d'entrave à l'IVG. Ces nervis m'ont alors molesté ; ils m'ont sauvagement frappé à la tête et ont profité de mon état d'inconscience pour me dérober ma montre en or. Je sais que ces militants avaient déjà violemment manifesté dans le centre hospitalier de Villers-Bocage (14). La même mésaventure m'est arrivée en mars 2009 à Lyon, dans les locaux de l'Hôpital Edouard-Herriot où j'étais venu accompagner une femme pour son IVG. » Accepterez-vous ce témoignage ? Évidemment non, et pour trois raisons principales :



Rudolf Höss. Ses « aveux » ébouriffants furent obtenus sous la torture.

- Loi Neiertz qui prévoit un délit d'entrave à l'IVG date du 27 janvier 1993, il ne pouvait donc en être question en septembre 1992 ;

- Il n'existe pas d'hôpital à Villers-Bocage, dans le Calvados ; en conséquence, personne n'a pu manifester à l'intérieur ;

- l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon n'était pas (encore) un centre d'IVG en mars 2009. A cette date, les avortements étaient pratiqués à l'Hôtel-Dieu. Dès lors, la « mésaventure » racontée par le témoin n'a pas pu exister.

■ ***Il en va de même avec les « aveux » de R. Höss***

Eh bien ! docteur, avec R. Höss, c'est la même chose. Dans ses « aveux » qui reçurent le numéro PS-3868, on lit (paragraphe 6) :

La solution de la question juive signifiait l'extermination de tous les juifs d'Europe. En juin 1941, je reçus l'ordre de créer des installations d'extermination à Auschwitz. A ce moment, il y avait déjà trois autres camps d'extermination dans le Gouvernement Général : Belzek, Treblinka et Wolzek [...]. J'ai visité Treblinka pour voir comment se faisait cette extermination [1].

Or :

- d'après la thèse officielle actuelle (car elle a beaucoup varié depuis 1945), la liquidation totale des juifs aurait été décidée *entre octobre et décembre 1941*. Christopher Browning, par exemple, écrit :

Ce n'est qu'à la fin octobre que les différents fils de la politique juive se rassemblent et créent les contours initiaux de la voie dans laquelle l'Allemagne nazie s'engage. Jusque-là, la direction nazie

(1) : Voy. les déclarations du R. Höss, 5 avril 1946, PS-3868. Voy. également *TMI*, XI, p. 427.

envisage de résoudre la question juive, qu'elle s'est posée à elle-même, par les expulsions accompagnées d'un nombre non négligeable de tueries instantanées et d'une guerre d'usure, dans le but de créer un empire allemand débarrassé des juifs. Par la suite, la perception est plus claire. Aucun juif ne doit échapper à l'emprise de l'Allemagne et, finalement, aucun juif ne doit rester en vie. Si avant août 1941, la question juive doit être résolue « d'une manière ou d'une autre », après octobre elle doit être résolue d'une seule façon - par la mort de tous les juifs [1].

Plus loin, l'auteur parle du « *témoignage partiellement contradictoire de commandant d'Auschwitz Rudolf Höss* » et souligne dans une note :

son affirmation selon laquelle Himmler lui a parlé d'un ordre Hitler de détruire les juifs européens au cours de l'été 1941 en particulier n'est pas crédible [*Ibid.*, p. 755].

Autant dire que jamais R. Höss n'a pu recevoir l'ordre de « *créer des installations d'extermination* » en juin 1941.

- Belzek et Treblinka n'existaient pas en juin 1941. Le premier fut ouvert en mars 1942 et le deuxième en juillet 1942 [2]. Par conséquent, on voit mal comment R. Höss aurait pu le visiter Treblinka treize mois auparavant, alors que ce camp n'existait pas.

- le camp de Wolzek n'a jamais existé. On ne le trouve répertorié nulle part.



L'exterminationniste C. Browning. Il n'accorde que peu de crédit au « témoignage » de R. Höss, mais il l'utilise quand même, faute de mieux...

■ *Des « aveux » obtenus sous la torture*

Il apparaît donc clairement que les « aveux » de R. Höss n'ont aucune valeur. Pour ceux qui connaissent l'histoire objective, il n'y a là rien de surprenant ; car on le sait depuis les années 80, ces « aveux » ont été obtenus sous la torture (physique et mentale) ; c'est ainsi que l'ancien commandant d'Auschwitz a dit tout et n'importe quoi,

(1) : Voy. C. Browning, *op. cit.*, pp. 675-6. (2) : Voy. Raul Hilberg, *La destruction des juifs d'Europe* (éd. Fayard, 1988), p. 761 : « *Quelques jours après cette discussion, qui se tint l'après-midi du 16 mars 1942, on ouvrait Belzec. Au cours du mois suivant Sobibor fut achevé et, en juillet, Treblinka* ». Dès 1945, le Soviétique Vassili Grossman avait écrit un livre sur Treblinka (à notre connaissance, c'est le premier sur le sujet). Bien qu'il soit grotesque en de nombreux endroits, l'auteur écrivait : « *En mai 1942 les Allemands avaient en effet entrepris [...] la construction d'une véritable usine de mort* » (voy. V. Grossmann, *L'Enfer de Treblinka* [réédition chez Arthaud, 1966], p. 14).

2. I have been constantly associated with the administration of concentration camps since 1934, serving at Dachau until 1938, then as Adjutant in Sachsenhausen from 1938 to May 1, 1940, when I was appointed Commandant of Auschwitz. I commanded Auschwitz until 1 December, 1943, and estimate that at least 2,500,000 victims were executed and exterminated there by gassing and burning, and at least another half million succumbed to starvation and disease, making a total dead of about 3,000,000. This figure represents about 70% or 80% of all persons sent to Auschwitz as prisoners, the remainder having been selected and used for slave labor in the concentration camp industries. Included among the executed and burnt were approximately 20,000 Russian prisoners of war (previously screened out of Prisoner of War cages by the Gestapo) who were delivered at Auschwitz in Wehrmacht transports operated by regular Wehrmacht officers and men. The remainder of the total number of victims included about 100,000 German Jews, and great numbers of citizens, mostly Jewish¹⁾ from Holland, France, Belgium, Poland, Hungary, Czechoslovakia, Greece, or other countries. We executed about 400,000 Hungarian Jews alone at Auschwitz in the summer of 1944.

Estimation
délirante

3. WVHA (Main Economic and Administration Office), headed by Obergruppenfuehrer Oswald Pohl, was responsible for all administrative matters such as billeting, feeding and medical care, in the concentration camps. Prior to establishment of the RSHA, Secret State Police Office (Gestapo) and the Reich Office of Criminal Police were responsible for arrests, commitments, to concentration camps, punishments and executions, therein. After organization of the RSHA, all of these functions were carried on as before, but pursuant to orders signed by Heydrich as Chief of the RSHA. While Kaltenbrunner was Chief of RSHA, orders for protective custody, commitments, punishment and, individual executions were signed by Kaltenbrunner or by Mueller, Chief of the Gestapo, as Kaltenbrunner's deputy.

4. Mass executions by gassing commenced during the summer 1941 and continued until Fall 1944. I personally supervised executions at Auschwitz until the first of December 1943 and know by reason of my continued duties in the Inspectorate of Concentration Camps WVHA that these mass executions continued as stated above. All mass executions by gassing took place under the direct order, supervision and responsibility of RSHA. I received all orders for carrying out these mass executions directly from RSHA.

On prétend
aujourd'hui
que le
« génocide »
aurait été
décidé fin
1941

5. On 1 December 1943 I became Chief of AMT I in AMT Group D of the WVHA and in that office was responsible for coordinating all matters arising between RSHA and concentration

¹⁾ "both Jewish and non-Jewish" altered to read "mostly Jewish", initialed "h"

Le « témoignage » de Rudolf Höss daté du 5 avril 1946 et reproduit dans les comptes rendus du procès de Nuremberg (TMI, XXXIII, 275-278)

avançant des chiffres délirants, bou- tant un camp afin de satisfaire ceux
leversant les chronologies et inven- qui le molestaient [1].

(1) : Sur le fait que R. Höss a été torturé et qu'il a lui-même dit avoir signé tout ce qu'on lui demandait de signer, voy. Robert Faurisson, « Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz », publié dans les *Annales d'Histoire Révisionniste* (n° 1, 1987), pp. 137 à 151 puis dans *Rudolf Höss à Nuremberg* (éd. VHO, 2000). Voy. également la *Revue d'Histoire Révisionniste*, n° 3, p. 115-116, note. R. Faurisson compare la directive établie par R. Höss le 12 août 1942 afin d'appeler l'attention des équipes de désinfection sur la dangerosité des gazages et son interrogatoire préliminaire à Nuremberg au cours duquel il déclara que les membres des *Sonderkom-*

camps under the administration of WVHA. I held this position until the end of the war. Pohl, as Chief of WVHA, and Kaltenbrunner, as Chief of RSHA, often conferred personally and frequently communicated orally and in writing concerning concentration camps. On 5 October 1944, I brought a lengthy report regarding Mauthausen Concentration Camp to Kaltenbrunner at his office at RSHA, Berlin. Kaltenbrunner asked me to give him a short oral digest of this report and said he would reserve any decision until he had had

— Page 2 —

Affidavit of Rudolf Franz Ferdinand Hoess, cont'd.
an opportunity to study it in complete detail. This report dealt with the assignment to labor of several hundred prisoners who had been condemned to death -- so-called "nameless prisoners".

6. The "final solution" of the Jewish question meant the complete extermination of all Jews in Europe. I was ordered to establish extermination facilities at Auschwitz in June 1941. At that time there were already in the general government three other extermination camps; BELZEK, TREBLINKA and WOLZEK. These camps were under the Einsatzkommando of the Security Police and SD. I visited Treblinka to find out how they carried out their exterminations, The Camp Commandant at Treblinka told me that he had liquidated 80,000 in the course of one-half year. He was principally concerned with liquidating all the Jews from the Warsaw Ghetto. He used monoxide gas and I did not think that his methods were very efficient. So when I set up the extermination building at Auschwitz, I used Cyclon B, which was a crystallized Prussic Acid which we dropped into the death chamber from a small opening. It took from 3 to 15 minutes to kill the people in the death chamber depending upon climatic conditions. We knew when the people were dead because their screaming stopped. We usually waited about one-half hour before we opened the doors and removed the bodies. After the bodies were removed our special commandos took off the rings and extracted the gold from the teeth of the corpses.

7. Another improvement we made over Treblinka was that we built our gas chambers to accommodate 2,000 people at one time, whereas at Treblinka their 10 gas chambers only accommodated 200 people each. The way we selected our victims was as follows: we had two SS doctors on duty at Auschwitz to examine the incoming transports of prisoners. The prisoners would be marched by one of the doctors who would make spot decisions as they walked by. Those who were fit for work were sent into the Camp. Others were sent immediately to the extermination plants. Children of tender years were invariably exterminated since by reason of their youth

Belzec et
Treblinka
n'existaient
pas en juin
1941
Le camp de
Wolzek n'a
jamais existé.

■ Un « témoin » passablement discrédité

Certes, à l'époque où F. Bayle rédigeait son ouvrage, R. Höss (pendu en 1947) était considéré comme la preuve n° 1 de la réalité de l'« Holocauste ». Les années pas-

sant, cependant, les historiens ont dû reculer. Oh ! certes, le grand public l'ignore et l'ignorera encore longtemps. Mais en 1993, dans son livre *Les crématoires d'Auschwitz...*, J.-C. Pressac reconnut :

Höss, malgré son rôle essentiel dans la « Solution finale », ne peut plus être

mandos ne portaient jamais de masques à gaz « vu qu'il n'arrivait jamais rien » (de fâcheux lors des gazages). Il conclut : « La directive du 12 août 1942 [...] prouve que [Höss], lorsqu'il fut [...] interrogé par les Américains dans sa prison de Nuremberg, leur fit des réponses ineptes ; il avait été dressé, ainsi que j'ai pu le démontrer, par ses premiers interrogateurs et geôliers : des juifs de la sécurité militaire britannique qui l'avaient torturé à Minden avant de l'envoyer à la prison de Nuremberg ».

considéré comme un témoin fiable sur les dates et les chiffres [1].

Le coup de grâce fut asséné quelques mois plus tard, en décembre 1993, lorsque C. Browning, avoua : « *Höss a toujours été un témoin très faible et confus* » [2].

■ ***Il faut être cohérent, docteur...***

Je vous le dis franchement, docteur : si vous croyez les « aveux » de R. Höss ; si, donc, pour vous, les erreurs les plus énormes sur les dates et les inexactitudes les plus flagrantes sont sans importance, alors vous devez être cohérent et croire aussi le « témoignage » de cette victime des commandos anti-IVG.

◆ **UN VIDE DOCUMENTAIRE RÉVÉLATEUR**

■ ***La thèse du bricolage et des « gazouillages » (dixit R. Faurisson)***

J'ajouterai ceci : même si, aujourd'hui, les « aveux » de R. Höss ont perdu beaucoup de leur crédit, ses déclarations ébouriffantes restent le fondement de la thèse selon laquelle, en matière de « chambres à gaz homicides », les Allemands auraient improvisé. Dans ses *Mémoires*, l'ancien commandant d'Auschwitz décrivait ainsi le premier (prétendu) gazage homicide au crématoire 1 :

Je me souviens beaucoup mieux du gazage de neuf cents Russes qui eut lieu



Rudolf Höss à son « procès »

peu de temps après, dans le vieux crématoire [...].

Tout simplement, pendant qu'on déchargeait les camions, on perça rapidement plusieurs trous dans le plafond de la morgue. Les Russes durent se déshabiller et passèrent ensuite tranquillement à la morgue, parce qu'on leur avait dit qu'ils allaient à l'épouillage. Tout le convoi remplit exactement la morgue. Alors on ferma les portes et on laissa pénétrer le gaz par les trous. Je ne sais combien de temps a duré leur anéantissement, mais pendant un bon moment, on entendait encore une espèce de bourdonnement [3].

Nous étions donc invités à croire qu'une fois prise la décision d'exterminer les juifs, les autorités allemandes auraient laissé aux équipes chargées de la besogne le soin de trouver elles-mêmes une méthode efficace. A Auschwitz, celles-ci auraient alors tâtonné, optant finalement pour les gazages au Zyklon B et reconvertissant d'inoffensives morgues en chambres à gaz homicides. Telle est la thèse de Jean-Claude Pressac. Dans son ouvrage intitulé *Les crématoires d'Auschwitz*, on lit :

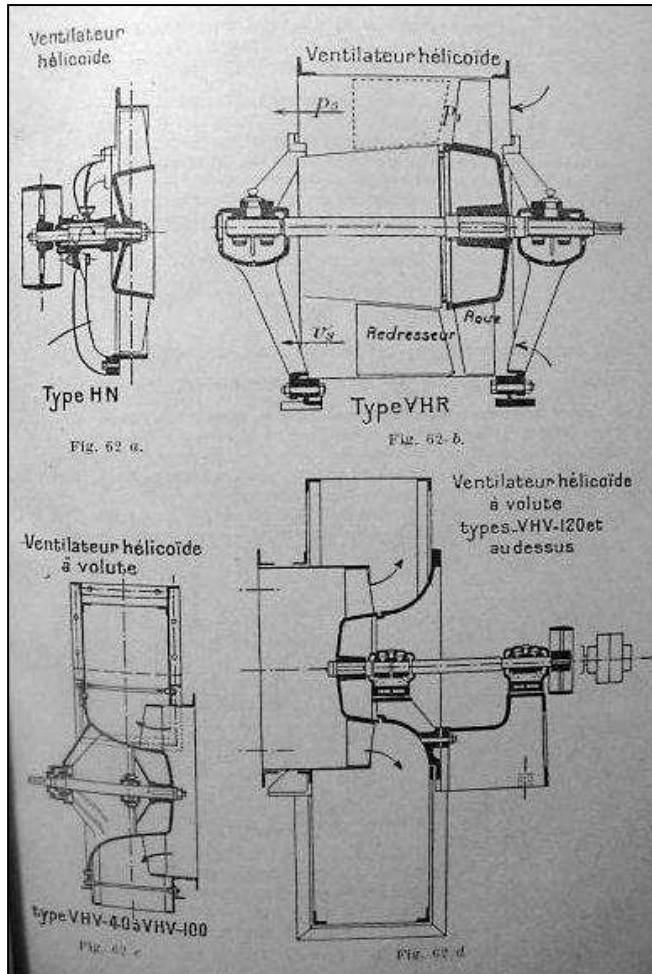
(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse* (éd. du CNRS, 1993), p. 103. (2) : « *Höss was always a very weak and confused witness* » ; voy. Christopher Hitchens, « Whose history is it ? », publié dans *Vanity Fair*, décembre 1993, p. 117 et cité par R. Faurisson dans « Le témoignage du "commandant d'Auschwitz" est déclaré sans valeur ! » in *Nouvelle Vision*, n° 33 (1994), pp. 111-117, reproduit en l'an 2000 dans la brochure intitulée : *Rudolf Höss à Nuremberg* (éd. VHO). (3) : Voy. *Auschwitz vu par les SS* (éd. Interpress, Varsovie, 1991), pp. 67-8.

Transférer les gazages homicides dans les crématoires II et III semblait simple sur le papier, mais l'était beaucoup moins du fait que le bâtiment, conçu par [Kurt] Prüfer et amélioré par Werckmann, n'avait pas été envisagé à cette fin [1].

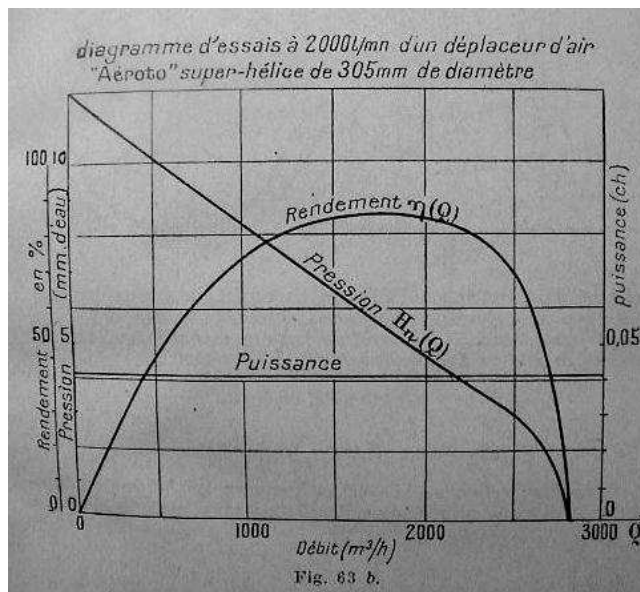
■ Une chambre à gaz homicide ne s'improvise pas

Cependant, comment croire que des non-spécialistes puissent improviser une chambre à gaz fonctionnant avec un produit aussi dangereux que l'acide cyanhydrique ? Comment croire que, sans l'aide de techniciens compétents, ils puissent résoudre les problèmes liés au chauffage, à l'étanchéité, à la ventilation, à la diffusion du gaz puis à son extraction après neutralisation ?

Prenez le seul problème de la ventilation au moment d'extraire le gaz toxique. Quelle solution, docteur, y apporteriez-vous ? J'installerais un ventilateur, me direz-vous. Bien, mais quel type ? Car il y en a trois principaux : les ventilateurs à haute pression, les ventilateurs à moyenne pression et les ventilateurs à basse pression. Une petite recherche dans la littérature technique vous permettrait sans doute de savoir que, pour une chambre à gaz, il en faut un à basse pression, de type hélicoïde. Mais quel modèle utiliser ? En 1944, en France, la société Rateau vous en proposait un grand nombre [2], très



Quel ventilateur utiliser pour une chambre à gaz ? Aucun non-spécialiste ne peut répondre à cette question...



(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires d'Auschwitz. La machinerie du meurtre de masse* (éd. du CNRS, rééd. de 2007), p. 63. (2) : Voy. *Formulaire De Laharpe, Notes & formules de l'ingénieur* (éd. Albin Michel, Paris, 1950), pp. 71-73.

différents suivant les utilisations : le HN, le VHR, les hélicoïdes à volute modèles VHV-4-0 à VHV-100, ou VHV-120 et au-dessus. Il va de soi que pour ce problème d'apparence si simple, le recours à un technicien sera obligatoire. Celui-ci se mettra en contact avec les autres concepteurs afin de connaître leurs intentions, les plans déjà ébauchés etc. Bref, très rapidement, une équipe se mettra en place qui étudiera comment élaborer la chambre à gaz.

■ ***Un juge à Nuremberg qui, aujourd'hui, serait révisionniste***

Les révisionnistes — et en premier lieu Robert Faurisson — ont donc raison de souligner l'ineptie de la thèse selon laquelle quelques néo-



Le juge américain Harold L. Sebring. Il ne pouvait pas imaginer qu'une chambre à gaz homicide ait été improvisée. « *Sauriez-vous comment construire une chambre à gaz à moins qu'un ingénieur ou un planificateur ne vous l'ait dit ? Je ne saurais certainement pas* ».

phytes auraient improvisé, reconvertissant en hâte d'inoffensives morgues en « chambres à gaz homicide ». Une chambre à gaz, disent-ils, cela ne s'improvise pas. Et pour les soutenir, on trouve... un juge de Nuremberg : le juge Harold L. Sebring. Voici en effet ce que l'on put entendre lorsqu'il interrogea V. Brack :

Q. Maintenant, quel département eut la responsabilité de construire ou d'aménager ces chambres à gaz [homicides pour l'euthanasie], quel département du Parti ou du gouvernement ?

R. Aucun bureau du Parti. Je ne comprends pas la question.

Q. Quelqu'un a dû construire ces chambres. Qui donna les ordres et qui eut la responsabilité de les aménager, était-ce votre département ?

R. Je suppose que les ordres furent donnés par la direction de l'institut [d'euthanasie], mais je ne sais qui, dans les faits, donna les ordres.

Q. En d'autres mots, ces chambres ne furent-elles pas construites selon des spécifications, des plans et des spécifications ?

R. Je ne peux pas me l'imaginer, chaque chambre était différente. J'en ai vu quelques-unes.

Q. Connaissez-vous le département qui donna l'ordre de construire ces chambres ? Était-ce le vôtre sur ordre de Bouhler ?

R. Non. C'était Bouhler lui-même.

Q. Et il donna l'ordre aux différentes directions des instituts d'installer cette chambre, est-ce correct ?

R. Oui.

Q. Maintenant, comment les directions de chacun de ces instituts auraient-elles pu connaître la façon d'installer une chambre à gaz à moins que des plans et des spécifications ne leur aient été donnés ?

R. Je n'ai jamais vu de tel plan. Je n'en ai connaissance d'aucun.

Q. Sauriez-vous comment construire une chambre à gaz à moins qu'un ingénieur ou un planificateur ne vous l'ait dit ? Je ne saurais certainement pas.

R. Je ne vois pas pourquoi je le saurais davantage. On peut présumer que [Bouhler] a appelé un ingénieur.

Q. C'est ce que je tente de dire. Quel ingénieur ou groupe d'ingénieurs fut responsable pour vérifier que ces chambres à gaz étaient construites de façon à ce qu'elles puissent remplir la fonction qu'on leur désignait ?

R. Il n'y avait certainement aucun groupe d'ingénieurs. Je présume qu'au sein des instituts, on trouvait quelqu'un qui maîtrisait suffisamment la technique pour le faire. Je ne sais pas.

Q. Alors, d'après vous, dans l'un de ces instituts, une personne aurait, par Buhler, reçu la mission de construire une chambre à gaz et elle aurait appelé — la direction de l'institut aurait alors appelé quelqu'un, vous ne savez pas qui, pour qu'il se mette au travail et aménage la chambre. Est-ce correct ?

A. C'est ainsi que je me l'imagine.

Q. Bien, n'y aurait-il pas une différence considérable si la chambre devait être construite pour euthanasier avec du monoxyde de carbone ou pour d'autres raisons ? Des informations techniques ne devraient-elles pas être mises à la disposition de la direction de ces instituts pour qu'elle puisse orienter les travaux afin d'aménager la chose conformément à la mission assignée ?

A. Je dois dire honnêtement que je ne sais rien de cela. Je ne peux pas juger [Voy. *TMI*, série verte, vol. I, pp. 881-2.].

Les questions du juge Sebring étaient très pertinentes. Car on n'imagine pas un groupe de néophytes improvisant une chambre à gaz homicide. En tant qu'ingénieur chimiste, je puis dire que l'appareillage est trop complexe pour être bricolé par des amateurs. Si, vraiment, les Allemands avaient construit des locaux d'asphyxie pour vingt, trente ou cinquante personnes à la fois, il aurait fallu les concevoir, faire des premières expériences, corriger et améliorer, refaire d'autres expériences, etc. Une très abondante documentation serait restée, qui n'aurait pu être totalement détruite. A mon avis, le brave juge devait être persuadé que des plans et des fiches techniques existaient, mais qu'ils n'avaient pu



Phillip Buhler. Il dirigea le programme d'euthanasie en Allemagne.

être retrouvés. Aussi tentait-il de faire avouer V. Brack. Mais le faux témoin fut pris au dépourvu ; de façon évidente, il n'avait pas pensé à tous ces problèmes techniques.

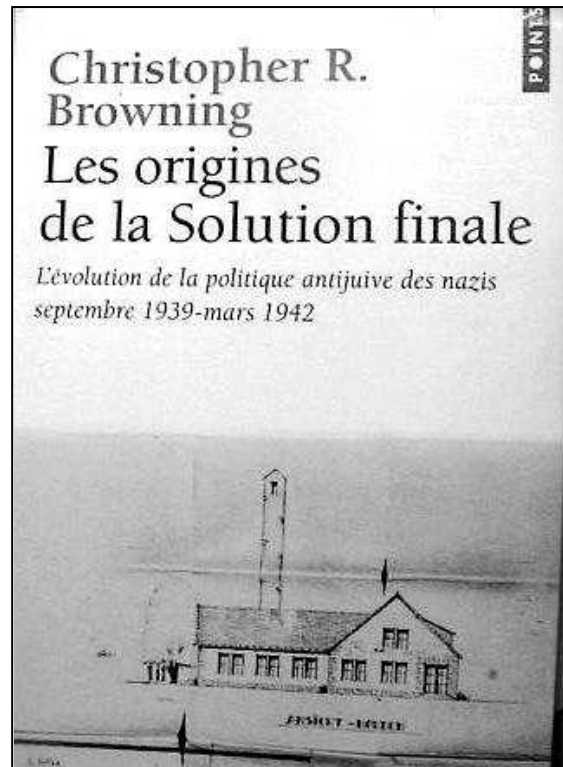
Si le juge Sebring revenait aujourd'hui et s'il lisait les historiens officiels — je pense à un R. Hilberg et à un S. Friedlander qui peuvent écrire plusieurs centaines de pages sur la Shoah sans publier un seul croquis explicatif d'une seule prétendue « chambre à gaz homicide » ; je pense aussi à un J.-C. Pressac qui nous parle de morgues hâtivement reconverties en locaux de mort par des néophytes en la matière — je suis persuadé que, face au vide documentaire béant, il deviendrait révisionniste.

■ *L'« Holocauste » est un mythe*

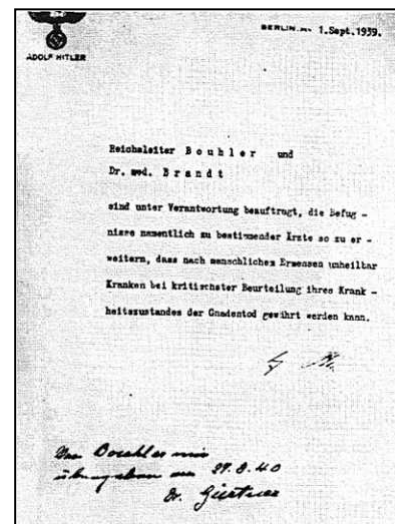
Oui, docteur Dickès, l'euthanasie et les expériences médicales sous Hitler ont bel et bien existé. D'où

l'existence de centaines de documents d'époque, clairs et précis, qui permettent d'en suivre la mise en place et l'exécution, sans recourir aux témoignages. Pour l'euthanasie, par exemple, on a retrouvé l'original du décret d'Adolf Hitler daté du 1^{er} septembre 1939 (doc. PS-630). Le document est sans aucune ambiguïté. De la même façon, si un « Holocauste » à grande échelle avait eu lieu grâce au Zyklon B, des milliers de documents originaux existeraient : des ordres, des budgets, des projets, des rapports d'expériences, etc. Dès lors, il n'y aurait besoin ni de « confidences » ni d'« aveux » pour prétendre démontrer les faits. Mais ces prétendues preuves documentaires, les historiens officiels les cherchent toujours. Lisez, docteur, l'ouvrage de C. Browning *Les origines de la Solution finale*. 1017 pages dans la version française. Vous pensez que, dans ce livre, l'auteur va vous citer l'ordre d'Hitler d'exterminer les juifs, un peu comme on cite son décret de 1^{er} septembre sur l'euthanasie. Détrompez-vous. L'auteur disserte à perte de vue sur des pogroms survenus à l'Est à partir de l'été 1941. Pendant des pages et des pages, il cite des centaines de documents divers. Et on attend l'ordre capital, celui qui, si l'« Holocauste » avait eu lieu, ne pourrait pas ne pas exister. Vient le titre : « Invention du camp d'extermination » (p. 747). Ça y est, se dit-on, l'ordre va venir. Mais on lit :

Au moment où le régime nazi effectue une transition des assassinats de masses sélectifs vers une liquidation totale des Juifs soviétiques au milieu de l'été 1941, Hitler donne apparemment le si-



Couverture de l'ouvrage de C. Browning. 1017 pages, des milliers de document mais... pas un ordre d'Hitler d'exterminer les juifs. Or, le décret signé Hitler pour l'euthanasie a bien été retrouvé (ci-dessous).



gnal (il faut reconnaître que ce point reste de l'ordre de la spéculation) pour que certaines formes de programmes d'assassinats de masse soient aussi appliquées aux Juifs européens après la campagne de Russie [1].

(1) : Voy. C. Browning, *op. cit.*, pp. 747-8.

Autant dire que l'ordre capital n'existe pas. Voilà pourquoi dans les pages qui suivent, C. Browning est finalement contraint de recourir aux... « témoignages » : ceux de R. Höss et d'Adolf Eichmann notamment (pp. 755-8 et 768-76).

◆ UNE INCOHÉRENCE ÉHONTÉE

Plus loin, vous écrivez :

Nous sommes tellement abreuvés par les médias du rappel de toutes ces horreurs qu'il paraît inutile d'en rajouter [CSR, p. 28].

Tiens donc ! Ces médias que, dans les milieux cathos, on ne cesse de regarder avec soupçon (sauf s'ils sont estampillés « tradis ») ; ces journaux que l'on critique, cette télévision que l'on condamne et que l'on souhaite voir hors des « bons » foyers chrétiens... les voilà soudainement dignes de confiance lorsqu'ils parlent du prétendu « Holocauste ».

Vraiment, docteur, votre incohérence me consterne. Vous avez une thèse *a priori* et pour la défendre, tout est bon...

CONCLUSION

Vos connaissances historiques sur le national-socialisme, docteur Dickès, sont non seulement superficielles, mais aussi issues des lectures les plus douteuses. Comme beaucoup de catholiques, vous êtes, sur le sujet, d'un conformisme affligeant. Vous *voulez* croire parce que cela vous arrange. En effet, rejoignant en cela toute la gauche, vous croyez pouvoir

adopter, contre les idées que vous combattez, la dialectique suivante : « Ces idées, elles sont nazies ou elles ont mené au nazisme, avec toutes les conséquences que l'on connaît. Dès lors, si vous les adoptez, vous êtes comme les nazis, ou vous leur ouvrez la voie ». Le dessin d'Ignace que vous publiez page 129 est une illustration typique de cette démarche.

Pitoyable dialectique pour plusieurs raisons :

1- Elle permet de discréditer tout et son contraire, preuve qu'elle n'obéit à aucune logique cohérente. En voulez-vous un exemple ? Le voici. Les « cathos » nous disent : en matière de conception, Hitler était (en vérité, c'est faux) « pro-choix »,

Dessin d'Ignace paru dans CSR, juin 2008, p. 129. L'éternelle rhétorique stupide des cathos anti-avortement.



preuve que la contraception et l'avortement sont des idées nazies. Admettons. Mais qui a parlé de « *ce don du ciel qu'est une nombreuse postérité* », qualifiant de « *bien inappréciable pour un peuple* » les « *familles prolifiques* » ? M^{gr} Gaume ? Léon XIII ? Saint Pie X ? Non, Hitler dans *Mein Kampf* (version française, p. 402). Par conséquent, je pourrais tout autant dire : en matière de conception, Hitler était pour les familles nombreuses, preuve que l'opposition à la contraception et à l'avortement sont des idées nazies.

2- L'accusation de « nazisme » que vous portez contre les partisans modernes de l'avortement, de l'euthanasie, etc. n'a aucun fondement. Si vous leur montrez, par exemple, le dessin d'Ignace publié page 129, ils répondront selon leur logique : « C'est sans aucun rapport. Hitler lui, a euthanasié de force, a contraint des femmes à l'avortement et a fait tuer des petits enfants au nom d'une idéologie totalitaire, raciste et criminelle. Nous, nous n'exerçons aucune contrainte. C'est au contraire au nom de la *liberté individuelle* que nous défendons le droit — simplement le droit, aucune obligation — à l'avortement et à l'euthanasie. Au nom d'un nationalisme raciste, Hitler réduisait la femme (aryenne) au rang de pondeuse et la femme non aryenne au rang d'esclave stérilisée ; nous, nous voulons que toutes les femmes du monde puissent s'épanouir en choisissant librement leurs maternités. Hitler euthanasiait de force au nom d'un eugénisme normatif ; nous, nous voulons juste donner le droit à des malades incurables qui souffrent, ou à des personnes en fin de vie, le droit de mourir dans la dignité. Car nous reconnaissons le droit de cha-

cun à vivre dans la dignité, ce qu'Hitler refusait. »

Cette réponse, je le répète, à défaut d'être juste quant à son contenu, est très cohérente. Un abîme sépare le national-socialisme du libéralisme des sociétés modernes. Issues de 1789 et filles de l'idéologie des Droits de l'Homme, celles-ci privilégient la liberté individuelle et l'intérêt général (entendu comme la simple condition de coexistence des biens privés) tandis qu'Hitler, lui, avait redécouvert la notion de Bien commun, c'est-à-dire d'un intérêt de l'État passant avant l'intérêt individuel parce que jugé intrinsèquement meilleur que ce dernier. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle au sein de l'équipe de *Sans Concession*, de manière certes non inconditionnelle, nous admirons tous Hitler, sans passion mais franchement et explicitement. Car malgré ses erreurs, le Führer avait su mettre sur le plan pratique une idéologie authentiquement contre-révolutionnaire, parvenant à faire revivre des principes traditionnels tués par la Révolution, sans pour autant tomber dans les travers d'un passéisme stérile objectivement porteur de sa propre liquidation. Le génie du national-socialisme fut le mariage heureux entre les bons aspects de la modernité et la nécessité d'une société traditionnelle d'ordre. Les « cathos antinazis » feignent de reprocher à Hitler son antichristianisme supposé. Je vais vous dire ce que vous lui reprochez en vérité, sans être capable, vous et vos semblables, de faire advenir ce reproche au niveau de votre conscience. Hitler a bien failli parvenir à restaurer cet ordre naturel des choses, condition de fécondité des bienfaits surnaturels, sans en appeler aux références



Des engagés dans la LVF. Beaucoup d'entre eux avaient compris le sens réel du conflit. Il ne s'agissait plus d'une guerre entre nations, mais d'une guerre entre les forces contre-révolutionnaires (emmenées, par accident, par l'Allemagne) et les forces de la subversion mondialiste.

incapacitantes franchouillardes dont votre famille d'esprit se veut la gardienne jalouse : « France fille aînée de l'Eglise » du cardinal Langénieux, à savoir une conception proprement judaïque de la nation française intronisée nouveau « peuple élu » ; Hitler a bien failli sauver, sans vous, l'Europe et la Chrétienté, en dépassant vos querelles franco-françaises qui rendent stérile, par leurs prétentions étroitement cocardières, toute tentative efficace de restauration. Des catholiques moins bornés que vous l'avaient compris, qui s'engagèrent résolument du côté des forces de l'Axe. Je pense notamment à J.-P. Seltzer, inspecteur dans la LVF, qui, en janvier 1944, écrivit :

Bien que cela n'apparaisse pas encore complètement à beaucoup de Français, la guerre actuelle qui ravage le globe entier a laissé sa forme initiale pour prendre celle d'un conflit idéologique. C'est le grand appel lancé par Israël pour s'assurer la domination mondiale [...]. Nous ne nous faisons aucune illu-

sion, et bien avant la guerre, nous avions compris qu'un conflit déchaîné par les forces judéo-maçonnaires risquait fort de voir la fin de notre civilisation chrétienne occidentale.

Les légionnaires ont bien compris cela qui, aux premiers jours de la lutte contre le bolchevisme menaçant de submerger l'Europe, se sont engagés pour que la France participe elle aussi à ce combat.

Jamais les Français ne pourront avoir assez de reconnaissance pour le geste de ces hommes. Croisés modernes, ils ont comme leurs ancêtres pris le glaive pour défendre les lieux saints de la chrétienté, et de la France, fille aînée de l'Eglise, contre les barbares qui voulaient la dévaster.

Certes, le combat est rude, mais il, est loin d'être désespéré. Et ne vaut-il pas mieux, pour une âme véritablement française et héritière des qualités héroïques de notre race, tomber en faisant glorieusement son devoir que de se soumettre, le front bas, aux forces du mal et assister, indifférent et égoïste, à l'écroulement de tout ce qui est notre raison de vivre ? »

[Voy. *Le Lien*, n° 16, janvier 1944, p. 4.].

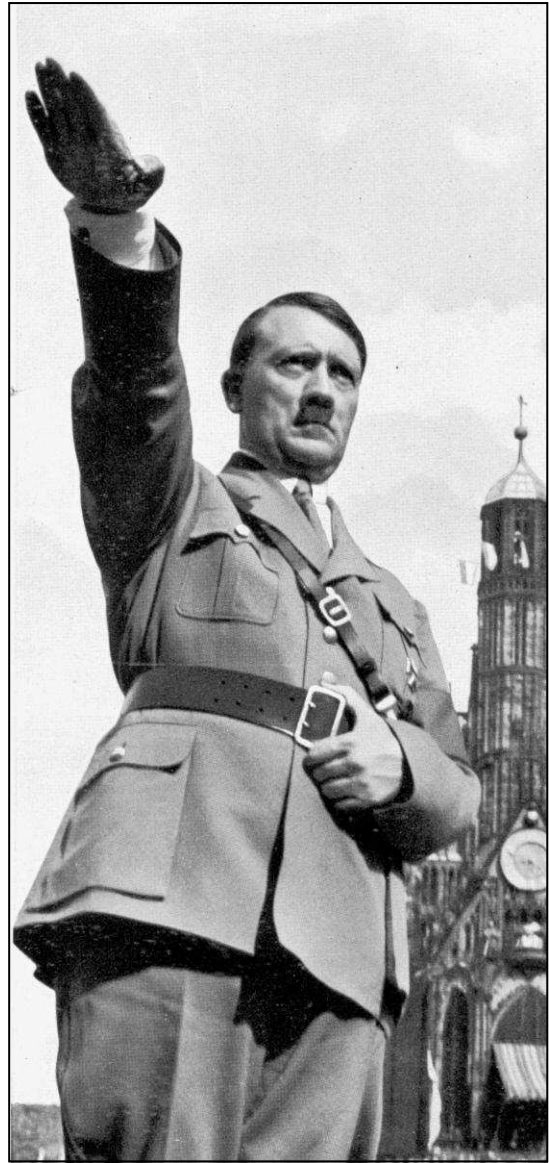
Vous hurlez avec les loups anti-chrétiens et anti-hitlériens au nom

du Sacré-Cœur ; en vérité vous vous subordonnez le Sacré-Cœur pour cracher sur ces hommes courageux (dont beaucoup sont morts) qui auraient bien pu vous sauver malgré vous. Et c'est cela que vous ne leur pardonnez pas.

Contre le « Boche » de 1914, la maçonnerie européenne a fait enrôler, au nom du Sacré-Cœur, tous les bons catholiques sous sa bannière afin de détruire le dernier empire catholique d'Europe ; la folie du traité de Versailles a rendu possible l'avènement d'un Hitler bien décidé à sauver l'Europe et la chrétienté *contre elles-mêmes*. Je l'ai déjà écrit et je le redis aujourd'hui : pour moi, Hitler fut l'homme de la Providence. Il était le dernier espoir de l'Europe menacée extérieurement mais surtout intérieurement. Il fallait se ranger totalement à ses côtés, balayer le régime attentiste de Pétain, renverser les alliances et déclarer la guerre aux Alliés.

Mais la volonté de puissance ecclésiastique a réduit les laïques, après leur avoir imposé le Ralliement, au rôle de sous-curés incapables de prendre des décisions politiques. Comment, dans ces conditions, une entreprise de réfection du politique soustraite aux errements des clercs démocrates pouvait-elle surgir sans commencer par se faire, par accident, anticléricale ? Et comment cette entreprise, subissant l'acharnement démo-surnaturaliste de ces mêmes clercs, pouvait-elle n'être pas encline (cela ne l'excuse certes pas), à basculer, hélas, dans certaines formes de néo-paganisme ?

J'entends souvent dire, chez les catholiques : « Seul le retour à des valeurs chrétiennes pourra relever la natalité ». Il est vrai que l'hédonisme de nos sociétés modernes tue



La folie du traité de Versailles a rendu possible l'avènement d'un Hitler bien décidé à sauver l'Europe et la chrétienté *contre elles-mêmes*. Je l'ai déjà écrit et je le redis aujourd'hui : pour moi, Hitler fut l'homme de la Providence. Il était le dernier espoir de l'Europe menacée extérieurement mais surtout intérieurement. Il fallait se ranger totalement à ses côtés, balayer le régime attentiste de Pétain, renverser les alliances et déclarer la guerre aux Alliés.

les familles nombreuses. Mais que pouvait-on lire dans *Le Pont*, un organe franchement collaborationniste, le 11 janvier 1942 ? Un texte sur

l'idéologie française et la Femme, dans lequel l'auteur constatait :

Et la déchéance gagna la femme, rendit stérile son corps fécond, éteignit la dernière grâce de sa féminité naturelle.

L'institution sacrée du mariage, piétinée dans son essence, amena peu à peu la ruine du sentiment de la famille.

Un foyer ? Un mari ? Des enfants ? O disgrâce...

L'argument si répandu et qui voulait tout expliquer ou excuser : « Qu'on nous assure de quoi élever notre famille et nous aurons toutes beaucoup d'enfants », est une façade hypocrite. Les plus nombreuses familles en France se rencontraient dans les milieux ouvriers et chez les chômeurs.

Ailleurs, on dépensait sans compter l'argent qui eût permis de sauver ces innocentes victimes d'un régime sectariste où le possédant avait l'égal d'une toute puissance.

Et de là partaient les nouveaux principes qui devaient si dangereusement « dématerniser » la femme en France dès sa jeunesse.

Vingt ans plus tard, pour l'année 1939, le pays ne comptait plus que 612 000 naissances contre 1 633 000 dans le Reich grand-allemand.

Ainsi, les mères allemandes avaient bien mérité de leur patrie.

[...]

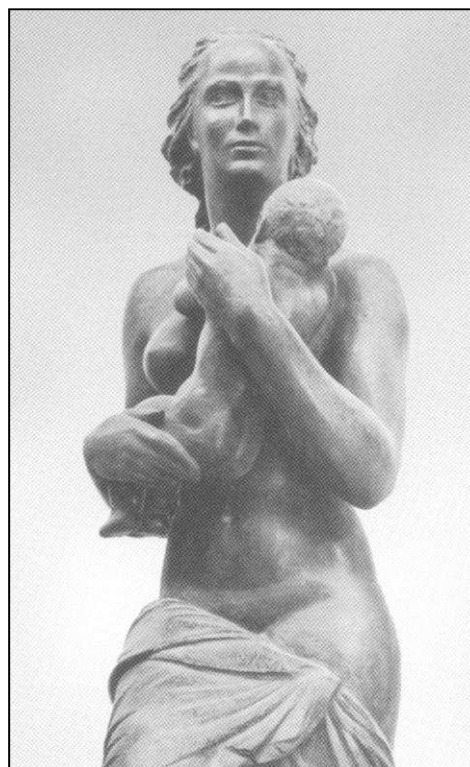
Familles nombreuses, culte de l'effort dans le travail, sobriété érigée en habitude, désintéressement sans réserve, unité derrière un chef unique : tels sont les éléments qui composent la supériorité réelle d'une nation, en temps de guerre comme en temps de paix.

Or, c'est précisément la femme, source de vie et éducatrice première, qui est naturellement qualifiée pour créer et pour maintenir le potentiel numérique en même temps que le dynamisme spirituel qui décident un jour du sort du pays.

Elle reste en toutes circonstances la gardienne prédestinée de la continuité dans la race, la depositaire atavique de ses traditions ethniques, religieuses et morales.

D'ailleurs, l'idée de la patrie, dans son esprit intime, n'est pas autre chose que la projection, sur le plan supérieur, du principe souverain de maternité [1].

Un beau texte, n'est-ce pas, docteur ? Mais qui rappelle une vérité incontournable : sous Hitler, la natalité augmenta très sensiblement ; 971 174 naissances en 1933, 1 198 350 en 1934, 1 261 273 en 1935, 1 279 025 en 1936, jusqu'à plus de 1,6 million en 1939 [2]. Faut-il en déduire que le régime hitlérien portait des principes chrétiens ? J'entends déjà votre réponse : « Mon Dieu, non ! C'était un régime païen. » Dans ce cas, comment expliquer cette augmentation de la natalité ? Par l'insémination artificielle et obligatoire des femmes allemandes ? Par les expériences de Mengele sur les jumeaux ? Ou alors faut-il en déduire que l'adoption de valeurs néo-païennes ferait augmen-



(1) : Voy. *Le Pont*, 11 janvier 1942, p. 1. (2) : Pour les chiffres de 1933 à 1936, voy. Cesare Santoro, *Quatre années d'Allemagne d'Hitler vues par un étranger* (Internationaler Verlag, Berlin, 1938), p. 86.



Un régime qui promeut l'ordre naturel véhiculera toujours des principes chrétiens, même si, *par accident*, il pourra connaître des frictions avec les gens d'Église (et en premier lieu avec la hiérarchie catholique).

ter la natalité ? Voilà qui serait très ennuyeux pour bien des « cathos ».

La vérité est ailleurs. Elle consiste à dire ceci : un régime qui promeut l'ordre naturel véhiculera toujours des principes chrétiens, même si, *par accident*, il pourra connaître des frictions avec les gens d'Église (et en premier lieu avec la hiérarchie catholique). Ce fut le cas du national-socialisme. Les frictions avec l'Église eurent deux causes principales :

- les erreurs du national-socialisme causées par un Hitler qui ignorait visiblement certains principes catholiques, et par la présence, au sein de la NSDAP, d'une minorité antichrétienne parfois bruyante, mais qu'Hitler devait supporter faute de l'appui, qui lui eût été précieux, de l'aristocratie allemande décidément aussi indéfectible que l'aristocratie française ;

- une Église qui, depuis Léon XIII et au nom d'une fausse conception de l'État, défendait, dans les faits, la notion de « démocratie chrétienne ». Ajoutons à cela une dose non négligeable de « surnaturalisme » qui, chez de nombreux catholiques, rendait suspecte toute attention donnée au corps, à la beauté, à la vie débordante... Le surnaturalisme, qui consiste à tenter de promouvoir les bienfaits de la surnature au détriment de la nature, ne coïncide pas en tous points avec l'esprit démocratique, mais il s'approprie tout particulièrement à lui : la démocratie affaiblit l'État en hypertrophiant l'autonomie de la société civile que l'Église, sous ce rapport, se croit en mesure d'investir pour la christianiser, de sorte que l'Église croit bon d'affaiblir l'ordre naturel au nom de la diffusion de la grâce. C'est oublier que l'ordre naturel est nécessairement catholique puisqu'il est lui-

même divin. Et la surnature présuppose la nature qu'elle soigne dans l'acte où elle la surélève ; elle ne saurait s'y substituer ou se communiquer au détriment de la nature, puisqu'elle la présuppose. Sans que la remarque suivante ne prétende excuser les travers accidentels du national-socialisme, l'honnêteté oblige à faire observer que ces travers naturalistes et païens ne furent, à bien des égards, que l'effet d'une réaction non éclairée à des prétentions surnaturalistes ruineuses pour la vraie foi et pour le véritable ordre chrétien qu'elle induit. En 1939, il fallait choisir entre la juiverie rooseveltienne et maçonnique flanquée du jacobinisme des Français et du stalinisme d'une part, et d'autre part l'entreprise hitlérienne, porteuse de la reviviscence des nations européennes soutenues par un Reich à vocation carolingienne. Les hommes d'Eglise ont choisi ; ils ont obtenu le mondialisme et Vatican II. Et, parce que la guerre de 39-45 n'est pas achevée, nos contemporains sont toujours invités à choisir. J'ai choisi quant à moi, au nom de l'Eglise et de l'Europe. Je ne conteste nullement votre dévouement de médecin chrétien, vos vertus de praticien, vos efforts de charité. Je vous invite à ne pas mêler politique et action caritative aussi longtemps que vous demeurez incompetent en matière politique, parce que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Victime d'une véritable cécité politique, frileuse et idéologiquement étriquée, l'Eglise, prise en sa dimension humaine, n'a pas su comprendre le sens réel de la révolution national-socialiste (je parle de l'Eglise, mais non des catholiques en général, puisque certains s'engagèrent

résolument du côté de l'Axe). Elle n'a pas su voir le côté authentiquement contre-révolutionnaire de l'hitlérisme, même si ce dernier souffrait d'imperfections. Elle n'a pas voulu admettre que, malgré un anticléricalisme accidentel et certaines déviations, le III^{ème} Reich défendait bien mieux que les autres Etats de son temps les principes chrétiens mis à mal depuis 1789. Dès lors, dans la lutte à mort qui devait nécessairement opposer, au niveau mondial, deux conceptions de vie radicalement inconciliables, elle a choisi le camp des libéraux et des communistes, estimant qu'une démocratie à l'américaine valait mieux que le fascisme hitlérien. La cité antique, dont Platon et Aristote firent la théorie, n'était pas chrétienne, et même elle s'opposait par accident à certains aspects de la morale chrétienne. Mais saint Thomas d'Aquin, héritier de Platon et d'Aristote, ne crut pas inopportun de faire réassumer par la doctrine chrétienne les principes fondamentalement sains de la communauté politique naturelle théorisée par Platon et Aristote. Saint Thomas avait compris la spécificité du politique, il eût condamné la subordination, imposée au nom du salut des âmes, du bien commun de la cité au bien privé des familles ; il eût refusé la subordination de l'Etat à la société civile, il n'eût pas fait court-circuiter les besoins de l'ordre naturel par les exigences supposées de l'ordre surnaturel ; il n'eût pas avalisé les principes personnalistes de la démocratie chrétienne ; il n'eût pas invité les laïques à se désintéresser du politique en se faisant les supplétifs des clercs dans leur œuvre d'apostolat (ce que vous faites, en dispensant des trésors de dévouement que vos alliés objectifs, les démocrates de

tout poil, rendront stériles en moins d'une génération) ; il avait compris que la morale n'est viable que si elle s'exerce dans le cadre d'un Etat conforme à l'ordre des choses. Saint Thomas avait compris que l'augustinisme politique, innocent de toute erreur théologique, était inadéquat à une vision catholique du monde, à cause de ses erreurs philosophiques, en particulier politiques. Et saint Thomas n'a pas hésité, bravant les foudres ecclésiastiques de son temps, à se faire l'élève d'un païen de génie, tant il est vrai que l'ordre surnaturel n'est pas sans l'ordre naturel.

L'Eglise n'a pas su discerner, dans le national-socialisme, son allié objectif le plus efficace. Fatale erreur que l'Eglise paye aujourd'hui. Il est tristement comique, docteur Dickès, de vous voir aujourd'hui lutter notamment contre l'avortement et l'euthanasie, puisque les antinazis ont gagné et règnent sans partage. J'imagine la conversation que vous pourriez avoir avec un Pygmée ignorant tout de nos réalités :

Dr. Dickès. Au nom de l'eugénisme, Hitler a stérilisé, fait avorter et euthanasié.

Le Pygmée. Quel monstre, cet homme !

D. Fort heureusement, les Alliés ont pris les armes contre son régime assassin. Mais aujourd'hui, plus que jamais, nous devons lutter contre l'avortement et les lois d'euthanasie qu'on nous prépare. Notre action est d'autant plus urgente que d' « *un bout à l'autre de la planète se communique le rire du Diable* » (CSR, p. 31).

P. Horreur ! Je ne savais pas que les nazis avaient finalement gagné la guerre et qu'ils dirigeaient la planète.

D. Mais non, ils ont été écrasés en 1945. Les dirigeants et leurs principaux collaborateurs ont été jugés, condamnés pour la plupart et pendus.

P. Ah ? Alors leurs héritiers sont revenus au pouvoir d'une autre façon, et ils imposent l'avortement ainsi que l'euthanasie.

D. Non. Dans le monde dit civilisé, il n'y a que des régimes démocratiques antinazis.

P. Mais alors, pourquoi l'avortement et l'euthanasie ?

D. Ce sont ces régimes démocratiques qui ont voté des lois autorisant l'avortement. Et j'ai bien peur que, dans un proche avenir, ils votent des lois autorisant l'euthanasie.

P. Les régimes démocratiques... vous voulez dire : ceux qui ont battu les nazis ?

D. Oui, ceux qui les ont battus et ceux qui ont été mis en place par les vainqueurs.

Je gage qu'à ce stade de la conversation, notre pauvre Pygmée renoncera à comprendre. Et il aura raison, car ignorant les vraies données du problème, il ne pourra jamais trouver de solution logique : pourquoi ceux qui ont battu le « nazisme » font-ils comme lui à l'échelle de la planète ? En vérité, ainsi que je l'ai montré dans l'article, ni les expériences médicales ni l'euthanasie ne furent des aspects essentiels du national-socialisme. Ce furent des accidents dus soit aux circonstances (la guerre et la nécessité de se défendre), soit à une conception erronée, chez certains nationaux-socialistes, du concept d'« humanité ». Quant à la stérilisation, ce ne fut absolument pas une spécificité allemande mais la conséquence d'opinions très répandues à l'époque dans le monde.

En revanche, l'avortement et l'euthanasie sont des conséquences *nécessaires* de l'idéologie des Droits de l'Homme qui met au pinacle la liberté individuelle. Au nom du droit de la femme à disposer de son corps, l'avortement ne saurait lui être refusé. Au nom de la dignité humaine comprise dans la perspective des droits de l'homme, le droit d'abrégier la vie d'une épave qui végète ne saurait, non plus, lui être refusé.

Le national-socialisme sans l'avortement ni l'euthanasie est parfaitement concevable, et j'affirme même que ces travers n'auraient même pas eu l'occasion de naître en Allemagne hitlérienne si le national-socialisme avait pu se développer sans l'hostilité constante des hommes d'Eglise démocrates et surnaturalistes. *La démocratie des Droits de l'Homme est, en revanche, inconcevable sans l'avortement et, un jour ou l'autre, l'euthanasie. Malgré ses erreurs, le national-socialisme était chrétien dans son essence. La démocratie des Droits de l'Homme est antichrétienne par essence.* Voilà pourquoi dans nos sociétés modernes, ceux qui veulent rester authentiquement catholiques n'ont pas le choix : ils doivent vivre en marge, avec leurs « paroisses », leurs organes de presse, leurs auteurs, leurs écoles, leurs rencontres... Le national-socialisme était chrétien dans son essence et par accident anticlérical, d'un anticléricalisme compréhensible qui le fit sur certains points, et dans l'esprit de certains de ses hérauts, basculer dans l'antichristianisme par réaction contre le surnaturalisme des catholiques de son temps. La démocratie des droits de l'homme, ainsi la démocratie réelle en laquelle se résolvent toujours, historiquement et logiquement, les démocraties « chrétiennes », est an-



L'avortement et l'euthanasie sont des conséquences *nécessaires* de l'idéologie des Droits de l'Homme qui met au pinacle la liberté individuelle. Au nom du droit de la femme à disposer de son corps, l'avortement ne saurait lui être refusé. Au nom de la dignité humaine comprise dans la perspective des droits de l'homme, le droit d'abrégier la vie d'une épave qui végète ne saurait, non plus, lui être refusé.

tichrétienne par essence, même et surtout peut-être quand elle tolère, au nom de la liberté, un catholicisme et une hiérarchie catholique qu'elle a l'astuce de ne pas attaquer frontalement, se payant ainsi le luxe de rallier à elle tous les idiots utiles en les faisant marcher contre l'hitlérisme et le « totalitarisme ». Veuillez comprendre, cher docteur, que les démocrates qui nous gouvernent ont compris mieux que vous l'importance du politique. Ils savent qu'ils peuvent laisser la société civile se faire investir par les catholiques (parmi d'autres) sans risque pour leur idéologie maçonnique : ils

savent que, aussi longtemps qu'ils seront maîtres du pouvoir politique, de la presse, des institutions et des lois, les vellétés de changement de la société civile demeureront des vellétés, c'est-à-dire des souhaits sans efficience. C'est pourquoi les jacobins peuvent se permettre de faire bonne figure, « neutre », tolérante et libérale, devant les pouvoirs religieux ; ils peuvent leur offrir une meilleure figure que les régimes d'ordre soucieux de ne pas se faire imposer, par les clercs, des ralliements à la république jacobine. C'en est à se demander si les pieux efforts si cléricaux des bien-pensants de votre espèce ne cèlent pas un subjectivisme larvé : « je fais le bien, voyez ces myriades de gosses de toutes couleurs que je soigne gratis par-delà les mers, ils repartent de mes centres médicaux en bonne santé, avec une belle image de la Vierge ; voilà qui est agir en chrétien, à toute distance d'un engagement politique exigeant toujours que l'on se salisse les mains en se mettant en délicatesse avec nos bons prêtres ». Mais c'est là adopter le comportement de l'autruche, ou celui du kantien qui, comme le disait Péguy, a les mains pures mais n'a pas de mains : sans le politique pris en sa force d'imposer l'ordre public au nom du bien commun, l'action morale et apostolique se réduit à des coups d'épée dans l'eau. Le bien commun n'est pas la somme des biens particuliers, fussent-ils vertueux, il est leur raison et leur fin, et c'est pourquoi on ne reconstruit pas une nation à partir de la société civile, on la reconstruit par l'Etat. C'est après seulement que l'apostolat a quelque chance de prendre racine.

Tous ces « cathos » veulent le règne du Christ sur la société.

« Rechristianisons les masses et tout rentrera dans l'ordre », tel est leur leitmotiv. Ils n'ont pas compris que pour se développer sainement, le christianisme a besoin d'un terrain fertile, c'est-à-dire d'une société d'ordre. Dût-elle, dans un premier temps, ne pas être explicitement chrétienne et même, par certains côtés, se dire antichrétienne afin de se soustraire, certes maladroitement et même de manière coupable, à l'emprise non éclairée des clercs démocratico-théocrates. Les années passant, les frictions s'apaiseront pour disparaître. Elles disparaîtront quand les politiques auront compris que la morale chrétienne perfectionne l'ordre naturel dont ils se veulent les défenseurs, dans le moment où les clercs auront compris qu'un pouvoir naturel fort et souverain dans son ordre propre est la condition obligée de leur apostolat et de leur souveraineté en matière de bienfaits surnaturels. En revanche, dans une société de désordre, le christianisme est condamné à étouffer sans aucun espoir.

Voilà pourquoi, sans possibilité de troisième voie, il était si important que la révolution nationale-socialiste réussît. Dans cette Europe déjà gangrenée par les Droits de l'Homme, elle était l'ultime espoir d'un retour à une société d'ordre et d'essence chrétienne. Avec Hitler, tout était possible. Sans Hitler, la civilisation devait succomber. Les événements survenus depuis 1945 l'ont démontré avec éclat.

Aujourd'hui, docteur, vous luttez et vous sonnez le tocsin. Mais autour de nous, tout s'écroule : contraception, avortement, pacs... vous n'avez rien pu éviter, rien pu retarder, rien. Il en ira de même avec l'euthanasie. Comment pourrait-il

en être autrement ? Votre dialectique, je l'ai démontré, est totalement inefficace. Vous et vos amis patougez dans l'erreur. Les preuves de cette erreur s'étalent tout au long de vos articles : pour justifier vos positions malheureuses, vous cautionnez les plus gros mensonges historiques et - pis - vous calomniez. Vous calomniez M. Sanger en lui prêtant des pensées qu'elle n'a jamais eues, vous calomniez les médecins allemands, vous calomniez Hitler et ses collaborateurs en leur imputant un gigantesque crime qu'ils n'ont pas commis. A l'heure d'Internet, vous êtes sans excuse, docteur, car la vérification aurait été facile. Peut-être me répondrez-vous que vous n'êtes ni historien, ni spécialiste de ces questions, et que vous n'avez pas toujours le temps de vérifier. Dans ce cas, docteur, on n'écrit pas. On garde le silence. Car la calomnie est un péché grave.



Dans cette Europe déjà gangrenée par les Droits de l'Homme, la révolution national-socialiste était l'ultime espoir d'un retour à une société d'ordre et d'essence chrétienne. Avec Hitler, tout était possible. Sans Hitler, la civilisation devait succomber. Les événements survenus depuis 1945 l'ont démontré avec éclat.

J'ose espérer, docteur, que vous réparerez.